

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

BOSSALES ET CRÉOLES : DÉVELOPPEMENT DU CAPITALISME
ET PROCESSUS DE RACISATION EN HAÏTI

THÈSE PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE DU
DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR
JOËL CASSÉUS

DÉCEMBRE 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier mon directeur, monsieur Dufour, pour son assiduité ainsi que son éthique de travail phénoménal. Il m'est aussi impératif de remercier ma femme, Mélanie Gauthier, d'avoir été présente à mes côtés lors de la rédaction de cette thèse. Mes parents, sans qui je ne serais peut-être même pas diplômé de l'école secondaire. Un grand merci à monsieur Eid qui m'a beaucoup appris sur le racisme et qui m'a, comme monsieur Dufour, ouvert sa bibliothèque personnelle. Le syndicat des professeurs du cégep Vanier, enfin, dont la contribution financière permet à de nombreux enseignants de se perfectionner.

TABLE

INTRODUCTION	1
PARTIE I : L'OBJET THÉORIQUE.....	9
CHAPITRE I :.....	10
LE TOURNANT HISTORIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES	10
1.1. La sociologie historique	11
1.1.1. L'approche du système-monde (1975 -)	13
1.1.2. Les débats contemporains (1970 -)	15
1.2 Les ordres géopolitiques	26
1.2.1. Ordres géopolitiques : une définition.....	27
1.2.2. Les approches néowébériennes	29
1.2.3. Les approches marxistes	31
1.2.5. Le Monde atlantique	44
1.3. Synthèse et proposition d'approche	57
CHAPITRE II.....	63
CAPITALISME ET PROCESSUS DE RACISATION	63
2.1. Racisation et classes : le modèle canonique.....	64
2.1.1. Les relations sociales de production	65
2.9. Synthèse et cadre théorique.....	90
CHAPITRE III: L'OBJET DE RECHERCHE	95
PARTIE II :	105
CHAPITRE I.....	107
SAINT-DOMINGUE 1492-1791.....	107
1.1. Le Monde atlantique colonial	108
1.2. Les relations sociales de propriété esclavagiste	114
1.3. Les processus racisés	127
1.4. Luttres de classes dans le régime esclavagiste	135
CHAPITRE II.....	143
LA RÉVOLUTION (1791-1804).....	143
2.1. Le monde atlantique multipolaire (1791-1804)	144

2.2. Les relations sociales de propriété tributaires	154
CHAPITRE III	167
LES GUERRES CIVILES (1804-1825)	167
3.1. Le monde atlantique multipolaire (1804-1825)	169
3.2. Les relations sociales de propriété tributaires lors des guerres civiles	173
Processus racisés : Bossales et anciens libres	187
3.3. Luttres de classes au sein des relations sociales de propriété tributaires	191
CHAPITRE IV	195
CONSOLIDATION ET DÉSTABILISATION (1825-1914)	195
4.1. Les relations sociales de propriété lors de la consolidation	202
4.1.1. Processus racisés et 'nation-building'	206
4.1.2. La chute du règne de Boyer	207
4.2. Stratégies de reproduction (1843-1914)	215
CHAPITRE V	225
L'OCCUPATION AMÉRICAINE ET LES DUVALIER (1915 ET SUIVANTES)	225
5.1. L'occupation américaine : le capitalisme « d'ailleurs »	227
5.1.2. L'apparition du travailleur « libre » et la corrélation de la composition organique des capitaux	230
5.1.3. Les conditions idylliques du saut vers le capitalisme.	233
5.1.4. La retraite des Américains : racisation et haïtianisation	238
5.2. Les Duvaliers	245
CONCLUSION	254
Annexe A : L'île en 1804	274
Annexe C : L'île unifiée sous Boyer	276
Annexe D : Les frontières de 1844	277
Annexe E : Croissance du PIB per capita.	278

RÉSUMÉ

La Révolution haïtienne a commencé, notamment depuis l'anniversaire de son bicentenaire, à intéresser les chercheurs dont les intérêts portent sur la façon dont s'articulent histoire, géopolitique et conflits sociaux au sein du Monde atlantique. Cependant, les analyses de la relation entre les conflits sociaux relatifs aux relations sociales de propriété ainsi qu'aux stratégies de reproduction et les ordres géopolitiques qui en sont co-constitutifs demeurent marginales au sein de la littérature. Le principal intérêt théorique de ces rares contributions est de s'intéresser à l'impact de la révolution sur la constitution du Monde atlantique et vice-versa. Une appréciation théorique de l'enchâssement entre le microsociologique et le macrosociologique manque. Considérant que cette problématique de l'articulation du micro et du macro est fondamentale en sociologie, nous pensons qu'une approche sociohistorique permettant de relever les défis de cette problématique est nécessaire. Nous chercherons ainsi, en nous inspirant du marxisme politique et de la sociologie historique, à démontrer comment les logiques microsociologiques peuvent s'enchâsser dans ces transformations historiques et géopolitiques macrosociologiques en nous intéressant au cas d'Haïti et du Monde atlantique.

Mots clés : Haïti, Monde atlantique, sociologie historique, marxisme politique, ordres géopolitiques, racisation.

Liste des figures

Figure		Page
3.1	La structuration d'ordres géopolitiques selon les stratégies de reproduction	102
3.2	Relations sociales de propriété tribulaire haïtienne.	192

Liste des tableaux

Tableau	Page
3.1 Opérationnalisation de l'objet concret de la recherche	96
1.1 Évolution du prix d'une « pièce d'Inde » à Saint-Domingue entre 1750 et 1785 (en livres)	120
1.2 Synthèse des relations sociales de propriété et processus racisés pendant la période coloniale (1492-1770)	131
2.1 Synthèse des relations sociales de propriété et processus racisés pendant la période postrévolutionnaire (1801-1805)	159
2.2 Comparaison des trois premières constitutions	162
3.1 Synthèse des relations sociales de propriété dans la première constitution de Christophe	179
3.2 Comparaison de la première constitution de Christophe (1806) avec la constitution de 1807 et le code Henri.	180
3.3 Comparaison des relations sociales de propriété pour la période 1801-1816	182
4.1 Morcellement des terres dans les plantations de café du sud en 1868	207

5.1 Relations sociales de propriété & constitution politique des 233
Bossales en Haïti durant la période postcoloniale (1825-1915).

INTRODUCTION

Pour Trouillot (1995, p.73), la Révolution haïtienne de 1791 fut un évènement inconcevable pour les puissances coloniales du Monde atlantique. Qu'une insurrection d'esclaves arrive à renverser le régime colonial et esclavagiste de la France, vaincre les troupes de Napoléon et proclamer la république jacobine et noire en 1804 constituent autant d'évènements qui secouèrent le Monde atlantique de l'époque et eurent une incidence d'ordre géopolitique majeure. Or, la littérature s'intéressant à Haïti se limite, trop souvent, à des constatations misérabilistes sur l'état socioéconomique de la « Perle des Antilles ». Sans nier ou relativiser la gravité de la situation du pays, nous pensons que négliger les facteurs historiques, la structuration d'ordres géopolitiques ainsi que l'étude sociohistorique des relations sociales de propriété qui eurent une incidence sur l'état actuel du pays limite la compréhension de la réalité sociale de l'Haïti contemporaine. Plus encore, cette négligence nous empêche de comprendre la Révolution haïtienne comme un évènement central de l'histoire du Monde atlantique. En effet, la Révolution haïtienne a eu un impact sur le Monde atlantique du 19e siècle de la même façon que la Révolution cubaine a eu un impact sur le Monde atlantique du 20e siècle¹ (Nettleford, 2007, p. 197).

Nous démontrerons que la Révolution haïtienne se comprend dans la structuration d'ordres géopolitiques et qu'elle contribue également à cette dernière. La Révolution haïtienne s'inscrit en effet dans une série de chocs révolutionnaires au sein du Monde atlantique (Révolution américaine de 1775, française de 1789, haïtienne de 1791 et latino-américaine de 1810) (Klooster, 2009) constituant autant de temps de crise où

¹ Voir, comme le soutient James, que la Révolution haïtienne a une portée mondiale (James, 2008, p. 11).

les règles de reproductions des relations sociales de propriétés furent contestées par une lutte des classes atteignant un paroxysme critique (Teschke, 2004, p.7).

Nous faisons ici la démonstration que ces crises révolutionnaires – spécifiquement celle d'Haïti – amenèrent des changements dans l'organisation des relations sociales de propriété et que ces changements influencèrent en retour la configuration d'ordres géopolitiques dans le Monde atlantique. Ces ordres géopolitiques ne peuvent être compris sans avoir recours à l'étude de la constitution historique des relations sociales de propriété des sociétés les constituant. Plus encore, ils doivent prendre en compte la façon dont ces sociétés sont en relation intime avec les processus racisés eux-mêmes influencées par la constitution d'ordres géopolitiques. En ce sens, la constitution des relations sociales de propriété contemporaines en Haïti est le résultat de forces précapitalistes, capitalistes ainsi que d'importantes dynamiques géopolitiques (Morton, 2010, p. 10).

Épistémologiquement, nous proposons une approche constructiviste. Cela semble aller de soi puisqu'il est presque acquis que les sciences sociales opèrent une construction sociale d'une construction sociale (Bourdieu, 2001, p.172). Bien que nous sommes tous situés socialement, une réflexion épistémologique réflexive n'implique pas un retour narcissique vers soi (Ibid., p.175), mais bien une prise en compte de la trajectoire individuelle relativement à un ensemble de champs sociologiques.

Bien que les textes légaux sur lesquels repose notre analyse peuvent sembler exister en soi et non pas contruits socialement, ils représentent la cristallisation de processus racisés et de stratégies de reproduction qui le sont. Effectivement, les catégories normatives qui constituent la racisation autant que les stratégies de reproduction sont constituées par une lutte historique entre dominants et dominées.

La présente thèse de doctorat s'inscrit à la suite de travaux où nous nous sommes intéressés à la conception de la pauvreté en Haïti et à ses conséquences épistémologiques (Casséus, 2005). Une chose que le travail précédent nous a apprise, c'est qu'une connaissance sociopolitique et socioéconomique de la réalité sociale haïtienne ne peut se limiter à une sociologie compréhensive. Nous chercherons ainsi autant à expliquer qu'à comprendre le singulier, en nous référant constamment au général. Démarche théorique, qui, nous l'espérons, arrivera à assouplir les tensions qu'il peut y avoir entre la compréhension et l'explication. Plus encore, la prise en compte de l'aspect normatif de la « fausse » et la « vraie » conscience dans les études marxistes, nous ont poussé à interroger la justesse opératoire de la notion d'idéologie dans l'étude d'un objet sociologique. Enfin, le rigorisme de la monocausalité marxiste dans l'étude de la catégorisation raciale ainsi que le manque de rigueur matérialiste dans les analyses culturalistes de processus racisés nous ont poussés à interroger la possibilité de réconcilier ces deux approches qui semblent à première vue irréconciliable.

Les contributions de la sociologie historique et du marxisme politique nous permettent de comprendre que les processus racisés qui découlèrent de la Révolution de 1791 eurent une influence sur l'accumulation primitive et l'émergence du capitalisme en Haïti. Nous verrons aussi comment ces derniers influencèrent et furent influencés par les ordres géopolitiques du Monde atlantique. Effectivement, il est difficile de s'intéresser aux processus racisés en Haïti sans se référer à la colonisation européenne, aux débats sur l'esclavage, à la transition vers le capitalisme et aux régimes sociaux de propriété. C'est dans cette optique que nous allons tenter de répondre à la question de recherche suivante : comment les changements historiques au sein des relations sociales de propriété et les processus racisés qui en sont co-constitutifs lors de la période à l'étude en Haïti permettent et sont permis par la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique?

Nous soutenons que les processus racisés sont co-constitutifs à la structuration des ordres géopolitiques du Monde atlantique. Ordres géopolitiques qui sont structurés et structurent une normativité propre aux stratégies de reproduction induite par les changements historiques au sein des sociétés qui forment le Monde atlantique.

Nous verrons, dans les pages suivantes, comment la Révolution haïtienne, elle-même possible suite à un bouleversement de la structure des ordres géopolitiques, engendre un moment de crise dans les règles de reproduction de la classe possédante haïtienne. Ces crises amèneront des changements au sein de l'organisation sociale des relations sociales de propriété qui, à leur tour, auront un impact sur la structuration d'ordres géopolitiques dans le Monde atlantique. Changements qui, à leur tour, amèneront de nouveaux changements dans les stratégies de reproduction de la nouvelle classe possédante. La dynamique entre les changements politiques et économiques issus de la lutte quant à production et à la distribution des ressources, la subjectivité politique racisée, et les changements induits aux ordres géopolitiques sont ainsi dialectiques.

Plus encore, puisque les spécificités des sociétés lors du processus d'accumulation primitive du capital ont une incidence sur la transition au capitalisme, nous nous intéressons à l'impact des catégories sociales précapitalistes haïtiennes sur le capitalisme en Haïti. Cette analyse historique découpe l'objet concret en périodes historiques ayant une logique propre issue des relations sociales de propriété et des ordres géopolitiques. Nous verrons ainsi comment ces derniers peuvent être étudiés afin de comprendre l'incidence de l'histoire dans la constitution des processus racisés.

La propriété est un élément essentiel du capitalisme qui structure le rapport à soi, à autrui et au monde (Boucher, 2010, p.8) et nous analyserons empiriquement comment les relations sociales de propriété engendrent des luttes qui façonnent des subjectivités politiques :

1. Premièrement, une lutte quant au droit de posséder un être humain inhérente à l'esclavage. Cette dernière aura pour conséquence l'apparition du sujet haïtien noir en réponse à la négation de ce droit de propriété.
2. Deuxièmement, une lutte quant au droit à l'autosubsistance agricole et à l'apparition du sujet du paysan bossale suite à la contestation du type de propriété de grandes plantations.
3. Troisièmement, une lutte quant au droit à la propriété étrangère et à l'apparition du nationalisme noiriste comme subjectivité politique dans la lutte contre l'invasion américaine.

Notre thèse propose donc des contributions au champ de la sociologie historique aussi bien qu'à celui de la sociologie du racisme. Nous allons en effet démontrer comment la sociologie historique permet de pallier les apories téléologiques inhérentes à une sociologie du développement ne s'intéressant pas à la spécificité empirique de la société étudiée. Notre travail procède à une étude sociohistorique de l'Haïti contemporaine en la situant au sein du Monde atlantique. Nous analysons la Révolution haïtienne et le développement de la racisation en Haïti en nous intéressant à ses conséquences et à ses causes au niveau de l'ordre géopolitique du Monde atlantique. Plus encore, bien qu'il y ait existence d'une littérature considérable sur Haïti, il y a une carence au niveau des approches sociohistoriques s'inscrivant au sein du paradigme du Monde atlantique. Notre thèse vise à combler cette carence.

Ainsi, les contributions importantes de Gerard Barthélemy (1990) sur les pratiques sociales des bossales et des subalternes de l'Haïti contemporaine ne prennent pas en compte l'importance du Monde atlantique dans les stratégies normatives des acteurs sociaux. Les travaux de Nettleford (2007), Dubois (2004, 2010) ainsi que de Dubois et Scott (2010), quant à eux, s'intéressent à la façon dont la Révolution haïtienne eue un impact au niveau du Monde atlantique. Nous pouvons également dire la même

chose des contributions centrales de Buck-Morss (2009) qui démontrent la portée universaliste de la Révolution haïtienne au sein de la modernité européenne. Ces dernières approches, cependant, ne sont pas intéressées à l'étude de la Révolution sur une longue période historique et à la façon dont les luttes historiques au sein des sociétés du Monde atlantique opèrent comme des vases communicants.

Notre modèle théorique fera également la démonstration qu'il est ainsi possible de penser une unité du racisme au sein d'un ordre géopolitique donné en prenant en compte sa structuration historique. L'unité du racisme, problématisée par Wiewiorka (1998), interroge la possibilité d'arriver à élaborer un modèle théorique expliquant les transformations des formes de racisme. Nous verrons qu'il est possible de proposer une nouvelle approche théorique du racisme en prenant compte des ordres géopolitiques et plus spécifiquement du Monde atlantique. Plus encore, penser le Monde atlantique comme une formation raciale n'est pas une approche exporée par les auteurs du Monde atlantique qui s'intéresse à son intégration culturelle et géographique par l'entremise de l'esclavage sans nécessairement l'opérationnaliser comme une formation raciale définie par Omi et Winant (1986). Ceci nous permet de proposer une alternative à l'opérationnalisation du Monde atlantique comme simplement une formation capitaliste.

Bien qu'une approche constructiviste puisse sembler aller de soi en sociologie, une appréciation de l'enchâssement entre le micro et le macro sociologique ainsi qu'une étude de la relation entre les relations sociales de propriété et la catégorisation raciale ont presque exclusivement été étudiées de façon monocausale. Nous allons présenter dans notre premier chapitre la façon dont les ordres géopolitiques structurent la normativité des stratégies de reproduction des dominants ainsi que les relations sociales de propriété dans un enchâssement micro/macro. Dans le deuxième chapitre, nous allons nous intéresser à la façon dont l'histoire donne des formes aux catégories racisées et comment celles-ci peuvent être invoquées à la base des mobilisations

collectives qui vont avoir une incidence dans les changements historiques des unités distinctes des ordres géopolitiques (les sociétés) ainsi que sur la structuration d'ordres géopolitiques. Bien qu'il nous soit parfois nécessaire dans l'articulation de l'analyse de nous intéresser plus ponctuellement à la façon dont une instance analytique a une influence sur une autre, nous le faisons tout en sachant que nous isolons les variables afin de rendre notre analyse plus claire. En ce sens, nous défendons une approche corrélative et dialectique.

Sur le plan méthodologique, nous analyserons le contenu de documents légaux tels que le code noir, la constitution de 1804, le code rural de 1827 ainsi que la constitution de 1916. Notre analyse qualitative du discours visera à dégager la codification légale des conflits entourant les relations sociales de propriété et des processus racisés pour un ordre géopolitique inscrit en une période historique spécifique. Une démarche empirique comme la nôtre est rare au sein de la littérature sur Haïti. Au sein de la littérature existante, Péan (2007) a écrit une œuvre majeure sur les constitutions haïtiennes, il néglige cependant l'importance de la racisation et de la géopolitique dans les changements historiques de la société civile haïtienne. En parcourant la littérature sur Haïti, nous avons été surpris de constater le peu de recherches sur les liens entre les contextes géopolitiques, les processus racisés et l'organisation sociale de la propriété. La contribution de notre analyse vise à combler cette lacune en analysant les processus racisés en Haïti comme étant cristallisés par des documents légaux (code rural, constitutions, législations) permettant l'organisation de la propriété, ceci en considérant comment les processus racisés sont influencés par une formation raciale supra-étatique.

Cette thèse est divisée en deux grandes parties. La première expose le cadre théorique et se décline en deux chapitres. Le premier s'intéresse à la façon dont le tournant historique au sein de l'étude des relations internationales nous permet d'opérationnaliser le paradigme du Monde atlantique. Le deuxième théorise

l'articulation de la relation entre les processus racisés et l'organisation sociale des relations sociales de propriété. La première partie se conclut par la synthèse de l'approche théorique suivie par une opérationnalisation des principaux concepts en prenant compte des époques historiques marquant différentes structurations d'ordres géopolitiques selon les stratégies de reproduction qui leur sont propres.

Dans la seconde partie, nous appliquons empiriquement à l'histoire haïtienne le cadre théorique développé dans la première partie. Ainsi, nous procédons à une périodisation des années 1492 à 1960 en fonction de trois périodes relatives à une structuration d'ordre géopolitique spécifique (voir le tableau 1 au chapitre à la fin de la première partie).

PARTIE I : L'OBJET THÉORIQUE

Nous verrons dans les pages qui suivent comment le tournant historique en études des relations internationales et les contributions du marxisme politique pour l'étude des processus racisés permettent d'orienter les recherches sur le Monde atlantique. Alors que les ordres géopolitiques s'intéressent au niveau macrosociologique, l'étude des processus racisés opère généralement au niveau microsociologique. La tension micro/macro sociologique est ainsi résolue en analysant la façon dont les deux niveaux opèrent une incidence l'un sur l'autre. Plus encore, c'est au sein de l'espace analytique (le tournant historique en relations internationales) que nous proposons une articulation théorique des processus racisés au sein du paradigme du Monde atlantique.

CHAPITRE I :

LE TOURNANT HISTORIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Les perspectives théoriques de la sociologie historique et de l'étude des relations internationales ne sont pas mutuellement exclusives, ce qui fait que leur division en objet théorique *en soi* est un exercice difficile. Elles s'emboîtent de façon dialectique au lieu d'opérer à des niveaux d'abstractions différents. Cependant, même si elles sont traversées par les mêmes tensions épistémologiques et les mêmes projets paradigmatiques, il importe de les séparer pour comprendre ce qui leur est propre.

La problématique de ce premier chapitre s'opère autour de l'enjeu d'arriver à opérationnaliser une compréhension sociohistorique de la Révolution haïtienne et de ses conséquences en évitant les apories du nœud téléologique propre à une certaine sociologie historique. Nous verrons que les approches contemporaines, spécifiquement celles propres au Brenner debate nous permettent une opérationnalisation de la sociologie historique en prenant en compte l'hétérogénéité des sociétés au sein de la structuration d'un ordre géopolitique spécifique.

Notre préoccupation dans ce chapitre est d'illustrer, par les principaux débats qui traversent le champ de la sociologie historique, comment cette dernière peut nous permettre d'expliquer l'effet de la structuration d'ordres géopolitiques sur les processus racisés et de comprendre les subjectivités politiques que prendront les relations sociales de propriété. Ceci afin de permettre d'opérationnaliser un découpage historique du Monde atlantique.

Notre approche va parvenir à démontrer comment l'histoire haïtienne donna forme aux processus racisés changeant au travers des époques structurées selon des ordres géopolitiques. Ainsi, nous verrons comment la structuration du Monde atlantique est

induite par des logiques d'actions microsociologiques relatives à un contexte historique. En effet, l'histoire haïtienne se présente comme le résultat de luttes et de stratégies de résistance des subalternes (les esclaves d'abord et les masses paysannes ensuite) face aux stratégies de reproduction des dominants (les maîtres d'abord et l'élite de la postcolonie ensuite). Par la suite, le contexte local de coercition et d'états des luttes (lutte contre l'esclavage, contre les relations tributaires ou contre l'impérialisme américain) offre aux acteurs des logiques d'actions formant des catégories racisées (Noir, Gens de couleur, Mulâtre, Bossale). Ces dernières vont devenir la base de mobilisations collectives.

Nous proposons ainsi un survol de la sociologie historique débutant avec le nœud téléologique de Parsons pour ensuite passer à la prise en compte de l'international au sein de la sociologie historique chez Wallerstein. Nous suggérons enfin d'établir une rupture avec la téléologie de Wallerstein en gardant son souci de l'international avec les débats contemporains. Cela nous permettra ensuite de nous intéresser à la structuration historique des ordres géopolitiques et au paradigme du Monde atlantique.

1.1. La sociologie historique

Pour Rosenberg (2005, p.19), la sociologie historique est l'étude comparative des différentes formes que prennent les sociétés humaines dans des espaces et des temps différents. C'est un paradigme qui cherche à soulever la complexité inhérente de l'interaction entre les actions sociales (délibérées autant que non intentionnelles) et les forces structurantes (Lawson, 2007, p. 346). En soulignant l'importance du changement au sein des formes sociales au travers le temps et l'espace, la sociologie

historique reconnaît que bien qu'il y ait une réalité sociale sous-jacente aux formes que prennent les phénomènes historiques, toutes les relations sociales existent dans leur mutuelle co-constitution (Ibid., p. 358). Il s'agit donc de combiner l'histoire (un récit de pourquoi, quand et comment les choses arrivent) avec la sociologie (l'explication de pourquoi les réponses aux premières questions sont significatives) (Ibid., p. 359).

La sociologie historique se développa aux États-Unis en réaction à l'approche structuro-fonctionnaliste (Parsons, Rostow). C'est un champ hétérogène qui se donne des objets macrostructurels (Dufour & Lapointe, 2011, p. 1), traversé par de nombreux débats tentant de dépasser la querelle des méthodes où fut établie une division stricte entre sociologie, économie et histoire dans le but de rendre la sociologie une science autonome. La sociologie historique est une approche connue pour son ouverture quant aux occurrences historiques et son absence de téléologie (Ibid., p. 3). L'opposition traditionnellement évoquée entre une science historique herméneutique et une sociologie causale est remise en question par la méthode de la sociologie historique (Dufour, 2015). L'ouverture propre à la sociologie historique permet d'établir un dialogue entre la sociologie, l'histoire et l'étude des relations internationales constitutives des ordres géopolitiques. Duncan Kelly (2003) propose la définition suivante de la sociologie historique :

“A specific type of intellectual enterprise, historical sociology tries to make explicit the relationship between social theory and historical change; that is, historical sociology uses social theory in a self-conscious way to outline general propositions about the nature of historical development” (Ibid., p.11).

Ainsi, la sociologie historique se donne comme mandat de considérer les contributions des changements historiques dans la connaissance sociologique de

l'objet. En ce sens, l'histoire amène une contribution à la connaissance sociologique, mais la connaissance sociologique contribue également au savoir historique.

1.1.1. L'approche du système-monde (1975 -)

Wallerstein fut l'un des premiers à prendre en compte les contributions des relations internationales dans l'appréciation des changements historiques au sein des sociétés. Sa problématique centrale consiste à comprendre les changements historiques dans une perspective sociologique en prenant compte des facteurs géopolitiques. Les États-nations ne sont ainsi plus les seules unités d'analyse dans la perspective du système Monde (Skocpol, 1994, p.55). L'idée centrale de Wallerstein est que le petit avantage qu'a pu avoir l'Europe au 15^e siècle lui a permis d'assurer son développement au détriment des pays périphériques (Ragin & Chirot, 1984, p.276). La prise en compte de la géopolitique permet d'analyser comment le développement de l'un doit ainsi se comprendre par le sous-développement de l'autre.

Le système-monde est un système social ayant des frontières, une structure et une forme de cohérence politique. Il est animé par des forces parfois antagoniques et est structuré dans une tension constante (Wala C'est une entité unique qui transcende les continents et les politiques nationales (Ragin & Chirot, 1984, p.285). Ainsi, Wallerstein affirme qu'il y a des forces macrosociologiques qui opèrent au travers du temps et des sociétés (Ibid., p.284).

Pour Wallerstein, il n'y a pas de sociétés modernes s'opposant à des sociétés non modernes : il n'y a qu'un système monde moderne qui intègre un ensemble de régions géographiques (Wallerstein, 1974, p.7). La dichotomie pays moderne/pays

traditionnel n'a donc aucun sens pour Wallerstein puisque c'est la structuration du Système-monde, nécessitant cette différenciation au sein des formations sociales qui est modernes. Le capitalisme nécessite, pour Wallerstein, l'absorption de pertes par une force politique puissante (Ibid., p.348) ainsi que la multiplicité d'entités politiques remplissant des rôles relatifs à leur place dans la division internationale du travail. Les États périphériques, plus faibles, agissent ainsi en tant qu'intermédiaires dans l'économie-monde pour l'acheminement du surplus vers le centre, permettant la reproduction de l'économie-monde (Ibid., p.349).

Cependant, l'approche beaucoup trop téléologique de Wallerstein qui voit dans l'avènement du « système-monde » une finalité inéluctable (Skocpol, 1994, p.12) et néglige les particularités locales le condamne à mettre de l'avant une « grande théorie » peu soucieuse de fonder une analyse empirique reconnaissant la diversité des sociétés. Bien qu'il soit possible de comprendre la façon dont la Révolution haïtienne dans la séquence des révolutions de l'Âge des révolutions, les particularités locales la rendent fondamentalement différente des autres révolutions atlantiques. Effectivement, elle fut la seule qui fut réalisée par des esclaves. Enfin, en se concentrant sur des stratégies de marché qui permit l'émergence du système-monde, Wallerstein néglige les processus racisés. Bien que Wallerstein, en effet, donne une définition ontologique des classes et les considère dans les tensions inhérentes aux dynamiques de l'économie-monde (Wallerstein, 1974, p.351), il ne s'intéresse pas à la façon dont l'ontologie se pose relativement aux processus racisés. Plus encore, son analyse centrée sur les aspects économiques lui fait négliger les aspects politiques et culturels de l'économie-monde (Braudel, 1979, p.55).

Comme nous le voyons, l'approche du Système-monde fut nécessaire pour ouvrir un champ de recherche au sein de la sociologie historique donnant une importance à la fois aux relations internationales et à la transition au capitalisme. Cependant, le paradigme du Monde atlantique opérationnalisé comme un ordre géopolitique et une

formation raciale ne peut, comme le fait l'approche du Système-monde, négliger les aspects culturels, politiques et surtout les relations de classe. Ce sont les débats contemporains qui permettront de répondre à ces apories.

1.1.2. Les débats contemporains (1970 -)

Les débats initiés par les contributions importantes de l'analyse du Système-monde ont permis d'attirer l'attention sur le rôle de l'international dans l'analyse sociohistorique des relations de pouvoir entre les États, ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci. Le développement de la sociologie historique comme champ propre a nécessité une rupture avec certaines grandes théories, comme celle de Parsons et celle de Marx (Skocpol, 1987, pp.19-20). L'intérêt fut beaucoup plus porté vers les formes locales de changements sociaux et l'influence de facteurs macrosociologiques dans cesdits changements (Ibid., pp.19-20)².

1.1.2.1. Les courants néowébériens

² La rupture avec la grande théorie se manifesta notamment par un renouveau de l'intérêt des approches économiques néo-classiques comme en témoigne l'approche théorique de North et Thomas (1980).

Les courants néowébériens proposent une solution au problème agence/structure en s'intéressant aux logiques d'actions des individus (Dufour & Lapointe, 2011, p. 1). Ces approches ont fourni, durant les dernières années, une des contributions les plus notables sur l'étude des révolutions et leurs développements historiques (Teschke, 2003, p.6). Elles permettent également de comprendre analytiquement comment les acteurs sociaux créent eux-mêmes leur histoire dans la contingence de certains choix qui leur sont offerts.

Les approches néowébériennes, notamment les écrits de Mann (Mann, 1987) et Skocpol (Skocpol, 1985), délimitent une analyse comparative historique (Ibid., 1985) avec des formes idéales typiques de l'institutionnalisation des conflits (Mann, 1987) en considérant le monopole de la violence comme une ressource (Tilly, 1985). Le modèle wébérien de l'élite explique la transition au sein de l'organisation de l'économie aussi bien dans les tensions entre les classes possédantes et les classes laborieuses que dans les tensions au sein des classes laborieuses elles-mêmes (Lachman, 1990, p. 398). Plus encore, chez les néowébériens, il n'y a pas de détermination monocausale comme le voudrait une certaine tradition marxiste (Mann, 1986, p.1). Pour ces derniers, les structures et l'histoire des sociétés sont en effet déterminées par l'interrelation de quatre sources de pouvoir : 1) idéologique ; 2) économique ; 3) militaire et 4) politique (Ibid., p.2).

C'est ce double rejet de la monocausalité du marxisme orthodoxe et de l'approche systémique parsonienne qui va faire que les néo-wébériens vont privilégier une approche interprétative. Cette dernière souligne les spécificités de chaque cas par l'entremise de comparaisons et de contrastes (Kalberg, 2002, p.38).

Pour le sociologue Reinhard Bendix, le niveau d'abstraction de la grande théorie ne permet pas l'analyse de l'histoire. L'analyse se contente de remplir les boîtes conceptuelles préétablies avec la réalité empirique : *exit* les cas empiriques qui ne rentrent pas dans les boîtes conceptuelles (Bendix & Roth, 1971, p.116). Bendix met

de l'avant une approche typologique d'inspiration wébérienne, qui, en s'intéressant à la spécificité empirique de cas locaux, permet la comparaison et échappe aux apories de la grande théorie (Ibid., p.119). Chaque cas peut ainsi être traité selon sa propre spécificité historique.

Skocpol, quant à elle, propose une approche structurelle pour expliquer les révolutions et la transition historique d'un type de société à une autre (Skocpol, 1994, p.9). L'approche de Skocpol se base sur l'analyse comparative historique. Pour elle, l'histoire ne se déroule pas dans une séquence universelle, mais bien selon les choix de groupes sociaux qui ouvrent des possibilités alternatives dans le développement historique (Skocpol, 1984b, p.2).

Il reste cependant un problème ontologique au sein de la perspective néowébérienne puisque la séparation des sphères d'actions sociales (le politique et l'économique, notamment) qu'elle propose empêche d'historiciser les catégories d'analyse (Dufour & Lapointe, 2011, p.2). Dans le cas spécifique de notre étude, la sociologie historique néowébérienne nous empêcherait de comprendre les catégories historiques propres à la racisation et à la subjectivité politique en Haïti. Plus encore, notre opérationnalisation du Monde atlantique comme un ordre géopolitique d'accumulation du capital ainsi comme formation raciale, il nous est nécessaire d'opérer, méthodologiquement, à une analyse qui donne une importance à la co-constitution des relations sociales de propriété, de la coercition politique induite par les stratégies de reproduction, de la catégorisation propre à la racisation et enfin de l'établissement de normativités d'actions propres aux stratégies de reproduction. Cette co-constitution des sphères d'actions sociales est difficilement opératoire au sein de l'approche néowébérienne.

1.1.2.2. Les approches marxistes

Avec la perte graduelle de l'influence des approches structuralo-fonctionnalistes, l'analyse des conflits sociaux remplaça celle des systèmes sociaux autorégulés et ceci expliqua en partie, selon Burawoy (1982), le renouveau de la popularité des approches marxistes dans les années 1970 (Ibid., p.4). Ces dernières semblent, à première vue, pallier certaines apories des approches néo-wébériennes. Marx a en effet démontré comment le capital et les classes se manifestent de façon spécifique dans des sociétés historiquement constituées (Anderson, 2010, p. 244). L'étude de la constitution historique de ces sociétés est possible par le matérialisme historique qui cherche à comprendre l'articulation hiérarchisée des modes de production dans une société donnée (Chaveau, 1982, p. 298). Selon Lawson (2007), la tradition marxiste est une des plus holistiques, structurales et abstraites dans le champ de la sociologie historique. (Ibid., p. 354).

Cependant, soulignent certains critiques, l'analyse marxiste structuraliste perd de vue les spécificités des sociétés en utilisant une typologie des différents modes de production³ (Matin, 2007, p. 422). Plus encore, en insistant parfois sur la logique structurelle du capitalisme, certains marxistes opèrent une rupture irrémédiable entre la réalité historique empirique et la logique théorique abstraite (Knafo, 2002, p. 148).

³ Voir à cet effet Marx, 1969

La solution à ces problèmes est de placer, comme le suggère Wood (1995), l'histoire à la place de la téléologie⁴ (Ibid., p.11). Wood affirme qu'il n'y a pas imposition de structures déterminant objectivement des acteurs passifs au sein du champ de la sociologie historique, mais bien des acteurs agissants et conscients de leur constitution d'agents historique (Ibid., p. 80). Beaucoup des philosophes marxistes qui tentèrent de résoudre les limites théoriques du matérialisme historique le firent d'une façon complètement détachée de l'analyse des faits empiriques (Anderson, 1978a, pp.7-8). Alors que la sociologie historique tente plutôt de considérer les cas empiriques et ensuite de déterminer si la théorie est encore capable de leur donner un sens analytique. Il s'agit, selon Anderson, d'examiner les cas à la fois de façon générale et particulière qui en font des catégories historiques fondamentales malgré les variations impures et spécifiques (Ibid., pp.7-8).

Ainsi, les contributions du marxisme au champ de la sociologie historique sont considérables pour autant que celui-ci rompt avec une analyse strictement typologique des modes de production (Matin, 2007, p. 425). C'est la découverte de certains textes de Marx (notamment les *Grundrisse*) qui permit de remettre en cause le paradigme du marxisme structuraliste (Comninel, 2003, p.89). Nous verrons plus bas que les contributions de l'« histoire par le bas », associée notamment aux travaux d'E.P. Thompson et de Robert Brenner sur la transition au capitalisme, nous permet d'avoir recourt à une approche prenant en compte la normativité des acteurs relative à un contexte historique ainsi que l'ouverture quant aux changements historiques. Il peut sembler en effet difficile d'opérationnaliser un événement où des individus étant perçus comme des objets (les esclaves) mirent fin à leur servitude par leur propre moyen afin de proposer une communauté imaginée inconcevable dans le Monde

⁴ À cet effet, Lefebvre rappelle que l'approche du matérialisme historique est « *infiniment riche en déterminations et contient une infinité de moments. Le devenir est un tout, que saisit par une intuition première la Raison dialectique.* » (Lefebvre, 1957, pp. 20-21).

atlantique d'alors. Il s'agit donc de garder le souci de comprendre l'histoire par le bas et la normativité des acteurs eux-mêmes dans ces transformations historiques.

Cependant, puisque le marxisme politique s'est très peu intéressé au développement du capitalisme dans les pays coloniaux du 18^e siècle (Rioux, 2013, p. 102), nous allons opérer en prenant compte de la réalité empirique afin de valider nos élaborations théoriques et non le contraire. Nous verrons plus bas qu'une étude empirique de l'histoire haïtienne nous permet de reconstruire la trajectoire sociohistorique des relations sociales de propriétés après la Révolution (voir chap. 2 à 4 de la deuxième partie). Ainsi nous illustrerons la façon dont les changements au sein des relations sociales de propriété permettent le passage à des sociétés différentes (Banerji, 2013, p. 130), selon la formation raciale de la société étudiée.

1.1.2.3. E. P. Thompson

Militant du Parti communiste anglais dans les années 1940 et 1950, puis porte-parole du *British New Left* dans les années 1960 et 1970 (Trimberger, 1984, p.212), les contributions d'E. P. Thompson sur l'histoire « par en bas » (*history from below*) sont majeures au sein du champ de la sociologie historique (Ibid., p.211). L'originalité de sa démarche consiste à prendre en compte les facteurs culturels dans l'analyse des changements historiques (Ibid., p.212). Ce faisant, Thompson rejette la monocausalité base/superstructure propre au marxisme structuraliste (Ibid., p.216), ainsi que l'idée de Marx selon laquelle la conscience de classe est basée sur une appréhension correcte qu'ont les individus de leurs conditions objectives d'existence (Ibid., p.221).

Pour Thompson (1976), la constitution de la culture ouvrière remonte à des événements historiques précédant la prise de la Bastille en 1790 (Ibid., p.111). En ce sens, cette culture ouvrière s'est établie dans une continuité historique sans rupture radicale et fut, en Angleterre, grandement influencée par les métiers artisanaux qui n'étaient pas strictement ouvriers (Ibid., p.211). Ainsi, cette conscience de classe s'est manifestée par un certain ressentiment quant à la dépendance servile⁵ au maître et au travail à la chaîne (Ibid., p.221). Thompson démontre ainsi le caractère local des changements historiques ainsi que la résilience des facteurs historiques dans la constitution du sujet (Ibid., p.915).

Nous verrons plus bas comment l'histoire par le bas est un aspect central du paradigme du Monde atlantique où les histoires de groupes subalternes créent un espace politique hybride. Cependant, la structuration de cet ordre géopolitique qu'est le Monde atlantique fut permise par la transition au capitalisme en Europe de l'Ouest. C'est la raison pour laquelle nous devons nous attarder brièvement au débat sur la transition.

1.1.2.4. Le débat sur la transition

Le débat entre Robert Brenner et d'autres historiens marxistes tels que Sweezy, Hilton, Dobb et Hobsbawm sur la transition au capitalisme remet en question le passage universel d'un type de mode de production à un autre (Hobsbawm, 1962, p.8) et propose qu'à l'échelle mondiale la transition au capitalisme ne suive pas une séquence linéaire (Ibid., p.9). Ce débat est important pour l'analyse de notre objet

⁵ Nous verrons dans le chapitre sur les processus racisés comment la peur face à la servilité peut avoir également des incidences sur les processus racisés (voir Roediger, 1991)

empirique puisqu'il va nous permettre de dégager une définition de ce qu'est le capitalisme. Cette définition nous permettra ensuite d'opérationnaliser les changements historiques propres à la transition au capitalisme et l'incidence que ceux-ci vont avoir sur les stratégies de reproduction des dominants, la catégorisation raciale en Haïti et la structuration du Monde atlantique. Ainsi, considérant la complexité théorique de cette question et les importantes contributions théoriques qu'elle a engendrées, nous suggérons plutôt une appréciation de la pertinence de certaines approches théoriques à l'aune de la connaissance de notre objet empirique. En ce sens, nous suggérons moins une prise en compte exhaustive des débats théoriques et plutôt une théorisation de notre analyse empirique.

Pour Weber ainsi que pour les tenants de l'économie politique classique, la transition au capitalisme s'effectue par des changements quantitatifs au niveau de la masse monétaire (Rioux & Dufour, 2008, p.131). Cette explication offre cependant une analyse téléologique puisque la transition au capitalisme repose sur la disparition historique des contraintes permettant l'organisation rationnelle des échanges (Ibid., p. 131). Une explication de la transition au capitalisme quantitative alternative est défendue par certains marxistes en se référant au *Manifeste du parti communiste*. Celle-ci associe la transition au capitalisme par l'accumulation quantitative de nouveaux moyens de production (Ibid., p.132).

L'histoire haïtienne nous renseigne que les années qui suivirent la souveraineté haïtienne ne signifèrent pas une accumulation quantitative de masse monétaire, mais bien un endettement massif suite à la dette de l'indépendance (voir deuxième partie à cet effet). En ce sens, puisque force nous est de reconnaître qu'il n'y a jamais eu accumulation quantitative de masse monétaire (ou de nouveaux moyens de production) et cela bien que le pays fit l'expérience de la transition au capitalisme suite à l'invasion américaine de 1915, ces appréciations théoriques de la transition ne sont pas confirmées dans la confrontation empirique de notre objet.

Une analyse de la transition différente entre sociétés capitalistes et sociétés précapitalistes est cependant faite par Marx dans le troisième tome du *Capital* (Marx 1974, cité dans Ibid., p.130), Ce dernier (cité dans Ibid., p.130) explique alors la transition au capitalisme par des changements qualitatifs au niveau de l'appropriation. Effectivement, les sociétés précapitalistes possèdent des formes extraéconomiques d'appropriation du surplus par le pouvoir politique, juridique et militaire ainsi qu'une institutionnalisation de l'inégalité juridique. Cependant, dans les sociétés capitalistes, il y a appropriation du surplus par l'entremise du marché et les sociétés capitalistes libérales n'ont pas recours à l'institutionnalisation des inégalités juridiques.

Notre étude de la société haïtienne sur la longue durée dans son interrelation avec la structuration d'ordres géopolitiques (voir la seconde partie) nous permet de suivre ces changements au niveau de l'appropriation et des changements légaux. Ainsi, nous verrons comment l'appropriation tributaire du surplus codifié dans des codes ruraux ainsi que la mise en place de la catégorisation raciale au niveau des textes de loi laissera la place à une appropriation de surplus par l'entremise du marché ainsi qu'à la disparition des catégories raciales dans les textes de loi avec l'invasion américaine et l'haïtianisation conséquente.

Sweezy (1950) explique la transition au capitalisme par l'incapacité de la classe dominante de maintenir sa domination sur la classe laborieuse qui réussit à s'émanciper de la coercition féodale en ayant accès à un travail rémunéré en ville, forçant ainsi l'apparition des premiers travailleurs « libres » (Ibid., p.64). Hilton (1977), quant à lui, insiste sur le rôle de la division du travail entre la ville et la campagne qui amena un marché par lequel les paysans arrivèrent à vendre leur produit en argent qu'ils redonnaient ensuite à leur seigneur au lieu du tribut en produit (Ibid., p.24). Pour sa part, Dobb (1977) réfute les thèses de Sweezy en recentrant l'analyse moins sur l'importance du marché, mais plutôt sur les conflits de classes et les contradictions entre la propriété féodale de la terre et le travail salarié

(Ibid., p.100). Hobsbawm (1962) résume la transition du féodalisme au capitalisme en Europe par : a) la chute de l'Empire romain; b) un développement rapide jusqu'au haut Moyen Âge (du IX au XV siècle); c) une crise féodale au XIVe et XVe siècle; d) une période d'expansion amenant la crise de la société féodale par l'intégration du Monde atlantique; e) l'émergence de la première société bourgeoise avec la Révolution anglaise (Ibid., p.10-11).

Suite à ces conceptions divergentes quant à l'explication de la transition au capitalisme, Robert Brenner, historien marxiste, contribua au débat en 1979 avec le *Brenner Debate* (Keucheyan, 2010, p.186). Brenner s'inscrit dans la tradition anglaise de l'histoire par le bas (propre, entre autres, à E.P. Thompson) et tente ainsi de comprendre la rationalité des acteurs dans leur contexte social et historique propre (Rioux & Dufour, 2008, p. 127). Brenner défend ainsi une approche qualitative de la transition au capitalisme qui explique cette dernière par une transformation au niveau des relations sociales de propriétés plutôt qu'une approche quantitative mettant l'accent sur des facteurs démographiques ou financiers (Dufour, 2008b, p. 74). Ainsi, pour Brenner (1976), il faut prendre en compte la spécificité des structures de classe et la lutte de classe qui en est corrélative pour comprendre les changements historiques dans les sociétés étudiées (Ibid., p.32). Pour ce dernier, les systèmes de propriété sociale (*social property systems*) tendent à imposer un certain cadre de possibilités aux changements historiques que connaîtra une société (Brenner, 1982, p.16). Cela se comprend par le fait qu'ils limitent les options des acteurs économiques quant à leur reproduction sociale et ainsi quant à la façon dont va s'articuler la lutte des classes (Ibid., p.16). C'est ce qui pousse Brenner à donner une importance centrale aux conflits de classe (Ibid., p.17). Ainsi, en s'intéressant à la rationalité des agents selon un contexte et une histoire spécifiques, Brenner réfute l'individualisme méthodologique anhistorique des marxistes analytiques (Rioux & Dufour, 2008). Brenner définit ainsi le capitalisme selon un changement au niveau des relations sociales qui se démarquent des sociétés précapitalistes. Celles-ci

comprennent des relations sociales de propriétés spécifiques autant que des stratégies de reproduction de la classe dominante qui endiguent les luttes des subalternes (Ibid., p.132). Ces dernières, enfin, sont cristallisées dans des cadres juridiques.

Pour Wood (cité dans Ibid., p.134), enfin, le capitalisme se reconnaît par une séparation entre l'économique et le politique, une institutionnalisation de l'accumulation économique des moyens de production et une exploitation transférée dans la production. Ainsi, avec une appréciation de la transition au capitalisme similaire à celle défendue par Marx dans le troisième tome du *Capital* (voir supra), Wood considère que l'extraction de surplus se faisait par l'entremise d'une coercition politique dans les sociétés précapitalistes, mais que cela n'est plus le cas dans les sociétés capitalistes puisque la coercition se base sur un impératif économique de vendre sa force de travail afin de survivre.

Cette conception du capitalisme comme ayant des caractéristiques qualitatives et des manifestations hétérogènes selon l'histoire spécifique des sociétés est celle qui se confirme au niveau empirique de notre objet. Effectivement, une appréciation de l'histoire d'Haïti dans la longue durée démontrera, dans la deuxième partie de cette thèse, comment la transition au capitalisme signifia la disparition de la coercition politique tribulaire et l'apparition d'une prolétarianisation reposant sur une coercition purement économique. Enfin, cette transition se comprendra dans le longue durée suite au fruit des luttes des subalternes face aux stratégies de reproduction des dominants.

Le débat sur la transition nous permet de comprendre que cette dernière limite les possibilités d'actions des acteurs et ainsi de comprendre la structuration du Monde atlantique comme étant induite par des logiques d'actions microsociologiques relatives à un contexte historique. Cependant, il faut outrepasser certaines lacunes du débat sur la transition et comprendre comment l'émergence du capitalisme fut possible dans un contexte où des facteurs supranationaux sont à l'œuvre (Banaji,

2013, p. 130), d'où la pertinence d'une discussion sur les ordres géopolitiques. Effectivement, bien que l'âge des révolutions au sein du Monde atlantique nous démontre que ces dernières se sont opérées par des vases communicants, chacune de ces révolutions s'inscrit dans des contextes d'actions propres aux sociétés. À titre d'exemple, en Haïti, les logiques d'actions des subalternes furent constituées par une lutte quant aux stratégies de reproduction de l'esclavage, ce qui ne fut pas le cas aux États-Unis. Par contre, chacune de ces révolutions n'aboutit pas nécessairement à la transition au capitalisme. Dans le cas d'Haïti, ce sont les pressions internationales inhérentes au développement inégal et combiné du capitalisme qui explique la transition.

1.2 Les ordres géopolitiques

Nous présentons dans cette partie le modèle théorique qui va opérationnaliser les ordres géopolitiques comme une totalité structurée d'unités distinctes ayant une histoire propre relative à leurs relations sociales de propriété. Cette discussion sur les ordres géopolitiques s'intéresse aux débats qui traversent le champ et met de l'avant une synthèse d'approches qui fournira le cadre théorique nous permettant de comprendre comment des mouvements historiques, des logiques d'accumulation différentes et le résultat de la lutte des classes contestant des stratégies de reproduction de la classe dominante structureront des ordres géopolitiques différents. Ces derniers contribueront par la suite à éclairer les processus sociaux de racisation puisque ceux-ci constituent une subjectivité imbriquée à des stratégies de reproduction contestées.

Après avoir présenté une définition des ordres géopolitiques, nous examinons l'analyse des ordres géopolitiques effectuée en sociologie historique en nous penchant notamment sur les débats entre les néowébériens et les néomarxistes. Suivra une brève discussion sur la question de l'esclavage. Cela nous permettra ensuite de proposer une opérationnalisation du Monde atlantique comme une formation raciale et un espace d'accumulation ainsi qu'une périodisation de ses stratégies de reproduction.

1.2.1. Ordres géopolitiques : une définition

La géopolitique s'intéresse aux rapports de pouvoir sur un territoire, l'influence des ressources naturelles sur ces rivalités, mais aussi sur la localisation des rapports de forces en présence (Lacoste, 2012, p. 14). Elle inclut l'histoire des peuples, la motivation des conflits ainsi que les représentations qu'ils se font d'un avenir plus ou moins proche (Ibid., p.26). La géopolitique analyse des ensembles spatiaux, entendus comme le regroupement d'une région selon certaines caractéristiques (hydrographiques, politiques, démographiques, économiques, culturelles, etc.). Ces ensembles spatiaux sont de tailles différentes et peuvent s'entrecroiser et se superposer (Ibid., p.27) (p. ex. : la multitude d'ensembles spatiaux constitués des pays souverains au sein du Monde atlantique entendu comme le seul et même ensemble spatial). La notion d'ordre géopolitique permet de comprendre en quoi les unités constitutives d'un ordre géopolitique (les régimes sociaux de propriété) structurent un ordre géopolitique qui possède une normativité propre à sa structuration (une stratégie et une rationalité des acteurs résultant du contexte

historique). Le processus d'étatisation de la société nécessaire à la transition vers le capitalisme (Berger & al., 2009, p. 446) se manifeste par la mise en place d'une forme de rationalité étatique permettant le contrôle de populations, de territoires et de ressources qui fait en sorte qu'un pays peut tenter de bénéficier des échanges commerciaux au sein d'un ordre géopolitique (Ibid., p. 447). C'est ce qui permet à une société de devenir une puissance régionale- voir globale – au sein d'un ordre géopolitique donné. Cette puissance régionale ou globale amène une pression géopolitique qui force les unités géopolitiques à changer leur conception de la souveraineté et de la territorialité (Dufour et Martineau, 2007, p. 226). Cette reconfiguration des relations de pouvoir prend des formes différentes selon les sociétés et leur histoire et constitue le propre des trajectoires développementales locales (Ibid., p. 226). C'est le développement inégal et combiné de ces sociétés suite à la pression géopolitique des puissances régionales ou globales qui forment les ordres géopolitiques.

L'analyse des ordres géopolitiques s'inscrit dans une conception dialectique de la totalité (McMicheal, 1990, p.391). Cette totalité n'est pas un tout achevé, mais se concrétise par l'interaction des parties entre elles et avec le tout. La totalité se concrétise ainsi par l'interaction dialectique de ses parties (Kosik, 1988, p.32).

Il est possible qu'un ordre géopolitique fasse l'expérience de la transition hégémonique d'une puissance globale à une autre (Berger & al., 2009, p. 450) et ainsi d'un changement dans le type de logique de l'ordre géopolitique. Cette période de transition hégémonique permet aussi le renforcement de politiques locales et de trajectoires développementales locales et conséquemment d'une nouvelle division internationale du travail par l'absence momentanée d'une force hégémonique globale (Ibid., p. 452). Cependant, la mise en place d'une nouvelle hégémonie se manifeste autant par l'intégration d'éléments de régulations économiques de l'ancienne

hégémonie que d'innovations au sein du régime d'accumulation (Ibid., p. 466). Cette rupture doit ainsi être comprise dans son historicité.

Les contributions de la sociologie historique pour l'analyse des ordres géopolitiques consistent à démontrer comment l'expansion géographique du capitalisme dans le Monde atlantique est possible par la médiation des relations internationales (Dufour et Lapointe, 2010, p. 405). Médiation des relations internationales qui forme l'ordre géopolitique du Monde atlantique comme un espace d'accumulation de capital.

Cette délimitation théorique étant faite, nous allons nous recenser les principaux débats théoriques au sein du champ et relever les tensions et apories qu'il y a au niveau de ces principales approches théoriques. Cela nous permettra de faire état du débat sur la question de l'esclavage et de conceptualiser le Monde atlantique comme un ordre géopolitique structuré selon différentes stratégies de reproduction. Nous pourrons ensuite proposer une synthèse qui nous permettra de présenter l'approche théorique que nous allons avoir usage dans cette thèse.

1.2.2. Les approches néowébériennes

La sociologie néowébérienne des relations internationales établit des idéaux types permettant, à des fins heuristiques, d'établir la distance entre l'élaboration abstraite et la réalité empirique ou encore de servir de comparaison afin de faire ressortir les différences entre différents types abstraits (Teschke, 2003, p. 50). Ces élaborations typologiques sont aussi développées pour les différents types de pouvoir et de coercition (politique/militaire, économique, idéologique/normatif). Conséquemment,

les processus historiques des unités constitutives de l'ordre géopolitique sont expliqués par une analyse multicausale (Ibid., p. 51).

John A. Hobson et la deuxième vague de l'analyse sociohistorique néowébérienne des relations internationales développent le concept de réflexivité duale pour étudier les ordres géopolitiques. Pour Hobson, l'international façonne le national de la même façon que le national façonne l'international (Dufour et Lapointe, p.14). Ainsi, les approches wébériennes et néowébériennes cherchent à pallier aux limites qu'elles diagnostiquent dans l'approche réaliste. Effectivement, en réintroduisant l'Histoire et la sociologie dans l'analyse des relations internationales, les néowébériens reconnaissent que l'ontologie de l'ordre géopolitique n'est pas une absence d'ordre, mais bien le résultat d'interactions multiples entre les unités constitutives de l'ordre géopolitique.

Cependant, l'analyse typologique ainsi que l'approche de Hobson comportent un certain nombre de lacunes. Effectivement, l'approche typologique wébérienne fait reposer l'ordre politique sur une abstraction où ce dernier est vidé de son contenu économique et social. Il apparaît comme autonome (Teschke, 2003, p.53). Or, c'est au niveau de la sphère politique que les luttes quant à l'extraction du surplus se jouent (Ibid., p. 53). Plus encore, l'approche typologique multicausale semble exclure l'analyse des changements sociaux (Ibid., p. 50). Effectivement, autant la réflexivité duale de Hobson que la méthode des idéaux types offrent une définition ontologique de l'international ne tenant pas compte de la spécificité historique des unités constitutives de l'ordre géopolitique (Dufour & Lapointe, 2001, p.16). Ne pas prendre en compte les aspects historiques a comme conséquence de négliger les changements sociaux pouvant s'y opérer.

1.2.3. Les approches marxistes

Marx fut un des premiers à penser l'accumulation du capital comme un phénomène international (Herrera, 2008, p. 211). Même s'il retrace l'origine du capitalisme en Europe de l'Ouest, sa propagation fait que, selon Marx, il devient rapidement une structure globale (Ibid., p. 211). Cependant, comme nous le verrons plus bas, il est nécessaire d'actualiser la pensée de Marx, notamment sur la relation systémique entre le national et l'international (Ibid., p. 213).

Les approches marxistes ont ceci en commun qu'elles prennent en compte l'héritage de l'histoire dans l'analyse des relations internationales et la géopolitique, de façon à relativiser la logique structurelle de l'international (Knafo, 2008, p. 391). Elles opèrent avec le concept de totalité concrète, l'idée que les parties forment un tout qui a un statut empirique structurel (voir Koddenbrock, 2015, p. 245 sur la totalité concrète). Cette totalité est à la fois des catégories abstraites et une réalité empirique qui est le résultat dialectique des actions entreprises par les individus (Ibid., p. 252). En ce sens, la totalité et les parties sont dans une relation co-constitutive de changements historiques (Ibid., p. 255). Plus encore, celles-ci mettent l'accent sur les différences entre les unités d'analyse afin de mieux comprendre ce qui caractérise chacune de ces unités (Knafo, 2008, p. 402). Ce souci de la différence comme angle d'analyse permet une approche critique du positivisme qui reconnaît l'existence de fait en soi sans prendre en compte la subjectivité de l'analyste (Ibid., p. 405).

Les politologues Benno Teschke et Hannes Lacher (2007) partent de la prémisse qu'une analyse des relations internationales doit débiter par la reconnaissance de trajectoires divergentes au sein de la constitution nationale des États et leur médiation par l'entremise de la géographie. Elle doit ensuite comprendre comment celles-ci se comportent relativement à l'émergence du capitalisme (Ibid., p. 569). Il convient ainsi

d'identifier les forces politiques nationales qui s'assurent de contrôler le pouvoir politique domestique. Il s'agit aussi de comprendre comment ces derniers mettent en place des stratégies d'accumulation nationales et internationales (Ibid., p. 570). En ce sens, le capitalisme ne nécessite pas l'existence d'une pluralité d'États souverains, mais le capitalisme a agi historiquement comme une pression sur les États absolutistes déjà constitués comme des territoires souverains à adopter une économie capitaliste avec le type de coercition politique que cela implique (Ibid., p. 574). Ce qu'est la modernité capitaliste, reconnue par la séparation de la régulation politique et de l'accumulation économique, est ainsi un héritage de l'absolutisme (Lacher, 2003, p.538).

Cependant, nous verrons que, comme Robinson l'affirme (2007), le colonialisme et l'intégration du Monde atlantique furent une entreprise capitaliste puisqu'elle facilita l'accumulation primitive des métropoles en contradiction avec Ellen Meiksins Wood qui y voit un impérialisme précapitaliste (Ibid., p.74). Même si nous sommes d'accord avec Wood (2007) sur le fait que le capitalisme est une forme sociale qui pousse les acteurs à certaines logiques induites par les règles de reproduction (l'accumulation, la médiation du marché et le travailleur libre), l'esclavage et le colonialisme mettent en place un ordre géopolitique qui accentue l'accumulation capitaliste de la métropole alors qu'elle garde les colonies dans un état tributaire, non capitaliste.

Ainsi, puisque la régulation des relations sociales de propriété et l'accumulation de capital opèrent à des niveaux différents (le premier national et le second international), les États vont mettre de l'avant des stratégies de spatialisation des firmes nationales, des classes et de l'État, par lesquels ils vont tenter de se placer en une situation favorable dans la dialectique du national et de l'international qui structure les ordres géopolitiques (Lacher, 2003, p.534).

1.2.3.1. La théorie du système-monde

Au sein de la tradition marxiste, notons que les approches de l'École de la dépendance et du système-monde intègrent la notion de changement social et contestent l'idée d'une autonomie du politique dans leurs analyses. Gunter Frank (1970) affirme que l'intégration des formations sociales périphériques dans le système-monde explique le développement du sous-développement (Ibid., p.8). Les pays sous-développés sont présentés comme des colonies dont la structure a été déterminée par les puissances coloniales européennes d'abord et par les Américains ensuite (Rhodes, 1970, p. xi). Ainsi, la création du Monde atlantique ne fut pas seulement possible par l'intégration de pays périphériques dans le réseau mercantile d'échange, mais aussi par le fait que ces formations sociales furent intégrées à la structure économique du capitalisme métropolitain (Frank, 1970, p.8). Amin (1973), pour sa part, affirme que les formations sociales posséderaient une forme dominante centrale qui influencerait les autres de façon monocausale (Ibid., p. 47). Se basant sur les contributions d'Amin, Wallerstein (2002) voit dans le capitalisme l'extension de la marchandisation à l'ensemble du système-monde gommant l'hétérogénéité fondamentale des formations sociales (Ibid., p. 15). Le Système-monde a ceci de spécifique qu'il établit une dichotomie entre un marché international et l'absence de régulation politique internationale (Herrera, 2008, p. 209). C'est ce qui fait en sorte que le monde est un système : une entité sociohistorique constituée par un ensemble de structures interdépendantes (Ibid., p. 209).

Pour Teschke (2003), le modèle théorique du système-monde sous-estime, voir ignore, l'importance des conflits de classes et des révolutions dans les changements historiques (Ibid., p. 138). La conséquence de poser les conflits de classe comme

élément périphérique au modèle théorique fait que les changements historiques du système-monde semblent suivre une ligne homogène qui n'établit aucune variation au sein de sociétés empiriquement différentes (Ibid., p. 140). En effet, cette dernière analyse les relations internationales au sein d'États capitalistes en considérant les pays comme des unités politico-économiques fermées. Cela au lieu de s'intéresser à la dynamique des classes au sein des pays périphériques eux-mêmes (Lachman, 1989b, p. 51).

C'est en relevant les limites du modèle diffusionniste qu'Anderson (1978a), Brenner (1977) et Teschke (2003) contestent la prémisse de l'approche du système-monde où l'ensemble du système-monde est une seule structure dont les unités constitutives semblent dépourvues de pouvoir d'agence. C'est lorsque la multipolarité statique est brisée au profit d'une multi linéarité dynamique (Rosenberg, 2006, p. 318), que nous comprenons que le temps et l'espace ne sont pas séparés ni uniformes (Ibid., p. 319). Il est difficile de dissocier ce qui s'est passé dans un temps 1 sur ce qui se passe sur un temps 2, autant qu'il est impossible de ne pas prendre en compte l'influence qu'ont des relations sociales de propriétés hétérogènes dans des espaces différents les unes des autres. Ainsi, la Révolution haïtienne de 1791, issue elle-même des conflits de classe, peut difficilement être appréhendée dans une analyse du Monde atlantique qui néglige les conflits de classe.

Le sociologue McMichael (1990) propose comme solution à la tension entre le général et le particulier sa méthode de comparaison incorporée (*incorporate comparison*) dans laquelle des instances particulières interreliées sont intégrales au processus historique. En ce sens, le particulier réalise directement le général (Ibid., p. 389). Cette méthode évite de considérer les instances particulières comme étant subordonnée à l'ensemble ; la totalité concrète est considérée comme un processus plutôt qu'une prémisse empirique ou conceptuelle (Ibid., p. 391). Elle est immanente puisque constituée par le conditionnement mutuel de ses parties : c'est l'interaction

de ses parties qui lui donne sa forme (Ibid., p. 391). En opérant ainsi, cette méthode résout l'opposition entre histoire et théorie en refusant de débiter avec une unité d'analyse théorique *a priori* (Ibid., p. 391). Cependant, le particulier opère toujours avec une force de singularisation et la totalité concrète avec une force de généralisation. Le particulier et le singulier des instances particulières relèvent de la conjoncture historique (les logiques d'actions relatives aux relations sociales de propriété qui donnent une forme à la subjectivité racisée dirions nous) alors que la généralisation particulière à la totalité concrète se structure en des époques spécifiques structurées selon une logique propre à chaque périodisation des ordres géopolitiques (Ibid., p. 393).

La méthode de comparaison incorporée reconnaît que les organisations internationales évoluent perpétuellement, son objet est donc d'arriver à donner une substance à leur processus historique (Ibid., p. 386). La généralisation est ainsi contingente historiquement puisque les unités le formant ont chacune une histoire spécifique (Ibid., p. 386).

1.2.3.2. Le développement inégal et combiné

S'inspirant des écrits de Trotski, la thèse du développement inégal et combiné (« uneven and combined development ») actualisée par Callinicos Rosenberg (2008) s'intéresse aux conséquences causales de l'interaction de plusieurs modes de production hétérogènes au sein des relations internationales (Ibid., p.78). Rosenberg analyse l'impact causal de la géopolitique sur les classes au sein des modes de

production; mais aussi l'impact de la structuration de classes au sein des modes de production sur les relations internationales (Ibid., p.79).

Pour Rosenberg (2006), l'international surgit de l'inégalité sociohistorique des sociétés humaines, conséquentes d'un développement inégal et combiné de ces dernières (Ibid., p. 313). Ainsi, la reproduction des conditions matérielles d'existence des sociétés n'est pas limitée simplement à leurs structures « internes » : elles impliquent, par la coexistence de plusieurs sociétés, des facteurs externes que sont les relations internationales (Ibid., p. 320). Au même titre que les unités géopolitiques influencent les relations internationales, les relations internationales influencent la dynamique sociale des sociétés (Teschke, 2006, p.3). Le développement inégal et combiné comporte une analyse des éléments particuliers et universels sans les poser en contradiction ou dans une simple relation causale (Green, 2012, p.352). Elle analyse aussi bien les tendances structurelles que les résultats conjoncturels de l'interaction de plusieurs unités d'analyse (Anievas, 2013, p. 723). Les sociétés connaissant un plus grand développement du capitalisme inondent le marché des sociétés non capitalistes avec des produits ; l'élite de ces formations sociales plus « archaïques » assure la distribution de ces produits pour exercer une autorité sur le peuple (Matin, 2007, p. 427). La restructuration des sociétés « archaïques » par l'introduction de formes nouvelles et capitalistes au sein des sociétés plus traditionnelles provoque un changement au sein des relations de pouvoir entre les classes, ce qui ouvre la voie – en fonction de l'état de la lutte entre ces classes, de l'histoire de ces sociétés et de la géopolitique — à des modèles de sociétés différenciées au sein des relations internationales (Ibid., p. 427).

Le développement inégal et combiné opère à trois niveaux : 1) externe : le développement de sociétés hétérogènes qui entrent en relation détermine la structuration des sociétés ; 2) intrinsèque : la pluralité des sociétés hétérogènes est une condition sine qua non du développement inégal et combiné; 3) émergeant : le

développement des sociétés hétérogènes émerge et se maintient dû au développement inégal et combiné (Rosenberg, 2010, p. 3).

Le capitalisme est le seul type de mode d'organisation de surplus au sein duquel les relations de production s'étendent par-delà les frontières politiques et où l'extraction peut être faite au détriment d'un voisin sans nécessairement violer sa souveraineté politique (Ibid., p. 23). Ainsi, les relations internationales modernes n'ont pas simplement succédé à un ordre géopolitique prémoderne. En effet, les formes « modernes » et « prémodernes » ont coexisté; les états précapitalistes furent soumis à une pression internationale pour se moderniser et mirent ainsi en place des stratégies normatives en réaction à cette pression internationale en provenance des États capitalistes (Teschke, 2003, p.41). Selon la thèse de Teschke (2003), la modernité n'est pas une structure (comme semble le suggérer la théorie du système monde), mais un processus (Ibid., p. 41). Ainsi, autant l'anarchie des réalistes et néoréalistes, la méthode typologique wébérienne et l'approche structurale du système-monde doivent être historicisées; mais il faut aussi prendre en compte les potentialités agissantes des sujets historiques. Ceci afin de comprendre les changements au sein des relations sociales de propriété qui ne peuvent être comprises sans une référence à l'histoire des sociétés analysées. Enfin, le développement inégal et combiné explique la façon dont les différentes sociétés en relations vont emprunter des innovations technologiques ou culturelles d'une autre société pour former des entités hybrides (van der Linden, 2007, p.150), comme ce fut le cas lors de la rencontre des esclaves africains, des colons européens et des membres des premières nations dans le Monde atlantique.

L'analyse conjoncturelle de Rosenberg (2005) au sein du champ des relations internationales stipule que l'expansion géographique du capitalisme surpassa la territorialité nationale des sociétés dès le début. Ainsi, le développement historique du capitalisme a toujours comporté une dimension géopolitique. En ce sens, l'analyse de

cette structure géopolitique ne peut pas être assurée sans prendre en compte l'histoire des sociétés qui le constitue (Ibid., p. 37). C'est de cette façon que cette analyse examine le développement historique du capitalisme comme une formation sociale s'étendant géographiquement. Cette histoire peut être opérationnalisée selon les caractéristiques descriptives dominantes des relations internationales d'une époque (Ibid., p. 38). Cependant, la théorie risque de tomber dans le réductionnisme économique (Der Pilj, 2010, p. 19) si elle se contente d'expliquer le « blocage » ou le « retard » de certains pays, c'est la raison pour laquelle cette théorie doit prendre en compte les processus racisés et la subjectivité politique des acteurs sociaux. Plus encore, en ayant recourt au Monde atlantique comme un ordre géopolitique co-constitué par les sociétés qui la compose, notre perspective échappera aux apories de l'Eurocentrisme voyant dans la trajectoire développementale occidentale la seule voix vers le « développement » (Tansel, 2014, p. 78).

Ainsi, le développement inégal et combiné nous permet de comprendre la façon dont le Monde atlantique se structure autant par les logiques d'actions microsociologiques que par des facteurs internationaux. Il s'agit d'un processus qui doit s'armer des contributions théoriques du marxisme politique.

Mais poser les unités constitutives de l'ordre géopolitique comme des sujets agissants nécessite de comprendre les stratégies normatives de celles-ci. C'est pour cette raison que nous avons besoin des contributions du marxisme politique. Ainsi, les ordres géopolitiques et les relations sociales de propriété ne sont pas dans une relation causale, mais bien dans une relation de structuration.

Nous allons tout d'abord nous intéresser à la question de l'esclavage et démontrer comment ce dernier, comme relation sociale de propriété et comme événement historique majeur dans la racisation et la transition au capitalisme, nous permet de comprendre comment le Monde atlantique s'opéra autant comme un espace d'accumulation que comme une formation raciale.

1.2.4. L'esclavage

Avant de nous intéresser au paradigme du Monde atlantique, il est nécessaire de faire état brièvement du débat sur l'esclavage. Ceci est nécessaire puisque l'esclavage est l'élément initial qui permit la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique et en ce sens, il gardera une importance dans les formes ontologiques (subjectivité sociopolitique et racisation) au sein du Monde atlantique.

Nous verrons comment- au travers de la littérature – l'esclavage doit être compris autant comme un facteur structurant les ordres géopolitiques que comme un événement historique ayant une incidence sur les formes des unités particulières le formant. En ce sens, l'esclavage prend des formes différentes selon le type de production, mais aussi l'histoire sociopolitique des métropoles. Nous passerons ensuite en revue les contributions théoriques des auteurs s'inscrivant dans les théories du système-monde, de l'histoire atlantique ainsi que de la théorie des relations sociales de propriété afin de souligner leurs divergences quant au rôle de l'esclavage dans le développement du capitalisme.

L'esclavage est une entreprise de marquage (physique, légale et symbolique), une forme de catégorisation ainsi que des formes de discriminations (de mise à distance) qui changent selon les sociétés et les époques (Cottias et al. 2010, pp.12-13). Durant les trois siècles et demi qu'eut lieu le commerce triangulaire, Fogel et Engerman (1974, p.15) estiment que 9 500 000 Africains firent la traversée de l'Atlantique contre leur volonté. L'historien Thomas Benjamin (2009, p. 327) avance le chiffre de 10 247 500. Quatre immigrants sur cinq qui arrivèrent en Amérique jusqu'en 1820 étaient des esclaves (Ibid., p.326). La plupart de ces esclaves travaillèrent dans

l'industrie du sucre (Fogel & Engerman, 1974, p.20). En 1760, l'Angleterre était la nation la plus engagée dans le commerce triangulaire et envoyait en moyenne 163 navires annuellement vers les côtes de l'Afrique (Du Bois, 1986, p.46). Mais l'esclavage amena immédiatement le marronnage (la fuite des esclaves qui précédait parfois leur organisation en communauté autonome) (Benjamin, 2009, p.415), et cette résistance amena des contributions fondamentales dans la subjectivité politique des esclaves.

La relation maître/esclave était beaucoup plus qu'une relation économique puisqu'elle impliquait aussi des rapports politiques, une idéologie et un comportement propre (Billings, 1982, p.55). À cet effet, W.E.B. du Bois (1986, p.14) rappelle que le cycle de violence dans la relation maître/esclave et la constante menace d'une insurrection était justifié pour mettre en place des lois encore plus sévères afin de contrôler la population esclave, mêmes lois qui alimentèrent les insurrections.

Le débat sur l'esclavage oppose deux positions divergentes quant à la place de celui-ci dans le développement du capitalisme. Pour Fogel et Engermann (1974), celui-ci ne bloque pas un développement industriel nécessaire à la transition vers le capitalisme. Jairus Banaji (2010) partage cette prémisse avec son concept de « slaveholding capitalism ». Pour la théorie des relations sociales de propriété, l'esclavage n'est pas une condition nécessaire au développement du capitalisme. Effectivement, les stratégies de reproduction sociale des planteurs reposaient sur un réinvestissement « extraéconomique » de leurs profits. Ils favorisaient une croissance extensive, passant par l'ajout d'esclaves et de terres plutôt que par l'innovation visant à augmenter la productivité du travail (Post, 2011). Fogel et Engerman (1974, p.4-5), dans leurs études empiriques sur l'esclavage, remettent quant à eux en question la thèse selon laquelle l'esclavage était un système irrationnel économiquement, que l'agriculture esclavagiste ne donnait pas moins de rendement que l'agriculture

capitaliste et que l'esclavage n'était pas antithétique à un système industriel. Baptist (2014) déconstruit également le mythe que l'esclavage était contre-productif et une forme de production archaïque et précapitaliste. Il démontre que l'augmentation de la coercition, mais surtout de la torture, assurait un rendement beaucoup plus important pour la production du coton dans le sud des États-Unis comparativement aux pays de l'Europe (Ibid., p.128). Le retard économique du sud des États-Unis est beaucoup plus imputable à la spéculation financière issue de l'expansion territoriale vers l'ouest et l'achat d'esclaves (Ibid., p. 312) alors que le Nord s'est industrialisé grâce au coton du Sud dont le prix de production fut rendu possible par la torture des esclaves (Ibid., p.319). En effet, en 1836, la moitié de l'activité économique américaine dérivait directement du coton (Ibid., p.322). Puisque l'esclave est du capital constant et non variable, Post (2013, p.139), affirme que la coercition physique fut un moyen d'augmenter la productivité des esclaves (au lieu de la menace du chômage pour le capital variable). Il démontre cependant que l'expansion géographique (plus d'esclaves et plus de terres afin d'augmenter le rendement) était également une autre forme de stratégie pour l'augmentation de l'accumulation dans les relations sociales de propriété esclavagiste (Ibid., p.140).

L'historien Frank Tannenbaum (Tannenbaum, 1947), pour sa part, fut l'un des premiers à affirmer que l'esclave en tant que sujet économique, moral et politique contribua, autant que son maître, à la constitution du Nouveau Monde (Jerad, 2013, p.4). Cette idée fondamentale sera reprise par le paradigme du Monde atlantique pour qui l'esclavage, contrairement aux auteurs de la théorie des relations sociales de propriété, est une condition nécessaire au développement du capitalisme.

Pour Billings (1982, p.54), et les tenants de l'approche du Système-Monde, les régions esclavagistes du système-monde furent bloquées dans leur développement vers le capitaliste par la division internationale du travail de la même façon que purent l'être les pays de la périphérie. Billings conteste la thèse selon laquelle une

classe moyenne industrielle arriva à développer le capitalisme au détriment de la classe des planteurs. Effectivement, pour ce dernier, les planteurs de la Caroline du Sud furent eux-mêmes responsables du développement du capitalisme en investissant dans les industries naissantes et en employant leurs anciens esclaves sur les plantations (Ibid., p.62).

Eric Williams (1961, p.vii), quant à lui, argumente que le commerce triangulaire a produit le capital nécessaire au financement de la Révolution industrielle anglaise. Historiquement, donc, l'esclavage doit être perçu comme un élément central de l'accumulation primitive du capital au même titre que les lois sur les pauvres et le vagabondage (Ibid., p. 5). L'esclavage n'est pas historiquement le produit d'un vice moral, mais bien le produit de changements qualitatifs au niveau de l'organisation de la production (Ibid., p. 6). Ainsi, l'esclave noir était moins dispendieux que l'engagé : pour le prix de dix ans de service d'un engagé (*indentured servant*) il était possible d'avoir un esclave pour la vie (Ibid., p. 19). La propagation des grandes plantations de sucre demandait un usage considérable de main d'œuvre servile et les engagés ne pouvaient pas fournir à la demande (Ibid., p. 23). La plantation formait le pilier central des économies de plantations et ces dernières étaient encadrées par des textes légaux sur la pratique de l'esclavage (Ibid., p. 27). La production de coton dans ses colonies rendait l'Angleterre indépendante de ses rivales quant à l'alimentation en ressources naturelles (Ibid., p. 37). Le coton, la mélasse, l'indigo et le sucre furent tous utilisés pour stimuler l'industrialisation anglaise (Ibid., p. 52). Les produits qui étaient transformés dans les colonies étaient principalement des produits tropicaux qui ne constituaient pas une menace réelle à l'industrialisation de la métropole (Ibid., p. 55). Politiquement, le pouvoir économique des grands planteurs se manifesta en pouvoir politique et ces derniers s'organisèrent rapidement en une force politique qui changea la nature du parlementarisme anglais (Ibid., p. 92). Cependant, la fin du mercantilisme a également signifié la fin de l'esclavagisme (Ibid., p.136). La marchandisation des corps, l'accumulation de l'argent nécessaire au saut vers le

capitalisme étant faite, ce dernier ne nécessitait plus l'esclavage pour sa reproduction. La production de sucre excédant la demande, l'Angleterre ralentit la production en abolissant l'esclavage (Ibid., p. 149).

Le politologue Robby Shilliam (2009, p.71), quant à lui, voit dans l'esclavage le pilier central autour duquel peut s'expliquer le développement inégal et combiné au niveau global. L'esclavage créa ainsi une dichotomie entre la colonie de plantation au développement exogène et les colonies à l'économie diversifiée avec un développement endogène (Williams, 1961, p. 4). Plus encore, il explique aussi pourquoi la racisation au niveau du Monde atlantique passa par le vecteur de l'attribution de « libre » et de « non libre » (Shilliam, 2009, p. 79). Ainsi, l'appel à un héritage de liberté issue de l'Europe par les colons fut seulement possible en l'invoquant en opposition à la servilité des esclaves (Ibid., p. 79). À cet effet, pour Loomba (2005, p.26), la question de la race est inséparable du colonialisme et ces derniers, bien qu'étant encastés dans des processus économiques, doivent être compris autant comme des catégories culturelles qu'économiques.

Certains auteurs postulent que non seulement le commerce transatlantique, mais la plantation elle-même étaient de nature capitaliste (Banaji, 2000). Cette conception transhistorique des échanges est ce qui permet à ces auteurs d'élever l'esclavage colonial à une condition suffisante pour l'émergence de la modernité européenne. Mais cela obscurcit les éléments de continuité dans le processus d'extraction des surplus des esclaves puis des paysans et dans les moyens de reproduction des classes dirigeantes. Il faut plutôt retracer l'agence des différents groupes dans la reproduction et la transformation des relations sociales de propriété haïtienne consolidée par des processus de racisation.

Jairus Banaji utilise le concept de « slave-holding capitalism »⁶ afin d'expliquer comment l'esclavage ne correspond pas à des impératifs capitalistes même si, en même temps, il ne « bloque » pas un développement industriel (Banaji, 2010). Cependant, cette perspective masque la dimension politique de l'exploitation. Or, ces propositions obscurcissent le rapport spécifique des agents à la dimension « politique » de l'exploitation. Les stratégies de reproduction des planteurs en Haïti reposaient sur un réinvestissement « extraéconomique » de leurs profits. Ils favorisaient une croissance passant par l'ajout d'esclaves et de terres plutôt que par l'innovation visant à augmenter la productivité du travail (Post, 2011); ils se battront d'ailleurs pour conserver l'institutionnalisation des inégalités qui garantissait cette forme de production.

Ainsi, l'esclavage fut une des institutions fondamentales pour la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique. Il est co-constitutif à sa création et c'est cette raison pour laquelle le Monde atlantique fut immédiatement une formation raciale plutôt qu'un espace d'accumulation du capital. Il nous est maintenant possible de considérer le Monde atlantique comme un paradigme, mais aussi de procéder à son opérationnalisation selon certaines périodes historiques recoupant les changements historiques dans les stratégies de reproduction.

1.2.5. Le Monde atlantique

⁶ Jairus Banaji, *Theory as History: Essays on Modes of Production and Exploitation*, op. cit. (cf. note 5).

Les années 1990 amenèrent un changement paradigmatique au sein des études sur la période révolutionnaire dans les Amériques. Il y eut passage d'une vision nationaliste (étude de la société seule afin de faire émerger les facteurs internes qui expliqueraient la révolution) à une vision euro-Américaine (une analyse autant géopolitique que nationale) (Morelli, 2012, p. 3). C'est lors du bicentenaire de la Révolution haïtienne, en 2004, que de nouveaux changements paradigmatiques furent initiés dans l'étude du pays, un intérêt fut alors porté beaucoup plus sur les notions d'interconnexion, de circulation, d'histoire croisée, en rupture avec le modèle de centre/périphérie (Bandeau, 2013, p.2). Ce sont ces deux révolutions paradigmatiques qui donnèrent une plus grande légitimité théorique à la conception de l'espace géographique de l'Europe de l'Ouest, des Amériques et de l'Afrique de l'ouest comme un espace politique de socialité.

Plus encore, ces nouvelles approches intégrèrent l'importance des révolutions comme des événements internationaux (dans leur origine, dans leur idéologie, dans leur processus et leur effet) qui changent profondément la logique de structures internationales (ordres géopolitiques) (Anievas, 2015, p. 842). Enfin, conceptualiser le Monde atlantique comme un espace de développement inégal et combiné nous permet de comprendre comment les facteurs de structuration géopolitique affectent les révolutions et comment ces dernières affectent celles qui les suivront, comment les révolutions, en ce sens, demeurent co-constituées spatialement et temporellement (Ibid., p. 846.). Les révolutions sont centrales dans l'évolution des ordres géopolitiques (Ibid., p. 861) puisqu'elles peuvent changer les règles de reproduction et les normes de structuration. De cette façon, cette approche évite de ne pas donner une place centrale aux sociétés non occidentales (Tansel, 2014, p. 78) dans la structuration d'ordres géopolitiques palliant l'aspect parfois eurocentrique de certaines sociologies historiques (dont un bon nombre de marxistes) et de marxistes politiques. (Ibid., p.79).

Le Monde atlantique fait référence à la constitution des entités sociopolitiques des Amériques, des Antilles, de l'Afrique et de l'Europe de l'Ouest en un ordre géopolitique commun (voir Nettleford, 2007, Dubois & Scott, 2010). La notion est ainsi basée sur une constatation géographique, mais a une acception historique, politique et économique. Il s'agit méthodologiquement d'un paradigme qui propose un angle d'analyse intégrant le régional et le supranational (Falola & Roberts, 2008p.xii). Ainsi, la densité du commerce (la traite des esclaves notamment) qui a lié l'Europe, l'Afrique et les Amériques a fait en sorte que les développements historiques au sein des sociétés de cet ensemble géographique ont été dépendants les uns des autres (Putnam, 2006, p. 615). Ainsi, un événement arrivant en France ou en Haïti peut avoir une incidence sur les États-Unis ou sur un pays d'Europe de l'Ouest. Ce qui signifie que la compréhension d'un événement historique au sein d'un pays de l'Atlantique doit prendre en compte les autres développements historiques au sein des autres pays du Monde atlantique (Ibid., p. 615). Ainsi, pour Shilliam, l'Atlantique est une façon de comprendre les effets et la nature du développement inégal et combiné en reconnaissant l'influence qu'eurent des pays non européens dans sa structuration (Shilliam, 2009, p. 70). En ce sens, le Monde atlantique constitue le vecteur le plus important par lequel il est possible de comprendre l'espace de socialité issue du développement inégal et combiné initié en 1492 (Ibid., p. 71).

Le Monde atlantique comme approche conceptuelle s'oppose à une perspective ethnique absolutiste (« *nationalist or ethnically absolute approaches* ») posant les pays comme des espaces culturellement étanches les uns des autres et comme étant intrinsèquement homogènes au sein de leur composition ethnique nationale (Gilroy, 1993, p.15). Le Monde atlantique se pose ainsi comme une unité d'analyse transnationale et transculturelle (Ibid., p. 15) qui dépasse les structures de l'État-nation et les contraintes de l'ethnicité opérationnalisées de façon homogène et mutuellement exclusive (Ibid., p. 19). Le Monde atlantique a connu une série d'incidences historiques ayant une occurrence comme des vases communicants et

formant ainsi un système historique cohérent. Le premier évènement historique du Monde atlantique fut la rencontre des colons européens avec les membres des premières nations. Des circonstances différentes mirent en place des rencontres différentes et des sociétés différentes dans le Nouveau Monde, mais tous les colons furent initialement dépendants de la technologie, du savoir botanique et des langues des membres des premières nations, et celles-ci furent assimilées dans les nouvelles sociétés qu'ils créèrent (Benjamin, 2009, p.274). Vint ensuite la traite des esclaves qui permit l'intégration sociale, culturelle, économique et politique du Monde atlantique (Gilroy, 1993, p. 55). Ce système de vases communicants sera remise en question par l'Âge des Révolutions (1789-1810), mais ne sera pas anéanti (Brown & Paquette, 2011, p.387). Cet espace géopolitique est créé par les sociétés en relation, mais ces espaces nationaux eux-mêmes furent créés par cet espace géopolitique par l'entremise, comme nous l'avons vu plus haut, d'un développement inégal et combiné. En ce sens, le Monde atlantique est un espace d'accumulation où se rencontrent des pays européens et non européens (Anghie, 2004, p. 3). Cet ordre géopolitique est ainsi marqué par l'histoire du colonialisme et ses conséquences sur un développement inégal et combiné. Il est impossible à comprendre sans l'usage des notions d'empire, de race et de nation (Vidal, 2009, p. 1121).

Pour les Premières Nations du continent américain, l'intégration au Monde signifia leur premier contact avec des Européens et des Africains (Pearson, 2008, p.7). Pour l'Europe, la constitution du Monde atlantique a signifié l'influx de métaux précieux provenant des Amériques et qui permit le financement des expéditions commerciales en Amérique et en Asie (Grady, 2008, p.46). Pour l'Afrique, elle signifiait l'intégration économique de la côte ouest par le trafic d'esclaves qui eurent pour conséquence des rapt pour les populations en guerre et un enrichissement des rois africains qui vendaient les esclaves (Benjamin, 2009, p.336). Le trafic fut facilité par les guerres interétatiques en Afrique, dont certaines furent alimentées par les commerçants européens (Ibid., p.369). Les esclaves formaient un groupe hétérogène

en termes de langues, de religion, d'affiliation ethnique et de coutumes (Ibid., p.337). Il eut, avec la traversée atlantique et la subséquente intégration au Nouveau Monde, une importante créolisation des esclaves, même si celle-ci avait déjà débuté en partie en Afrique comme en témoignent les conversions au christianisme (Ibid., p.363). Il demeure cependant que la grande plantation fut le « moteur » qui accéléra l'esclavage, mais qui permet aussi la créolisation à la fois des esclaves et des maîtres et fut, en ce sens, une des forces les plus importantes de la modernisation du Monde atlantique (Ibid., p.417).

L'identité de cette entité géopolitique s'est mise en place par un processus d'altérité, de luttes et d'échanges entre Créoles, Noirs, colons blancs et classe possédante européenne (Smith, 2010, p.118). Ira Berlin décrit le Créole atlantique comme quelqu'un : « *with linguistic dexterity, cultural plasticity, and social agility* » (Berlin, dans Landers, 2010, p. 3). Les Créoles de l'Atlantique étaient extrêmement mobiles géographiquement et socialement. Ils ne se définissaient pas nécessairement par des notions de « race » au premier abord puisque les bouleversements politiques de l'époque (fin 18e et début 19e) et les fluctuations politiques ont permis la constitution d'une identité plus fluide (Landers, 2010, p. 13). Identité fluide qui empruntait des éléments culturels pluriels et qui permit la résistance à l'acculturation pleine et entière du Monde atlantique à la culture européenne (Fabella, 2010, p. 43). Les expériences collectives d'individus du Monde atlantique lors de l'Âge des Révolutions leur permirent de constituer une identité qui dépassait les cadres nationaux ou ethniques et tendait vers une forme d'universalisme (Buck-Morss, 2009, p. 111). Nous verrons comment cette subjectivité sociopolitique constituée par le prisme des processus de racisation⁷ cristallisa un moment historique avec l'émergence de la catégorie de travailleur « libre ».

⁷ Nous comprenons les processus de racisation comme la catégorisation de personnes selon des groupes raciaux, où les groupes sociaux sont définis et séparés selon des traits physiques ou culturels (Howard, 2007, pp. 728-729).

Ainsi, puisque le Monde atlantique fut structuré par le massacre des Premières Nations et l'esclavage des Noirs, il constitue ce que Omi et Winant (1986, p.61-62) appellent une formation raciale. Ce concept se comprend comme le processus sociohistorique par l'entremise duquel les identités raciales sont créées, vécues et détruites. Ce processus s'effectue par l'entremise de : 1) la racisation : la façon dont les sociétés attribuent une signification aux différences somatiques; 2) des projets raciaux (*racial projects*) : la façon dont les catégorisations raciales deviennent constitutives de structures sociales; et 3) des politiques raciales : la façon dont le pouvoir dans la société est racisé (ibid, p. 61-62). Effectivement, le Monde atlantique comme structure sociale, politique et économique mettra en place des stratégies de reproduction qui marqueront le contenu de la catégorisation raciale. Cette dernière sera essentielle à une normativité permettant la structuration des ordres géopolitiques. Ainsi, le Monde atlantique est autant un ordre géopolitique issu d'un mouvement historique propulsé par des luttes politiques cristallisant des rapports racisés causés par des relations sociales de propriétés spécifiques, qu'un espace d'accumulation, qu'une posture méthodologique refusant le biais nationaliste dans l'analyse des incidences historiques et sociologiques (Putnam, 2006, p. 620).

Nous allons présenter dans les lignes suivantes l'opérationnalisation historique de la structuration d'ordres géopolitiques différents au sein du Monde atlantique en nous intéressant à leur spécificité. À l'aune de la revue de littérature que nous avons effectué précédemment, nous avons opéré des périodes historiques structurant des ordres géopolitiques qui se marquent par des ruptures hégémoniques :

1. Un monde atlantique colonial : marqué par la conquête et se terminant avec les révolutions atlantiques des années 1770s;
-

2. Un monde atlantique des révolutions : marqué par les révolutions des années 1770s et se terminant avec la transformation de ces impulsions révolutionnaires en communautés imaginaires nationales.
3. L'âge des empires : marqué par l'établissement de communautés imaginaires atlantiques et la montée en puissance de rivalités impérialistes.
4. Impérialisme américain : marqué par le monopole hégémonique de l'impérialisme américain au sein du Monde atlantique.

1.2.5.1. Monde atlantique colonial (1492-1770)

Cette période se situe entre l'arrivée de Christophe Colomb à l'île d'Hispaniola jusqu'à la fin de la mainmise hégémonique des empires européens au sein du Monde atlantique. C'est durant cette période qu'il y eut l'établissement de liens économiques, politiques et culturels entre les trois continents qui fait en sorte que leur histoire ne peut dorénavant plus être comprise régionalement, mais bien par leur mutuelle influence (Grady, 2008, p.47). Cette période initiale se caractérise par une interdépendance profonde entre les pays du monde atlantique dû principalement au commerce triangulaire, au mouvement migratoire et au colonialisme (Brown & Paquette, 2011, p. 387). L'usage de l'esclavage et le massacre des Premières nations firent en sorte que l'expression culturelle du Monde atlantique est racisée (Shilliam, 2009, p. 72). C'est pendant le dernier tiers du 16e siècle que la traite des esclaves s'intensifia grâce à l'établissement d'un comptoir permanent au Kongo en 1570 (Guasco, 2008, p.84). L'établissement de ce comptoir permanent fut facilité par les guerres qui aboutirent à l'invasion du royaume du Kongo à pareille date (Klein, 2010,

p. 11). Mais malgré tout, la traite d'esclave alimentant le nord de l'Amérique ne subira pas la même progression jusqu'à ce que le monopole portugais soit démantelé par les Hollandais et surtout les Anglais (Guasco, 2008, p.90). À partir de 1672 les Anglais assureront la grande majorité du commerce des esclaves fournissant les colonies d'Amérique du Nord et du Sud (Buckner, 2008, p. 100). En 1700, les esclaves deviennent la principale exportation de l'Afrique (Klein, 2010, p. 12).

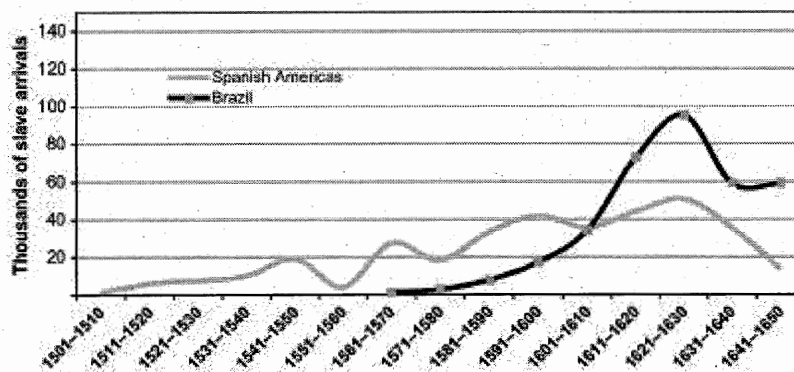


Figure 2.1. Comparative movement of African slaves to Spanish and Portuguese American ports, by decade, 1501–1650. Source: Emory database, estimates accessed Sept. 14, 2009.

(source : Klein, 2010).

Ainsi, entre 1580 et 1820, 8.7 millions d'Africains firent la traversée de l'Atlantique contre seulement 3 millions d'Européens (Chambers, 2008, p.156). Le 18^e siècle signifie une transformation dans l'industrie sucrière des Antilles, alors qu'avant la plantation moyenne employait moins de 50 esclaves au 17^e siècle, la main-d'œuvre double dans le siècle suivant (Klein, 2010, p.33). Le siècle connut aussi le paroxysme du système de l'exclusif par la France; où le commerce des colonies n'était pensé qu'à l'avantage de la métropole (Horan, 2010, p. 106). L'apogée du mercantilisme (1648-1815) dans l'organisation économique des pays coloniaux se manifesta avec des formes particulières en France (politique monétaire indépendante), aux Pays-Bas (mise en place de tarif d'échange fixe) et en Angleterre (mobilité du capital) (Neal, 2014, p.18). Cependant, la politique mercantiliste avait toujours comme effet de faire

en sorte que les bénéficiaires du commerce transatlantique soient toujours les métropoles (Harley, 2014, p. 504). Une autre caractéristique du mercantilisme fut son obsession de l'accumulation de métaux précieux et la conséquente exploitation intensive des mines du Nouveau-Monde (Cardoso, 2014, p. 577). La politique diplomatique et commerciale, les conflits militaires et l'expansion impériale de l'Angleterre lui permirent d'atteindre une hégémonie géopolitique lui assurant d'accumuler une part grandissante de la taxation émergeant du commerce mondial (O'Brien, 2014, p. 366). Mais avec le 18^e siècle, les puissances européennes voient dans l'accroissement du commerce atlantique, une façon de stimuler leur marché national par une demande croissante de produits manufacturés induite par une poussée démographique (parfois artificielle, comme à Saint-Domingue, qui connaît une poussée démographique imputable à la croissance des esclaves) (Butel, 1999, p.132), et font aussi usage d'une plus grande demande internationale pour les produits de luxe (comme le café et le tabac) pour accroître leur richesse (Ibid., p.133).

Culturellement, dès le 18^e siècle, l'anglais du Nouveau-Monde est déjà marqué par les contributions des langues africaines (Buckner, 2008, p.107). L'arrivée massive dans les Amériques d'esclaves en provenance du Bénin entre 1760 et 1790, explique également le développement du Vaudou, religion par excellence du Monde atlantique (Usman, 2008, p. 123).

La conséquence de l'expansion de l'esclavage et du recours à l'Exclusif (l'utilisation de la monoculture provoqua des famines) (Horan, 2010, p. 109) ainsi que les luttes issues des subjectivités sociopolitiques issues des relations sociales de propriété (esclavagisme notamment) mirent un terme à cette première période. Déjà, au début du 18^e siècle, le commerce atlantique n'est plus le monopole des puissances espagnoles (Butel, 1999, p. 92). La France connaît son âge d'or avant la guerre de Sept Ans, entre 1735 et 1755, puis subira un déclin continu par la suite (Ibid., p. 152). Le traité d'Utrecht de 1713 fut le début de la suprématie anglaise sur les eaux de

l'Atlantique (Ibid., p. 92). Les guerres incessantes avec l'Angleterre et la main mise de cette dernière sur les voix de navigation transatlantique a profondément endommagé l'économie d'entrepôt de la France (Ibid., p. 161). Enfin, le caractère de plus en plus spéculatif du commerce colonial signifiait que la dette des planteurs envers les compagnies pratiquant la traite s'accroissait de jour en jour, vidant les coffres des grandes compagnies métropolitaines (Ibid., p. 163).

1.2.5.2. Âge des révolutions (1770-1825).

Lors de cette seconde période, le séisme révolutionnaire États-Unis-France-Haïti-Amérique Latine, affaiblit les empires et leur monopole hégémonique. Jusque dans les années 1960, une grande partie de l'historiographie compara les révolutions latino-américaines et haïtiennes en les comparant à la révolution « réussie » dans les treize colonies, mais nous savons que la révolution des treize colonies n'était pas si réussie puisqu'elle impliquait la continuité de l'esclavage et que la révolution haïtienne (Morelli et al., 2009, p. 10), de par le fait qu'elle fut une révolution dirigée par des esclaves eut une forme de républicanisme différent du républicanisme américain (Rossignol, 2009, p.32). La Révolution américaine procéda à une rupture dans les stratégies de reproduction de l'ordre géopolitique précédant. Premièrement, la guerre avec l'Angleterre força les treize colonies à se tourner vers des accords commerciaux multilatéraux qui les rapprochèrent des autres pays américains (Langley, 1996, p.89). Ensuite, les idées de liberté issue de la révolution eurent un impact dans la mise en place d'organisations révolutionnaires dans d'autres pays (Ibid., p.89). La Révolution haïtienne, ensuite, contribue à radicaliser cette rupture

dans les stratégies de reproduction en amenant les sociétés du Monde atlantique à prendre au sérieux le défi du « problème noir » (Du Bois, 1986, p.74). Au début du 19^e siècle, l'esclavage était encore une pratique courante, mais elle prit fin à la fin du siècle (Ibid., p.133). La première « internationale » antiesclavagiste naquit de l'âge des Révolutions et bien que n'étant pas homogène au niveau de leur demande (gradualisme contre émancipation immédiate), elle eut une certaine incidence sur l'opinion publique mondiale (Rossignol, 2002, p. 3).

L'expansion du capitalisme et sa rencontre avec les formes d'organisations locales ayant précédé sa venue donnèrent naissance à des types spécifiques de régimes d'accumulation (Pannah, 2002, p. 280). Cette « transition hégémonique » renforça ainsi le développement des trajectoires développementales locales (Brown & Paquette, 2011, p. 388), mais maintint malgré tout une interdépendance et un échange culturel, politique et économique au sein du Monde atlantique (Ibid., 2011, p. 388). Cette transition explique l'affirmation de « créolités » locales au sein des ex-colonies (Shilliam, 2009, p. 71). La persistance du colorisme, la passation d'une domination économique tributaire à la soumission financière de banques centrales européennes, l'influence des milieux intellectuels européens, l'utilisation de lois coloniales dans la mise en place de la législation postcoloniale, sont autant de facteurs démontrant la constante interdépendance des unités géopolitiques du Monde atlantique malgré un changement au niveau des formes (Brown & Paquette, 2011, p. 390-391). Cette influence ne fut cependant pas unilatérale: la pensée politique européenne fut influencée par les événements en Amérique (printemps des peuples) et les pays européens nécessitaient également les nouvelles relations économiques qu'ils avaient établies avec les pays outre-Atlantique (Ibid., p. 392).

Ainsi, la Révolution américaine de 1775 fut suivie de la Révolution française de 1789 et de la Révolution haïtienne de 1791 et d'une série d'indépendances latino-américaines au début du 19^e siècle. La Révolution haïtienne fut la première révolution

intégrant à la fois les demandes d'indépendance et d'émancipation des esclaves (Jackson, 2008, p.229).

La crise de la monarchie espagnole explique certes les indépendances du 18^e siècle (Cahill, 2008, p.179), mais elles furent aussi liées aux guerres en Europe, à l'esclavage et à la Révolution haïtienne l'ayant précédée (Morelli, 2012, p. 5). En effet, une culture constitutionnelle amenée par les Lumières, l'idée du progrès et les expériences révolutionnaires de l'Atlantique ont été le foyer des indépendances en Amérique latine (Ibid., p. 5).

Dès la fin du 18^e siècle, le profit engendré par le sucre dans les colonies anglaises baisse due à la compétition européenne, principalement française (Bruckner, 2008, p.111). Ceci, conjugué à l'impulsion humanitaire des Lumières pousse le pays à abandonner la traite des esclaves (ibid., p.111). Paradoxalement, le 19^e siècle est également celui connaissant le plus grand nombre d'esclaves faisant la traversée outre-Atlantique (Usman, 2008, p. 129), conséquence de l'intensification des conflits en Afrique.

1.2.5.3. Âge des Empires (1826-1914)

Après la période révolutionnaire et les coûteux conflits issus de la rivalité entre pays européens, les anciennes puissances coloniales dirigent leur attention ailleurs (Roge, 2008, p. 431). Le mercantilisme européen mute en libre-échange qui donne un avantage à l'Angleterre qui est la première à connaître la transition vers le capitalisme (O'Rourke & Williamson, 2014, p.4). La révolution industrielle eut comme conséquence une plus grande divergence entre les pays connaissant la transition vers

le capitalisme et ceux qui ne la connurent pas immédiatement, ceci, conjuguée avec un avantage technologique et militaire, permit l'expansion européenne au travers du globe (Ibid., p.3). Les pays les plus capitalistes voyaient de moins en moins davantage économique à l'accumulation territoriale : l'impérialisme de libre-échange comptait sur la collaboration d'une élite locale à l'accumulation du capital sans à avoir à risquer les risques (et les coûts) d'une administration coloniale (Austin, 2014, p.307).

L'expansion vers l'Afrique, avec le passage d'un racisme coloriste à un racisme colonial (voir chapitre 2), remplaça l'Exclusif par un libre-échange impérialiste (Roge, 2008, p. 437). Les premiers pays à initier le mouvement de colonisation vers l'Afrique ne sont cependant pas les pays ayant fait les premiers l'expérience de la transition vers le capitalisme (Austin, 2014, p.307). Le Monde atlantique continua d'être l'enjeu de rivalités entre les anciennes puissances coloniales et les puissances émergentes. Initialement, c'est la Grande-Bretagne qui, jusqu'en 1880, étend son hégémonie en prenant les rênes du commerce et de la finance grâce à leur maîtrise des mers (Bret, 2008, p.51). Cette inférence coloniale se double d'une politique de la canonnière qui fait que les États européens n'ont aucun complexe à utiliser la menace physique pour assurer leurs intérêts financiers (Ibid., p.52). L'Angleterre parvient par l'entremise de sa diplomatie à demander la lutte contre la traite des esclaves dans le traité de Vienne de 1812 (Rossignol, 2002, p. 3), cela non pas simplement pour des raisons philanthropiques (voir à cet effet Williams plus haut). L'esclavage persiste cependant jusqu'à la seconde moitié du 19^e siècle autant aux États-Unis qu'à Cuba (Ibid., p. 7).

1.2.5.4. Impérialisme américain (1914-).

Même si l'intervention américaine dans le Monde atlantique ne date pas de 1914, c'est à cette date que la puissance américaine éclipse pour de bon l'influence des anciennes puissances coloniales européennes (Bret, 2008, p.53). La doctrine Monroe fait en sorte que les États-Unis, agissant selon une logique d'accumulation impérialiste, pratiquent une politique d'ingérence dans toutes les Amériques. Les anciennes puissances coloniales sortent épuisées du premier conflit mondial, et les États-Unis remplacent même l'Angleterre comme nouvelle hégémonie navale (Butel, 1999, p.259). Haïti est ainsi envahi par les marines en 1917. La guerre froide change la rivalité géopolitique au sein du Monde atlantique. Face à la Révolution cubaine, des régimes autoritaires anticomunistes furent mis en place dans beaucoup de pays américains avec la complicité des États-Unis, tels les Duvalier en Haïti.

1.3. Synthèse et proposition d'approche

Pour Khun, les données empiriques qu'étudie un paradigme doivent être cohérentes avec les bases théoriques de ce dernier (Fracchia & Ryan, 1992, p.49). Méthodologiquement, il s'agit de valider les théories selon les preuves empiriques, mais aussi de comprendre les données empiriques en ayant recourt au cadre théorique, c'est dans ce va-et-vient entre l'empirique et le théorique qu'il y a constitution de la totalité concrète (Ibid., p.60). Calhoun affirme qu'il y a la place à la fois pour une théorisation générale et une étude empirique particulière des cas au sein de la sociologie historique (Calhoun, 1998, p.868). La sociologie historique peut ainsi se munir d'une théorie générale expliquant les séquences historiques dans leurs

continuités et leurs divergences; théorie prenant compte des spécificités historiques des cas étudiés (Ibid., p.868).

Notre approche doit parvenir à comprendre comment l'histoire haïtienne donna forme aux processus racisés changeant au travers des époques structurées selon des ordres géopolitiques. Ceci en reconnaissant que notre objet théorique est la totalité concrète du rapport dialectique entre une structure géopolitique et les relations sociales de propriété propre aux sociétés, ceci selon des formes historiques propres.

L'approche de la sociologie historique que nous défendons est non déterministe, non positiviste, non « économiciste », et se base sur une tradition marxiste particulière, celle reconnaissant la richesse de la diversité des sociétés et qui tente de les comprendre historiquement de la même façon qu'elle tente de comprendre historiquement la transition vers le capitalisme (Lacher, 2006, p. 30). La connaissance des facteurs de changements historiques ne peut donc pas s'établir sur des facteurs monocausaux ni multicausaux où les lois de changements historiques sont considérées comme universelles et pouvant ainsi s'appliquer à des sociétés empiriquement différentes (Ibid., p. 31).

Ainsi, la méthode dialectique nous permet de dépasser la monocausalité, l'ahistoricité des modèles idéaux typiques et les généralisations induites par la répétition de régularités empiriques (Heine et Teschke, 1996, p. 410). Pour la méthode dialectique, les sociétés et les organisations politiques sont historicisées relativement à la nature de leurs de relations sociales de propriété (voir le chapitre 2 pour une discussion plus élaborée sur les notions de relations sociales de propriété) (Dufour & Lapointe, 2011, p.5).

Notre synthèse retiendra donc les contributions de l'histoire par le bas qui reconnaissent l'importance de l'histoire dans la formation de la subjectivité politique (E.P. Thompson) ainsi que l'importance des relations sociales de propriété dans les

logiques d'actions des acteurs (Brenner) et des répertoires de contentions sociales qui en sont constitutifs. Nous retenons aussi la méthode de conjoncture historique qui s'intéresse à deux ordres causaux interdépendants, mais analytiquement différents : 1) les tendances organiques inhérentes au développement capitaliste et qui a un poids causal partagé par toutes les sociétés capitalistes; 2) les formes concrètes que les tendances organiques vont prendre dans des sociétés spécifiques. Le deuxième niveau, le niveau empirique, est celui auquel opère la sociologique historique, le premier niveau constitue l'abstraction théorique (Rosenberg, 2005, p.29).

Ces logiques d'action peuvent se comprendre comme des répertoires de contention sociale définis comme : *« des dispositifs d'action singuliers, constitués historiquement, qui associent les acteurs revendicateurs aux objets de leurs revendications. »* (McAdam, Tarrow et Tilly, cité par Dufour, 2015). Ces derniers sont donc les façons dont les acteurs se représentent leur lutte relativement aux stratégies de reproduction et comment ces dernières prennent forme relativement à l'histoire.

Ainsi, s'il est possible de désigner des périodes historiques comme étant des époques ayant des caractéristiques particulières, il est méthodologiquement cohérent de dresser sur la base des caractéristiques empiriques de ces dernières une conjoncture historique spécifique ayant une détermination particulière. Ces époques historiques sont découpées empiriquement par des logiques propres à des ordres géopolitiques qualitativement différents.

C'est en ce sens que nous comprenons les notions d'ordres géopolitiques comme totalité concrète : une époque historique spécifique ayant des paramètres causaux propres dus au développement inégal et combiné du capitalisme qui amène la structuration d'ordres géopolitiques propres qui, à leur tour, influence et sont influencés par les de relations sociales de propriété au sein des sociétés qui les constituent.

Nous voyons donc que les tensions épistémologiques propres à la sociologie historique doivent prendre en compte à la fois les luttes au niveau des sociétés, luttes qui leur donnent leur spécificité empirique, mais aussi les ordres géopolitiques qui structurent ces cas empiriques et sont structurés par ces derniers. Comme le dit Rosenberg, il s'agit maintenant de s'intéresser aux dynamiques causales au niveau international et comment celles-ci nous permettent de théoriser les processus historiques (Ibid., p.10). Ainsi, les facteurs internationaux sont juxtaposés avec les réalités empiriques spécifiques et expliquent les séquences historiques qui sont l'objet de la sociologie historique (Lawson, 2007, p. 346).

Nous cherchons à comprendre la subjectivité politique des acteurs racisés. Mais elle explique aussi la structuration d'ordres géopolitiques puisque ces derniers ont une incidence sur les relations sociales de propriété qui limitent les logiques d'actions des acteurs quant aux changements historiques que ces derniers peuvent provoquer. Cependant, nous ne sommes pas dans une démarche causale, mais plutôt corrélative puisque les ordres géopolitiques influencent les relations sociales de propriété, mais ces derniers – par les logiques d'actions qu'elles donnent aux acteurs- structurent également les ordres géopolitiques. Ce processus dialectique produit des logiques d'actions et des subjectivités selon l'histoire de chaque société.

Nous devons toutefois prendre en compte le caractère historique et intersubjectif des structures (Dufour, 2015, p.59). Nous proposons une approche mésosociologique relationnelle qui ne tombe pas dans un individualisme méthodologique où la logique des acteurs est étudiée en abstraction de son contexte social (Ibid., p.51), ni une approche holiste qui ne prend aucunement compte de la logique des acteurs (Ibid., p. 51).

Les processus racisés sont structurés par les ordres géopolitiques, mais prennent des formes différentes selon l'histoire des différentes sociétés. À titre d'exemple, la catégorie « noire » est constitutive d'un ordre géopolitique constitué par l'esclavage

au sein du Monde atlantique, mais il ne prendra pas la même forme en Haïti qu'aux États-Unis puisque ces sociétés ont leur histoire particulière donnant une forme aux processus racisés.

L'approche du Système-Monde fut une des premières à reconnaître que les ordres géopolitiques constituent des structures, mais elle néglige la structuration. C'est Hobson avec sa méthode de la réflexion duale qui permet de souligner l'importance de la relation co-constitutive du national de l'international et vice-versa. Le développement inégal et combiné nous permet enfin de comprendre que la structuration agit selon une association méthodologiquement corrélative et théoriquement dialectique :

- l'histoire de l'expansion géographique du capitalisme par ses logiques d'accumulation constitue et est constituée par;
- l'histoire des unités constitutives issue de la lutte inhérente aux relations sociales de propriété et aux stratégies de reproduction ainsi qu'à la racisation et la subjectivité sociopolitique qui en découlent;
- ces dernières, enfin, agissent sur la contestation des relations sociales de propriété et, par leur changement éventuel, de nouvelles relations sociales de propriété surgissent au sein d'une unité, ce qui peut, structurellement, changer la totalité concrète qu'est l'ordre géopolitique.

Cette relation dialectique doit s'opérationnaliser par une approche constructiviste reconnaissant la structuration de la totalité concrète par des unités malléables ayant des trajectoires développementales différentes. Cette relation n'est pas causale, mais bien structurelle et dialectique.

Cette approche constructiviste doit se munir des contributions de la sociologie historique qui permettent de prendre en considération comment les séquences

historiques ont un impact dans la formation de la subjectivité politique du sujet politique agissant sur les relations sociales de propriété. Cette sociologie historique permet également de comprendre en quoi la transition vers le capitalisme a un impact sur les processus racisés, particulièrement- comme nous venons de le voir – dans la période esclavagiste et la période post esclavagiste. La sociologie historique nous permet également de périodiser les changements importants dans la structuration d'ordres géopolitiques et de marquer les changements au niveau des logiques structurelles selon les périodes, mais aussi d'identifier les transitions hégémoniques et les acteurs qui bénéficieront de ces transitions.

Après ce bref détour par le Monde atlantique, il s'agit maintenant de s'intéresser à la façon dont ce Monde atlantique comme espace géopolitique induit par un développement inégal et combiné doit être analysé en prenant compte des structures de production et de reproduction de ses unités constitutives (Rosenberg, 1994 : 6, cité dans Teschke, 2003, p.39). Nous verrons comment des relations sociales de propriété spécifiques génèrent un ordre géopolitique établissant une limite à la rationalité des relations entre les acteurs (Teschke, 2003, p. 47). Le propos de notre second chapitre est donc de s'intéresser aux relations sociales de propriété et aux processus de racisation.

CHAPITRE II

CAPITALISME ET PROCESSUS DE RACISATION

Dans la partie suivante, nous développerons une approche théorique de la racisation intégrant la problématique histoire/ordre géopolitique et distribution des ressources. Nous verrons comment l'histoire et la catégorisation nous renseignent sur l'impact des formes historiques sur les relations sociales et comment la subjectivité est constituée au sein d'une relation sociale permettant la catégorisation. Nous verrons ensuite comment les processus racisés cherchent à justifier l'accès aux ressources et sont intimement liés aux relations sociales de propriété. La conséquence sera que les relations sociales de propriété ont une influence sur la subjectivité (racisation et autoracisation) et que cette subjectivité politique peut avoir une incidence sur la structuration d'ordres géopolitiques. La racisation, les stratégies de reproduction et la structuration d'ordres géopolitiques sont corollaires et co-constituées.

Nous pensons que les contributions théoriques du marxisme politique nous permettent d'opérationnaliser les catégories analytiques qui prennent en compte la réalité empirique haïtienne. Suite à notre discussion sur le tournant historique des relations internationales, nous allons aborder la question des processus racisés en établissant leurs liens directs avec les processus d'extraction du surplus et, plus largement, la structuration d'ordre géopolitique ainsi que la sociologie historique.

Nous verrons ainsi que les processus racisés prennent des formes historiques, mais sont corollaires à la logique des ordres géopolitiques; leur aspect subjectif, cependant, peut amener une contestation des stratégies de reproduction et conséquemment de la structuration des ordres géopolitiques. Nous allons dans ce chapitre présenter les changements au sein des processus racisés en lien avec les relations sociales de propriété selon la périodisation qui émergea de notre opérationnalisation du Monde

atlantique à la fin du chapitre précédent. Pour ce faire, nous proposons d'abord une recension théorique rapide des relations sociales de propriété et des processus de catégorisation avant de passer à l'étude plus concrète des changements dans les processus racisés et les relations sociales de propriété dans le Monde atlantique selon la périodisation préalablement entreprise.

2.1. Racisation et classes : le modèle canonique

Nous verrons dans les pages suivantes comment les contributions du marxisme politique nous permettent d'opérationnaliser la contestation des stratégies de reproduction de la classe dominante comme un acte politique nécessitant et résultant en une mobilisation du sujet politique. Cette mobilisation politique prendra parfois des formes racisées. Nous avons vu précédemment comment les sociétés sont le produit d'un ordre géopolitique dont le développement inégal et combiné est structuré par l'histoire de luttes quant à l'extraction de surplus. Il convient ici de nous intéresser plus spécifiquement au dernier élément, à savoir les processus de subjectivité inhérents aux luttes quant à l'extraction de surplus. Nous allons nous intéresser au marxisme politique ainsi qu'aux processus racisés. Nous verrons d'abord comment les relations sociales de propriété ont une dimension subjective issue de la lutte propre à la contestation des stratégies de reproduction et comment ces dernières ont un impact sur les processus racisés.

2.1.1. Les relations sociales de production

L'approche des modes de reproduction repose sur une démarche cherchant à dégager des lois coexistentielles où la réalité est saisie statiquement et non dialectiquement (Schaff, 1974, p. 23). Les études post-développementales ont démontré comment l'approche des modes de production⁸ comporte un certain nombre de carences dans l'étude des pays du « Sud » puisque cette analyse typologique parfois rigide conceptualise le Sud ou « l'Oriental » comme un « non-Occidental », définie seulement par les catégories de l'occident et non selon les spécificités empiriques des sociétés non occidentales (Saïd, 1994, p.21). En témoigne la catégorie du mode de production asiatique qui devrait servir de modèle explicatif autant pour les sociétés d'Asie que celle d'Afrique du Nord (Lacoste, 1998, p. 37). On peut comprendre comment cela peu être problématique en Haïti où les premiers résidents furent massacrés par les conquérants européens, et que la population qui constitue la majorité ethnique d'aujourd'hui fut amenée de force d'Afrique puis connu un métissage autant culturel que biologique avec les survivants des Premières Nations et les descendants de colons. Dans ce cas bien précis, penser en catégorie de mode de production abstrait est problématique et la connaissance historique dans tout ce qu'elle contient d'empirique seule peut nous permettre de trancher sur la spécificité de l'organisation sociale d'une telle société. Ainsi, dans le modèle base/superstructure, l'hétérogénéité des sociétés étudiées est rapidement expliquée par des différences superstructurelles ayant peu d'incidence causale dans le modèle. En procédant de la sorte, il n'y a aucune explication de la raison pour laquelle ces différences superstructurelles existent (Matin, 2007, p. 424).

⁸ Voir à cet effet : Marx, 1972, Pannekoek, 1970, Lefebvre 1957 et principalement Althusser, 2012.

En réponse aux apories du modèle des modes de production, il semblerait, comme le suggère Teschke (2003, p.56), qu'un changement de l'analyse passant des contradictions entre les forces et les rapports de production à une analyse centrée sur les relations d'exploitations permettrait d'éviter les tendances déterministes et téléologiques du modèle des modes de production. Ce changement au niveau de l'analyse nous permet également de préserver « l'ouverture » des conséquences historiques des conflits de classes⁹ (Ibid., p. 56). La méthode dialectique marxiste permet de cadrer la rationalité des acteurs dans le contexte social et de comprendre comment ces derniers contribuent à le changer (Knafo, 2002, p. 156).

Les contributions du marxisme politique permettent de passer d'un modèle téléologique et déterministe du mode de production à un modèle analytique plus ouvert, moins rigide et moins déterministe. Le marxisme politique est à la fois une théorie des formes et une théorie de la transition. Elle est une théorie des formes puisqu'elle s'intéresse à la façon dont différentes relations sociales de production vont engendrer des formes de coercition politique, des règles de reproduction et de subjectivité politiques différentes ; elle s'intéresse à la transition puisqu'elle explique que la façon dont un régime social de propriété peut donner place à un autre n'est pas arbitraire (Chibber, 2011, p. 63). Pour Brenner (1976, p.31), la structure de classe possède deux aspects analytique et historique : 1) premièrement, les relations entre les producteurs directs eux-mêmes (les forces de production); 2) deuxièmement, les relations de propriété par lesquelles une partie non payée de la production est extraite des producteurs par une classe de non-producteur. Plus encore, pour ce dernier, les régimes sociaux de propriété constituent des logiques d'actions au sein de structure géopolitique historiquement constituée autant que des stratégies sociales pour les trajectoires développementales locales (Dufour, 2008a, p. 76). Ce modèle nous

⁹ À cet effet, Marx rappelle que l'individu n'a d'existence objective en dehors de son existence immédiate (Marx, 1968, p. 73). C'est le premier moment de l'immédiateté dialectique, qui devient ensuite existence objectivée par la médiation des relations sociales de production propres aux formations sociales.

permet de comprendre l'émergence de logiques d'actions au sein d'une société par sa constitution historique et sa structuration par les ordres géopolitiques. Nous verrons ainsi que pour Haïti, la logique d'action constitutive à la rupture révolutionnaire de 1791 et de la mise en place de la République aura comme fondement dans sa logique d'action la question de l'accès (ou non) à la propriété d'êtres humains (l'esclavage) et la catégorisation co-constitutive à ces relations sociales de propriété.

Pour Wood (1995, p.25), la division base/superstructure dépolitise l'économie. En ce sens, il s'agit de reconnaître, selon elle, que les formations sociales sont des phénomènes sociaux avant tout. Plus encore, par le fait même que le capital comme relation sociale est contesté dans une lutte des classes, il passe d'une *apparence* purement économique à une catégorie politique puisque la lutte et la contestation dont il est l'objet est une relation sociale politique. Ainsi, même si les relations sociales de productions ne peuvent pas être réduites à leurs aspects légaux, ce dernier contribue à la logique des règles de reproduction utilisée par la classe possédante (Post, 2013, p. 79). Mais contrairement à ce que peuvent suggérer certains passages de Wood (voir Rioux, 2013, p. 109), la coercition raciste est une coercition politique qui joue un rôle prépondérant dans l'accumulation capitaliste dans certaines sociétés.

Cependant, au lieu d'avoir usage du concept de formation sociale qu'utilise le marxisme politique, qui constitue un niveau analytique plus large permettant d'expliquer l'existence de coercitions diverses (racisme ou sexisme) (Ibid., p. 104), nous allons avoir usage du concept de formation raciale. Enfin, les études de Wood et Brenner n'intègrent pas assez la notion de valeur (Knafo, 2007, p. 76), nous allons en avoir usage puisqu'elle explique, selon nous, la constitution de subjectivité politique au sein du Monde atlantique qui donnera forme aux logiques d'action des acteurs (esclaves) contre la stratégie de reproduction des planteurs et plus tard de la classe possédante et qui alimentera la lutte des classes. Comme le souligne Knafo (Ibid., p. 76), il est nécessaire de développer une théorie de la valeur (aussi laconique peut-elle

être) afin de pouvoir comprendre les fondements de la formation de la lutte des classes. Une théorie marxiste de la valeur, est une théorie qui s'intéresse à la normativité sociale d'une société (Ibid., p. 78), ses règles de production, quant à l'organisation de l'extraction de surplus, mais aussi de normativité plurielle qui peut surgir suite à la lutte de classe qui peut opérer dans ces sociétés. Mais la valeur d'échange étant engendrée par la lutte des classes (taux d'exploitation : Ibid., p. 93) et par la circulation (Ibid., p. 83), et la production haïtienne étant en grande partie intégrée au marché mondial dans la valorisation de son capital, cette valorisation a un aspect international, géopolitique.

Nous postulons ici comme Bouamama (Bouamama, 2010) que la catégorisation induite par les relations sociales de propriété est foncièrement politique. Nous verrons plus bas qu'elle l'est pour deux raisons : 1) la codification légale de la catégorisation par le groupe majoritaire ; 2) la subjectivité politique inhérente à la catégorisation et l'autocatégorisation. C'est en ce sens que le projet politique postrévolutionnaire et la « communauté imaginaire » qui en sera constitutive doivent être expliqués en faisant référence à la catégorisation.

Ainsi, le marxisme politique considère la subjectivité des acteurs sociaux et la signification de leurs actions comme étant relatives au contexte relationnel des relations sociales de propriété institutionnalisée (Dufour & Lapointe, 2011, p.4). La théorie stipule que la rationalité des acteurs n'est ni transhistorique ni contingente, mais provient des règles de reproduction différentes et parfois antagonistes provenant de l'organisation sociale de l'appropriation (Ibid., p. 4). Cela nous permet d'induire que les logiques d'actions propres à la Révolution haïtienne furent aussi propres à l'ordre géopolitique au sein duquel elle eut lieu et explique également le changement structurel de cet ordre géopolitique suite à l'impact profond de la révolution sur la normativité des acteurs.

Heine et Teschke (1996, p.413) suggèrent la définition suivante des relations sociales de propriété: les modes d'appropriations de surplus historicisés par lesquels le surplus est extrait de la classe laborieuse pour permettre la reproduction de la classe possédante et la reproduction de la société dans son ensemble. Les relations sociales de propriété vont ainsi déterminer les actions sociales qui seront considérées comme rationnelles par les individus (Brenner, 1986, pp.26-27).

À cet effet, Teschke dit que :

“The task is to identify a social praxis whose construction, destruction, and reconstruction mediates humanity's metabolism with nature, while centrally implicating politics and geopolitics: social property relations. My core theoretical argument, developed by elaborating the principles of geopolitical Marxism, is that the constitution, operation, and transformation of geopolitical orders are predicated on the changing identities of their constitutive units. Social property relations, mediating the relations between the major classes, primarily define the constitution and identities of their constitutive units. The time-bound balances of social forces find expression in politically constituted institutions - petrified praxes- that set the parameters for class-specific, and therefore antagonistic, rules of reproduction. Political institutions fix social property regimes, providing rules and norms, as well as force and sanctions, for the reproduction of historically specific class relations, accounting for the modes of operation of diverse geopolitical orders. While politically constituted property regimes institutionalize social conflicts and set the limits of class-specific strategies, they may themselves be contested in times of general crisis. (Teschke, 2003, p. 7)”

La citation précédente de Teschke est d'une importance cruciale pour comprendre les contributions de la théorie des relations sociales de propriété ainsi que son articulation avec la sociologie historique et les relations internationales. Nous voulons insister sur ses points principaux :

1. les relations sociales de propriété effectuent une médiation entre les relations sociales microsociologiques au sein d'un pays et les relations internationales macrosociologique au sein d'un ordre géopolitique donné. Les ordres

géopolitiques structurent en partie la rationalité des acteurs et c'est cette dernière qui oriente l'action des acteurs dans la contestation des relations sociales de propriété et qui éventuellement peut à son tour changer la structuration des ordres géopolitiques.

2. Les relations sociales de propriété sont constamment redéfinies suite aux luttes qu'elles engendrent.
3. Les relations sociales de propriété ont un aspect subjectif donnant une identité aux sociétés : elles établissent une médiation entre les classes et définissent la constitution et l'identité des unités politiques (Ibid., p.7).
4. La cristallisation des luttes induites par les relations sociales de propriété antagonistes se manifeste par des paramètres concrets de stratégies de reproduction que sont les stratégies de reproduction. La praxis pétrifiée issue de la constitution historique des relations entre des classes antagonistes établit les paramètres des règles de reproduction concrètement appliquées par la classe dominante (Ibid., p.7). Enfin, les institutions politiques fixent le cadre des règles et des normes des régimes de propriété établissant la reproduction de relations de classes (Ibid., p.7). Ces stratégies de reproduction définissent à la fois la politique domestique et les relations internationales (Ibid., p. 7). Ces dernières sont contestées en temps de crises.

Les relations de production sont ainsi présentées sous leur aspect politique, comme des relations contestées de domination, droits de propriété, prérogatives d'organiser et de gouverner la production (Wood, 1995, p.25). Elles déterminent l'accès qu'ont les individus aux moyens de production (Brenner, 2006, pp.208-209). Elles sont le fruit d'une histoire spécifique des différentes formations sociales; déterminées également par des principes juridico-politiques (pensons notamment au concept juridique de

« travailleur libre ») (Wood, 1995, p. 28)¹⁰. Conséquemment, les aboutissements des luttes inhérentes aux relations sociales de propriété sont disparates et différenciés (Anderson, 1978a, pp.10-11). Le capitalisme à ceci de particulier que les formes d'extraction de surplus, les formes d'appropriations, ne sont plus directement liées à la sphère politique. Les stratégies de reproduction sont ainsi mises de l'avant de manière consciente par une classe dominante dont les intérêts coïncident avec la reproduction de l'organisation sociale présente (Brenner, 2001, p. 174).

La forme que prennent la lutte des classes et les luttes politiques au niveau des relations sociales de propriété dans chaque pays permet l'étude des pays du sud en reconnaissant leur hétérogénéité empirique¹¹. Le capitalisme n'est pas, comme le rappelle Lacher (2005, p.29), une catégorie économique, mais bien une forme historique d'organisation sociale basée sur des relations sociales de propriété spécifiques médiatisées par le capital (Ibid., p. 29). Plus encore, la notion de propriété est au centre de notre analyse ; puisque la personne légale de l'esclave appartient au maître (Burgat, 1998, p. 11). Le capitalisme est la libération d'un type spécifique de pratiques commerciales et non l'émergence radicale d'un nouveau type d'économie (Wood, 2000, p. 407). Les mutations sociales inhérentes au capitalisme sont aussi l'héritage de relations sociales de propriété non capitaliste.

Ainsi, les relations sociales de propriété permettent « *de comprendre comment les phénomènes macros, en l'occurrence les dynamiques géopolitiques tirent leurs origines des relations sociales.* » (Dufour, 2010b, p. 405). Ainsi, l'ordre géopolitique historiquement constitué est encadré dans, et varie selon les régimes de propriété sociale.

¹⁰ À cet effet, Wood dit que: « *The economic sphere itself has a juridical and political dimension. In one sense, the differentiation of the economic sphere means simply that the economy has its own juridical and political forms whose purpose is purely 'economic'. Absolute property, contractual relations and the legal apparatus that sustains them are the juridical conditions of capitalist production relations; and they constitute the basis of a new relation of authority, domination and subjection between appropriator and producer.* » (Wood, 1995., p. 30).

Cependant, la question théorique fondamentale qui demeure est s'il est possible de fonder une approche marxiste des rapports racisés sans tomber dans la monocausalité du modèle des modes de production ? (Kuper, 1971, p. 103). Nous proposons une brève synthèse théorique de la question dans la partie suivante, en nous intéressant à la littérature établissant le lien entre classes et processus racisés. Effectivement, puisque nous venons de démontrer que l'articulation microsociologique des transformations historiques et de la structuration des ordres géopolitiques s'opère analytiquement avec la constitution des relations sociales de propriété et que ces dernières ont un caractère foncièrement racisé dans la subjectivité des acteurs et dans leurs dimensions politiques, il convient d'analyser le lien entre relations sociales de propriété et racisation.

2.2. Classe et processus racisés

Pour les théoriciens du modèle de classe, la « race » doit se comprendre relativement à l'inégalité, à l'allocation des ressources et à la discrimination qui en est la conséquence (Omi & Winant, 1986, p.52). En ce sens, la discrimination « raciale » est une conséquence et non la cause de l'inégalité et elle est dépourvue d'autonomie analytique puisqu'elle doit toujours se comprendre relativement aux inégalités de classes (Ibid., p. 52).

2.2.1. Approches wébériennes

Pour Weber, l'identité raciale est la croyance d'un groupe à appartenir à un ancêtre commun (Weber, 1996, p. 52). Pour ce dernier, cette croyance subjective est créée suite à une similarité physique ou culturelle (ibid., p.56). Elle peut devenir la source de la création de communautés politiques suite à la participation à une action politique commune ou lors de la présence d'un antagonisme entre le groupe et un autre (ibid., p. 52). Ainsi, Weber s'intéresse aux processus qui permettent la constitution d'une croyance subjective à l'appartenance d'un groupe ethnique et moins aux caractéristiques objectives permettant de définir l'ethnicité (Stone, 1996, p. 396). À cet effet, le sociologue mobilise la notion de clôtures sociales (*boundary work*) venant délimiter subjectivement les groupes selon des caractéristiques culturelles ou non (ibid., p.398). En ce sens, l'héritage théorique du sociologue va cadrer une analyse qui cherchera à déterminer les raisons historiques dans les changements de l'identification ethnique (la catégorisation raciale) (ibid., p. 397). Bien que Weber ne s'attarde pas aux causes pouvant expliquer les changements au niveau de la catégorisation, sa perspective sera essentielle dans notre analyse puisque nous nous intéresserons à la catégorisation ethnique comme un processus de constitution de subjectivité politique.

Si les analyses marxistes canoniques s'entendent pour la plupart à donner une place centrale à la classe dans l'analyse des processus racisés, les approches wébériennes peuvent admettre l'analyse des processus racisés en l'absence de ce dernier concept (Mason, 1986, p. 10). Cependant, les approches wébériennes des processus racisés s'accordent sur le fait que le pouvoir est une variable centrale dans l'étude des processus racisés (Stone 1996, p. 403). De plus, elles donnent une importance centrale à la place qu'occupent les individus au sein du marché. En effet, cette place donne aux individus une rationalité propre qui affectera ensuite les processus racisés (Rex, 1986, p. 70). Ainsi, les diverses institutions propres au marché (latifundias, plantations, industries) amènent des logiques propres qui vont parfois utiliser les

catégories ethniques pour faciliter l'accumulation de surplus. Cependant, les individus oeuvrant dans ces institutions ne sont pas directement liés au mode de production en soi, mais jouent des rôles fonctionnels dans sa reproduction et ceci parfois par leur attribution de ces rôles selon des catégories ethniques. Les tenants de cette approche vont ainsi donner un rôle central dans la régulation des sociétés par la racisation de partis politiques, de syndicats, de lobbies n'ayant pas un rôle central au sein du mode de production. Enfin, en donnant une place centrale aux logiques d'actions et aux intérêts des individus, les approches wébériennes sont moins structurelles que les approches marxistes (ibid., p.81)

Pour John Rex (1986), bien que la racisation puisse en partie être expliquée par des facteurs économiques, les liens qui maintiennent les groupes entre eux ne sont pas d'ordre économique, mais d'ordre culturel (p. 74). Pour ce dernier, l'identité ethnique peut être pensée comme un facteur permettant le passage de la classe pour soi en la classe en soi (ibid., p.81). Plus encore, limiter l'analyse des processus racisés relativement à la classe, empêche d'analyser les cas de coopérations interethniques (ibid., p. 80).

2.2.2. Approches marxistes

L'approche de la superexploitation considère que l'ethnicité est un outil utilisé par la classe possédante afin de diviser la classe majoritaire et de l'exploiter plus intensément (*superexploits*) afin de générer plus de profit (Bonacich, 1980, p. 13). Ainsi, la classe possédante et la classe laborieuse majoritaire ont toutes les deux intérêt à empêcher l'assimilation des travailleurs non majoritaires; puisque pour la classe possédante une classe laborieuse non assimilée est toujours une minorité

visible et conséquemment plus facilement exploitable; alors que pour la classe laborieuse; permettre l'assimilation serait un argument en faveur d'une plus grande immigration des travailleurs minoritaires et ainsi d'une pression à la baisse sur leurs salaires (Cox, 2011, pp. 176-177). La conséquence concrète de cette division de la classe laborieuse entre majoritaire et minoritaire, est une baisse des salaires à la fois chez les travailleurs majoritaires que chez les travailleurs minoritaires (Szymanski, 1976, p.411). Cependant, le modèle refuse de reconnaître et d'analyser la possible présence de comportements racistes chez la classe laborieuse appartenant au groupe ethnique dominant, ce que se propose de faire l'approche de la segmentation du marché (Bonacich, 1980, p.14).

Edna Bonacich (1976, p.548) est une des principales représentantes de l'approche de la segmentation du marché. La thèse centrale de cette approche est qu'un type de compétition économique particulier favorise les antagonismes raciaux et ces derniers ont ainsi un fondement économique (Ibid., p. 548). Ainsi, les antagonismes ethniques proviennent du fait que le marché de l'emploi est segmenté selon des lignes ethniques ; le prix de la force de travail (*price of labor*) de deux groupes ethniques exerçant le même travail diffère (Ibid., p. 549). La segmentation du marché est le processus historique par lequel des forces sociopolitiques encouragent la division du marché du travail (*labor market*) en des segments différents comportant des ensembles différents du marché du travail (par exemple : le type de métier et le salaire relatif) (Reich et al., 1973, p. 359). Cette segmentation du marché est inhérente au capitalisme et suit ses transformations historiques.

Labelle (1978, p.311-312) associe la racisation avec la classe en ayant le souci de démontrer comment cette association opère dans la catégorisation morale des individus. Pour cette dernière, le Noir est traditionnellement associé au travail manuel alors que le Blanc est traditionnellement associé au travail intellectuel. Ces catégories cognitives constituent les manifestations concrètes de ce que Labelle appelle

l'idéologie de couleur qu'elle définit comme un système de représentation et de pratiques ayant une existence objective (et donc mesurable et effective comme variable indépendante dans les comportements sociaux) et un rôle historique puisqu'elle est le fruit de la lutte des classes (Ibid., p.336).

Hall (1986, p.23), pour sa part, analyse les contributions de Gramsci à l'étude des phénomènes racisés et affirme que les processus de racisation doivent être compris dans la résilience de la causalité historique, mais aussi dans leur contexte et l'environnement dans lequel ils sont actifs et se manifestent selon le développement inégal (*unevenness*) des sociétés. Plus encore, en reconnaissant l'incidence du procès de reproduction du capital dans les processus racisés, il affirme, d'après sa lecture de Gramsci, que ce dernier possède des spécificités locales et qu'il peut mettre en place un processus de développement inégal et combiné et que conséquemment les processus de racisation vont eux aussi subir des variations locales (Ibid., p.24).

Toujours dans la même ligne, mais plus dans approche historique et dans le contexte américain, Roediger (1991, p.11) s'inscrit dans la tradition de la new labor theory et tente de refonder une approche marxiste de la question des processus de racisation. Sa problématique centrale s'intéresse à la raison pour laquelle beaucoup de travailleurs se sont définis comme Blancs aux États-Unis (Ibid., p.6). Roediger affirme que l'autoracisation comme 'Blanc' provient de la crainte du travail servile chez les ouvriers non blancs (ibid, 1991); que l'identification comme Blanc est devenue antithétique, historiquement, à la servilité associée aux Noirs.

Les différents auteurs que nous venons de couvrir posent la « race » comme étant non existante tout en comprenant son articulation comme intimement liée aux processus économiques et politiques sans nécessairement tomber dans une monocausalité dogmatique. En effet, même si le concept de « race » est biologiquement faux, cela n'enlève rien au fait qu'il demeure un fait social (Warmington, 2009, p.286).

Cependant, ces auteurs négligent l'importance du genre dans leur analyse des processus racisés (Cole, 1989, p.124).

Il est ainsi inconcevable de comprendre l'histoire des processus racisés en Haïti sans faire référence au marxisme politique. Cette approche dépasse l'association causale simple entre racisation et classe en opérationnalisant cette relation comme une dimension constitutive des conflits classes sans nécessairement donner une importance causale de première instance à la classe ou la racisation.

Avant d'opérationnaliser ces considérations théoriques selon la périodisation que nous avons effectuée au sein du Monde atlantique, il nous est nécessaire de proposer une définition des processus de catégorisation et de la racisation.

2.3. Les processus de catégorisation

La catégorisation est un processus social opérant une division entre les groupes selon des caractéristiques parfois somatiques et d'autres fois pneumatiques ou culturelles. Cette différenciation entre groupes n'est pas nécessairement établie selon des critères péjoratifs et peut parfois être banale, telle que la taille ou certains attributs physiques non racisés (Icart, 2001, p.9). Le processus d'étiquetage propre à la racisation possède un aspect endogène (autoracisation) (Park, 1950, p. 81), mais également exogène (Poutignat et Streiff-Fenart, 2012, p.155). Lorsque l'aspect exogène est seul à l'œuvre nous sommes dans une situation où le groupe racisé lui-même est déni de son droit de se définir lui-même (Wallerstein et Balibar, 1997). La conséquence est que ce pouvoir de nommer a le pouvoir de faire exister publiquement et socialement un groupe d'individus (Ibid.).

Pour Massey (2007, p.8), la stratification raciale débute psychologiquement avec la création de frontières cognitives. Les individus utilisent parfois des généralisations inductives avant de porter des jugements, ces derniers ont une valeur émotive, peuvent être conscients ou non et forment la base des préjugés (Ibid., p.8-9). Pour Bouamama la catégorisation est processus politique puisqu'elle est issue de l'État et de ses institutions, des médias et du milieu de la recherche (Bouamama, 2010). La catégorisation a ainsi un aspect foncièrement politique. C'est l'État qui a le pouvoir de classer (voir à titre d'exemple le colorisme dans le Monde atlantique plus bas) (Brubaker, 2004, p.42) et ce dernier se donne comme mandant la gestion de la signification politique des corps (Foucault, 1989, p. 109).

Brubaker, enfin, stipule que la « race », l'ethnie ou la nationalité sont fondamentalement des façons de catégoriser et de se représenter le monde (Brubaker, 2004, p.17). L'ethnicité « en soi », objective, empirique, n'existe pas : il n'y a que le projet politique implicite à l'acte de catégoriser (ibid., p.27).

2.4. La racisation

Pour Guillaumin (1972, p.91), une société raciste n'est pas simplement la somme d'un ensemble d'individus racistes, mais avant tout un système de relations entre des groupes racisés et racisants. La racisation constitue la liaison dans ces relations, comment ces dernières sont symboliques et constituent autant le racisant que le racisé (Ibid., p.91). Le racisme: « *est l'acte de négation envers un objet qui n'a pas le droit de se proclamer sujet* », mais qui conserve quand même, *théoriquement*, la possibilité de se constituer en sujet (Ibid., p.6). Le racisme se joue donc dans la conscience

qu'ont les individus du statut des autres : leur mise à part revêtue du signe de la permanence, revêtue du signifiant somatique (Ibid., p.78). En ce sens, le racisme n'a aucun rapport avec le réel, mais est bien essentiellement une réalité imaginaire, que cette dernière soit basée sur des faits ou non (Ibid., p.46). À la fin du XIXe siècle, il y eut cristallisation de ces processus racisés et la race devint une catégorie légale et donc un fait juridique (Ibid., p.190). Ces cadres légaux interviennent dans les rapports sociaux en désignant la place du dominé et en inscrivant la domination dans le corps de l'individu (Ibid., p.192-193). C'est en ce sens que la catégorie de « race » prend une réalité effective : qu'elle soit vraie ou fausse, elle devient réelle dans sa dimension légale, elle-même issue d'un rapport dialectique (Ibid., p.217).

Omi et Winant (1986, p.61-62) utilisent le concept de racisation (*racialization*) entendu comme le processus par lequel des forces sociales, politiques et économiques déterminent le contenu et l'importance de catégories raciales ; et qui sont ensuite déterminées par les catégories raciales.

Nous suggérons de comprendre ces processus de racisation et de catégorisation s'imbriquent avec les notions de nation, de « race » et d'ethnicité. L'articulation de l'ethnicité, la « race » et la nation comme des processus politiques similaires est propre à des approches comparatives (comme celle du Monde atlantique) et interdisciplinaires (comme peut l'être la sociologie historique) (Brubaker, 2009, p. 22-23).

À première vue cependant, il semblerait facile de définir la nation comme un groupe politique et l'ethnicité comme un groupe culturel (Wallerstein et Balibar, 1997, p.77), mais ce sont tous les deux des catégories d'identification politique (ibid., p.79). Pour Wallerstein, la « race », l'ethnicité et la nation doivent être comprises relativement à leur place dans la structure du Système monde (ibid., p.79). La « race » est ainsi une catégorie invoquée pour justifier la division du travail dans l'économie monde, la nation est la catégorie issue de la superstructure de cette même structure et l'ethnicité

est la catégorie utilisée par les acteurs privés qui permettent la reproduction de la force de travail (ibid., p.80).

Pour Weber (1996), la base historique de la nation est la tribu (p.61). L'affiliation tribale ne provient pas, selon le sociologue allemand, d'une descendance commune, mais bien du partage d'un projet de mobilisation politique (p.61). Pour Weber, le nationalisme est l'élargissement politique du sentiment d'appartenance ethnique (Stone, 1996, p. 397). Le sentiment d'identification à la nation est une forme plus moderne et complexe d'identification tribale et, en ce sens, elle s'explique par des facteurs plus divers (Weber, 1996, p. 65). C'est également un projet politique partagé par un ensemble d'individus ayant la même langue, religion, coutume ou projet politique (ibid., p.66).

La conception wébérienne de la nation est, comme l'affirme Hobsbawm (2014), tautologique. Ou du moins, elle donne une explication a posteriori de ce qu'est une nation (Hobsbawm, 2014, p.9). C'est cependant le seul cadre conceptuel qui peut être retenu de la définition de cette dernière puisque l'hétérogénéité des caractéristiques culturelles (mono ou plurilinguisme, diversité ethnoculturelle, diversité somatique réelle ou construite, etc.) empêche de penser la nation comme une entité objective, mais bien comme quelque chose de partagé subjectivement (Ibid., p. p.9). C'est en ce sens que ce dernier s'accorde avec le sociologue allemand pour considérer la nation comme une idée abstraite invoquant un attachement subjectif dans une visée politique commune (ibid., p. 14) autant qu'une ethnicité commune (ibid., p.15).

La critique wébérienne du concept de nation comme une entité objective réitéré par Hobsbawm (2014) reflète la passation d'une approche structuraliste à une approche constructiviste (Brubaker, 2002, p.164). En ce sens, même si les acteurs sociaux se réfèrent à la composition de ces groupes ('race', nation, groupe ethnique) comme étant due à des composantes objectives, l'analyse ne doit pas prendre cette catégorisation ethnopolitique comme catégories effectives et empiriques (ibid., p.

166). Nous devons plutôt nous intéresser à la façon dont ces catégories sont invoquées pour des actions sociopolitiques concrètes (ibid., p. 166). Effectivement, la catégorisation et l'autocatégorisation (l'identification subjective à un groupe) sont des construits dialectiques entre la catégorisation externe et l'identification à ces catégories (Brubaker & Cooper, 2000, p.15). Ainsi, bien que cette construction s'opère au niveau de la vie quotidienne, elle est aussi le produit de la catégorisation de l'État moderne avec la prétention au monopole du pouvoir symbolique (pouvoir de codifier les catégories ethniques en textes légaux) et la constitution de groupes avec de potentiels projets politiques opposés à l'État (ibid., p. 15). En ce sens, considérer la nation comme une catégorie politique et non comme une entité objective nous oblige à nous intéresser à la façon dont l'État met en place un projet politique de présenter la nation comme un tout homogène racisant ainsi les groupes ethnoculturels en des catégories mutuellement exclusives (Brubaker et al., 2004, p.34).

Pour Hobsbawm & Ranger (1983, p.9), la tradition est une chose inventée permettant, entre autres, de créer un sentiment d'appartenance (*cohesion*) chez une communauté partageant une origine commune réelle ou fictive. La tradition, la base même de la notion de continuité chez les peuples, est ainsi une construction sociale ayant une fonction particulière. Pour Anderson (1991), professeur de relations internationales à l'université de Cornell, spécialiste de l'Asie et spécialiste marxiste du nationalisme (Keucheyan, 2010, p.147), la nation est une construction sociale, une « communauté imaginaire » (*imagined community*) cherchant à homogénéiser un groupe social hétérogène par la création d'une nation fictive en laquelle des individus situés géographiquement au même endroit doivent souscrire au même sentiment d'appartenance.

Contrairement à une notion généralement acceptée, le nationalisme serait originaire du Nouveau Monde et non de l'Europe (Anderson, 1991, p. xiii). En effet, les Européens qui colonisèrent l'Amérique ne recréèrent pas leurs identités ethniques, ils

les créaient tout simplement : ainsi les germanophones de plusieurs pays différents devinrent « Allemands », les polyglottes de la Nouvelle Hollande devinrent des Hollandais (Games, 2008, p.60). Ces colonies du Nouveau Monde étaient toutes des États créoles qui partageaient la langue et l'origine de ceux contre lesquels ils combattirent lors des guerres d'indépendance (Anderson, 1991, p. 47). Mais ces guerres d'indépendances étaient autant – sinon plus- motivées par la peur engendrée par les insurrections des esclaves et des membres des Premières nations (Ibid., p. 48). Ces derniers, de par leur existence objective, minaient fondamentalement le processus d'homogénéisation ethnique propre à la communauté imaginaire. C'est de cette façon que le nationalisme, comme projet politique de l'homogénéisation de groupes ethniques hétérogènes, voit dans le particularisme ethnique une menace à son projet politique et a parfois recours au racisme et à l'exclusion afin de préserver son mythe de la communauté imaginaire en excluant une partie de la population de cette dite communauté. Jusqu'au point où les différences culturelles ou ethniques sont perçues comme une menace fondamentale dans la stabilité et l'unité du pays (Darder & Torres, 2004, p. 74). Le processus fut le même lors de la décolonisation et lors des luttes de libération nationale (Fanon, 2002, p. 204).

Si la nation est une communauté imaginaire, la même chose peut être dite de l'appartenance ethnique (Brubaker, 2004, p. 48). Les deux sont créées et maintenues par un processus dialectique de catégorisation externe et d'autocatégorisation (ibid., p.48).

La « race » est ainsi une construction idéologique historiquement déterminée, ayant une incidence politique et co-constitutive aux relations sociales de production. Ces constructions idéologiques varient selon le temps puisqu'elles sont constamment construites et reconstruites (Miles, 1982, p.102). Les processus racisés sont relatifs aux formations raciales comme le démontre l'histoire des processus racisés au sein du Monde atlantique. En ce sens, bien que les processus racisés soient toujours centraux

aux sociétés, elles sont déterminées plus spécifiquement par deux facteurs : 1) la distribution des ressources et 2) la structuration d'ordres géopolitiques. C'est ce que nous verrons dans les pages suivantes qui dressent une brève histoire de la racisation en Occident.

Nous allons maintenant nous intéresser aux changements dans les processus racisés selon la périodisation du Monde atlantique établie dans le chapitre 1. Cela nous permettra de mettre en lumière les changements historiques au sein de la racisation, mais aussi l'influence des changements dans les stratégies de reproduction co-constitutives à la structuration d'ordres géopolitiques.

2.5. Monde atlantique colonial (1492-1770)

Pour Marx (1985, p.199), l'accumulation primitive du capital et l'expansion du capitalisme fut la cause de l'esclavagisme et du massacre des Premières nations. Roediger (1991, p.21) affirme que la catégorie "blanche" émerge du contact initial avec les Premières Nations. C'était à la fois une façon de différencier les colons européens des membres des Premières nations et des Africains qu'une façon de justifier l'expropriation des terres des premiers habitants (ibid., p.21). Cette justification comportait de fortes catégories morales d'éthique du travail et de paresse (ibid., p.21). Le concept juridique de *res nullius* (des objets sans propriétaire) sera invoqué pour légitimer le vol des terres des premières nations (Cavanagh, 2014, p. 98). La catégorisation Noir/Blanc/Rouge constitue la préhistoire de la racisation du Monde atlantique et met en place les premières catégories morales des groupes racisés : les « Blancs » furent associés au travail et à l'autonomie alors que les « non-blancs » furent associés à la paresse et la servitude (Roediger, 1991, p. 21). Cette

catégorisation s'érige enfin en puissance idéologique (Arendt, 1967 voir aussi Vaughan 1995, p. 56) avec la systématisation de la traite des Noirs. À partir du moment que la pigmentation de la peau vient expliquer la transformation légale de personne morale en bien meuble (Testart, 1998), le racisme prend la forme d'une justification des inégalités sociales. En France, à titre d'exemple, elle connaît sa première codification juridique avec le code noir. Le fait que l'esclavage soit ainsi encadré juridiquement montre comment le racisme passe au niveau de la distribution des ressources et la coercition.

La période vit aussi l'émergence des premières approches typologiques de la « race » propre au polygénisme. Le premier exemple de cette approche typologique est celle de Linné qui distinguait plusieurs sous-espèces au sein de l'humanité (Duvernay-Bolens, 1995, p.13). Le polygénisme et son association au racisme « scientifique » viendront marquer une profonde ligne de couleur (Du Bois, 1962) entre Blancs et non-Blancs (voir Jacobson, 1998) et un ensemble de coercitions¹².

2.6. Âge des révolutions (1770-1825).

Durant la seconde période, le séisme révolutionnaire américain s'opérera pendant la transition au capitalisme pour certaines anciennes puissances coloniales. Cela signifiera un changement par une transnationalisation des règles de reproduction, mais également le recours à des changements au niveau de la politique extérieure pour permettre la transition au capitalisme.

¹² Sur l'exemple des États-Unis et l'importance de la « one-drop rule » pour mettre en place la ségrégation institutionnelle à la Jim Crow, voir Khanna, 2011, p.31.

Au niveau de la transnationalisation des règles de reproduction, il y a passage du *res nullius* (objet inutilisé) au *terra nullius* (une terre qui n'appartient à personne et qui peut être colonisée) (Secher, 2007, p.2). La catégorie légale de *terra nullius* fut, au 18^e siècle, changé en le droit d'une puissance souveraine de s'approprier le territoire d'un autre peuple qui ne fait pas fructifier sa terre (ibid., p.7).

Pour Miles (Miles, 1989, p.110), le processus d'accumulation primitive et de la formation des classes fut racisé. En ce sens, la racisation sert à renforcer et maintenir les inégalités économiques (Cole, 1989, p.120). Le Nous constitué par les processus racisés efface les différences de classes et de genre au profit de renforcer celles de « races » (Miles, 1993, p.208). Homogénéité « raciale » à l'intérieur de la nation, hétérogénéité « raciale » à l'extérieur, où le rôle de l'État est de protéger l'homogénéité raciale de la nation du risque de sa dissolution par l'intrusion d'éléments hétérogènes (Miles, 1989, p.115). Ce maintien de l'homogénéité fut assuré par des lois et des politiques publiques, mais aussi la représentation des femmes comme des machines à reproduction, devant s'assurer du maintien de la « race » (Ibid., p.88). Au niveau politique, le fait que les États modernes reconnaissent que les relations entre les « races » doivent être régulées par des politiques publiques fait en sorte que ce dernier réifie les relations sociales selon des processus racisés (Miles, 1993, p.6). En ce sens, par ces politiques publiques racisées et le nationalisme, la « race » marque les frontières de la nation, elle délimite un Nous en référence à un Autre intérieur ou extérieur (Ibid., p.148). Goldberg (Goldberg, 2001, p.34) nomme le « racial state » cette entreprise de la part de l'État de tenter de taire cette menace à son homogénéité par l'hétérogénéité ethnoraciale. La « race » est ainsi érigée en système, a une part dans la bureaucratie et dans l'administration et participe au projet d'accumulation du capital : elle devient ainsi un principe régulateur de l'État (Razack, 2011, p. 32).

La constitution de l'État repose ainsi sur une contradiction fondamentale entre l'État de droit et l'État national ; entre le peuple et les citoyens (Kilani, 2000, p.31). L'identité nationale repose en effet sur une idée de parenté fondée sur un mythe historique (Gallissot, 2000, p.135). Anderson formula ainsi les connections entre l'émergence du capitalisme et le nationalisme comme facteur servant d'identifier des groupes sociaux ayant le « droit naturel » de gouverner un espace géographique spécifique (Miles, 1989, p.113).

Pour Balibar (1997), la nation est une mise en place d'une ethnisation fictive face à un Autre racisé reposant sur des institutions assurant la production et la reproduction de la nation. Alors que l'ethnicité est un élément produit politiquement assurant la nation, la « race » est un processus d'exclusion de l'Autre : les deux fonctionnent ainsi en tandem (Ibid.).

Haïti se démarque au sein de l'ordre géopolitique du Monde atlantique par la mise en place de sa communauté imaginaire et de la définition de sa citoyenneté. Elle fut la seule qui définit ses concitoyens comme étant tous Noirs et cela malgré la pigmentation de la peau. Cet universalisme par le bas considérait comme Noir celui refusant l'esclavage et la domination d'Haïti par une puissance étrangère (Baptist, 2014, p.47). Ainsi, par un processus proche de la posture réactive de l'affirmation de soi absolutisée induite par le racisme colonial (Bouamama, 2010, p.33), les Haïtiens mettront en place, au lendemain de la Révolution, une communauté imaginaire présentant tous les Haïtiens comme étant Noirs. Comme l'affirme Memmi (1972, p.86), le colonisé n'existe pas positivement (il n'est pas ceci ni cela) et c'est cette déshumanisation, qui amènera d'abord la tentative d'identification au colonisateur et de la haine de soi (Ibid., p.112) ; pour enfin se transformer dans l'affirmation de soi face au refus de l'assimilation par le colonisateur (Ibid., p.115). C'est ainsi dans cette constitution dialectique de la création d'une catégorie « noire » haïtienne ayant des catégories morales anticolonialiste et universaliste que nous pouvons comprendre la

racisation en Haïti dans le contexte de la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique (voir la section II plus bas).

2.7. Âge des Empires (1826-1914)

L'ordre géopolitique de l'âge des Empires eut deux incidences dans les processus racisés au sein du Monde atlantique : 1) le retour à un racisme monogéniste avec le racisme colonial ; 2) le renforcement du racisme polygéniste dans les politiques sociales des États.

La cessation graduelle de la traite internationale des esclaves ainsi que le début de la colonisation de l'Afrique signifièrent l'apparition du racisme colonial. Pour Fanon (2001, p.44), le racisme colonial pose la façon d'exister de l'Autre comme étant fondamentalement problématique. Le racisme colonial, trouvant son mot d'ordre dans le *white man's burden*, se manifestant par l'expansion européenne en Afrique et en Asie justifiées par la nécessité des Occidentaux d'enseigner la civilisation aux nations colonisées.

Dans la plupart des pays d'Amérique, la libération des esclaves signifia la mise en place de politiques eugénistes et de racisme scientifique pour justifier l'infériorité naturelle des personnes de couleur et de les garder dans un état de subjugation (Iweriebor & Warnock, 2008, p.281). C'est pour Hartington (2005, p.98) une autre façon que la classe opère dans les processus racisés. La « race » peut ainsi devenir beaucoup plus une normativité intégrée par les individus que des différences somatiques. Cette démarcation dans les processus racisés vient ainsi réifier, sous des

apparences « non raciales » la vieille dichotomie entre sauvages et civilisés (Ibid., p.182). En effet, Hartigan (Ibid., p.18) montre que l'étiquette comme pratique culturelle normative vient départager l'appartenance à un groupe racisé. En ce sens, même des membres d'un groupe racisé peuvent se voir démarquer du groupe par une étiquette associée à un groupe racisé subordonné et ainsi perdre sa capacité à se réclamer d'un groupe majoritaire. Nous verrons qu'en Haïti, la ligne de couleur après la révolution fonctionne avec des démarcations similaires entre « Bossales » et « élite ».

Au niveau de la transition vers le capitalisme, la catégorie « blanche » initiée par le contact avec les Premières nations sera utilisée par les travailleurs blancs américains afin de faire face à la crainte induite par une dépendance envers le travail « libre » ainsi que la discipline en milieu de travail (Roediger, 1991, pp.13-14). L'auteur démontre ainsi comment la notion de « whiteness » et les processus de construction sociale des « races » sont intimement liés à la catégorie économique de travailleur « libre » (Ibid., p.13-14). Effectivement, les travailleurs « blancs » ont construit leur identité raciale en réponse au « Noir » esclave et donc non « libre » (Ibid., pp.13-13). Cependant, puisque le travailleur n'est libre que contractuellement et non de façon effective; que le travailleur doit toujours faire face aux impératifs de la dépendance au marché et au salariat, la catégorie racisée de « Blanc » fut créée afin de faire face à cette menace de dépendance. Le « Blanc » libre et viril s'opposait ainsi au « Noir » paresseux, dépendant et servile.

Lamont (2000, p.3) démontre comment la classe ouvrière blanche américaine établit des frontières la séparant des pauvres et des Noirs avec des catégories morales relatives à la discipline de soi (*disciplined self*). À cet effet, Beaud et Pailloux (2006, p.78-79) ont découvert qu'avant la déstructuration de 1985 dans les usines françaises, les immigrants étaient catégorisés OS alors qu'après ils furent catégorisés Arabe, ce qui fit que les travailleurs français non arabes ont commencé à se considérer

comme « Blancs ». Beaucoup de travailleurs blancs associent les Noirs avec l'assistance sociale et la dépendance, alors qu'ils se présentaient comme autonomes et disciplinés ; ce marquage de frontière moral s'accroît plus le travailleur se sent incapable de subvenir aux besoins de sa famille (Lamont, 2000, pp.59-60). Ainsi, pour les travailleurs blancs, les frontières morales et raciales sont inséparables (Ibid., p.68). Cela démontre en quoi l'objectivation (l'acte discriminatoire) opère la subjectivation (Fassin, 2006, p.21).

En Haïti, la ligne de couleur se manifestera par le colorisme où la dichotomie Noir/Blanc prendra de multiples déclinaisons relatives à la place occupée par les personnes dans la distribution des ressources. Ainsi, plus une personne sera considérée comme « pauvre », plus elle sera considérée comme « noire » (voir Labelle, 1987, cité dans Labelle 2010, p. 15). Ceci est loin d'être un hasard, mais est aussi la conséquence du stigmatisme associé aux personnes noires, stigmatisme qui est la conséquence de l'histoire du colonialisme et de l'esclavagisme du Monde atlantique.

2.8. Impérialisme américain (1914-).

Si c'est l'invocation de la doctrine Monroe qui prendra l'allure du fardeau de l'homme blanc qui motivera l'intervention américaine dans plusieurs pays d'Amérique latine, celle-ci se manifestera concrètement avec un maintien de la ligne de couleur. Les Américains, durant leur intervention en Haïti, mettront à la tête du pays ceux étant le moins Noir possible.

Avec la Guerre froide, cependant, les Américains se verront obligés de se présenter comme les défenseurs de la religion et de la diversité contre un Empire du mal athé et

totalitaire (Malinovitch, 2010). Pour les Américains, le colonialisme n'est plus une option, mais ils se gardaient bien de se faire les défenseurs de la libération nationale de peur de froisser leurs alliés de l'OTAN, mais aussi de laisser place à des forces communistes (Anderson, 2008 p. 295). C'est ce qui explique que Duvalier, noir de peau, sera toléré en Haïti puisque ce dernier incarnera les forces anticomunistes en Haïti.

2.9. Synthèse et cadre théorique

Cette discussion sur les processus racisés nous permet de présenter notre cadre théorique. La réalité empirique étant le facteur ultime validant l'heuristique de notre théorie, c'est en dialoguant avec l'histoire haïtienne¹³ que nous avons été amenés à raffiner et préciser nos propositions théoriques. Nous proposons une approche qui permet de prendre en compte la résilience de la causalité historique, la constitution des nationalismes par un ordre géopolitique, l'importance de la catégorie de « travailleur libre » et des relations sociales de propriété dans la racisation. Afin d'articuler le lien entre les relations sociales de propriété et la racisation, nous proposons de considérer la dernière comme étant propre à un processus d'individuation, à savoir la praxis d'une subjectivité sociopolitique issue d'une expérience concrète de domination.

L'histoire nous montre qu'il n'y a pas de constance au niveau des frontières venant établir les « races » au travers des époques (Warmington, 2009, p.289), il y en a parfois plusieurs et quelques années plus tard beaucoup moins. Au-delà du fait que cela démontre une construction sociale de la race comme l'ont affirmé plusieurs

¹³ Voir le chapitre 7 à cet effet.

penseurs postcoloniaux, il s'agit de comprendre comment l'histoire influence les formes que peuvent prendre les processus racisés. L'histoire a une incidence sur les processus racisés sur une très longue période et en ce sens, la transition vers la modernité ne signifie par l'abandon des processus de catégorisations des périodes prémodernes (Dufour, 2012, p.170).

Martuccelli (2005, p.52) mentionne l'importance des sédiments d'actions collectives historiques dans la composition de textures qui constituent l'individu. Nous pouvons utiliser cette analogie pour comprendre comment les processus racisés sont constitués historiquement. Cependant, puisque les processus racisés sont foncièrement politiques et que les règles de reproduction de l'État sont constituées selon l'état de la lutte des classes au sein des sociétés, les séquences historiques formant les processus racisés vont varier d'une société à une autre.

Nous avons vu comment l'esclavage permit la création du Monde atlantique, l'apparition du racisme et la constitution des premiers nationalismes. Ainsi, si l'histoire des sociétés influence la constitution des processus racisés, la structuration d'ordres géopolitiques a également une influence sur la constitution des processus racisés. Dans le cas de notre objet de recherche, l'esclavage essentiel à la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique, permit également la constitution de la catégorie « Noire » comme groupe racisé transcendant les frontières nationales (Gilroy, 1993) et créant aussi dialectiquement la signification de la catégorie « Blanche ».

Ainsi, si la résilience de facteurs historiques doit être prise en compte dans l'étude des processus racisés, les facteurs macrosociologiques de l'interaction de sociétés dont le développement est inégal et combiné a également une influence sur la constitution des formes que prendront les processus racisés. Ainsi, les processus racisés, comme l'affirme Hall (1986, p.24), vont prendre des formes locales, mais aussi globales.

Les analyses intersectionnelles ont le mérite de démontrer comment le genre, la « race » et la classe sont mutuellement constitués (Creenshaw, 2005). Ainsi, la « race » est genrée, mais le genre est également racisé. Il nous sera cependant impossible dans le cadre limité de cette thèse de prendre en compte l'impact du genre dans notre analyse. Il s'est en effet révélé que pour prendre en compte la variable du genre, il aurait fallu s'intéresser à des données qui n'étaient pas disponibles dans les documents soumis à l'analyse.

Si la classe est la mesure objective de la place dans des relations sociales de propriété s'exprimant par une coercition politique particulière, la « race » est une manifestation culturelle de ces inégalités historiquement déterminées. Plus encore, le capital comme facteur de médiation sociale des rapports sociaux, produit et reproduit des corps racisés qui contribue à la coercition de la classe laborieuse (Bannerji, 2005, p.153).

Plus encore, comme le démontrent les études de Roediger (1991), les changements qualitatifs induits par l'accumulation primitive du capital établissent l'émergence du travailleur « libre ». Cette catégorie de travailleur « libre » s'est bâtie en opposition à la servilité et fut racisée par des non libres « Noirs » et des libres « Blancs ». Les travaux de Lamont (2000) montrent comment cette dichotomie initiale entre « libre » et « servile », Blanc/Noir s'est formée historiquement avec la notion de contrôle de soi (*self disciplined*).

La race est un facteur de médiation des relations humaines (Warmington, 2009, p.289), mais puisque les processus « racisés » supposent une relation de pouvoir, ils deviennent des médiateurs de la subjectivité sociopolitique des individus par l'entremise de l'individuation. La domination raciale et de genre constitue une expérience commune de l'oppression (Collins, 1989, p.755) amenant un processus d'individuation spécifique nous permettant de faire l'argument de la pertinence d'une sociologie microsociologique dans l'analyse des processus racisés. Cependant, comme le suggèrent les recherches empiriques de Lamont (2000, p.49), les catégories

universelles induites par l'expérience d'individuation peuvent parfois se manifester de manière particulariste, comme l'afrocentrisme et le nationalisme noir. L'expérience de racisation démontre qu'il est plus fructueux d'utiliser la notion d'individuation (le processus du développement sociologique de l'individu par la domination sociale) au lieu de celui d'individualisation (le processus continu du développement sociologique de l'individu) puisque la racisation constitue une relation sociale impliquant une subjugation. Une approche qui reconnaît la constitution historique de ces textures amenant une individuation permet de proposer une conceptualisation ontologique dépassant la dichotomie macro/micro (Martuccelli, 2005, p. 84).

Ainsi, nous proposons de considérer la racisation comme étant récipiendaire d'une séquence historique spécifique à des sociétés qui structurent et sont structurées par un ordre géopolitique. Nous considérons la racisation comme une épreuve d'individuation amenant une subjectivité politique ; subjectivité politique induite par la coercition relative aux relations sociales de propriété. Cette subjectivité politique devient un moteur d'action pour les acteurs sociaux. Ces derniers peuvent influencer la nature de la lutte des classes et conséquemment l'histoire des sociétés. Enfin, ces relations sociales de propriétés sont fruits des changements historiques qui doivent se comprendre selon les relations sociales propres aux ordres géopolitiques. Plus encore, cette subjectivité politique peut à son tour mener à des changements sociaux qui changent la structuration des ordres géopolitiques.

C'est le fait que ces processus de racisation sont, dialectiquement constitués par les relations sociales de propriété qui expliquent la raison pour laquelle nous avons recours à une analyse de contenu de textes légaux pour faire ressurgir les catégories par lesquelles, historiquement, se sont constitués les processus de racisation en Haïti.

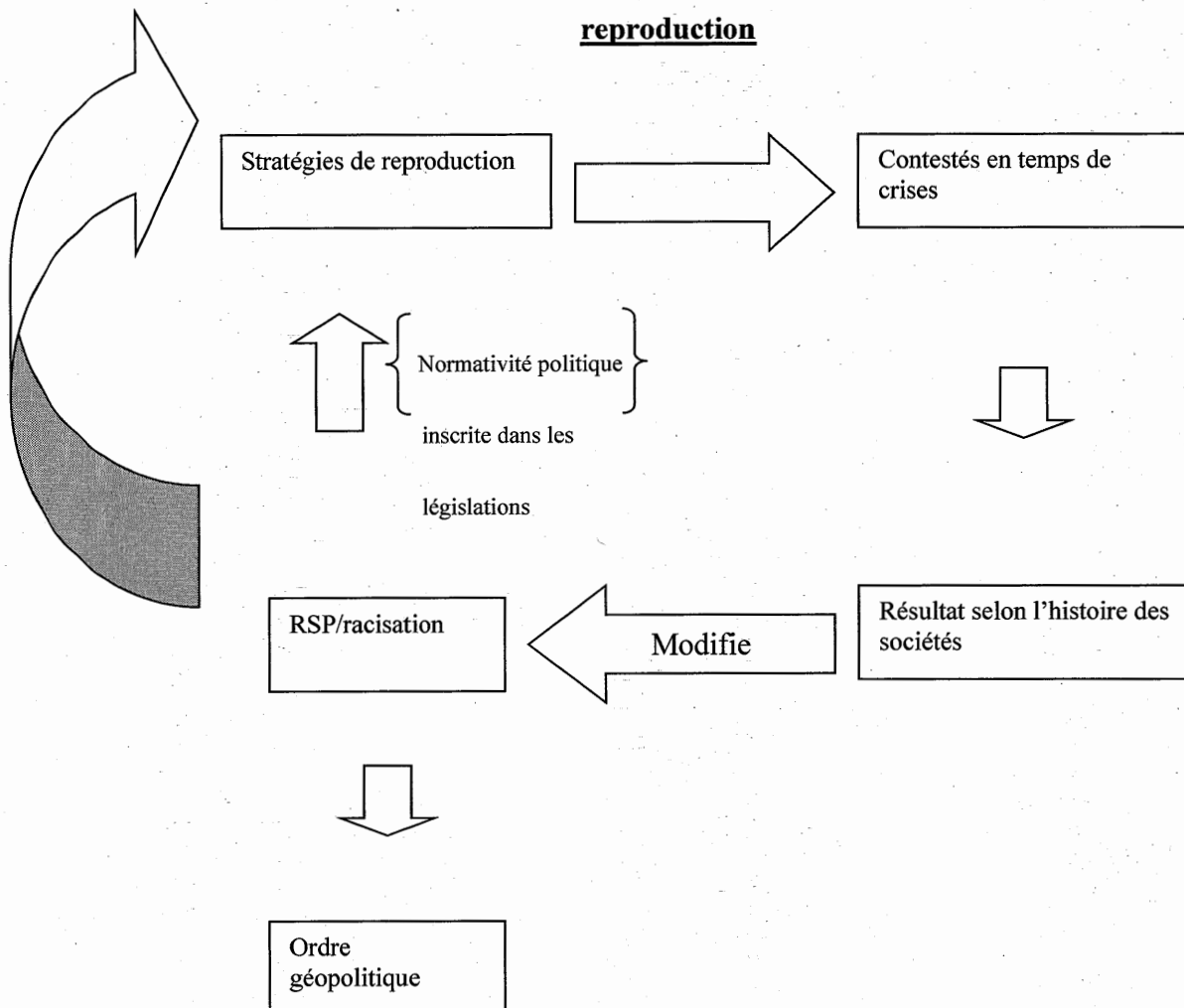
C'est lorsque la notion de « race » est intégrée à une expérience de subjugation et à une place dans les relations sociales de propriété que l'analyse sociologique doit se

porter sur la conscience qu'ont les individus d'appartenir à une « race » ou non, et comment cette conscience engendre un « mythe mobilisateur » (Smeralda-Amon, 2002, p. 73). En ce sens, c'est lorsque les processus racisés ont une incidence sur le processus d'extraction qu'ils ont une incidence sur la subjectivité politique. Ces processus de racisation sont enchâssés dans les processus de formation étatique également (Dufour, 2012, p.179)

CHAPITRE III: L'OBJET DE RECHERCHE

Il s'agit ici de présenter brièvement les principaux débats quant à l'objet de présenter une opérationnalisation de notre objet théorique en vue de l'analyse empirique. La figure 3.1 résume notre objet théorique :

Figure 3.1 : La structuration d'ordres géopolitiques selon les stratégies de reproduction



Ainsi, au niveau microsociologique, les stratégies de reproduction de la classe dominante peuvent parfois être contestées selon la nature des relations sociales de propriété, mais aussi des transitions hégémoniques au niveau macrosociologique, celui des ordres géopolitiques. Le résultat de cette crise dépend de l'histoire des sociétés et des formes d'individuations sociopolitiques. Mais en modifiant l'histoire, cette résolution de crise modifie les relations sociales de propriété et la racisation, cette dernière modification, permise par les transitions hégémoniques au sein des ordres géopolitiques et leur conséquente restructuration, a un impact sur la structuration de l'ordre géopolitique et conséquemment sur les stratégies de reproduction.

En nous intéressant à Haïti au sein du Monde atlantique, nous devons nous positionner dans une importante littérature sur le sujet. Ainsi, les études sur l'émergence de la postcolonie (Chary & Verdery, 2009, p. 8) qui – bien que comblant les lacunes de la vision dichotomique ou binaire de certaines études marxistes — ont souvent un penchant « littéraire » dans leur approche historique de l'étude des phénomènes coloniaux et postcoloniaux. D'autres études s'intéressant également à la postcolonie portent presque exclusivement sur la question de la militarisation du système de plantation (Fick, 1998, 2000, 2007, Shilliam, 2008) avec une analyse limitée aux élites et au monopole de la violence institutionnelle. Une analyse historique s'intéressant strictement aux élites (Péan, 2009) perd de vue la reconnaissance des contributions des luttes de classes dans les séquences historiques.

Barthélemy (1990, p. 38) fut l'un des premiers à s'intéresser aux logiques d'action de la classe laborieuse haïtienne, au petit morcellement et aux pratiques d'entraides qui permirent leur reproduction. Cependant, il ne s'est pas intéressé à l'importance du Monde atlantique, pas plus qu'au rôle que joue la conception de la valeur (usage contre échange) et le rôle que cette dernière eut dans la lutte des classes et dans les règles de reproduction en Haïti.

Bien que les analyses de la « color line » (Shilliam, 2008) identifient un élément central de l'histoire d'Haïti, à savoir comment les sociétés sont organisées selon des marqueurs phénotypiques considérés comme tributaires d'appartenances « raciales », elles ne présentent pas de facteurs causaux pouvant expliquer la présence de ces marqueurs. Elles ne mettent ainsi pas en relation les processus de racisation avec les trajectoires des processus d'extraction et les relations sociales de propriété afin de comprendre les *processus* de racisation dans leur dynamique causale.

Même s'il y a depuis peu de temps un intérêt pour une histoire populaire dans la compréhension de la Révolution et de ses conséquences (Fick, 1990), cette histoire ne s'inscrit pas dans une approche liant les ordres géopolitiques avec les relations sociales de propriété. Nous allons, pour notre part, tenter de comprendre les facteurs causaux, les relations sociales de propriété et les rapports politiques au sein de la société haïtienne. Pour ensuite comprendre comment ceux-ci influencent le jeu complexe des relations internationales structurées par les règles de reproduction propre à chaque unité constitutive de l'ordre géopolitique.

Nous proposons de nous inscrire dans un champ propre, celui du tournant historique des relations internationales prenant en compte les contributions du marxisme politique. Afin d'analyser notre objet, nous allons avoir recours aux contributions des études du Monde atlantique ainsi que de la théorie des relations sociales de propriété. Comme nous l'avons vu, notre objet de recherche s'inscrit à la fois au sein de débats épistémologiques et de débats théoriques.

Le débat épistémologique fondamental semble, à première vue, se situer entre les théoriciens de la structure et ceux de l'agence. Aux approches structurelles du mode de production sont souvent opposées les approches actancielles, microsociologiques et wébériennes.

Karel Kosik (1988) ainsi que Georg Lukacs (1960) ont recouru aux contributions de la théorie de la connaissance kantienne et l'approche dialectique de Hegel pour dépasser cette dichotomie. L'approche dialectique dépasse les débats de la séparation de l'économique et du politique en reconnaissant que ces derniers forment une totalité concrète historiquement déterminée et sujette à des changements suite à l'action des sujets historiques (Kosik, 1988, p.1). La dialectique est une approche relationnelle qui explique le développement des phénomènes sociaux à partir de l'activité pratique et objective des individus historiques (Ibid., p. 19).

Pour Kosik (1988, p.21-22), la totalité concrète est une approche qui concède à la fois une structure à la réalité concrète, mais aussi une malléabilité qui permet au sujet historique de changer une structure n'étant pas immuable. Il s'agit, en ce sens, de reconnaître l'aspect structurel de l'ordre géopolitique et des régimes d'extractions de surplus, mais de comprendre aussi leur structuration dans les relations qu'ils établissent avec les sujets et l'histoire au sein de rapports sociaux historiquement redéfinis dans les relations sociales de propriété. Un fait devient ainsi historique, comme le rappelle Kosik, s'il est produit et producteur de faits historiques (Ibid., p. 25).

Nous allons ainsi nous intéresser à trois périodes historiques distinctes associées à des moments de rupture spécifiques amenant un changement au sein des relations sociales de production ainsi que dans les règles de reproduction de l'État et de la société haïtienne. Les changements au sein des règles de reproduction et ces moments de rupture vont amener une restructuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique.

Tableau 3.1 : Opérationnalisation de l'objet concret de la recherche

Période	Ordre	RSP / racisation	Stratégie de	Moment de rupture

	géopolitique		reproduction	
Saint-Domingue Colonial 1492-1791	Atlantique Colonial Exclusif territorialité prémoderne	Esclavagistes / racisme colonial, scientifique & colorisme.	Code noir	Révolution de 1791
La Révolution (1791-1825)	Transition hégémonique	Noir en réponse à l'esclavagisme	Constitutions	Fin de la transition avec la Doctrine Monroe.
1825-1914 Consolidation et déstabilisation	Atlantique Multipolaire Accumulation prémoderne, chute des prix du sucre	Tributaires/ colorisme / le paysan bossale devient une catégorie racisée	Code rural de 1827	Insurrections Piquets et invasion américaine
Impérialisme américain 1914-	Impérialisme américain	Capitalistes / colorisme de classe /nationalisme noiriste en réponse à l'invasion américaine	Constitution amendée par les Américains.	s.o.

Ainsi, la théorie des relations sociales de propriété avec les contributions de la sociologie historique dans l'étude des relations internationales va nous permettre d'analyser la transition au capitalisme dans le contexte de structurations géopolitiques en Haïti et leur incidence sur les processus racisés.

Afin de déterminer empiriquement les moments de rupture dans l'histoire haïtienne, nous suggérerons une analyse de contenu de trois documents spécifiques à la régulation des relations sociales de propriété des trois époques préalablement

identifiées. Ainsi, le code noir sera analysé afin de déterminer la nature de la coercition politique des esclaves dans le temps de la colonie, le code rural de 1827 sera analysé pour faire émerger les catégories de coercition politique des Bossales et des masses paysannes et enfin la nouvelle constitution écrite suite à l'invasion américaine nous permettra de comprendre les catégories de coercition politique des travailleurs haïtiens en Haïti devenue capitaliste.

Nous montrerons qu'à plusieurs égards, le droit, dont les traces sont incarnées dans des documents juridiques au sein des régimes sociaux de propriétés permet d'analyser la cristallisation d'enjeux historiques marquant les stratégies de reproduction d'acteurs spécifiques au sein de trajectoires développementales et d'ordres géopolitiques spécifiques (Dufour, 2008b, p. 76). L'analyse des documents juridiques est donc une fenêtre sur l'histoire des relations de pouvoir.

3.1. Méthode

Nous allons, dans les lignes suivantes, développer succinctement notre approche méthodologique. Nous proposons de présenter notre choix d'analyse de documents légaux en l'ancrant avec notre propos théorique. Nous allons d'abord discuter brièvement de la question du droit relativement aux relations sociales de propriété ainsi que relativement à la « race » et à la nation. Nous allons ensuite présenter les textes qui seront analysés dans notre thèse pour terminer avec une opérationnalisation des principaux concepts de notre thèse.

Le droit n'est pas tout simplement le reflet du rapport de force entre les acteurs (Dufort, 2008, p. 106), il est essentiellement la cristallisation des rapports de forces politiques inhérentes à la contestation des stratégies de reproduction de la classe dominante. En ce sens, il n'est pas non plus la mise en pratique concrète de normes partagées collectivement (Ibid., p.106). Pour l'historien marxiste E.P. Thompson, le droit est une médiation entre les rapports de classe et un ensemble de règles et de sanctions (cité dans Dufort, 2008, p. 106). Dans le cadre de formations raciales comme celle que nous analysons ici, le droit opère en établissant des catégories juridiques particulières d'exclus (Rioux & Dufour, 2008), et de ceux qui peuvent faire partie du corps social (Goldberg, 2002).

Dans son analyse du *Black Code*, E.P Thompson (1975) analyse l'utilisation des textes de loi par la classe dominante tout particulièrement lors de périodes de troubles sociaux (p.246). Ceci est particulièrement facile du fait qu'un grand nombre d'actes subversifs pouvaient être interprétés comme couverts par des textes de loi tel le *Black Act* (Ibid., p.247). La classe dominante a essentiellement créé le texte de loi, ainsi que

des réinterprétations de codes de lois précédents, afin de consolider leurs intérêts (Ibid., p.261). Cependant, dit Thompson, la loi n'est pas simplement le reflet superstructurel des rapports économiques, puisque les subalternes utilisaient la loi lorsque cela leur était possible, et même lorsque cela s'avérait impossible, ils ressentaient toujours un fort sentiment d'injustice (Ibid., p.261). Puisque la loi était malgré tout intégrée comme norme et en ce sens, elle a toujours une existence objective (Ibid., p.261). Ainsi, l'injustice ou la coercition, bien que définie relativement à la loi, a une incidence fondamentale dans la subjectivité politique des subalternes. La loi est en ce sens plus qu'un reflet des relations de pouvoir, mais aussi une arène centrale de contention sociale, de conflits sociaux (ibid., p.261). Au 18^e et 19^e siècle, les notions de nation et de « race » étaient intimement associées au point d'en faire des synonymes (Ngai, 2006, p. 23). Ce qui signifiait qu'ils incluaient tous les deux des éléments somatiques (couleur de la peau) autant que des traits culturels (Ibid., p.23). La conséquence était que le droit de décider qui constitue le corps social était un élément central de la souveraineté (Ibid., p. 11). En ce sens, les constitutions haïtiennes, en tant que document qui cristallise la conception de la citoyenneté et du corps social, deviennent des documents essentiels pour comprendre la racisation qui s'opèrent dans les périodes étudiées. Ainsi, chaque bouleversement politique majeur (révolutions, guerres civiles, invasions) a comme conséquence des changements constitutionnels importants en Haïti, et ces changements légaux permettent de suivre l'évolution de la racisation suite aux bouleversements dans les relations sociales de propriété.

Nous analyserons ainsi, pour la période esclavagiste, le code noir qui constituait un code de loi définira légalement l'esclavage. Pour la période postrévolutionnaire, nous allons nous intéresser aux deux constitutions (celle de 1801 et celle de 1804). Enfin, lors de la guerre civile, nous allons comparer les différentes constitutions des différents espaces souverains qui s'opèrent à ce moment, ainsi que leurs codes ruraux. Nous analyserons enfin les constitutions et les codes ruraux qui suivirent l'unification

sous Boyer jusqu'à celle « proposée » par les Américains lors de l'occupation, pour enfin terminer avec la constitution des Duvalier.

L'analyse de contenu permet de comprendre les enjeux, les idéologies et les conflits qui eurent lieu lors de la production d'un document (Quivy & Van Campenhoudt, 1995, p.230). Elle permet d'arriver à faire émerger la façon dont les représentations des principales catégories analytiques qui forment notre cadre théorique s'articulaient chez les acteurs sociaux et de les mettre en relief avec les logiques d'actions inhérentes aux stratégies de reproduction.

Il s'agit pour notre analyse de relever, dans les constitutions et les autres textes légaux, l'évolution des catégories politiques du droit et des conflits relativement aux changements inhérents à l'organisation sociale de la production. Bien que cette thèse ne prétend pas faire une analyse ayant pour départ le point de vue des subalternes, l'analyse des textes de loi permet d'établir une connaissance de la lutte de ces derniers. Ainsi, de la même façon que Marx (1985) analysa la façon dont les changements législatifs opérés par la classe dominante eurent un impact sur les subalternes, nous proposons d'étudier la façon dont les textes légaux, comme stratégie de reproduction des dominants, affectent les subalternes. De plus, il aurait été méthodologiquement difficile, voire impossible, de prendre le point de vue des subalternes pendant la période esclavagiste puisque la grande majorité des esclaves étaient analphabètes.

L'opérationnalisation de nos principaux concepts établira comment, de façon empirique, les places dans les relations sociales de propriétés sont établies dans la société haïtienne dans la période à l'étude, le type de coercition dont font l'expérience les individus clairement attribués à une place dans les relations sociales de propriété et la racisation qui est établie par les textes légaux de la période étudiée. Nous suivrons le délimité historique des principales périodes d'ordres géopolitiques et analyserons dans chacune de ces périodes les éléments des stratégies de reproduction

et de racisation que nous recensons dans les documents légaux et les comparerons à la logique macro structurelle qui opère au niveau des ordres géopolitiques.

PARTIE II :

RACISATION ET TRANSITION VERS LE CAPITALISME EN HAÏTI

Pour la deuxième partie de ce travail, nous allons nous intéresser plus particulièrement à l'analyse empirique de notre objet de recherche. Pour ce faire, nous proposons un survol sociohistorique de certains processus et mécanisme au cœur de l'histoire haïtienne afin de dégager les principaux moments qui contribuèrent aux transformations des régimes sociaux de propriété et comment ces derniers influencèrent et furent influencés par la structuration d'ordres géopolitiques spécifiques. Cela nous permettra de lier les changements au sein des régimes sociaux de propriété en Haïti au contexte global que le pays a entretenu dans les différents ordres géopolitiques du Monde atlantique.

Nous proposons dans les pages suivantes une présentation sommaire de l'histoire d'Haïti depuis sa conquête par Colomb (1492) jusqu'à Duvalier fils (1971). Nous verrons qu'à partir de la moitié du XVIIe siècle, le Monde atlantique est traversé par les rivalités entre le colonialisme européen et l'impérialisme américain (Fradera, 2008, pp. 533-534) pour ensuite laisser place à la prédominance de l'impérialisme américain.

Nous partons de l'hypothèse de Dubois (2010, p.11) selon laquelle au lieu d'être considéré comme un endroit aux marges du Monde atlantique, Haïti doit être replacé en son cœur. Effectivement, comme le soutient Du Bois (1962, p.5), l'esclavage fut indissociable au développement économique du sud des États-Unis et des Caraïbes, mais aussi de l'industrialisation anglaise et nord-européenne.

Notre cadre empirique est divisé en trois parties couvrant un peu plus de cinq cents ans d'histoire, à savoir essentiellement les moments importants de l'histoire d'Haïti depuis l'arrivée de Colomb jusqu'à la fin de la dictature des Duvalier.

CHAPITRE I

SAINT-DOMINGUE 1492-1791

Nous verrons dans ce chapitre comment les relations sociales de propriété esclavagistes reposaient sur une conception des esclaves comme étant des instruments et non des sujets. Ces relations sociales de propriété esclavagistes furent le pilier de ce que nous appelons l'ordre géopolitique du Monde atlantique colonial. Effectivement, elle permit l'intégration du Monde atlantique comme ordre géopolitique, mais elle fut également la base de contention sociale qui permit les changements des règles de reproduction (textes légaux) qui rendaient possible cette structuration. En ce sens, bien que l'esclavage a permis la structuration du Monde atlantique, il fut également l'élément qui permit le dépassement du Monde atlantique colonial. Cet ordre géopolitique façonna le Monde atlantique entre 1492 et 1791. C'est une période durant laquelle les grandes puissances coloniales européennes établissent les règles de production et de reproduction de leurs colonies au détriment de ces dernières. L'importance du projet colonial va amener des conflits entre les puissances coloniales européennes, les États-Unis et les colonies jusqu'à la disparition de cet ordre géopolitique avec l'âge des révolutions et plus spécifiquement les révolutions américaine et haïtienne.

Les relations sociales de propriété esclavagistes reposaient, à Saint-Domingue, sur une législation connue sous le nom de Code noir, qui en légiférant l'esclavage, assurait une coercition politique des esclaves. Ce code noir constituait le texte légal permettant de comprendre les stratégies d'accumulation et de reproduction sur lesquelles reposaient les relations sociales de propriété esclavagistes de Saint-

Domingue. La lutte des classes menées entre esclaves, affranchis et grands planteurs ainsi que des changements d'ordre géopolitique au sein du Monde atlantique mettra un terme aux relations sociales de propriété esclavagistes lors de la Révolution haïtienne de 1791.

1.1. Le Monde atlantique colonial

1492 marque l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique. Cette arrivée mit en oeuvre le projet colonial européen qui se traduira par une conquête brutale du continent, ceci de la Terre de Feu jusqu'au nord de l'Amérique, en passant par les Antilles. Selon Marx (1985b, 1971 cité dans Gaido, 2002, p.9) le projet colonial européen est, en général, de deux types : les colonies bourgeoises de peuplement et les colonies de plantations. Ces dernières se reconnaissent par une présence relativement peu importante de colons et l'exploitation de ressources minières ou agricoles par des esclaves (Gaido, 2002, p. 12). Il y avait une présence plus importante de colons et un développement économique plus autocentré dans les colonies de peuplement tels les États-Unis d'Amérique que dans les colonies de plantations telles que Saint-Domingue. Ces différents types de colonies signifieront des relations sociales de propriété différentes dans les colonies ainsi que des rapports de force géopolitiques spécifiques au sein du Monde atlantique qui façonneront une dynamique de développement inégal et combiné.

La première phase de l'extension des empires européens en Amérique est celle du pillage et du massacre des Premières Nations. L'île d'Hispaniola ne fait pas exception. Colomb écrit dans une lettre adressée à l'Intendant général espagnol :

« *L'Hispaniola est une merveille (...) On ne croira pas sans les avoir vus ce que sont ses ports de mer et ses fleuves nombreux, grands, aux bonnes eaux, et dont la plupart charrient de l'or... Dans l'Hispaniola, on trouve beaucoup d'épices, de grandes mines d'or* » (Balthazar, 1996, p. 46). Ceci, les premiers habitants d'Hispaniola l'apprirent à leurs dépens.

Les témoignages de l'équipage de Christophe Colomb relatent qu'à la découverte de l'île d'Hispaniola, l'endroit était habité par environ deux millions d'autochtones (Madiou, 1989a, p.6). Dubois, pour sa part, avance le chiffre de 465 000 (Dubois, 2004, p. 14). Les premières grandes migrations (datant d'environ 4 000 ans av. J.-C.) sur l'île furent celles des Ciboneys. Ces derniers étaient un peuple ne pratiquant pas l'agriculture (Balthazar, 1996, p. 98). La deuxième vague de migration est celle des Taïnos qui s'installèrent dans le delta de l'Orénoque environ 1 000 ans avant notre ère et pratiquaient une agriculture semi-sédentaire (Rudel, 1994, p.11) de l'igname et du manioc (Zinn, 2002, p.7). Tainos signifiait « hommes pacifiques », « gens de bien » (Corten, 2011, p. 59). Les premiers colons espagnols s'installent en 1493, mais leur nombre passe de 1500 à 300 entre leur arrivée et 1502 (Raudzens, 2003, p.41). Bien qu'il y ait eu des hostilités entre les colons et les Taïnos, la principale raison de la chute du nombre de colons est la maladie (Raudzens, 2003, p.41). En 1502, le nombre d'Espagnols passe à 2 500, mais il chute à 1800 un an plus tard. Les guerres opposant les Taïnos et les Espagnols emportent 700 membres des premières nations et 300 colons (Ibid., p.41). Enfin, la suprématie espagnole se confirme avec l'arrivée de plus de 8 000 colons entre 1503 et 1510, portant leur nombre total à 10 000 (Raudzens, 2003, p.41). Les Espagnols utilisèrent les Taïnos comme esclaves pour travailler dans les mines d'or de l'île. Il est estimé qu'en 1535, l'exploitation des esclaves autochtones dans les mines d'or permettait l'envoi d'un demi-million d'écus d'or en Espagne chaque jour (Madiou, 1989a., p. 14).

Bien qu'il soit difficile de savoir avec précision le nombre exact d'autochtones qu'il y avait en Haïti au moment de l'arrivée des Espagnols¹⁴, les massacres, l'usage de l'élevage par les Espagnols qui détruisirent les récoltes taïnos¹⁵, les épidémies et l'esclavage réduisent ce nombre à près de 60 000 en 1507, soit quinze ans après l'arrivée des Espagnols (Théodat, 2003, p.16). Les historiens Sherburn Cook et Woodrow Borah estiment que plus de 7 millions de Taïnos perdirent la vie suite à l'arrivée des Espagnols (Barjon, 1996, p. 157). Quoi qu'il en soit, en 1600, les Taïnos furent complètement décimés par les maladies amenées par les Européens ainsi que par les conditions de travail qui leur furent imposées (Sprague, 2012, p. 26).

Il devint alors évident pour les puissances coloniales de l'époque que les Taïnos ne constituaient pas une force de travail assez importante pour assurer la production de canne à sucre et l'exploitation des mines. Ainsi, les relations sociales de propriété esclavagiste ne disparaissent pas avec l'extermination des premiers habitants : dès 1508, les premiers esclaves en provenance d'Afrique sont amenés sur l'île (Madiou, 1989a, p. 17). Il est estimé qu'entre 60 % et 70 % des esclaves provenaient du Bénin et de l'Angola contemporains (Thornton, 2010, p.196).

L'esclavage est la condition sine qua non du développement du Monde atlantique comme espace d'accumulation inégal et combiné, ceci par l'accumulation d'une quantité de capital par les puissances coloniales par l'entremise de l'esclavagisme, dans les endroits tels qu'Hispaniola, et le pillage de leurs métaux précieux. Bien que l'esclave en tant que catégorie de travailleurs « non-libres » ne soit pas partie intégrante du capitalisme industriel, l'esclavage fut une institution qui alimenta l'accumulation primitive des puissances coloniales (Shilliam, 2008, p. 781) nécessaire au « saut qualitatif » vers le capitalisme industriel (McMicheal, 1991, p. 342). L'épuisement des mines d'or fit en sorte que les Espagnols abandonnèrent les

¹⁴ James estime pour sa part le chiffre que le nombre total devait se trouver quelque part entre deux millions et un demi-million (James, 2008, p. 39)

¹⁵ Voir à cet effet : Théodat, 2003, p. 49.

rives d'Hispaniola (Théodat, 2003, p. 22). Depuis la défaite de l'Invincible Armada¹⁶, l'Espagne n'était plus capable d'assurer la sécurité des convois qui alimentaient ses colonies outre-mer (Ibid., p.28). Les colons espagnols furent laissés à eux-mêmes et l'Espagne ne put empêcher l'installation et le grappillage de boucaniers et de flibustiers français autant qu'anglais. Ces derniers étaient des blancs européens issus des classes sociales laborieuses (marins, prisonniers, corsaires, etc.) Ces flibustiers et boucaniers étaient utilisés par la France pour déstabiliser l'hégémonie de l'Espagne dans la région (Dubois, 2004, p. 16). Les marins français, vivant souvent dans une misère extrême, désertaient les bateaux du roi et devenaient ainsi parfois des flibustiers et boucaniers (Hrodej, 2012, p. 3). S'ajoutent aussi les passagers de navires victimes de maladie ou simplement abandonnés par l'équipage ou le capitaine (Ibid., p. 3). Un fort sentiment d'abandon et une crainte de l'invasion étrangère laissèrent leur marque chez les populations hispanophones de l'île suite au désintérêt de la situation de la part de la couronne espagnole (Théodat, 2003, p. 28).

Seul le tabac connut un développement en 1660 qui dépassa le stade artisanal et était principalement cultivé par une force de travail d'engagés (Cauna, 2013, p.6). Ces derniers étaient payés une pitance en tabac lors de leur libération et ne pouvait ainsi pas se payer le voyage de retour en France et encore moins une terre pour débiter leur propre plantation (Hrodej, 2012, p. 3). Les marins, dans une misère extrême, continuaient pourtant de désertir les bateaux du roi et grossir les rangs des flibustiers et boucaniers (Ibid., 2012, p. 3). Cependant, malgré la situation misérabiliste de la plupart des premiers colons, la fonction de la colonie comme productrice de denrées et de richesse pour la métropole, au détriment de tout développement à des fins locales, fut établie dès 1660 (Moïse, 2003, p.9). Le départ des Espagnols permit de consolider les intérêts français sur l'île. L'établissement permanent des boucaniers et des engagés sous la protection de la France eut comme conséquence une mutation de la production des mines vers l'agriculture (Madiou., 1989a, pp. 24-27). Le recours à

¹⁶ La flotte espagnole est écrasée par la flotte anglaise en 1588 (Théodat, 2003, p.28).

l'esclavage s'intensifia afin d'assurer la production agricole des plantations de sucre et de tabac (Harman, 2012, p.278).

Les flibustiers virent la nécessité d'avoir la protection d'une métropole, étant la plupart Français, il leur sembla naturel que la France envoyât un gouverneur en 1640 (Madiou, 1989a., p.24). Les Anglais décidèrent de s'installer en Jamaïque alors que les Espagnols tentèrent de regagner l'île, mais furent définitivement repoussés par les forces françaises en 1660 (Ibid., p.25). La partie ouest de l'île devint ainsi Saint-Domingue.

Les escarmouches entre les puissances coloniales continuèrent jusqu'au traité de la paix de Ryswick de 1697 qui céda définitivement la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue aux Français (Théodat, 2003, p. 30). Dès le début de la colonisation (suite à la période insurrectionnelle de 1670-1671), le sud et l'ouest où de plus petites terres étaient exploitées par des petits fermiers étaient plus prompts aux révoltes et aux insurrections que les grandes plaines du nord avec leur grande plantation (Frostin, 2008, p. 60). Les colons du sud sont vu comme des aventuriers, des gens vivant en marge de la société et qui prêtent allégeance à aucun drapeau (Ibid., p.63). Mais la France continue à déporter ses « mauvais sujets » comme engagés, et ceux-ci grossissent les rangs des petits blancs séditieux qui n'ont aucune volonté de s'établir et préfèrent œuvrer dans la piraterie et la contrebande (Ibid., 2008, p.109). Ils seront utilisés par les riches planteurs contre le monopole commercial de la métropole (Frostin, 2008, p. 140).

Les colonisations subséquentes vers le reste de l'île se produisirent par vagues et cycles où, lors d'une période d'ouverture de nouvelles zones, la disparité homme/femme s'accroissait (Hrodej, 2012, p. 5). Le concubinage entre Blancs et Mulâtresse continua, et ce même jusqu'au 18^e siècle où s'institua une pratique échangeant la liberté contre le « pucelage » (Ibid., p. 6).

À la fin du 18^e siècle, Saint-Domingue produisait plus que l'ensemble des Antilles anglaises et espagnoles réunies et représentait 2/3 du commerce extérieur avec la France (Cauna, 2013, p.3). La culture de l'indigo était, à cette époque, la première source d'enrichissement des colons (Ibid., p.3). C'est seulement après la première moitié du 18^e siècle que les grandes sucreries exigeant une grande plantation, des installations d'ateliers et un investissement élevé produisant une rentabilité à long terme se développèrent massivement (Ibid., p.7). La culture du café prit place au dernier quart du 18^e siècle, elle nécessitait des bâtiments moins considérables que le sucre et assuraient des moins bons rendements – à un point tel que sa culture était considérée comme l'œuvre des moins fortunés (Ibid., p.8).

Le Monde atlantique colonial comme ordre géopolitique reposait sur le fer et le sang. La conquête des terres autochtones par le bras armé du capital marchand est la première étape de l'intégration de ces terres au sein de l'expansion du mercantilisme européen et la conséquente genèse du Monde atlantique. Ceci mit en oeuvre un processus de développement inégal et combiné par l'expansion du mercantilisme européen et l'intégration conséquente de l'Europe et des Amériques dans l'espace d'accumulation que forme le Monde atlantique.

Ce processus de développement était combiné puisque le développement du mercantilisme européen était corrélatif au développement de ses colonies d'outre-mer. Il était inégal pour deux raisons. Premièrement, la dichotomie entre colonies de peuplement et colonie de plantation identifiée plus haut signifia que certaines de ces colonies se développeront d'une façon autocentrée alors que d'autres n'existeront que pour enrichir la métropole (les États-Unis comparativement à Haïti). Deuxièmement, la production des colonies de plantation n'était pas capitaliste, mais bien esclavagiste et ses surplus étaient dirigés vers les métropoles et non dans l'optique d'un développement autocentré. C'est en ce sens que le Monde atlantique de cette époque était un espace d'accumulation de capital occasionnant et renforçant un

développement inégal et combiné. Il s'agit maintenant de s'attarder à la façon dont les relations sociales de propriété en Haïti agiront comme médiation entre l'ordre géopolitique du Monde atlantique et les règles de reproduction propre à la classe dirigeante de Saint-Domingue.

1.2. Les relations sociales de propriété esclavagiste

Nous avons vu que le Monde atlantique, à partir de la conquête de l'île d'Hispaniola par Colomb, est un espace d'accumulation inégal et combiné. Espace d'accumulation ayant une incidence sur les relations sociales de propriété des sociétés au sein de cet ordre géopolitique. Le Monde atlantique colonial constitue un espace d'accumulation en soi, où le développement d'une unité constitutive de l'ordre géopolitique (une société) aura une incidence sur l'autre. Puisque Saint-Domingue était une colonie de plantation, sa production sera organisée de façon à permettre l'accumulation de surplus pour la Métropole. Il s'agit maintenant de s'attarder sur les relations sociales de propriété issues de ce développement inégal et combiné à Saint-Domingue. Notre intérêt portera aussi sur les rapports racisés découlant de ces relations sociales de propriété et la coercition politique permettant leur reproduction. Enfin, nous verrons comment les contestations de ces relations sociales de propriété ainsi que des changements dans les relations internationales signifieront à long terme une rupture au sein des règles de reproduction et un changement autant de l'ordre géopolitique du Monde atlantique que des relations sociales de propriété haïtiennes.

1.2.1. Relations sociales de propriété et stratégie de reproduction : esclavagisme et code noir

L'île d'Hispaniola est considérée dès le début comme une colonie de plantation. La production y est organisée selon une structure des relations sociales de propriété esclavagistes où les esclaves parviennent souvent à subvenir à leur besoin par l'exploitation d'un petit lotissement de terre et non par l'usage d'un marché national intégré (Soltow, 1994). Cet état de fait limitait le développement de produits industriels à des fins de consommation (Post, 2011, p. 153). Il n'y a aucune volonté politique de la part de l'empire castillan d'y établir plusieurs colons afin d'y faire fleurir un développement autocentré. Ainsi, lors de la colonisation par Colomb, et ce, jusqu'à la Révolution de 1791, l'île d'Hispaniola a un régime d'accumulation esclavagiste où l'esclave – principal producteur – n'est pas séparé de son mode de subsistance. L'extraction de surplus se fait par des moyens non économiques : la domination de l'esclave par le maître (Teschke, 2002, p. 10) jouissant de la légitimité rationnelle-légale du code noir de 1668.

La partie ouest de l'île (qui sera plus tard Haïti) est organisée en de larges plantations où travaillent plusieurs esclaves sous la supervision de contremaîtres, ayant peu ou aucun contact avec les grands planteurs puisque l'extraction de surplus par le maître était possible sans que ce dernier soit présent sur ses terres (Teschke, 2002, p. 26). La partie est (qui deviendra plus tard la République Dominicaine) avait, pour sa part, une économie beaucoup plus organisée autour de l'élevage et un usage moins extensif d'esclaves : ces derniers étant aussi plus intégrés au processus de production.

Bien que les personnes d'origine africaine fussent initialement minoritaires chez les esclaves, elles devinrent clairement une majorité à partir de 1700 (Harman, 2012, p.278). En effet, la traite des esclaves s'intensifia avec les années et très rapidement

les engagés blancs (« indentured servants ») devinrent marginaux ou quasi inexistants (Teschke, 2002, p. 19). La plupart des esclaves étaient achetés aux classes dominantes des États côtiers africains (Ibid., p. 284).

Afin d'assurer la fidélité des gouverneurs et des anciens boucaniers, la France eut recours à l'anoblissement des planteurs (Hrodej, 2012, p. 4). L'évolution de l'île vers une monoculture sucrière expropria et appauvrit les petits planteurs, accrut la taille de l'exploitation et le nombre de plantations de sucre et augmenta la présence démographique des esclaves. Le nombre d'esclaves passe de 3 400 en 1686 à 47 000 en 1720 jusqu'à constituer 82% de la population en 1740 (Benjamin, 2009, p.397). En 1791, le demi-million d'esclaves à Saint-Domingue représentait la moitié de tous les esclaves des Caraïbes (Ibid., p.397). Tout cela eut comme conséquence un approfondissement des dichotomies libre/esclave et Blanc/Noir (Langley, 1996, p.93). Ces planteurs, démographiquement minoritaires dans toutes les Caraïbes, demeuraient toujours timidement fidèles à la métropole malgré leur divergence puisqu'elle leur assurait la protection d'une masse d'esclaves démographiquement plus importante (Ibid., p.91), ceci jusqu'à la révolte contre l'exclusif.

La nécessité de la main-d'œuvre, la transformation des flibustiers et boucaniers nomades en riches planteurs sédentaires, la transformation de l'île en une importante exportatrice de denrées agricoles poussa la rédaction du code noir de 1668 qui légiféra la traite des esclaves noirs en Haïti (Madiou, 1989a., p. 28). Synthèse du droit romain et des requêtes moralistes des abolitionnistes (Gisler, 1965, p. 26), le code noir légiférait le fait que l'esclave noir ne vivait pas dans un État de droit (Sala-Molins, 2012, p. 18).

Le code noir contenait des clauses quant aux nombres d'heures maximums que pouvait travailler un esclave, sur les punitions à infliger en cas d'insoumission, sur les rations minimums quotidiennes pour les esclaves, etc. Le code noir représente, en ce sens, le cadre légal des stratégies de reproduction de la classe dominante puisqu'il

cristallise les paramètres concrets des règles de reproduction de ces relations sociales de propriété. Le code noir légiférait non seulement l'esclavage, mais aussi la torture, la mutilation et le meurtre d'esclaves qui refusaient leur statut (Buck-Morss, 2009, p.32). Le paradoxe central est le fait que l'esclave est une personne privée de droit, mais qu'il faut une structure légale pour l'encadrer (Fitte-Duval, 2010, p.123).

1.2.2. Racisation

Il est très important de noter que le premier article du code noir réaffirme l'édit du 23 avril 1615 établissant l'expulsion des juifs des colonies espagnoles. Il s'agit ici des traces historiques des statuts sur la pureté du sang qui furent légiférés dans les Amériques ainsi qu'en Europe, qui racialisèrent ainsi fondamentalement le projet colonial, ainsi que de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 (Fitte-Duval, 2010, p.132), qui racialisent ainsi fondamentalement le projet colonial. Cette pureté du sang et cette obsession d'expulser ou de dominer l'Autre seront portées contre les Africains avec l'institutionnalisation de l'esclavage.

Les articles 2 et 3 portent sur la conversion des esclaves aussitôt leur arrivée et l'interdiction formelle de pratiquer toutes religions en dehors du catholicisme. Ceci démontre certes une influence des guerres de religion et de l'antisémitisme (voir article 1), mais il s'agit aussi d'une façon d'assimiler le Noir d'Afrique dans un processus d'homogénéisation propre au racisme universaliste. En ce sens, il y a partiellement reconnaissance d'une forme de subjectivité de l'esclave puisque le baptême le fait *de jure* un sujet du roi (Mignot, 2010, p.44). Cependant, les planteurs n'ont pas l'intention de faire suite à la reconnaissance de l'esclave comme personne et iront même jusqu'à expulser les Jésuites de l'île, accusés de considérer les esclaves

comme des personnes (Blancpain, 2003, 31). Cependant, beaucoup de planteurs vont contrevenir à cette règle en permettant aux esclaves d'avoir un petit lopin de terre pour leur subsistance, ceci afin de réduire le coût d'entretien des esclaves. La conséquence sera que les esclaves pourront ainsi bénéficier d'une forme de propriété et même d'un balbutiement d'autonomie (Benjamin, 2009, p.407).

L'article 9 du code noir qui interdit le concubinage entre maître et esclave, mais permet l'émancipation d'une esclave et de sa descendance par le mariage est changé, avec la réécriture du code noir en 1724, lors de l'acquisition de la Louisiane, par l'article 6 qui interdit à un sujet Blanc « *de contracter mariage avec les Noirs* ». Il y a ainsi durcissement des frontières racisées entre 1685 (premier Code noir) et 1724 (deuxième version) corrélatives avec l'usage de l'esclavage et de l'expansion européenne. Avec l'implantation plus permanente et stable des plantations, et l'abandon progressif de la vie d'aventuriers par les colons, l'immigration de femmes de la métropole augmente (Hrodej, 2012, p. 5). Effectivement, alors que les femmes représentaient 9 % des colons en 1681, elles représentent près de 44% en 1700 (Ibid., p. 5).

Notons que l'article 20 stipule que des personnes seront désignées pour s'assurer que les esclaves ne vendent pas des produits. Ce travail de supervision, étant bien évidemment interdit aux esclaves, était assuré par la classe des Petits-Blancs (Sala-Molins, 2012, p. 66), des colons européens qui occupaient des occupations de petits producteurs, petits artisans et gens de métiers, petits fonctionnaires; bref des colons européens libres occupant une place moyenne entre les esclaves et les grands planteurs (Labelle, 1987, p. 44). La législation du code noir vient ainsi encadrer légalement les rapports de classes racisés dans la colonie.

Enfin, notons que le code noir institue une distinction catégorielle entre esclaves bossales et créoles (Saye, 2010, p. 74). Les esclaves créoles sont nés à Saint-Domingue. Ils connaissent une relative intégration à la société contrairement aux

esclaves bossales qui proviennent directement d'Afrique¹⁷ (Saint-Louis, 2006). Plus tard, le terme « bossales » sera employé pour désigner les esclaves de plantations et même les ouvriers agricoles. Les Bossales ne parlaient pour la plupart pas le français et étaient assignés aux tâches les plus difficiles (Madiou, 1989a, p. 40). Provenant de plusieurs parties de l'Afrique, ils formaient un groupe hétérogène ne parlant pas les mêmes langues et ne partageant pas les mêmes coutumes et religions. Ces derniers formeront la grande majorité de la population dans la postcolonie. Pour beaucoup d'affranchis et de gens de couleurs (sans parler des Blancs), ces Bossales étaient rétrogrades et arriérés puisqu'ils étaient encore immergés dans des mœurs africaines (Péan, 2009, p. 41). Les esclaves créoles étaient nés sur l'île, beaucoup d'entre eux parlaient le français et ils avaient des tâches moins astreignantes (Dubois, 2004, p. 40). Les articles 57 à 59 du code noir qui traitent de l'émancipation des esclaves semblent à première vue permettre à un esclave affranchi, de sang-mêlé, ayant une pigmentation blanche de franchir les barrières racisées et de joindre la catégorie « Blanche » (Sala-Molins, 2012, p. 190). Une disposition royale de 1726, agissant rétroactivement, vint pallier ce risque. Il fut ainsi interdit aux affranchis de porter des noms de Blancs et ils devaient ajouter un surnom africain à leur nom afin qu'ils puissent toujours être identifiés (Ibid., p. 191).

1.2.3. Une subjectivée politique issue de la contestation des règles de reproduction des relations sociales de propriété esclavagiste

¹⁷ À cet effet, Corten (2011, p.17) affirme qu'à l'indépendance près des deux tiers des Haïtiens sont des nouveaux arrivants.

Il y avait, dans le code noir, une reconnaissance implicite de l'aspect subversif du vaudou et une volonté nette de séparer l'esclave de toute appartenance ethnique que ce dernier ou ses ancêtres auraient pu amener ou développer lors de leur traversée de l'Atlantique. Le code noir démontre bien que l'esclave noir n'est pas propriétaire de sa propre personne. C'est l'article 28 qui est sans doute le plus éloquent et le plus brutal quant à la situation de l'esclave. Ainsi, l'esclave ne peut rien posséder qui n'appartient pas à son maître (nous verrons l'importance qu'aura la petite plantation en réponse à cet article) puisque l'esclave est jugé incapable de disposer et de contracter de son propre chef. L'article 30 souligne le fait que l'esclave n'est pas une personne juridique et que son témoignage ne peut amener à aucune présomption de preuve. Cependant, le code repose sur une ambiguïté quant au statut de l'esclave, s'il est un bien meuble ou non, il conserve une personnalité civile puisqu'il peut se marier et peut commettre des délits (Mignot, 2010, pp.42-43). Ces nombreux paradoxes dans la législation du code proviennent de l'influence du pouvoir exécutif des colonies dont les conceptions légales de l'esclavage étaient parfois différentes de celles des législateurs de la métropole, provoquant ainsi des nombreux compromis légaux paradoxaux ou ambigus (Fitte-Duval, 2010, p.132).

L'article 12 stipulant que les enfants d'esclaves devenaient la propriété du maître représente l'aboutissement de ce processus légal de déshumanisation. Il constitue également une rupture des liens sociaux pouvant établir une subjectivité noire définie en dehors des paramètres légaux, sociaux et économiques de l'esclavage. Bref, en dehors des stratégies de reproduction des planteurs. À cet effet, le nombre d'enfants noirs (moins de 14 ans pour les garçons et moins de 12 ans pour les filles) vendus séparément de leur parent était chiffré à 7 698 seulement en Guyane seulement entre 1825 et 1839 (Schœlcher, cité dans Sala-Molins, 1987, p. 109). Ajoutons enfin les articles 16 et 17 qui interdisaient les attroupements d'esclaves provenant de différents maîtres. Ces articles empêchent autant la possibilité de développer une (inter)subjectivité autonome par les regroupements que la crainte des maîtres d'une

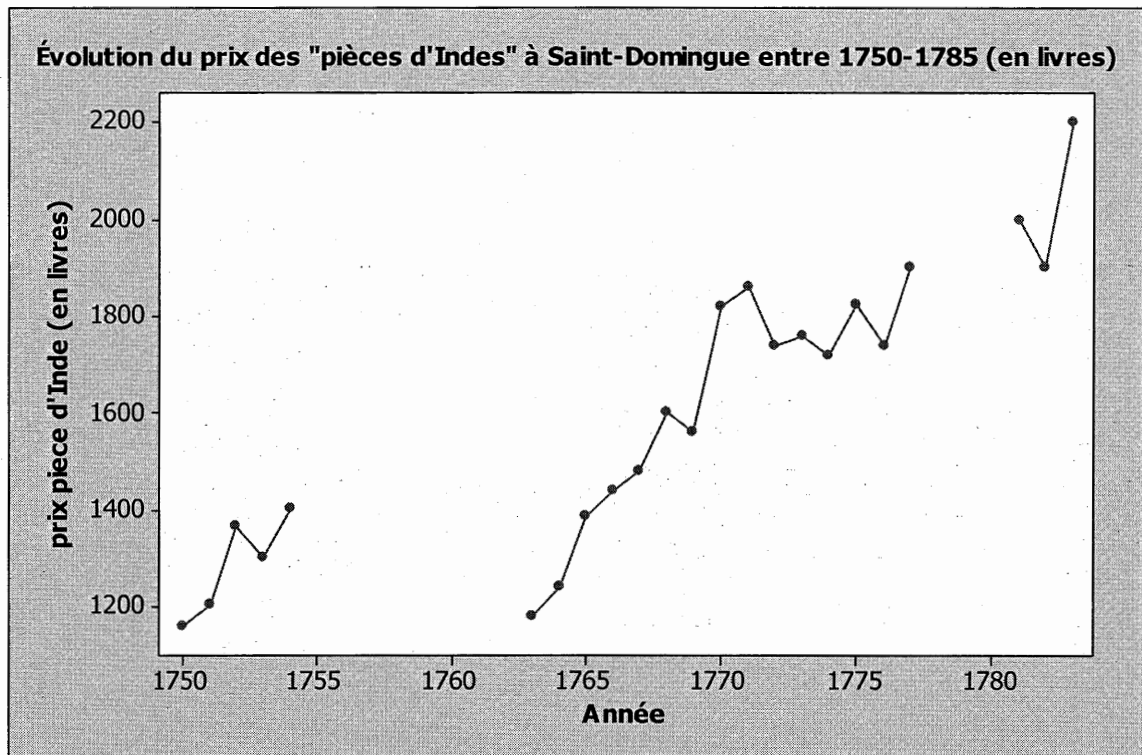
rébellion des esclaves. Crainte très réelle comme en témoignent les nombreuses insurrections d'esclaves jusqu'à la Révolution de 1791. Ces insurrections sont la preuve empirique que la déshumanisation des esclaves fut une entreprise impossible et que ces derniers s'imposèrent comme sujet agissant par la violence de leur révolte (Fanon, 2002). La conséquence sera que la classe dirigeante elle-même se verra forcée de comprendre leur esclave et ainsi apprendre quelques mots des langues africaines (Thornton, 1998, p. 213) et de ces échanges et de cette violence surgiront les premiers mouvements de créolité.

L'article 44 du code noir stipule que l'esclave est un bien meuble¹⁸, qu'il ne peut rien posséder et devient ainsi lui-même une propriété (Burgat, 1998, pp.16-17). En somme, aucun article du Code noir ne fait exister l'esclave *positivement* : son existence est définie selon un axe obéissance-désobéissance et aux sanctions résultantes d'une désobéissance (Sala-Molins, 2012, p. 66). Cependant, certains articles (article 4 notamment) laissent supposer que l'esclavage n'est pas une œuvre de la nature, mais de la raison au service de la nature (Gisler, 1965, p. 29). Le code noir stipule en l'article 26 que l'esclave a le droit de se plaindre dans les cas de mauvais traitement, mais son témoignage ne vaut rien et est invalidé par l'article 3 (Sala-Molins, 2012, p. 136). Le code ne semble ainsi jamais déroger à sa règle de ne pas considérer l'esclave comme un sujet, mais comme une chose, un bien meuble (article 44), une propriété. Il ne peut rien posséder et ne peut rien léguer en succession (article 28). Lorsque l'esclave tente d'échapper à sa condition d'objet par la fuite, il est sévèrement puni (voir l'article 38 plus bas). L'esclave en fuite est qualifié de marron, terme provenant de l'espagnol et signifiant « singe » (Ibid., p. 133). Nous voyons ainsi que lorsque l'esclave tente de devenir sujet en reniant sa condition de bien meuble, il est qualifié d'animal.

¹⁸ Le code noir est ambiguë dans les articles 44 à 48 quant à la nature « meuble » ou « immeuble » des esclaves, les juristes de l'époque considéraient qu'ils étaient les deux à la fois (Sala-Molins, 2012, p. 175). La formule du Conseil d'État « Les Nègres et les bestiaux sont réputés meubles, quoique insaisissables » précède de un an (1684) la mise en place du code noir (Sala-Molins, 2012, p. 181).

Dans l'économie politique de l'esclavage, l'objectification du Noir d'Afrique va jusqu'à le transsubstantier en une unité de mesure dans une valeur d'échange. Ainsi, une « pièce d'Inde », un Noir de 18 à 28 ans, en pleine santé, sans défauts physiques s'échange contre une quantité établie d'armes, de poudre, d'eau-de-vie, etc. (Ibid., p. 130). Plus encore, les valeurs des « négrillons » et des femmes adultes seront établies selon un certain fractionnement des pièces d'Inde (Ibid., p. 130). En cas de morts d'esclaves par condamnation à mort ou de décès lors de corvée, l'article 40 stipule que le maître sera remboursé pour la perte de son bien meuble (Ibid., p. 163). La valeur des « pièces d'Indes » fluctuant selon les lois du marché (voir tableau 2 plus bas), il y aura une véritable spéculation sur la vie des esclaves où les fausses dénonciations de la part des maîtres, entraînant la mise à mort, deviendra une « excellente affaire » (Ibid., p. 163).

Tableau 1.1 : Évolution du prix des « pièces d'Indes » à Saint-Domingue entre 1750 et 1785 (en livres)



(Source : Sala-Molins, 2012)

La valeur de la « pièce d'Inde » pouvant se déprécier avec l'usage, les maîtres dont l'esclave est emprisonné, en attente de procès et affamée pendant son incarcération, préfèrent souvent la mise à mort de l'esclave et le remboursement subséquent, que de conserver une « pièce d'Inde » ayant perdu de la valeur lors de son emprisonnement (Ibid., p. 169).

1.2.4. Coercition

Bien que les articles 22 à 25 obligent les maîtres à habiller et à nourrir leurs esclaves, plusieurs planteurs laisseront un petit lotissement aux esclaves afin que ceux-ci puissent faire pousser leur propre subsistance le samedi, journée qui est normalement le jour de repos des esclaves. Malgré l'interdiction de cette pratique par l'article 24 (Ibid., p. 132), les maîtres continueront à y avoir recours. C'était là un moyen d'épargner pour les maîtres, mais aussi de pouvoir confisquer le potager comme forme de punition (Ibid., p. 120). Cette pratique était parfois même demandée par les esclaves eux-mêmes puisqu'il s'agissait pour eux d'un moyen de mettre en pratique une relative liberté et autonomie. L'action des esclaves, en Haïti, tout comme l'a démontré de la Fuente pour Cuba (2007), eut une incidence sur l'évolution de la coercition politique. Nous verrons l'incidence qu'aura ce droit au petit lotissement dans les relations sociales de propriété de la postcolonie, mais notons déjà que l'esclave semblait préférer cette forme d'autonomie à la dépendance envers le maître pour la nourriture (Sala-Molins, 2012, p. 133). Les articles 18 et 19 interdisent cependant à l'esclave de vendre des biens. L'article 38 punit l'esclave qui tente de fuir : amputation de l'oreille et marquage au fer à la première tentative, jarret coupé à la deuxième tentative et pendaison à la troisième (Ibid., p. 160).

Le code provenait de la métropole et se voulait une façon d'encadrer une pratique qui était difficilement opératoire dans le droit positif. Ainsi, l'application des articles était toujours à la discrétion des maîtres dans les colonies et ceux-ci étaient observés ou non selon les normes issues de la société de plantation, selon les règles de reproduction des planteurs (Fitte-Duval, 2010, p. 135). L'exemple le plus éloquent est celui du planteur *Le Jeune* à Saint-Domingue en 1788. Ayant torturé à mort quatre esclaves, certains de ses esclaves utilisent les dispositions du code noir pour porter plainte. Mais *Le Jeune* fut innocenté puisque sa non-culpabilité, selon le procureur, était nécessaire pour la sécurité de la colonie (Benjamin, 2009, p. 394). Ainsi, selon Blancpain, la métropole considérait les esclaves comme des sujets alors que les planteurs les considéraient comme des biens meubles, d'où les ambiguïtés légales du

code (Blancpain, 2003, p.30), un « chef-d'œuvre de compromis entre des notions et des règles inconciliables » (Ibid., p.30).

1.2.5. Synthèse des stratégies de reproduction des planteurs

Le travail des esclaves était très diversifié. Il consistait de travail dans les plantations, mais aussi de travail de production (tel que l'opération des moulins à sucre ou la production de barils) et des tâches domestiques. Il est estimé qu'environ un cinquième des esclaves opérait en dehors des plantations (Dubois, 2004, p. 19). Hong (2007, p. 4) affirme que la nature despotique de la classe dominante du régime esclavagiste considérait comme étant contre-productif de laisser les esclaves libres déterminer de l'usage de leur temps.

Les esclaves étant des moyens de production et non des travailleurs « libres » ils constituaient plus du capital constant que du capital variable (Post, 2009, p. 469)¹⁹. L'esclave peut parler et devient sujet par ses activités politiques qui remettent en cause les stratégies de reproduction de la classe possédante et outrepassent ainsi son statut de capital constant, sa transformation en objet, en pure marchandise (Ford III, 2010, p. 27). Plus encore, si le capital constant transforme par le travail une matière en une autre (marchandise), l'esclave comme capital constant connaît une transformation ontologique par son travail puisque l'esclavage lui inflige une nouvelle subjectivité politique par l'expérience de la domination (Ibid., p. 27). Ainsi, les relations sociales de propriété établissent aussi bien une médiation entre la

¹⁹ Pour Marx le capital constant se distingue du capital variable en ce sens que le premier est la partie de capital qui se transforme en moyen de production alors que le second est la partie du capital dépensé en force de travail qui participe au processus de valorisation (qui engendre de la plus-value) (Marx, 1985, p.160-161).

géopolitique et le national, qu'un prisme par lequel passe, par la praxis sociale, le processus de subjectivation. Concrètement, lorsque l'esclave conteste les stratégies de reproduction, il agit en tant que sujet et remet en cause la structure de l'ordre géopolitique du Monde atlantique colonial en luttant contre les stratégies de reproduction esclavagiste. Ainsi, l'esclavage est la prémisse de la création de l'ordre géopolitique esclavagiste, mais il est aussi sa fin. L'esclave, par cette nouvelle subjectivité politique issue de la contestation des relations sociales de propriété, met un terme aux stratégies de reproduction qui ont créé son existence légale et l'ordre géopolitique qui en est la conséquence.

Certaines dispositions du code noir (comme celles limitant le nombre de coups de fouet, celle encadrant les heures de repos et les journées de congé de l'esclave), étaient vues par certains planteurs comme une violation de la jouissance de leur bien. En ce sens, certains articles du code noir étaient parfois plus dans l'intérêt des esclaves que des planteurs²⁰. Le refus d'appliquer le code noir par les planteurs de Saint-Domingue exemplifie bien cette situation. Certains planteurs de Saint-Domingue refusèrent d'appliquer le code noir, arguant que c'était là une violation de leur droit de propriété (Dubois, 2004, p. 31). Par la considération de la main-d'œuvre comme capital constant et non variable, les relations sociales de propriété à cette époque n'étaient ni féodales, ni capitalistes, mais esclavagistes. Le refus d'appliquer le code noir et les législations subséquentes amenèrent une révolte des esclaves en 1697 qui fut cependant infructueuse (Madiou, 1989a, p.29). Bien qu'infructueuse, elle démontre une contestation des relations sociales de propriété esclavagistes et le refus conséquent du statut d'objet et de propriété par les esclaves et leur transformation en sujet par l'entremise de la praxis.

²⁰ Pensons, entre autres à l'article 6 leur donne dimanche comme jour de fête, les articles 23, 24 et 25 qui assurent un minimum de nourriture qui doit être donné par le maître aux esclaves, l'article 27 qui assurent que les esclaves trop malades ou vieux pour travailler soient nourris et logés.

Les relations sociales de propriétés esclavagistes, établissant des conflits de classe quant à l'organisation de l'extraction du surplus, procédèrent aussi à une définition racisée (Blancs, Bossales, Créoles) des forces antagonistes permettant une légitimation des règles de reproduction. Mais elles établissent aussi des catégories sociopolitiques qui auront une incidence sur les futures relations sociales de propriété en Haïti, comme nous le verrons dans les sections suivantes.

1.3. Les processus racisés

L'arrivée massive de colons de France et d'esclaves d'Afrique mit en place une hiérarchie où le colorisme légitimait l'appartenance à une caste. La racisation a comme effet de tracer des frontières entre les catégories humaines selon des différences physiques ou culturelles pour ensuite justifier les inégalités en invoquant ces frontières artificielles. À cet effet, Robert Miles dit que : « *La racialisation est un processus idéologique de délimitation des frontières de groupes et d'assignation de personnes à l'intérieur de ces frontières par référence primaire à des (supposées) caractéristiques inhérentes ou biologiques.* » (Miles, 1972, cité dans Labelle 2010).

La sociologue Micheline Labelle présente un système de classification de la hiérarchie raciale à Saint-Domingue qui compte 128 gradations entre le noir « pur » et le blanc « pur » (Labelle, 1987, cité dans Labelle 2010, p. 15) issue de Saint-Méry (Saint-Méry, 1797). Bien que ces 128 catégories marquaient légalement la restriction de droits politiques aux descendants d'esclaves, elle était difficile, voire impossible, à mettre en pratique (Thornton, 1998, p.138). Cette racisation complexe des forces en présence est corrélative à l'organisation des relations sociales de propriété.

Effectivement, nous verrons que la gradation du « noir » au « blanc » est corrélative à la place dans le processus de production. Ainsi, plus une personne se rapproche de la classe extirpant le surplus, plus elle sera présentée comme « Blanche » et plus une personne est proche de la classe laborieuse, plus elle sera considérée comme « Noire ». Plus encore, puisque nous sommes en présence de relations sociales de propriété esclavagistes, la liberté sera aussi corrélative à la racisation. Nous verrons ainsi comment les affranchis²¹ seront considérés comme « Jaunes » ou « Mulâtres » et chercheront à gagner des droits politiques²² auprès de la métropole leur permettant ainsi de jouir des privilèges de planteurs « libres »²³ alors que les esclaves seront considérés « Noirs » et ne tenteront pas des réformes, mais bien un changement radical des relations sociales de propriété pour gagner à la fois leur émancipation et de meilleures conditions objectives d'existence (Bogues, 2013, p. 210). Ainsi, comme le rappelle Vidal (2009, p.1024), la colonie est construite non seulement dans la subordination, mais en termes de droits et d'exclusion.

Examinons, pour le moment, les catégories racisées à Saint-Domingue. Vers la première moitié du XVIII^e siècle, les castes se composaient de la façon suivante : 1) les Blancs riches et propriétaires d'esclaves ; 2) les petits Blancs sans propriété, 3) les affranchis (Noirs et Mulâtres libres) et 4) les esclaves (Madiou, 1989a, p. 33). Il est estimé qu'en 1789, il y avait environ 465 000 esclaves, 31 000 blancs et 28 000 hommes de couleur à Saint-Domingue (Dubois, 2004, p. 30).

²¹ Nous allons opérer, comme le suggère Dubois (2010, p.6), à un choix délibéré du mot « gens de couleurs » pour parler des Mulâtres et des affranchis libres lorsqu'il sera question des premiers moments de l'histoire d'Haïti. La raison étant que nous préférons faire référence à une catégorie socioéconomique d'affranchis (à la fois Mulâtres et Noirs) qu'à un mot faisant référence à la pigmentation de la peau (Mulâtre).

²² À cet effet, Eric Williams (2010, p.326) explique que cela s'explique par leur faiblesse démographique et le fait que les mulâtres et affranchis ne pouvaient pas imaginer une amélioration de leurs conditions d'existence sans passer par la métropole.

²³ Avant la Révolution, il était interdit à un descendant d'esclave d'occuper une fonction politique afin de défendre ses droits auprès de la métropole (Madiou, 1989a, p. 38)

Nous trouvons ceux produisant le surplus de la société esclavagiste sous la guise d'esclaves « noirs ». Les maîtres étant taxés au nombre d'esclaves qu'ils possédaient, nous pouvons supposer qu'ils avaient intérêt à déclarer leur nombre à la baisse. Les chiffres officiels pourraient ainsi sous-estimer la quantité réelle d'esclaves (Madiou, 1989a, p. 30).

Les esclaves étaient formés de deux groupes différents : les esclaves de plantation et les esclaves domestiques. Les esclaves de plantation avaient le travail le plus difficile alors que les esclaves domestiques avaient plus de chance d'être affranchis, mais étaient souvent victimes de sévices sexuels de la part de leurs maîtres (Dubois, 2004, p. 46). À cette première dichotomie doit s'en ajouter une seconde : celle entre esclaves créoles et esclaves bossales. Les esclaves créoles étaient nés sur l'île alors que les Bossales étaient nés en Afrique.

Le statut des esclaves n'en était pas seulement un de soumission économique, il s'agissait aussi d'un statut au sein d'une relation de domination sociopolitique. À cet effet, Allen (1994) dit que :

"The members of the subjugated group, stripped of their tribal and kinship identity, are rendered institutionally naked to their enemies, completely deprived of the shield for social identity and the corresponding self-protective forms of the tribal and kinship associations that were formerly theirs. (...) They are desocialized by the brutal rupture of the relations which characterize the social person, the tribal, kinship and even the unit family relationships that constituted their social identity." (Ibid., p.35)

Puisque le capital investit dans l'achat d'un esclave et de l'entretien de sa descendance est du capital dont le propriétaire s'est séparé (Marx, cité dans Anderson, 1977, pp. 83-84), la stratégie des planteurs était de laisser une petite enclave de terre sur laquelle les esclaves pouvaient avoir recours à un potager qui allait subvenir à leurs besoins en nourriture sans que le propriétaire n'ait à constamment réinvestir de son propre capital pour la conservation de sa force de

travail (Anderson, 1977, p. 102). Dès le début de la colonie, il y eut ainsi émergence d'une production agricole des esclaves axée sur la subsistance (Trouillot, 1990, p. 39). L'utilisation de la petite agriculture de subsistance permettait au maître de réduire les coûts de reproduction de la main-d'œuvre esclave (Mintz, 1974, p. 74).

Le surplus du maître était bien sûr indissociable de la domination de l'esclave. Plus encore, la brutalité des maîtres augmentait avec les révoltes des esclaves et les révoltes des esclaves croissaient corrélativement à la brutalité des maîtres. Maîtres et esclaves étaient ainsi symbiotiquement liés dans un cercle de violence (Sylvain, 2007, p. 333).

C'est un riche héritage de langues et de coutumes, provenant à la fois des Créoles noirs, Blancs, Mulâtres ou autre et des esclaves d'Afrique qui donna naissance au vaudou et au créole. Considérés comme subversifs, le vaudou et le créole étaient découragés par les Blancs²⁴. Étant un mélange de cultures et de pratiques « blanches » et « noires », le vaudou et le créole remettaient en question les catégories raciales et culturelles mutuellement exclusives établies par les colons (Fabella, 2010, p. 43). C'est ainsi dans un mouvement d'unification des différents dialectes et de différentes religions des esclaves provenant des quatre coins de l'Afrique que sont nés le créole et le vaudou (Dubois, 2004, p. 45). Mais il ne faut pas oublier que cette religion et cette langue empruntent aussi beaucoup au français et à la religion catholique. Le créole et le vaudou sont ainsi des mouvements dialectiques et syncrétiques en réponse à l'imposition d'une langue et d'une religion strictement métropolitaine. Ainsi, le créole et le vaudou furent rapidement associés aux classes dépossédées (esclaves et descendants d'esclaves), alors que le français et la religion catholique furent associés aux planteurs et plus tard à la classe possédante issue de la Révolution de 1791 (Madiou, 1987, p.107). Les colons blancs avaient conscience du potentiel subversif

²⁴ Le vaudou gardera toujours un aspect fortement subversif, ceci de la cérémonie de Bois-Caïman jusqu'au régime des Duvalier. La classe politique tentera par tous les moyens, sinon de l'éliminer, sinon de le contrôler (voir à cet effet Péan, 2007, p. 70), mais aussi de se résigner à l'apprendre.

du vaudou. Ainsi, une des seules prescriptions du code noir qui fut respecté fut le baptême des esclaves et leur conversion conséquente au catholicisme (Hurbon, 1979, p.40). Le créole permettait la communication entre des esclaves ne parlant pas initialement le même langage et les cérémonies de vaudou, célébrées tard la nuit, permettait l'échange d'idées ainsi qu'une critique de l'institution de l'esclavage (Ibid., p. 45). L'importance du vaudou dans la lutte pour l'émancipation des l'insurrection de 1791 représentait l'unification des esclaves provenant de parties différentes de l'Afrique au travers de la pratique du vaudou (Ibid., p. 102). Il n'est ainsi pas exagéré d'affirmer que le vaudou et le créole constituaient les premières sphères de socialisation des esclaves par lesquels ils apprirent, par la subversion du processus de leur transsubstantiation en « chose », à se poser comme sujet concret, prise de conscience de leur condition objective et ainsi première étape nécessaire à l'action politique et, ultimement, à leur émancipation.

Les affranchis étaient soit des esclaves ayant été émancipés par leurs maîtres ou ayant acheté leur propre liberté²⁵. Ils étaient souvent le fruit de l'union de maîtres et de leurs esclaves. Les affranchis étaient très influents dans la région ouest et sud, des endroits plus montagneux rendant la large plantation plus difficile à implanter (Nicholls, 1979, p.20). Beaucoup de Blancs ayant combattu les lois voulant interdire l'héritage de parents blancs à des enfants issus d'unions avec des Noirs, une classe de « Sang-mêlé » propriétaires de terres et même d'esclaves fit rapidement son apparition à Saint-Domingue (Dubois, 2004, p. 62). Le projet colonial a tôt fait de réifier les affranchis comme l'élite « naturelle » des castes – ceci bien évidemment après les Blancs — de façon à les utiliser comme instrument indirect de contrôle des masses d'esclaves (Chari & Verdery, 2009, p. 17). Comme le rappelle Allen, il était crucial de s'assurer à la fois de la loyauté des « petits Blancs » et des « gens de couleurs » dans la construction sociale des races « blanches » et « noires » afin

²⁵ Bien qu'un ensemble de lois (dont l'article 48 du code noir) rendront de plus en plus difficile pour un affranchi d'acheter la liberté d'un esclave (voir à cet effet : Sala-Molins, 2012, p. 181).

d'assurer la pérennité de l'institution de l'esclavage (Allen, 1994, cité dans Ignatiev, 2003, p. 232). Ces derniers utilisaient d'abord à leur avantage les lois coloniales et l'avancement social permis par la milice pour s'assurer de conserver leur liberté et de se distinguer des esclaves, mais aussi des Blancs. Cette relation complexe entre Gens de couleur, Blancs et esclave se complexifia en 1769 lorsque de nouvelles lois raciales rendirent plus difficile aux gens de couleur de conserver leur droit (Garrigus, 2006, p. 196). Il semble que plus les gens de couleurs s'assimilaient aux normes de la société esclavagiste (par leur richesse, l'usage d'esclaves et leur service militaire) et que plus les normes de la société acceptaient des non-blancs (mariages interraciaux, par exemple), plus sévères furent les législations coloniales sur les relations entre blancs et non-blancs (Blancpain, 2003, p. 32). Plus encore, les Blancs savaient que l'institution de l'esclavage ne pouvait être conservée qu'en gardant une catégorie intermédiaire entre les Blancs et les esclaves noirs (James, 2008, p. 67). Même si les affranchis étaient victimes du préjugé de couleur à Saint-Domingue, ils avaient pour la plupart les mêmes intérêts économiques que ceux des planteurs (Nicholls, 1979, p.21). En effet, à la fin du 18^e siècle (un peu avant la Révolution, les gens de couleur libres représentaient 5.2% de la population de la colonie, mais possédaient 25% des esclaves de la colonie (James, 2008, p.57).

Mais les affranchis constituaient malgré tout une relative menace pour les Blancs. C'est la raison pour laquelle ces derniers s'assuraient de garder une discrimination institutionnelle envers les affranchis de façon à garder les castes racisées (Dubois, 2004, p. 64). Beaucoup des affranchis voyaient alors dans la carrière militaire une possibilité d'avancement social, ce qui explique leur nombre important au sein des armées de Saint-Domingue (Ibid., p. 65), alors que beaucoup de Blancs évitaient la carrière militaire. Beaucoup des affranchis gagnèrent une expérience militaire importante pendant la Révolution américaine (Ibid., p. 66). Plus encore, ces derniers enrôlés dans les armées de Saint-Domingue jouèrent également le rôle important d'étouffer les révoltes d'esclaves qui éclataient épisodiquement dans le pays (Ibid., p.

67). Enfin, puisque beaucoup des affranchis avaient réussi à gagner un statut économique important avec leurs terres et leurs esclaves, beaucoup d'entre eux regardaient les « petits Blancs » de haut (Ibid., p. 70). Malgré tout, les Blancs s'assuraient de garder leur privilège de couleur en excluant les affranchis de certains droits politiques dont ils jouissaient eux-mêmes (Ibid., p. 74). Les affranchis représentaient, pour les Blancs, une réelle menace autant par leur importance démographique que par leurs richesses (Fradera, 2008, p. 543). Certains d'entre eux vont en effet se trouver à la tête de rébellions armées, mais il semble que la plupart chercheront toujours à proposer des réformes timides qui seront radicalisées par les masses bossales ; lesquelles seront difficilement contrôlables lors de la Révolution haïtienne.

Exclus de la métropole en raison de leur statut de colon, les Blancs de Saint-Domingue étaient réintégrés dans un nouvel espace impérial par la catégorie sociale de « Blanc » (Vidal, 2009, p. 104). Les Blancs riches étaient appelés « grands Blancs » (Dubois, 2004, p. 35) alors que les Blancs plus pauvres étaient appelés « petits Blancs ». Signe de l'établissement d'une pigmentation chimérique changeante selon la place dans les relations sociales de propriété. Comme le souligne Dubois, ces qualificatifs accentuèrent la complexité du schème de racisation en établissant une dichotomie dans une catégorie se voulant hégémonique (Ibid., p.35). Les grands Blancs étaient les propriétaires des plantations, la plupart d'entre eux passaient la plus grande partie de leur temps à l'extérieur de la plantation²⁶, laissant la supervision des esclaves à une catégorie plus pauvre de Blancs, les petits Blancs. Ces derniers formaient une catégorie plutôt hétérogène et comprenaient autant des artisans qu'un lumpenprolétariat vagabond de pigmentation blanche (James, 2008, p. 64). À cet égard, Anderson (2010, p.89) soutient que l'esclavage, avec sa promesse implicite de mobilité sociale ascendante faite aux petits Blancs de devenir à leur tour des

²⁶ L'aristocratie de grands planteurs partageait fréquemment son temps entre la colonie et Paris où elle fréquentait les salons et le monde mondain de la métropole (Madiou, 1989a, p. 39)

propriétaires d'esclaves et d'atteindre le statut de grand Blanc, était un moyen efficace dans le sud des États-Unis d'empêcher les petits Blancs d'articuler une lutte de classe efficace contre les grands Blancs.

Ainsi, l'esclavage et la servilité contribuèrent – cela dans l'ensemble du monde atlantique – à l'émergence de la catégorie « Blanche » associée à la liberté. En ce sens, les affranchis sang-mêlé, qui n'étaient pas blancs, mais qui étaient pourtant libres représentaient un danger pour cette hégémonie. C'est l'une des raisons principales pour laquelle ces derniers ne se virent pas attribuer de droits politiques. Cependant, les relations sociales de propriété de Saint-Domingue empêchèrent de consolider la catégorie « Blanche » par la distinction entre petits et grands, l'homogénéité du groupe majoritaire ne fut pas possible, contrairement aux esclaves qui la connurent par leur individuation propre et les sphères de socialisation constituée par le créole et le vaudou.

Nous voyons que les processus racisés dans la période coloniale établissaient une catégorisation relative à la place occupée dans les relations sociales de propriété, formellement encadrées par les stratégies de reproduction rendues possibles par les articles du code noir. Le tableau 1.2. synthétise notre propos :

Tableau 1.2. : Synthèse des relations sociales de propriété et processus racisés pendant la période coloniale (1492-1770)

Place dans les RSP	Coercition	Racisation
Esclave	Marchandise	Bossales
Affranchis : Militaire/Maréchaussée/Planteurs	Discrimination politique	Sang-mêlé

Contremaître / main-d'œuvre	Subjugation économique	Petits Blancs
Planteurs	Subjugation coloniale (l'Exclusif)	Grands Blancs

Nous allons, dans la partie suivante, nous intéresser aux luttes de classes au sein des de relations sociales de propriétés esclavagistes. Nous analyserons comment celles-ci, avec des changements importants au sein de la structuration d'ordre géopolitique, menèrent à un changement radical des relations sociales de propriété.

1.4. Luttes de classes dans le régime esclavagiste

La lutte des classes amènera rapidement des tensions dans le régime esclavagiste, tensions qui provoqueront des ruptures au sein des règles de reproduction. Ce sont les insurrections d'esclaves et d'affranchis qui amenèrent ces tensions, mais aussi la lutte qui opposait les grands Blancs possesseurs de terres et les petits Blancs contremaîtres. Lors de la Révolution française, les petits Blancs étaient clairement fidèles à la métropole républicaine, alors que les grands Blancs, plus royalistes, contestèrent seulement l'extraction de surplus par celle-ci au détriment de la colonie. C'est la peur de l'émancipation des esclaves qui les empêchèrent de lutter pour l'indépendance pleine et entière de la colonie (Dubois, 2004, p. 29 et p. 34).

Saint-Domingue était une économie coloniale de plantation basée sur le droit Exclusif de la métropole et axée sur l'exportation afin de générer l'accumulation de surplus

pour la France. Dans le système de l'Exclusif, la colonie n'existait pas pour-soi, mais bien pour la Métropole (Fick, 1990, p. 24). Malgré cela, il est estimé qu'en 1789, Saint-Domingue générait plus de richesse que l'ensemble des treize colonies anglaises d'Amérique du Nord (Sprague, 2012, p. 26).

L'Exclusif amena son lot de mécontentements²⁷. En effet, il y eut naissance d'intérêts objectifs de classes « créoles » en Haïti. Les grands et les petits Blancs commencèrent à vouloir s'émanciper économiquement et politiquement de la France ; en témoignent les révoltes contre le monopole de la Compagnie des Indes occidentales entre 1720 et 1724 (Madiou, 1989a, pp. 26-31). Les planteurs ont alors recours aux petits-blancs comme miliciens pour assurer leur défense contre les esclaves et éventuellement contre le danger extérieur de la Métropole (Langley, 1996, p. 99). Mais, avec les années, de plus en plus de libres de couleur vont rejoindre la milice, jusqu'à devenir majoritaires (Ibid., p.104). Enfin, la croissance du marronnage entraîne les petits et grands blancs vont devenir de moins en moins séditionnels envers la métropole, de crainte qu'elle ne puisse plus les protéger d'une éventuelle révolte d'esclaves (Frostin, 2008, p.156). À la fin du 18^e siècle, l'Exclusif fut modifié pour pallier les mécontentements des colons et s'adapter aux réalités locales des colonies (Scott, 2010, p.73). Ainsi, le commerce local entre colonies antillaises appartenant à des métropoles différentes fut permis ; montrant ainsi que la proximité géographique était plus importante que les frontières nationales (Ibid., p.73).

C'est après la guerre de Sept Ans, durant laquelle la dette de la guerre fut époncée en levant radicalement les impôts de colons, que les mécontentements chez les planteurs s'aggravèrent (Klooster, 2009, p. 86). Plus encore, les conséquences de la dette de la guerre de Sept Ans firent qu'il fut impossible aux petits Blancs d'avoir accès à du crédit qui leur aurait permis de devenir des planteurs à leur tour (Ibid., p. 88). Pour les

27 Braudel explique en effet que la conséquence de ne pouvoir compter que sur la métropole pour l'achat et la vente de produit fut que le prix des marchandises vendues à la colonie était excessivement cher alors que le prix des marchandises vendues à la métropole était bas (Braudel, 1982, pp. 275-277).

esclaves, la guerre de Sept Ans contribua à la baisse du commerce maritime et à une pénurie de denrées alimentaires, ce qui amena des famines (James, 2008, p. 74).

La rivalité entre les grandes puissances européennes, entre 1748 et 1754, attisa des conflits armés en Europe, en Amérique et aux Indes afin d'assurer l'hégémonie d'une puissance coloniale au détriment de ses rivales (Klooster, 2009, p. 6). C'est l'usage extensif du crédit auprès de banques et des politiques fiscales cherchant à rétablir la balance des paiements qui amenèrent des tensions au sein des Métropoles ; tensions qui eurent une incidence sur les révolutions du Monde atlantique (Ibid., p. 10).

Contrairement aux États-Unis (Gaido, 2002, p. 12), il n'y avait pas de terres « libres » en Haïti qui auraient pu être données à des colons : la terre était (et le restera après l'indépendance) entièrement « privatisée ». Les conditions de production ne furent ainsi pas nécessairement le facteur déterminant du prix des produits agricoles, mais bien la rente (ce que Marx appelle la rente absolue), ce qui encouragera ultimement une pression à la hausse pour les prix des produits agricoles (Ibid., p. 3). Enfin, l'importation massive d'esclaves, la monoculture et l'exploitation cruelle des esclaves menèrent à une famine vers 1776 (Horan, 2010, p. 104). Les planteurs accusèrent l'Exclusif (Ibid., p. 104), mais les esclaves, accusèrent le système de plantation et menèrent plusieurs escarmouches qui échouèrent toutes.

Des divergences d'intérêts objectifs amenèrent des tensions au sein des relations sociales de propriété. Ainsi, les limites du mercantilisme se manifestant par l'Exclusif amenèrent autant les Grands que les Petits Blancs à demander des réformes. Ils avaient également des intérêts antagonistes avec les esclaves insurgés ayant des intérêts objectifs dans la fin de l'esclavage. Enfin, les affranchis portèrent leurs demandes non pas nécessairement vers l'affranchissement économique des esclaves, mais bien dans la mise en place de relations sociales de propriété tributaires non capitalistes où ils seraient les seuls accumulateurs de surplus.

C'est au milieu du 18^e siècle qu'eut lieu la révolte d'esclaves sous la direction de Makandal (Madiou, 1989a., pp. 35-36). Makandal était un esclave bossale ayant été fait prisonnier lors d'une guerre en Guinée. Il est dit qu'il était éduqué et qu'il lisait le coran en arabe (Dupont, 2006, p.48). La révolte échoua et Makandal fut brûlé vif en 1758 (Madiou, 1989a., p.36). Il est dit qu'il aurait tué 6 000 personnes (Noirs et Blancs) avant de mourir (Heinl & Heinl, 1996, p.27). La défaite de Makandal n'empêcha pas plusieurs esclaves en fuite, les marrons, de se livrer à des escarmouches contre les planteurs et les armées coloniales. Certains d'entre eux gagnèrent leur affranchissement par le courage dont ils firent preuve (Madiou, 1989a., p. 38) et certains s'enrôlèrent avec les révolutionnaires américains lors de la guerre d'indépendance (Ibid., p.37). Plusieurs autres esclaves de plantations, n'ayant pas pratiqué le marronnage²⁸, se réunissaient pendant la nuit pour comploter contre leurs maîtres. La demande en esclaves à Saint-Domingue était telle que l'achat indiscriminé d'esclaves fit en sorte que beaucoup d'esclaves achetés pour y travailler étaient des esclaves ayant participé à des insurrections dans d'autres colonies (Scott, 2010, p.78). Makandal, Boukman et même Henry Christophe, tous des esclaves insurgés haïtiens, furent achetés dans d'autres colonies (Ibid., p. 78-79).

La Révolution française de 1789 amena un vent d'aspiration à la liberté à Saint-Domingue. La réaction ne se fit pas attendre. Les défenseurs de l'esclavage saisirent les pamphlets jacobins parlant d'émancipation, surveillèrent la venue des affranchis dans les ports du pays et augmentèrent la surveillance dans les plantations (Dubois, 2004, p. 76). Pendant la Révolution haïtienne de 1791, un pamphlet des droits de l'homme fut trouvé sur le corps d'un insurgé exécuté (Ibid., p. 105).

²⁸ La question du marronnage a fait couler beaucoup d'encre, comme le recense Fick (2014). Un « petit marronnage » de quelques individus est opposé à un « grand marronnage » de plusieurs où des habitations permanentes sont établies. Le deuxième a été une source de beaucoup d'insurrections en Jamaïque et fût important pour la Révolution de 1791 (Fick, 2014, p. 35).

Les idées révolutionnaires françaises de la fin du 18^e siècle et l'expérience de la guerre d'indépendance américaine suscitèrent une aspiration à la liberté chez les esclaves et les affranchis (Madiou, 1989a., p.48). Ces aspirations furent momentanément stoppées par la nomination de six grands planteurs aristocrates esclavagistes à l'Assemblée nationale (Ibid., p.49).

Les idées des Lumières (particulièrement celles des penseurs du contrat social tels que Grotius, Pufendorf et Locke (Hurbon, 2007) semblaient en effet miner l'argument de l'aristocratie de la peau et le racisme institutionnel pratiqué à Saint-Domingue (Dubois, 2004, p. 82). Même si pour certains penseurs des droits de l'homme (tels que Kant et les penseurs du contrat social voir supra) le « nègre » n'était pas un homme (Sala-Molins, 2012, p. x), l'accroissement de l'importance de l'école physiocrate en France pour laquelle la valeur ne provenait pas nécessairement de l'esclavage, mais de l'exploitation de la terre par une main-d'œuvre libre eut une incidence sur le discours au sujet de l'esclavage (Roge, 2008, p. 432). En effet, l'abandon progressif du mercantilisme a signifié, dans beaucoup de colonies, l'abandon de l'esclavage (voir plus haut). Dès 1770, les physiocrates montraient les bénéfices économiques du travailleur libre comparativement aux coûts excessifs de l'esclavage (Ibid., p. 438).

Suite à la Révolution française, il eut une lutte politique à Saint-Domingue, où il était question de la signification de la Révolution : si les droits de l'homme étaient universels ou non (Dubois, 2004, p. 77). Pour les petits Blancs, la Révolution était le moyen d'exprimer leur ressentiment à l'égard des grands Blancs et de gagner des droits politiques et économiques qui leur avaient été refusés (Ibid., p. 77). La tension politique entre les petits Blancs épousant les idées de la Révolution, les grands propriétaires fonciers et les administrateurs loyaux à la royauté française mena à la division entre deux camps politiques : les pompons blancs royalistes et les pompons rouges révolutionnaires (Madiou, 1989a, p. 51).

Bien que la Révolution française mît fin au féodalisme en France et est souvent présentée comme l'entrée historique dans la modernité (Tomich, 1991, p.299), elle ne signifia pas l'émancipation des esclaves et le gain de droit substantiel pour les affranchis, projet qui fut bloqué par l'Assemblée coloniale (Madiou, 1989a., p. 56). La tension entre l'Assemblée coloniale et les petits Blancs réformateurs amena plusieurs escarmouches entre pompons blancs et rouges (Ibid., p.63).

Les révoltes des affranchis et des esclaves se multiplièrent durant la période suivant la Révolution française, mentionnons notamment la révolte de l'affranchi Ogé qui, avec son compagnon Chavannes, souleva une armée d'affranchis (Ibid., p. 77). Ogé compara les demandes de droits politiques des gens de couleurs à celle du Tiers État en France (Dubois, 2004, pp. 87-88).

La défaite subséquente d'Ogé est probablement due, ironiquement, à son refus de soulever les masses des esclaves dans les ateliers comme le voulait Chavannes (Madiou, 1989a, p. 76). Le soulèvement d'Ogé fut rapidement répété par d'autres affranchis qui, en certains endroits, rivalisaient économiquement avec beaucoup de grands planteurs, sans parler des petits Blancs (Ibid., p. 81). Les affranchis, fidèles à la France révolutionnaire, voulaient imposer le respect du décret du 28 mars assurant plus de droits pour les affranchis, alors que les sécessionnistes, groupés principalement autour de petits Blancs accumulant du ressentiment envers les affranchis parfois plus riches qu'eux, voulaient rompre avec la France et garder leur supériorité raciale (Ibid., p.81). Le décret de la constituante du 15 mai 1791, déclarant libre toute personne de couleur née de père ou de mère libre, qui constituait une réforme tentant de calmer les forces en présence, fut ignoré (Ibid., p. 90). Après beaucoup de débats au sein de l'Assemblée nationale en France, des instructions ambiguës quant au statut des gens de couleur furent envoyées, ambiguïtés qui permirent aux opposants des affranchis de nier leurs demandes d'égalité politique

(Dubois, 2004, p. 85). Un compromis fut trouvé : les droits politiques allaient être donnés aux affranchis nés de deux parents libres (James, 2008, p. 92).

Le concordat de 1791 passé entre affranchis et Blancs à Port-au-Prince défendit l'utilisation de mots tels Mulâtres libres ou Quarterons libres (Barthélemy, 1990, p. 89). Cela représente *de facto* et *de jure* la fin du colorisme puisque tout affranchi est maintenant Gens de couleur alors qu'à l'opposé tout esclave bossale est Noir. La lutte politique des affranchis réclamant des droits politiques est opposée aux Blancs, mais aussi aux Noirs bossales. Ces Gens de couleur qui constitua la classe possédante après la Révolution, étaient déjà perçus avec beaucoup de méfiance par les Bossales. Il ne reste ainsi, quelques moments avant l'indépendance, que Blancs, Gens de couleur et Noirs.

Les relations sociales de propriété esclavagistes limitent la division du travail et l'introduction de nouvelles technologies dans la production (Akram-Lodhi, 1998, p.141). La conséquence est que les plantations de sucre à Saint-Domingue nécessitaient une main-d'œuvre importante et permettaient ainsi les premiers balbutiements de la coopération lors de la production (Marx, 1985, p. 240), contrairement notamment à la Louisiane de la même époque où les plantations produisaient de l'indigo nécessitant moins de main-d'œuvre (Hall, 2007, p. 11). De plus, comme nous l'avons vu précédemment, la créolisation (créole et vaudou) va amener des sphères de socialisation amenant une prise de conscience collective de l'esclave en tant que sujet. Enfin, le marronnage et les expériences des insurrections vont transformer cette prise de conscience en une conscience politique vers un but spécifique. Ce sont ces éléments ainsi que les antagonismes de classes qui vont faire voler en éclat les relations sociales de propriété esclavagistes et permettent la première révolution d'esclave victorieuse dans l'histoire de l'humanité.

Le chapitre premier nous a renseignés sur la façon dont les changements historiques qui bouleversèrent les relations sociales de propriété sur l'île d'Hispaniola furent

possibles et contribuèrent à l'émergence de processus racisés d'un nouvel ordre. Ces changements historiques furent permis par la mise en place du Monde atlantique et permirent également sa continuelle structuration pour la période à l'étude par l'entremise des stratégies de reproduction des dominants, notamment les codes légaux assurant la coercition des esclaves.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION (1791-1804).

Le chapitre précédent nous a renseigné sur le fait que Saint-Domingue était une colonie traversée par ses propres contradictions de classes, mais aussi par le jeu des conflits géopolitiques que se livraient les grandes puissances européennes. Ces contradictions sociales et la pleine expansion du capitalisme en Europe et en Amérique (Barros, 1984, p. 205) mèneront à une Révolution qui permettra à Saint-Domingue de gagner son indépendance. Cette victoire fut permise par la contestation des règles de reproduction des planteurs esclavagistes et fut une partie importante de la séquence révolutionnaire des révolutions atlantiques opérant comme rupture hégémonique au sein du Monde atlantique colonial. En ce sens, l'esclavage permit la structuration d'une forme de Monde atlantique, il fut perpétué par ce même ensemble géopolitique, mais permis également son dépassement. Une Révolution établissant – contrairement à la Révolution américaine — que l'égalité raciale est la condition sine qua non de la souveraineté nationale (Fischer dans Drexler, 2008, p. 456). Bien que ne visant pas initialement l'émancipation des esclaves, celle-ci fut la conséquence de la Révolution de 1791 (Fick, 1997, Fick, 2000, Fick, 2007). Nous verrons dans ce deuxième chapitre en quoi l'ordre géopolitique multipolaire fut la conséquence de l'âge des révolutions et mit en place des nouvelles relations sociales de propriété cristallisée dans des textes de loi spécifiques mettant en place des subjectivités politiques souvent racisées qui, à leur tour, mirent un terme à cet ordre géopolitique. Mais nous allons voir que l'émergence d'un État nation postcolonial n'est jamais en état de rupture totale avec l'ancienne entité coloniale, notamment dans la tension

entre les nouvelles classes possédantes et les classes laborieuses (Trouillot, 1990, p. 23).

Nous verrons dans cette section comment Dessaline, au lendemain de la victoire des révolutionnaires, tenta de mettre en place un absolutisme ethnique noir comme « communauté imaginaire ». Ainsi, si la Révolution américaine fondait la citoyenneté sur la capacité d'être blanc et libre (Jacobson, 1998), la révolution haïtienne radicalise le républicanisme en le transformant en un universalisme dans la catégorie « noire » transnationale²⁹, cela, cependant, en forçant initialement un absolutisme ethnique noir gommant l'hétérogénéité du colorisme. Les premières constitutions montrent ainsi que le citoyen noir de la république haïtienne est racisé selon des catégories morales. Cette catégorisation induite par la contestation des stratégies de reproduction des dominants aura une incidence sur la présentation d'une menace noire jacobine au sein du Monde atlantique. Cette dernière prétendue menace sera déterminante dans les indépendances latino-américaines (voir plus bas).

2.1. Le monde atlantique multipolaire (1791-1804)

Nous nommons l'ordre géopolitique qui suivra la fin des relations sociales de propriété esclavagistes et la proclamation de l'indépendance d'Haïti en 1804 le Monde atlantique multipolaire. Cet ordre géopolitique est multipolaire puisqu'il témoigne d'une croissance de l'influence de l'impérialisme américain au détriment des anciennes puissances coloniales dans le Monde atlantique, amenant un paroxysme dans les conflits internationaux au sein du Monde atlantique multipolaire et

²⁹ Sur cette idée de l'universalisme et l'internationalisme de la catégorie « noire », voir Gilroy, 1993.

transatlantique. Effectivement, l'hégémonie passera d'une exclusivité européenne à une lutte entre les États-Unis et les anciennes puissances coloniales européennes. Nous verrons que la Révolution haïtienne joua un rôle central dans cette transition hégémonique. Avec la passation d'un ordre géopolitique où la puissance est exercée par les pays européens ; une multipolarité se renforce au 19^e siècle avec la montée en puissance des États-Unis notamment suite à la Guerre d'indépendance américaine.

Notre première section s'intéressa à la façon dont cet ordre géopolitique a commencé à se mettre en forme ainsi qu'aux changements conséquents au sein des relations internationales où Haïti jouera une place centrale pendant la Révolution. Nous nous intéresserons ensuite aux configurations de ce même ordre géopolitique après la Révolution, pendant les guerres civiles haïtiennes.

Il va sans dire que la Révolution française de 1789 eut un impact sur la Révolution haïtienne de 1791 (Dubois, 2004, p. 76). La question des colonies est posée immédiatement après la Révolution. Il y avait un conflit entre les colons plus libre-échangistes et la bourgeoisie des villes négrières, représentant les principales villes industrielles françaises à l'époque, attachées à l'Exclusif (Benot, 2005, p. 203). L'héritage de la Révolution française est cependant paradoxal puisque ses idées de liberté aidèrent à alimenter la lutte pour l'émancipation des esclaves, mais le jacobinisme influença les régimes autoritaires de Toussaint et de Dessalines (Livesey, 2009, pp. 71-72). Plus encore, l'idéal républicain qui avait jusqu'à présent donné la force et le moral aux troupes françaises justifiait difficilement une guerre qui visait à empêcher l'indépendance d'un pays et à soumettre sa population à l'esclavage (Girard, 2005, p. 56).

Du côté de Saint-Domingue, la plupart des petits Blancs se rangèrent du côté de la République (Madiou, 1989a, p. 63) ainsi que les esclaves qui y voyaient une chance de gagner leur liberté avec la proclamation des droits universels (Dubois, 2004, p. 107, Girard, 2005, p. 63). Les planteurs se rangèrent du côté de la monarchie et

voyaient dans le maintien des relations de propriétés esclavagistes leur intérêt de classe. La Révolution française avait donné l'espoir de réformes à Saint-Domingue qui auraient limité le système de l'Exclusif (Dubois, 2007, p. 20). Mais les planteurs blancs demeurèrent timidement fidèles à la France par peur d'une révolte des esclaves démographiquement majoritaires (Madiou, 1989a, p.35). Les affranchis, quant à eux, jouaient la carte des droits de l'homme universels issue de la France révolutionnaire pour gagner des avantages sociopolitiques. Effectivement, ils estimaient que la révolution allait leur permettre de gagner les droits politiques qu'ils souhaitaient depuis maintes années. Les esclaves insurgés, enfin, bien que sympathiques initialement à la cause du roi furent grandement influencés par les idées des Lumières et des droits universels dans leur lutte pour l'abolition de l'institution de l'esclavage (Dubois, 2004, p. 105). Bien que beaucoup des penseurs des Lumières demeuraient silencieux voir complice face à l'esclavage (Buck-Morss, 2000, pp. 835-836), les insurgés de Saint-Domingue aboutirent concrètement à l'idéal de la pensée des lumières dans toute sa radicalité. Les penseurs des Lumières qui influencèrent les révolutions américaines et haïtiennes furent principalement Voltaire, Diderot et Montesquieu, particulièrement le premier avec son principe que tous les hommes sont nés libres et égaux (Hurbon, 2007).

Pour la France de l'époque dont l'économie était encore en grande partie alimentée par le capital marchand³⁰ et non le capital industriel comme c'était le cas en Angleterre, l'abolition de l'esclavage aurait signifié la ruine de la bourgeoisie marchande maritime (James, 2008, p. 85). L'émergence du capitalisme en Angleterre, la balance déficitaire du commerce des esclaves, la remise en question de l'esclavage par la remise en question du mercantilisme, et l'envie de délégitimer la politique coloniale esclavagiste de la France et la militance de certaines organisations protestantes poussèrent les Anglais à remettre en question l'institution de l'esclavage

³⁰ À cet effet, Marx (1977, p.310) note, dans le Capital III que la prépondérance du capital marchand au détriment du capital industriel marque encore un mode de production où la forme capitaliste industrielle achevée n'a pas encore pleinement établi son influence sur les rapports de production.

(Ibid., p. 81). Bien qu'il y eût des organisations antiesclavagistes ainsi que des motivations économiques à remettre en cause l'esclavage en France, ces pressions ne furent pas assez pour permettre l'abolition, il fallait sans doute une guerre civile et ce fut à Saint-Domingue qu'elle éclata.

Avec une insurrection des esclaves qui gagna l'île, l'hégémonie de la France à Saint-Domingue était ébranlée. Des généraux insurgés se distinguaient pendant le conflit, dont le célèbre Toussaint Louverture, et menèrent les esclaves insurgés dans de vastes campagnes militaires qui détruisirent les plantations.

La France républicaine étant en guerre contre l'Espagne et l'Angleterre, ces deux dernières puissances coloniales envahirent le territoire de Saint-Domingue afin de ravir la colonie à la France avec le début de la Révolution en 1791. C'est dans ce contexte que l'abolition de l'esclavage fut prononcée par la Convention nationale de France le 4 février 1794 (Madiou, 1989a., p. 227, Fick 2000, Fick, 2007). La France proclama la liberté des esclaves pour les faire joindre à la cause républicaine française contre les armées des puissances coloniales rivales (Fick, 2000, p. 16, Fick, 2007, p. 397). Toussaint Louverture, dirigeant de la Révolution haïtienne, mena le combat contre les troupes anglaises et espagnoles sous la bannière de la France (Trouillot, 1995, p. 37). L'enjeu était majeur pour les Français puisque la victoire des Anglais à Saint-Domingue aurait signifié la fin de leur hégémonie maritime dans les Amériques (James, 2008, p. 152).

Toussaint était un esclave créole fils de parents étant nés en Guinée. Il était alphabétisé et travaillait comme cocher dans la plantation de son maître avant d'être affranchi en 1777. Il rejoignit la révolte de 1791 (Dupont, 2006, p. 52). Toussaint se donna quatre objectifs : 1) l'extension du territoire afin d'accumuler des ressources ; 2) la généralisation de la liberté politique aux esclaves ; 3) la consolidation du pouvoir politique en éliminant la frontière à l'est (partie est espagnole) ; 4) la main mise sur les ressources financières des colons français (Manigat, 2002, p. 113).

Toussaint triompha des troupes espagnoles et anglaises et envahit la partie est de l'île sous contrôle espagnol en 1801 (Trouillot, 1995, p. 38). Il rédige une constitution en 1801 qui le nomme gouverneur de l'île à vie (Ibid., p. 38).

Le lobby de la restauration coloniale remporta les élections législatives de 1797 en France. Racistes et porte-parole des planteurs exilés, ils mirent en place une politique dont le but ultime était l'abrogation du décret du 16 pluviôse de l'an II qui avait permis l'émancipation des esclaves (Gainot, 2002, p.15). L'expédition de Leclerc (le général français responsable de la conquête d'Haïti par la France après la Révolution) ne fut pas possible si Napoléon ne s'était pas préalablement entendu avec les Anglais pour amoindrir leur blocus naval. Initialement, ces forces réactionnaires appuyèrent les Mulâtres « séditeux », dirigés par Rigaud, qui avaient tenté un coup d'État contre Toussaint jugé trop favorable aux Noirs (Ibid., p.16). Les réaménagements ministériels de 1799 n'amoindrissent pas la menace du retour de l'esclavage (Ibid., p.22) : l'aile gauche en France se rallia même pendant un certain moment à Rigaud. Ce dernier sera ramené en France par Napoléon, ce qui signifia une victoire *de facto* de Toussaint dans la guerre qui l'opposait à Rigaud (Langley, 1996, p.125). Plus encore : la constitution française de 1799 plaça les colonies sous un régime spécial : laissant planer la menace éventuelle de l'abrogation de l'émancipation universelle (Pronier, 2002, p.55). Les officiers Mulâtres et Noirs de l'armée coloniale française sont mis en arrestation et déportés dans le reste des colonies françaises aux Antilles en octobre 1801 (Ibid., p.55). La tension monte : ces derniers étaient considérés, par les Haïtiens, comme le rempart ultime contre le retour de l'esclavage. La réaction de Toussaint fut alors de s'empresse de rédiger une constitution haïtienne qui permettrait – du moins d'un point de vue légal- de protéger les gains de la Révolution (Gainot, 2002, p.24). L'acte constitutionnel de 1801 de Toussaint est perçu, particulièrement par Napoléon et les brumairiens, comme un acte de défaillance (Ibid., p.27). Cependant, l'armée anglaise gardait encore son blocus naval et les Français ne pouvaient pas envisager un débarquement : ils ménagèrent Toussaint tout

en continuant à travailler sur le front diplomatique avec les Anglais (Pronier, 2002, p.62). Ces derniers ne voyaient aucun désavantage à ce que la colonie retourne à son ordre ancien (Benot, 1992, p. 59). Les États-Unis, enfin, ont signé un cessez-le-feu avec la France et mettent un terme à leur guerre navale non officielle, ce qui délégitimise l'aide américaine donnée à Toussaint (Langley, 1996, p.127).

Pendant ce temps, Toussaint envoie le général Dessalines pacifier le sud où il est dit qu'il massacre plus de 10 000 mulâtres accusés d'avoir collaboré avec les Français (Ibid., p.125). Toussaint prend la tête d'une armée et libère (ou « envahit ») la partie est de l'île (Ibid., p.125).

Napoléon tenta d'abord de jouer les affranchis contre les esclaves et d'isoler Toussaint (James, 2008, p. 208). Napoléon envoya des troupes françaises sous le commandement de Leclerc pour désarmer les généraux de la Révolution et avec le plan secret de rétablir l'esclavage. À la venue de l'expédition de Leclerc, la guérilla de Toussaint fut écrasée suite à la défection de ses généraux pour la France. James explique que les plus grands généraux (Dessalines et Christophe notamment), ne comprenaient pas la stratégie de conciliation de Toussaint envers les Blancs et sa décision d'exécuter le charismatique général Moïse³¹, son neveu, qui s'était montré trop féroce envers les Blancs (Ibid., p. 208). Toussaint, trahie par ses généraux, est capturé pour être emprisonné en France où il trouvera la mort.

Lors de la guerre d'indépendance de Toussaint, les Américains fournissaient des armes aux insurgés en contrepartie d'un accord stipulant que la postcolonie ne sera pas utilisée par la France pour lancer un assaut vers les États-Unis (Logan, 1968, p. 92). Les États-Unis cherchent ainsi à évincer la France de la zone géopolitique du Monde atlantique pour prendre sa place. Le fait que la France avait l'intention de déployer des troupes en Louisiane avait initié la « quasi-guerre » entre la France et les

³¹ À cet effet, Benot (2005, p.219) mentionne une lettre adressée à Toussaint par le Conseil provisoire de France le félicitant de sa répression de Moïse.

États-Unis en 1797 (Mathewson, 1995, p. 215). Haïti fut ainsi utilisé comme le véhicule pour assurer les intérêts américains contre ceux des Français. C'est ce qui explique les relations semblant parfois, à première vue, ambiguës entre la postcolonie et la puissance américaine émergente.

La France avait le projet d'utiliser la Louisiane dans sa guerre contre les Britanniques et Haïti était le port naturel français le plus proche de la Louisiane (Reinhardt, 2005, p. 247). Avec l'intensification des guerres napoléoniennes, la France abandonna son projet d'occuper la Louisiane suite à sa défaite navale contre les Britanniques à Trafalgar en 1805 (Logan, 1968, p. 99). Lorsque l'armée française cesse d'être une puissance navale et plutôt une force continentale, elle abandonna ses projets d'occupation d'Haïti et vendit la Louisiane pour se munir d'une somme lui permettant de continuer la guerre contre les Britanniques (Reinhardt, 2005, p. 248, voir aussi Dubois, 2007).

Les Américains ne voyaient pas d'un bon œil la reprise de la Louisiane par la France. Cela aurait signifié que les États-Unis allaient entrer en conflit armé avec Napoléon et n'aurait pas eu d'autre choix que de faire appel aux Anglais pour se défendre. À cet effet, Jefferson dit que:

"The day that France takes possession of New Orleans fixes the sentence which is to restrain her (France) forever within her low water mark... From that moment we must marry ourselves to the British fleet and nation." (cité dans Logan, 1968, p. 93).

Le repositionnement géopolitique des puissances du Monde atlantique multipolaire avec l'émergence des États-Unis est d'une importance cruciale dans l'évolution future des régimes sociaux de propriété en Haïti. Suite au traité de Jay signé entre l'Angleterre et les États-Unis qui enveniment les relations entre la France et les États-Unis (Hickey, 1982, p.365), ces derniers décident d'intensifier leur aide en armes et en munitions à Toussaint (Logan, 1968, p. 93). Les États-Unis estiment qu'une Haïti indépendante serait beaucoup moins dangereuse qu'une Haïti française (Johnson,

2011, p. 129). Toussaint utilise alors les armes pour intensifier sa guerre contre Rigaud, son rival au sud (Hickey, 1982, p. 366).

En apprenant que les Français avaient le projet de rétablir l'esclavage, les anciens généraux de Toussaint amorcent la Révolution qui mènera à l'indépendance et la sauvegarde de la liberté des anciens esclaves. Il faut savoir que la neutralité des États-Unis entre 1802 et 1803, voyant d'un mauvais œil la présence de la France dans les Antilles, précipita la défaite des troupes de Napoléon (Rebok, 2009, p. 84).

Il n'y avait cependant pas seulement deux camps lors de la deuxième phase de la Révolution (1802-1804). Il y a, entre 1802 et les premiers mois de 1803, ce que Michel-Rolph Trouillot (1995, p.40) nomme la « guerre dans la guerre ». Cette dernière opposait l'élite créole des anciens esclaves (Jean-Jacques Dessalines, Alexandre Pétion et Henri Christophe) contre les anciens esclaves insurgés. Ces derniers refusaient que la finalité de la Révolution soit simplement des droits politiques associés à des relations sociales de propriétés tributaires comme ils en firent l'expérience lors de la période de la constitution de 1801 et que promettaient les nouveaux dirigeants de la révolution (Ibid., p.40). Le dirigeant le plus connu des forces Bossales insurgées était Sans Souci, ce dernier considérait les grands généraux de Toussaint comme des traîtres aux idées de la Révolution. Il fut tué après que sa révolte soit écrasée par le général Henri Christophe en 1803 (Ibid., p. 43).

L'île unifiée, première République noire, est dirigée par l'empereur Dessalines. Ce dernier est un esclave créole, né dans une plantation du sud de parents inconnus qui joignit la révolution en 1792 (Dupont, 2006, p.77). Dessalines, maintenant à la tête de la postcolonie, fait des plantations des anciens colons des propriétés étatiques (Heinl & Heinl, 1996, p. 121). Les massacres de Blancs que ce dernier commanda ainsi que le racisme antinoir des puissances occidentales eurent comme effet d'isoler diplomatiquement la jeune république (Ibid., p. 125). La deuxième constitution fut écrite en 1805 (Ibid., p. 129). L'article 12 interdit aux Blancs d'avoir accès à la

propriété et l'article 14 établit que tous les citoyens haïtiens seront considérés comme étant Noirs (Madiou, 1989c, p. 546). Enfin, la constitution de 1805 établit que l'agriculture est le métier le plus noble et doit être traitée comme telle (Ibid., p. 552).

Dessalines rétablit le système de plantation de Toussaint (Ibid., p.203). Les plantations cultivaient du café, du coton et de la cane. Les cultivateurs recevaient un quart de leur production (Ibid., p.204). L'agriculture était produite en vue de l'exportation et les denrées étaient vendues aussi bien aux Anglais, qu'aux Américains, qu'aux Danois, qu'aux Suédois (Ibid., p. 204) intégrant ainsi Haïti dans d'importants réseaux commerciaux atlantiques.

Après l'indépendance d'Haïti en 1804, la France est divisée quant à la question de l'ancienne colonie. Trois points de vue s'affrontent : 1) celui qui veut que la France s'allie avec les autres puissances coloniales pour reconquérir Haïti (position des ultras); 2) celui qui exige le paiement d'une indemnité et la collaboration de la France avec une élite locale de gens de couleurs (position libérale); 3) celui qui propose l'indépendance totale et la mise en place de relations commerciales avec Haïti, la colonie étant trop coûteuse et les relations commerciales pouvant générer des surplus intéressants (position des réalistes) (Péan, 2009, p.130). Ces conceptions hétérogènes de la politique extérieure de la France démontrent que la formulation de sa politique étrangère était elle-même sujette à des bouleversements sociopolitiques importants qui lui firent graduellement reconsidérer le mercantilisme. Le mercantilisme reposait en effet sur la prémisse de l'accumulation de monnaie par l'entremise du commerce et du monopole de la métropole, politique qui considérait l'esclavage comme essentiel. La prise en compte de politiques extérieures où Haïti serait indépendant repose sur une prémisse antithétique au mercantilisme. Les commerçants français étaient en effet convaincus de pouvoir remédier à la dépression économique débutée en 1820 par la reprise du commerce avec l'ancienne colonie (Joachim, 1975, p. 389).

La Révolution haïtienne ne peut donc pas être comprise uniquement à la lumière de facteurs domestiques. Cela est particulièrement vrai lorsque l'on s'attarde à la chaîne des insurrections entourant la Révolution : août 1789 : insurrection en Martinique ; octobre 1789 : insurrection à Saint-Domingue ; novembre de la même année : nouvelle insurrection en Martinique ; 1790 : insurrection en Guyane, avril 1790 : insurrection en Guadeloupe ; octobre et novembre 1790 : insurrection en Martinique ; 1791 : début de la Révolution (Benot, 2005, p. 221).

L'influence de la Révolution sur le reste de l'Amérique latine est paradoxale. Il est indéniable qu'elle eut une incidence sur les Révolutions en Guadeloupe, au Venezuela à Bogota et chez d'autres colonies espagnoles (Thibaud, 2003, p. 308). Au sein de la littérature qui s'intéresse à l'influence de la Révolution deux thèses s'opposent : celle de la diffusion, affirmant que la Révolution haïtienne fut l'évènement déclencheur de ces révolutions (Ibid., p. 309) et la thèse préventive affirmant que les Révolutions « libérales » latino-américaines s'expliquent par la réaction des classes supérieures créoles face au danger d'une révolution « radicale » noire suite à la Révolution haïtienne dans d'autres pays d'Amérique latine (Ibid., p. 309, Ferrer, 2003, p. 333)³². Il est probable aussi que les nations hispaniques naquissent de l'implosion de la monarchie plurielle en Espagne (Ibid., p. 311).

Bien qu'Haïti ait fourni de l'aide à Bolivar, ce dernier refusa de reconnaître Haïti lorsqu'il devient président de la Grande Colombie, arguant qu'Haïti fomentait des troubles raciaux aux Caraïbes (Chomsky, 1994, p.7). Lors de la Révolution haïtienne, de nombreux planteurs britanniques exigent l'extermination des esclaves dans les colonies en révolte, craignant que la Révolution haïtienne contamine les colonies anglaises des Caraïbes (Redicker & Linebaugh 2001, p. 517). Plus encore, ils craignaient que celle-ci ait une influence sur la diffusion d'idées politiques considérées subversives à l'époque, tels les droits des travailleurs et les idées

³² Notons à cet effet la rumeur voulant que la Révolution au Venezuela fût l'œuvre d'espions noirs haïtiens (voir à cet effet Klooster, 2009, p. 155).

abolitionnistes. Bolivar suggéra même aux élites latino-américaines de s'unir afin d'éviter une révolution « monstrueuse » qui avait dévoré Haïti (Nicholls, 1979, p. 63).

La rébellion des esclaves de 1812 à Cuba fut directement influencée par la Révolution haïtienne. Il a été reporté que le manifeste des insurgés affirmait qu'ils étaient inspirés par les événements de 1791 en Haïti (Childs, 2010, p. 294). Certains esclaves affirmaient qu'ils s'étaient insurgés parce qu'ils avaient entendu que le roi Christophe allait envoyer une armée pour les libérer (Ibid., p.300) et certains agents coloniaux affirment avoir fait prisonnier des espions haïtiens qui auraient fomenté la révolte en territoire cubain (Ibid., p. 300).

2.2. Les relations sociales de propriété tributaires

Bien que la Révolution haïtienne fût dialectiquement constituée par la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique, il faut prendre en compte l'importance des relations sociales de propriété dans la lutte des classes menant à la Révolution. Ce sont en effet les masses bossales qui radicalisèrent le projet politique de la Révolution française et ce sont elles qui montrèrent concrètement que tous les hommes, peu importe leurs catégories racisées, pouvaient être égaux. La disparition des relations sociales de propriété esclavagistes au lendemain de la Révolution haïtienne permit la mise en place de nouvelles relations sociales de propriété, et ce, jusqu'à ce que l'ordre géopolitique du Monde atlantique multipolaire soit balayé par un ordre géopolitique dominé par les États-Unis.

Ce sont les dirigeants de la Révolution, anciens libres pour la plupart, qui insistèrent sur la mise en place de relations sociales de propriété tributaires au premier plan de l'organisation sociale après l'indépendance. Cependant, il ne faut pas sous-estimer le rôle des masses bossales dans la suite des choses. Le paradoxe du régime colonial de plantation esclavagiste était que plus il s'enrichissait, plus il créait les conditions objectives de sa destruction puisque l'accroissement des richesses demandait plus d'esclaves et conséquemment l'accroissement de la classe des futurs insurgés (Sheridan, 2010, p.30). Ces esclaves en insurrection ne possédaient pas une notion abstraite de la liberté qu'ils avaient à gagner, mais se battaient plutôt pour être reconnus comme des êtres humains et non des choses (Fick, 1998, p. 4, Fick, 2007, p. 395).

Toussaint tenta de garder les anciens esclaves comme ouvriers agricoles sur des larges plantations en les soumettant à un ensemble de mesures sévères assurant le bon fonctionnement de relations sociales tributaires. Dessalines, après lui, tenta de mettre en place une politique économique de grandes plantations visant une autarcie alimentaire rompant avec la stratégie de spécialisation agricole coloniale (Nicholls, 1979, p. 52).

Ainsi, la Révolution haïtienne fut un évènement qui plongea les puissances coloniales de l'époque dans un long et coûteux conflit. Les dirigeants des insurgés, d'abord influencés par les idées de la Révolution française, arrivèrent à jouer avec les alliances et les animosités des puissances européennes de façon à retirer leurs épingles du jeu. Assez rapidement, il était clair autant pour les Européens que les dirigeants de l'insurrection que celui qui s'assurait l'allégeance des esclaves insurgés serait le vainqueur. Toussaint Louverture semble alors à première vue offrir un compromis avec la France pour que la colonie lui demeurât fidèle tout en abolissant l'esclavage. Les manœuvres des politiciens esclavagistes et de leur lobby en France rendirent Toussaint de plus en plus méfiante, mais ce fut l'arrivée de Napoléon et de

sa décision de rétablir l'esclavage dans certaines colonies françaises qui signifia la rupture entre l'ancienne colonie et son ancienne métropole. La deuxième phase de la Révolution qui fit suite à l'invasion de Leclerc assura l'indépendance de l'île. Dessalines, tout comme Toussaint Louverture avant lui, mit en place des relations sociales de production tributaire dans le nouveau pays.

2.2.1. Stratégies de reproductions postrévolutionnaires : la constitution de Toussaint (1801) et la constitution impériale (1805)

C'est le 8 juillet 1801 que la constitution de Toussaint est proclamée dans la ville du Cap (Janvier, 1886, p.2). Toussaint Louverture y est nommé gouverneur de l'île à vie. D'entrée de jeu, le préambule de la constitution la présente comme un texte visant à : 1) assurer la prospérité et la justice dans la colonie en corrigeant les apories des lois établies par l'Assemblée nationale; 2) subvenir aux besoins de la colonie lors de la fréquente absence de la métropole suite aux guerres maritimes; 3) cimenter l'union de l'ancienne partie espagnole avec la partie française et 4) tranquilliser les propriétaires absents (Janvier, 1886, pp.4-7). Des mesures avaient déjà préalablement été prises en ce sens. Ainsi, bien la proclamation du 29 août 1793 de Sonthonax supprimait le code noir, elle forçait cependant les anciens esclaves à travailler sur les terres de leur ancien maître en échange de recevoir un tiers de leur récolte (Blancpain, 2003, p.56). Polverel, qui suivra un an plus tard aura de dispositions similaires que son prédécesseur sur le partage des produits agricoles (Ibid., p.64), mais proposera une gestion plus démocratique de la plantation (Ibid., p.67). Mais nous verrons que Toussaint s'inspirera beaucoup plus de la proclamation du 29 août 1793 dans l'organisation de la production de la postcolonie.

Suite à la victoire définitive des troupes insurgées contre l'expédition de Leclerc et la capture de Toussaint, le dirigeant de l'insurrection, Dessalines, ordonne qu'une nouvelle constitution soit rédigée. Cette dernière le déclare empereur de toute l'île (Janvier, 1886, p.30), en vertu de l'article 19³³. La constitution de 1805 est nommée constitution impériale.

2.2.2. Processus de racisation dans la post-colonie (1801-1805)

L'article premier de la constitution impériale renomme l'île souveraine « Haïti », terme signifiant en caraïbe « *terre boisée et montagneuse* » (Ibid., p.28). Cette qualification symbolise une rupture radicale de l'île avec son passé colonial blanc. L'article 20 des dispositions générales de la constitution impériale stipule que les couleurs du pays seront le noir et le rouge³⁴. L'article 14 de la même constitution affirme que tous les Haïtiens seront désignés génériquement comme étant Noirs. La constitution impériale est ainsi beaucoup plus ferme dans sa rupture avec l'ancienne puissance coloniale puisqu'elle est le fruit de la trahison des Français et de la nécessité conséquente de briser le lien colonial, contrairement à l'approche de Louverture désireuse de garder l'île comme colonie française. Plus encore, l'article 14 suit l'article 13 qui naturalise les officiers polonais³⁵ qui s'étaient battus avec les insurgés lors de la Révolution. Ainsi, Dessalines avait pleinement conscience que la racisation était une forme de subjectivité politique, ou du moins, c'est le sens qu'il y

³³ Bien que l'article 23 affirme que la couronne est élective et non héréditaire, Christophe sera le seul empereur de la courte vie de son empire.

³⁴ Le blanc du drapeau français a ainsi été arraché et le bleu est devenu noir, le rouge symbolise les Taïnos.

³⁵ Un contingent de Polonais avait accompagné la Grande Armée lors de l'expédition de Leclerc et ces derniers se joignirent aux révolutionnaires haïtiens lors de la guerre.

donnait avec les articles 13 et 14. Effectivement, son expérience comme officier lors de la Révolution, l'expérience qu'il fit de la trahison de Napoléon et les mésententes qui persistèrent entre Noirs et Gens de couleurs pendant et après la Révolution lui fit comprendre qu'il fallait associer l'appartenance au corps de la nation avec l'esprit de la Révolution. En utilisant la catégorie « noir » comme étant attribuable aux valeurs défendues par le nouveau pays, Dessalines cherchait à faire de la question de la « race » une démarcation politique de ceux qui appartenaient ou non au corps de la nation.

L'article 3 de la constitution de 1801 et 2 de la constitution impériale annonce que l'esclavage est à jamais aboli sur l'île. De la même façon que la constitution de 1801, la constitution impériale, dans son préambule, qualifie les anciens esclaves d'enfants. Ainsi, bien que libre, le bas peuple haïtien, comme un enfant, doit être encadré dans sa liberté. Comme l'ont démontré Roediger (1991) et Jacobson (1998), les catégories morales induites par le républicanisme, dont la capacité de faire usage de sa liberté eut une incidence sur le processus de racisation. À cet effet, force est de constater que ces catégories morales, bien que Roediger et Jacobson s'intéressent strictement aux États-Unis, se manifestent empiriquement en Haïti, bien qu'elles prennent des formes différentes dans la coercition. Ainsi, si le racisme scientifique fait en sorte que la catégorie personne libre et blanche sera exclusive et aura des conséquences sur les politiques migratoires (Ibid.), cette capacité à être capable d'user de sa liberté sera racisée à la même époque avec la racisation des Bossales au 19^e siècle. Il y a un relent moral de paternalisme hérité de l'esclavage avec l'usage du qualificatif « d'enfants » pour les bossales, paternalisme qui considérait que les Noirs n'avaient pas les capacités de « jouir » de leur liberté. Avec l'indépendance, cette liberté racisée devient une catégorie morale venant qualifier politiquement le sujet de la nouvelle République. Ainsi, elle vient déterminer l'appartenance au corps social de la nation, au sein duquel l'individu qui en fait partie est prêt à donner sa vie pour ne pas perdre sa liberté. En ce sens, « Noir » n'est plus un qualificatif somatique ou déshumanisant,

mais bien un qualificatif faisant référence à un citoyen moral attaché à sa liberté, mais devant malgré tout être encadré et ne pouvant ainsi pas nécessairement vivre dans une démocratie.

L'article 4 de la constitution de 1801 affirme que tout homme, peu importe sa couleur, est éligible à tous les emplois, l'article 5 de la constitution de 1801 stipule que les seules distinctions sont basées sur le talent. L'article 3 de la constitution impériale affirme que les distinctions sont basées sur les services rendus à la patrie pour la liberté. Une fois encore, nous voyons la qualification de la citoyenneté en fonction de la vertu républicaine de la liberté. Si cette liberté signifiait de lutter contre les Premières Nations et les insurrections d'esclaves aux États-Unis (Ibid.), elle signifiera de lutter contre les agressions esclavagistes, coloniales, impérialistes en Haïti.

L'article 6 de la constitution de 1801 ne reconnaît que la religion catholique comme religion officielle. Les articles 50 à 52 de la constitution impériale de 1804 reconnaissent la liberté de culte et déclarent que l'État n'a aucune religion officielle. Ainsi, les deux premières constitutions refusent de définir le corps social avec le vaudou, même si ce dernier fut un élément central de la subjectivisation des esclaves noirs avant la Révolution. Conjugués avec l'infantilisation du peuple haïtien, ces articles constitutionnels démontrent que la rupture avec l'ancienne colonie n'est pas entièrement consumée pour les dirigeants et ces derniers préfèrent la constitution d'une communauté imaginée en rupture avec le créolisme issu de la subjectivité constituée durant la lutte pour l'émancipation.

L'article 12 de la constitution impériale empêche les Blancs d'avoir accès à la propriété, mise à part les femmes blanches mariées à un Haïtien et naturalisée ainsi que les Polonais et Allemands naturalisés Haïtiens³⁶.

L'article 76 de la constitution de 1801 proclame que les citoyens doivent leur service au sol qui les nourrit. L'article 21 des dispositions générales de la constitution impériale de 1805 affirme que l'agriculture est le métier le plus noble. L'article 9 de la constitution impériale affirme que nul ne peut être Haïtien s'il n'est pas bon père de famille, bon époux et bon soldat. Le sujet haïtien est ainsi un enfant reniant son passé créole, qui travaille l'agriculture et qui est définie par son lien filial et qui peut, à tout moment, se battre pour défendre sa liberté durement gagnée. C'est un homme radicalement noir et républicain qui se définit avec des catégories morales racisées (infantilisme, absolutisme noir) et genrées (père de famille, époux).

L'article 14 de la constitution de 1801 définit la colonie comme étant essentiellement agricole. L'article 15 de la constitution de 1801 définit le planteur comme le père de famille de ses ouvriers agricoles. Il y a ainsi réaffirmation du statut infantile de l'Haïtien, mais nous voyons, avec l'article 15, que l'enfant est strictement le paysan alors que le nouveau grand propriétaire est nécessairement le père. Cette hiérarchie paternaliste, définissant le paysan comme libre, mais impropre à jouir de sa propre liberté, reniant la subjectivité issue de la pratique de l'émancipation, si fondamentale qu'elle est inscrite dans les deux premiers textes constitutionnels qui viennent forger le pays, constitue le processus de catégorisation légale par excellence des relations de classe. Ce dernier prend des formes issues du racisme colonial par sa centralisation autour de la notion de liberté républicaine.

Si l'article 73 de la constitution de 1801 assure de redonner la propriété aux planteurs absents si ces derniers procurent les titres confirmant leur propriété, l'article 12 des

³⁶ Ces derniers furent naturalisés Haïtiens lorsqu'ils certains d'entre eux désertèrent l'armée française pour rejoindre les insurgés.

dispositions générales de la constitution impériale convertit les propriétés des Blancs français comme des propriétés étatiques. Ce changement entre les deux constitutions s'explique par le passage de la colonie française à l'indépendance. Effectivement, la stratégie de Toussaint cherchant à garder l'île sous protectorat français faisait en sorte qu'il ne voulait pas nécessairement évincer les anciens propriétaires d'esclaves. Cependant, avec la tentative de réinstaurer l'esclavage par Napoléon et l'indépendance de l'île qui en fut la conséquence, les biens des anciens planteurs ne sont plus considérés comme des biens inaliénables de citoyens. À cet effet, l'article 28 des dispositions générales de la constitution impériale affirme qu'au premier coup de canon d'alarme, « *les villes disparaissent et la nation est debout* ».

2.2.3. Synthèse des stratégies de reproduction postrévolutionnaires

Il y a indéniablement une radicalisation entre la constitution de 1801 et la constitution impériale : absolutisme noiriste, confiscation des biens des Blancs français, droit de propriété exclusif aux Haïtiens en sont des manifestations concrètes. Considérer le projet constitutionnel de Louverture comme une stratégie politique cherchant à éviter le rétablissement de l'esclavage ou comme une déclaration d'indépendance de facto relève de l'hypothétique et est donc difficilement vérifiable. Une chose demeure certaine : c'est que cette radicalisation, conséquence de la lutte politique contre le rétablissement de l'esclavage et de l'échec du compromis constitutionnel de 1801, établit un absolutisme ethnique³⁷ utilisant la racisation comme « noir », catégorie transcendante et atlantique, comme stratégie de reproduction de la classe possédante où des nuances d'infantilisation vinrent justifier la place du Bossale dans des relations

³⁷ Sur la notion d'absolutisme ethnique voir Gilroy, 1993.

sociales de propriété tribulaire. C'est la tentative de consolidation d'une société « biologiquement moniste » (Foucault, 1997, cité dans Dufour 2012) où les différenciations sociales, issues des stratégies de reproduction, seront expliquées par l'infantilisation et le mérite relativement à l'importance qu'eut l'individu dans la lutte pour sa propre liberté et celle de ses semblables (article 3). Cette utilisation des catégories morales de la liberté républicaine a déjà été analysée comme une catégorie racisée aux États-Unis (voir plus haut). Le grade militaire se confond alors rapidement avec le mérite, le dépassement du statut d'enfant, la liberté durement gagnée et est rétribué en allocation de terre. Ce monisme ethnique tentera d'opérer une catégorisation Eux/Nous par la dichotomie Noir/Blanc, où la servilité ne sera plus – contrairement à la période coloniale - associée à la pigmentation de la peau. La réappropriation des terres des anciens maîtres constituait une lutte pour la distribution des ressources (voir à cet effet : Dufour, 2012, p. 177). Cependant, la différenciation paternaliste entre nouveaux propriétaires et nouveaux paysans démontre des « *contradictions enchâssées dans (les) processus spécifiques de consolidation de l'État* » (Ibid., p. 179). La décolonisation pleine et entière de l'île signifia un changement dans les relations sociales de propriété et les processus racisés. Ces stratégies de reproduction permet l'émergence d'une nouvelle classe possédante : des officiers de l'armée révolutionnaire, souvent des anciens affranchis, s'étant approprié les plantations des anciens planteurs à bas prix (ou gratuitement) et cherchant à conserver leurs nouveaux privilèges (Blancpain, 2003, p.89).

Tableau 2.1. : Synthèse des relations sociales de propriété et processus racisés pendant la période postrévolutionnaire (1801-1805)

Place dans les RSP	Coercition	Racisation	Individuation
Paysans	Tribulaire	Absolutisme	Bossales

Planteur	Nationalisation	noiriste	Gens de couleur

Peu de temps après la mise en place des dispositions relatives à l'article 12, Dessalines fit face à une résistance de la part des « Gens de couleur », particulièrement au Sud, qui refusait de transférer la propriété des Blancs français à l'État et voulait conserver leurs droits sur ces propriétés qu'ils considéraient comme le revenant de droit (Janvier, 1886, pp.44-45). Le pari de l'absolutisme noiriste de Dessalines, faisant disparaître l'autoracisation Noir/Mulâtre au profit d'une racisation étatique et homogène œuvrant autant dans la constitution de la communauté imaginaire que comme stratégie de reproduction se buta ainsi à l'héritage colonial ayant une incidence sur les formes de la racisation. Dessalines est assassiné peu de temps après et Christophe, maintenant à la tête du pays, demande la rédaction d'une nouvelle constitution en 1806. Henri Christophe était un général de Toussaint et d'ensuite Dessalines. Né de parents libres à Grenade, il a été vendu esclave en Haïti après avoir participé à une insurrection infructueuse d'esclaves dans la colonie anglaise (Scott, 2010, p.78).

2.2.4. La constitution de 1806

La constitution de 1806 se différencie de la constitution impériale puisqu'elle qualifie Haïti comme étant une République avec un régime présidentiel (article 103). Elle sépare le pouvoir en exécutif, législatif et judiciaire.

2.2.5. Racisation dans la constitution impériale

L'article 6 définit les Haïtiens comme étant égaux puisqu'ils n'ont aucune distinction de naissance. L'article 28 stipule que les Blancs servant dans l'armée seront reconnus comme Haïtiens. L'article 35 reconnaît le catholicisme comme religion officielle. La constitution de 1806 est en continuité avec la constitution de 1801 dans son affirmation absolue du catholicisme, mais diverge de la constitution impériale en abandonnant l'article 14 ainsi que la neutralité de l'État au niveau des religions. Il est possible d'avancer l'hypothèse que l'abandon de l'article 14 (tous les Haïtiens sont considérés comme Noirs) se veut une façon de s'éviter la méfiance des Gens de couleur qui, dans la lutte qu'ils effectuèrent contre l'absolutisme noiriste de Dessalines, se considérait encore « non noirs ».

2.2.6. Subjectivisation dans la constitution impériale

L'article 18 affirme que le bon citoyen est bon époux, bon père, bon fils, bon frère et bon ami. Cette définition de la citoyenneté est en continuité avec la constitution impériale. Le paternalisme d'avant, bien qu'absent dans la constitution de 1806, sera réaffirmé dans le Code Henry quelques années plus tard. L'article 171 stipule que l'agriculture est la première source de richesse de l'État et doit être honorée. L'Haïtien est ainsi toujours un agriculteur défini par ses liens filiaux.

2.2.7. Coercition dans la constitution impériale

L'article 1 interdit l'esclavage. L'article 3 stipule que les droits de l'homme sont la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété. L'article 4 définit la liberté comme pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui. L'article 26 stipule que nul ne peut être empêché de dire ou publier sa pensée. L'article 27 empêche aux Blancs étrangers d'être propriétaires.

Tableau 2.2: Comparaison des trois premières constitutions

	1801	1805	1806
Citoyen	Français	Noir militaire Membre d'une famille	Membre de famille Ami
RSP	Tributaires		
Accumulation	Physiocratique		
Pouvoir	Département outré –mer	Empire	République Séparation des pouvoirs

Ainsi, comme le montre le tableau 2.2, les constitutions de 1805 et de 1806, contrairement à celle de 1801 qui cherche encore malgré tout à concilier la France, tente de donner un sens de communauté imaginaire à la jeune nation haïtienne en insistant sur la filiation imagée de tous les Haïtiens. Notons aussi que l'article 14 de

la constitution impériale disparaît assez rapidement et il n'y aura ainsi plus aucune tentative de recherche à établir cette communauté imaginaire par une racisation radicale. Enfin, toutes les constitutions s'entendent à mettre en place des relations sociales de propriété tributaires, celles-ci étant directement héritées de la victoire de l'élite créole lors de l'épisode de la « guerre dans la guerre ».

Le chapitre deux nous a démontré la façon dont les changements historiques issus de la Révolution haïtienne furent possibles par une subjectivité politique induite par la catégorisation raciale. Ces changements historiques opérèrent des changements importants au niveau des stratégies de reproduction de la nouvelle classe dominante (absolutisme noiriste) et contribuent à la rupture hégémonique de l'âge des révolutions au sein du Monde atlantique au même titre qu'elle fut permise par cette dernière.

CHAPITRE III

LES GUERRES CIVILES (1804-1825)

Suite à l'indépendance et à la capture de Toussaint par les forces du général Leclerc, le général Dessalines devient empereur de toute l'île (Reinhardt, 2005, p. 248)³⁸, ce dernier pousse un nationalisme noir³⁹ au détriment des mulâtres au sein desquels il voit une menace d'un éventuel retour des forces de la France (Shilliam, 2008, p. 795). Ceci fut une stratégie de mise en place d'une communauté imaginaire en Haïti en réponse à la pression internationale usant du racisme anti-noir pour isoler géopolitiquement la jeune république. Mais Dessalines fut cependant assassiné par ses généraux. Certains, dont Soukar, affirment que Dessalines fut assassiné parce qu'ils voulaient créer des plantations de propriété étatique, au détriment des généraux qui voulaient s'approprier de grandes propriétés foncières (Soukar, 1993, p.171). Les généraux de Dessalines entameront une guerre civile où le pays sera partitionné en trois (le sud de Pétion et plus tard de Boyer, le nord de Christophe et l'Est : voir à cet effet l'annexe II)⁴⁰. Alors que Christophe tenta de mettre en place le système de grande plantation pour cultiver le sucre du Nord, Pétion, au Sud, opta pour la distribution des terres en petits lotissements pour cultiver le café (Heinl & Heinl, 1996, p. 143).

³⁸ Voir à cet effet la première carte en annexe.

³⁹ Ceci fait écho aux thèses de Fanon dans *Peau Noire & Masques Blancs* : « *C'est alors qu'il (Le Noir) adopte une attitude tout entière négative, - soit qu'il mette son ambition à devenir blanc, soit qu'il s'efforce au contraire d'exalter sa "négritude" et de démontrer, dans le refus total de la civilisation blanche, la suprématie des valeurs noires.* » (Jeanson, dans Fanon, 1952, p. 15).

⁴⁰ Voir à cet effet la deuxième carte en annexe.

À peine quelques mois après la rédaction de la première constitution de Christophe, Pétion organise un collège électoral indépendant dans l'Ouest (Ibid., p.74). Alexandre Pétion était le fils d'un riche colon français et d'une esclave mulâtre. Né libre, il est envoyé en France où il reçoit une formation militaire. Il retourne à Saint-Domingue lors du début des hostilités et choisit le camp d'André Rigaud, le rival de Toussaint. Exilé en France suite à la défaite de Rigaud à Jacmel, il accompagne les troupes de Leclerc avant de se joindre à Dessalines, son ancien ennemi, lors de la capture de Toussaint Louverture par les Français en 1802. Il participe, comme Christophe, à l'assassinat de Dessalines en 1806 (Madiou, 1989c, p.74). Christophe refuse de reconnaître la chambre de Pétion. La première République est ainsi morte dans l'œuf, à l'an III de l'indépendance haïtienne. Ces événements déclenchèrent la partition de Pétion et la Première Guerre civile.

Le royaume du Nord de Christophe sera en guerre à la fois contre la République du sud de Pétion et la République de l'Ouest de Rigaud. Les Républiques formeront une alliance de non-agression face à la menace du royaume du Nord. Rigaud, ancien rival de Toussaint pendant la Révolution fut envoyé en Haïti par la France afin de déstabiliser le pays. À la mort de ce dernier, l'ouest s'alliera à la République de Pétion. C'est à la mort de Pétion que Boyer deviendra président du royaume du Sud-Ouest. Ce dernier remportera la victoire finale contre Christophe qui s'enlèvera la vie.

Le présent chapitre nous renseignera sur la façon dont la défaite de Christophe lors de la période des guerres civiles mettra un terme à la pluralité géopolitique de l'île et mettra en place une tentative de consolidation étatique sous Boyer. L'assassinat de Dessalines et les quelque vingt années qui suivront seront le rendez-vous manqué crucial de la consolidation de la communauté imaginaire haïtienne avec la partition du pays en plusieurs États (Hodgson, 2014, p.180). Cette idée de communauté imaginaire dessalinien peut en effet se comprendre comme une tentative de

radicaliser le projet républicain de l'âge des Révolutions au sein du Monde atlantique en donnant une portée politique et subversive au noirisme.

3.1. Le monde atlantique multipolaire (1804-1825)

Durant les guerres civiles, les Haïtiens auront à faire face à la menace de leurs voisins des nouveaux états du sud, du nord et du sud-ouest ainsi que la crainte perpétuelle d'une attaque de la France ou d'une des anciennes puissances coloniales. Nous verrons que face à cette tension constante, Christophe optera pour une augmentation de la coercition afin de mettre en place de grandes plantations productives, alors que Pétion optera pour la distribution de terres, petites et grandes, afin de s'assurer de la fidélité autant des généraux que des simples bossales pouvant devenir, d'un moment à l'autre, soldat.

Le changement de conception des relations internationales avec la postcolonie fut influencé par la force des événements, certes, mais fut aussi corrélatif avec les changements de relations sociales de propriété au sein de la France. Plus cette dernière contestera le mercantilisme, plus ses relations avec l'ancienne colonie passeront d'une stratégie belliciste vers une stratégie impérialiste qui cherchera à gagner des avantages commerciaux avec Haïti (Beauvois, 2009, p.111). Ceci s'explique par le fait que, pour la France, l'accumulation de ressources était de moins en moins corrélative à l'expansion territoriale.

Le traité de Paris de 1814 où les grandes puissances coloniales se penchèrent sur la question haïtienne accorda le droit à la France de reprendre possession de l'ancienne

colonie par les armes à condition que l'Angleterre puisse avoir le droit d'y commercer (Péan, 2009, p. 164). L'histoire nous montrera que la France ne fera plus de tentatives de récupérer l'île par la force des armes et adoptera un glissement de plus en plus subtil d'une position des ultras à un position plus impérialiste. Un peu à la façon de l'Angleterre qui, déjà beaucoup plus avancée dans les relations sociales de propriété capitaliste, réclamait un avantage commercial (peu importe le statut d'Haïti) dès 1814. Ceci, cependant, l'élite haïtienne ne le savait pas et la peur d'une intervention de la France alimentera une praxis sociale spécifique au sein des relations sociales de propriété : la militarisation de la production agricole.

Étant incapable de payer la dette de l'indépendance, Haïti fera de plus en plus d'emprunts aux banques françaises (Ibid., pp.175-177). L'accumulation de surplus, pour la France, semble ainsi passer de l'État à une classe capitaliste émergente. Changement des relations sociales de propriété qui amènent un changement dans la façon dont les relations internationales vont se tisser entre les deux pays. Changement qui peut se comprendre dans une lutte politique entre deux fractions de la classe possédante française : la vieille bourgeoisie de plantation considérant uniquement la terre comme source de richesse et voulant une reconquête de Saint-Domingue et une bourgeoisie marchande naissante qui cherchait à rétablir le commerce (Brière, 2009, p. 102).

La guerre entre l'Angleterre et les États-Unis poussa ces derniers à se tourner vers le commerce dans les Antilles pour contrecarrer l'embargo avec l'Angleterre qui menaçait leur accumulation de surplus (Logan, 1968, p. 85). Avec l'indépendance d'Haïti, il devient crucial pour les États-Unis d'avoir recours à cette dernière pour contrer les visées géopolitiques des grandes puissances européennes au risque de délégitimer partiellement l'institution de l'esclavage (Drexler, 2008, p. 458). C'est pour les États-Unis d'alors une question de survie que de faire du commerce avec les pays des Antilles. La nature des relations entre les États-Unis, la France et

l'Angleterre aura une influence directe sur la diplomatie haïtienne et, ultimement, sur le développement de ses relations sociales de propriété. Les États-Unis étaient une puissance capitaliste en pleine émergence nécessitant une extraction de surplus ne misant pas nécessairement sur l'accumulation territoriale à l'extérieur puisque cette dernière se faisait sur leur continent même au détriment des Premières Nations, mais bien sur une accumulation de capital par les marchands privés. Même chose pour l'Angleterre qui vers les années 1820s avait presque le monopole complet du commerce en Haïti (Beauvoir, p.111).

Les Français arrivent à obtenir que les Américains mettent en place un embargo contre Haïti en 1806 (Logan, 1968, p 92) et agissent comme médiateur pour le transfert de la Floride de l'Espagne aux États-Unis (Hickey, 1982, p. 375). Il faut comprendre que, pour les États-Unis, une fois la menace de la France écartée, il s'agissait de délégitimer les nouveaux dirigeants de la colonie pour sauvegarder l'institution de l'esclavage⁴¹ (Nettleford, 2007, p. 199, Shilliam, 2008, p. 793) comme en témoigne la « Clause Toussaint » de Jefferson (Ibid., p. 368). Esclavage qui devint beaucoup plus important aux États-Unis lorsque Jefferson mit la main sur la Louisiane et la Floride (Mathewson, 1995, p. 210).

Les États-Unis employèrent toujours la stratégie de l'accumulation capitaliste marchand dans la mesure où celle-ci sera permise malgré les obstacles politiques tels que les relations internationales avec les grandes puissances coloniales de l'époque et la nécessité de garder une forme de légitimité de l'esclavage pour assurer le maintien de ses plantations esclavagistes dans le sud (Nettleford, 2007, p. 199, Shilliam, 2008, p. 793). Effectivement, comme nous l'avons vu plus haut (voir le chapitre 1 pour une discussion sur l'esclavage), pour la théorie des relations sociales de propriété, l'esclavage n'est pas une condition nécessaire ni un facteur qui empêcherait le développement du capitalisme. En ce sens, même si l'esclavage était encore très

⁴¹ Il faut dire que les révoltes d'esclaves de Gabriel et Easter Plot de 1800 et 1802 avaient apeuré les planteurs virginiens (voir à cet effet Rebok, 2009).

important dans le sud des États-Unis, la production industrielle du nord encore à ses balbutiements nécessitait la production massive de coton du sud (Baptist, 2014).

Malgré la Restauration de 1814, la France ne mit à terme aucun projet de reconquête d'Haïti (Joachim, 1975, p. 372). Mais Haïti n'avait pas conscience de cet état de fait et la menace de la reconquête persistait.

Le retour de la royauté en France amena la rumeur d'une intervention militaire de la France en Haïti (Madiou, 1988a., p. 242). La France utilisera la division des Haïtiens à son avantage lors de ses négociations diplomatiques. Ainsi, elle envoie des émissaires à la fois chez Christophe et chez Pétion. Les émissaires proposèrent à ce dernier une amnistie qui avantagerait clairement les gens de couleurs au détriment des Noirs (Ibid., p. 271).

Marx (1972, p.150) affirme que toute période historique a des caractères et des déterminations communes au sein de leur production et Haïti ne fait pas exception. En effet, les différents dirigeants des différentes parties du pays avant l'unification finale de la partie ouest de l'île se sont livrés des guerres dans le but d'arriver à une accumulation géopolitique de la terre (Teschke, 2002, p. 11). Accumulation géopolitique qui est la condition sine qua non du maintien au pouvoir de la classe dirigeante (Ibid., p. 12). Haïti a connu un nombre considérable de conflits durant la période couverte. Seulement dans la période entre 1804 et 1845, l'on dénombre 29 insurrections et conflits armés dans la postcolonie (Péan, 2009, p.18).

Haïti se trouve rapidement isolée géopolitiquement. L'esclavage est une institution trop importante au sein du Monde atlantique et l'existence d'Haïti est une menace au projet colonial européen et à l'impérialisme américain naissant. Coincée entre l'impérialisme américain naissant et le colonialisme européen en pleine décrépitude, la nouvelle République sera un enjeu majeur dans le combat que se livreront les anciennes et nouvelles puissances du Monde atlantique.

3.2. Les relations sociales de propriété tributaires lors des guerres civiles

Avec les guerres civiles, le sud de Pétion favorisa le petit lotissement et vendit 150 000 hectares de terres à 10 000 personnes (Nicholls, 1979, p. 54). La conséquence fut l'abandon des plantations de sucre qui demandaient de plus grandes plantations et l'augmentation des petites plantations de café et des petites plantations auto subsistantes dans le sud du pays (Ibid., p. 55). Au Nord, Christophe encouragea la grande plantation et les propriétés étatiques. Nous pouvons qualifier autant les relations sociales de propriété de Christophe que celles de Pétion de tributaires puisque la plupart des Bossales travaillaient sur des plantations où ils donnaient une partie de leur production au propriétaire (le $\frac{3}{4}$ ou la moitié) (Adam, 1982, p. 68).

La terre est encore vue comme source de richesse et la territorialité ainsi que les processus d'extraction en sont influencés. Il y a ici une analogie avec la France du 16^e siècle où la subdivision des terres menait à une absence de spécialisation dans la production et l'absence de rente (Teschke, 2002, p.11). Pour Teschke, les relations sociales de propriété non capitaliste, comme celles que nous voyons en Haïti pendant la période couverte, ont usage d'une accumulation guidée par des alliances politiques ou militaires, la distribution des terres par le régime absolutiste à une noblesse et une domination arbitraire de la classe paysanne (Ibid., p. 11). La militarisation de la production et les conflits entre les diverses parties du pays (nord, sud et ouest) peuvent donc autant se comprendre comme une menace face à un retour de la France (Fick, 1998, p. 12, Fick 2007, p. 400, Shilliam, 2008, p. 789), que par une importance des relations sociales de propriété non capitaliste.

Le petit morcellement⁴² où le paysan substitue beaucoup plus grâce à sa production agricole que par des marchandises achetées sur un marché national sera la forme de production souhaitée par les masses bossales (Heller, 2009, p. 37). Cependant, une classe marchande⁴³ fit son apparition et se procura d'énormes bénéfices au détriment des paysans de l'arrière-pays en spéculant sur le prix du café (Péan, 2009, p. 166). La composition import/export du pays signifia une détérioration des termes de l'échange qui fit grimper les prix des matières importées, mais baisser celles produites par les masses paysannes (Ibid., p. 154). La conséquence fut un appauvrissement des masses bossales et ceci, conjugué avec la coercition politique propre aux codes ruraux, alimenta la lutte des classes en Haïti.

La valeur n'étant pas seulement une catégorie économique, mais aussi l'expression d'une forme spécifique de rapports sociaux (Postone, 2009, p. 45), les affranchis constituant la nouvelle classe possédante d'Haïti considéraient la Révolution strictement comme une lutte de libération nationale où la liberté n'était que convenue dans le sens légal et politique et non économique. À une conception de la liberté impliquant une autosuffisance économique revendiquée par les masses bossales, la classe possédante opposait une liberté politique ; à une conception de la valeur de la terre propre à la valeur d'usage, la nouvelle classe possédante opposait une conception de la terre⁴⁴ propre à la valeur d'échange (Casséus, 2013).

La discipline militaire des esclaves avait déjà montré son efficacité lors de la Révolution de 1791 et la militarisation de la production peut se comprendre dans la

⁴² Qui est, comme le rappelle Brenner (Brenner, 1985, cité dans Heller, 2009, p. 36), est symptomatique d'une transition inachevée vers le capitalisme.

⁴³ Dès le régime de Pétion, un nombre de commerçants étrangers influents (Anglais, Français, Américains et Allemands), prêtèrent de l'argent à l'État, financèrent l'achat d'armes, achetèrent des produits agricoles à bas prix pour les revendre en Europe (Péan, 2009, p. 154). Lorsque des Haïtiens tentent d'organiser une chambre de commerce rivalisant avec les intérêts étrangers, Boyer n'en favorise pas le maintien, y voyant une opposition à son pouvoir (Madiou, 1988b, p. 235).

⁴⁴ Dorigny (2014), commentant Fick (2014) affirme que le refus du salariat par les masses bossales s'est exprimé dès les premiers mois de la Révolution. Ce refus se manifesta par la demande d'autonomie agricole.

continuité de cette pratique (Buck-Morss, 2009, p. 95). La militarisation de la production était ainsi le résultat de la crainte d'une intervention armée française ou américaine chez la nouvelle classe possédante haïtienne ainsi qu'un moyen pour la nouvelle élite de garder les masses bossales sous leur contrôle. En effet, l'esclavage fut rétabli dans les colonies restées sous le contrôle de la France (Réunion) en 1802 (Heinl & Heinl, 1996, p. 104) et celles récupérées en 1815 (Martinique et Guadeloupe) (Fradera, 2008, p. 546). Le gouvernement français avait l'intention de rétablir l'esclavage à Saint-Domingue avant le retour de Napoléon à l'île d'Elbe (Madiou, 1988a, p. 306). En 1815, à la suite de la paix en Europe, Pétion est convaincu que la France va diriger son attention vers Haïti (Ibid., p. 229). Christophe avait, pour sa part, transmis des dispositions à la population du Nord et à ses soldats pour le déclenchement d'une guérilla lors d'une invasion française qu'il croyait inévitable (Ibid., p. 243). Ainsi, la militarisation de la production était une façon de garder une population civile prête à se défendre en cas d'une invasion qui était plus que possible. Notons à cet effet que lors d'une cérémonie soulignant la volonté des Haïtiens de ne jamais se soumettre à la France, deux enfants, l'un Noir et l'autre Mulâtre, habillés à la façon d'un cultivateur, furent présentés à Pétion, ces deux enfants symbolisant l'esprit de résistance du peuple haïtien (Ibid., p. 276). Plus encore, la militarisation de la production permettait la vente de produits agricoles sur le marché extérieur pour permettre l'achat d'armes afin de prévenir une agression extérieure (Buck-Morss, 2009, p. 96). Dans les relations sociales de propriétés où la possession de la terre est indépendante des coercitions politiques inhérentes à un marché national, la stratégie de reproduction est la production en vue de la consommation chez les masses tributaires et la conquête pour la classe possédante afin d'accumuler plus de terres (Post, 2014, p. 80). Cela limite, comme nous l'avons vu précédemment, la production industrielle (Post, 2011, p. 153).

Anderson (1977, p. 137) affirme que le mode de production féodal est le résultat d'une synthèse entre un mode de production primitif (romain et germanique) et antique.

Haïti n'avait cependant pas l'héritage de ces relations sociales de propriété. L'indépendance et le bouleversement dans les relations sociales de propriété esclavagistes furent plutôt le fruit d'une lutte des classes et d'une rupture qu'une synthèse avec un mode de production antérieur. À titre d'exemple, l'évolution du régime d'extraction de surplus esclavagiste romain avec la venue des invasions barbares poussa la mise en place de communautés d'esclaves semi-autonomes qui devinrent plus tard des serfs (Blackburn, 1997, p. 68). Nous savons qu'Haïti n'a pu connaître cette lente évolution du passage de relations sociales de propriété esclavagistes à des relations sociales de propriété féodales. Il s'agit d'un passage d'une économie d'abord excentrée qui connut une lente évolution vers une forme capitaliste spécifique qu'il faut analyser selon sa spécificité empirique : facteurs géographiques, politiques et conceptions différenciées de la valeur au sein des classes en lutte.

Les relations sociales de propriété après l'indépendance n'étaient pas capitalistes, mais bien tributaires parce qu'elles n'enlevèrent pas les obstacles à la commercialisation de la terre et ne mirent pas en place l'apparition du travailleur libre (Gaido, 2002, p. 1). Une classe dirigeante autoritaire accumulait les surplus et la richesse que prenait la forme de la terre et de l'exploitation agricole non capitaliste. Il n'y avait ainsi aucun mouvement de capitaux entre les terres et une industrie naissante (Ibid., p. 1). Le travail forcé du paysan et son attachement à la terre, sa non-existence en tant que travailleur « libre », empêchaient également une intensification de la division du travail (Ibid., p. 11). Plus encore, l'héritage de l'esclavage fit en sorte que les Bossales se méfiaient de la grande exploitation qui rappelait l'esclavage et étaient plutôt poussés à chercher une forme d'autonomie agricole dans le morcellement des terres et la petite exploitation (Akram-Lodhi, 1998, p. 141). Les dirigeants de la nouvelle postcolonie optèrent cependant pour une militarisation de la production agricole, même si cela risquait d'aliéner les masses bossales (Trouillot, 1990, p. 50).

Le nouvel État qui était une incarnation des grands généraux qui se nommaient rois, empereurs, ou présidents à vie était le régulateur de toutes activités productives et commerciales. Ainsi, le prix des ressources n'était pas déterminé par le marché, mais par l'État. Il en est de même pour l'allocation des ressources, l'épargne et l'investissement ainsi que les tarifs douaniers (Péan, 2009, p. 80). L'avantage pour la classe possédante du pays nouvellement indépendant était la possibilité d'assurer une accumulation du surplus en exportant les produits agricoles. Les stratégies d'imports/exports conjugués avec l'endettement envers la France et la crise du surendettement sous Boyer (voir chapitre 4) avec la spéculation sur la monnaie, projeta cependant Haïti dans les serres du capital spéculatif, engendrant une dépréciation de la gourde (monnaie nationale) et une accentuation des tensions issues de la lutte des classes avec la paupérisation des masses bossales (Ibid., p. 97).

3.2.1. Stratégies de reproductions dans le Nord : la constitution de 1807, 1811 et le code Henri

Suite à la sécession de Pétion, Christophe écrit deux constitutions : la première en 1807 et la seconde en 1811. La constitution de 1807 conserve le régime présidentiel en Haïti, mais le président est maintenant nommé à vie et ce dernier peut nommer lui-même son successeur. Ce dernier est assisté par un conseil d'État nommé par le président. L'article 7 de la constitution centre le pouvoir dans les mains de Christophe. La constitution de 1811 ajoute des titres à celle de 1807, titres qui transforment Haïti en monarchie. Le préambule de la constitution de 1811 justifie le passage à la monarchie par la menace que fait peser la sécession de Pétion pour la stabilité du pays (Janvier, 1886, p.92). La royauté est héréditaire et le roi nomme les

divers ministres et approuve les diverses lois de son sceau personnel. Dans l'adresse du Conseil d'État au peuple qui vient justifier la mise en place de la monarchie, il est expliqué que les Haïtiens ne sont pas, comme les Américains, un peuple nouveau, mais un peuple ancien dont les coutumes, vices et vertus ne sont pas compatibles avec le régime présidentiel et fédératif (Ibid., p.102). C'est, pour la première fois, l'invocation claire d'une autoracisation qui n'est pas en contradiction avec les thèses du caractère essentiellement tyrannique⁴⁵ des peuples non blancs (non-Hélène chez Aristote). Cette racisation atteindra son paroxysme plus tard sous Duvalier lorsqu'il sera combiné avec une négritude essentialiste.

La présentation du Code Henri débute par une introduction du Conseil privé du royaume du Nord adressé au Roi Christophe. Il présente le code Henri comme l'aboutissement des Lumières qui touchent les peuples et leur permettent de sortir de la barbarie, lumières qui viennent plus tard chez certains peuples, comme le démontre, selon le conseil privé, le cas d'Haïti (Code Henry, p. i.). Le code Henri est ainsi présenté comme l'un des premiers actes des Amériques cherchant à sortir le peuple de l'obscurantisme en l'éclairant de la raison de ces lois civiles (Ibid., p. ii). Les « *lois anciennes sont rectifiées par les modernes* » (Ibid., p. iii). Le Roi Henri est ainsi présenté comme un véritable monarque éclairé et autant les articles que les lois viennent renforcer le caractère monarchique de son État.

C'est une œuvre magistrale, comprenant des articles couvrant autant le mariage, l'agriculture, la paternité, les paramètres de natures contractuels, que les droits de propriété. Le code est divisé en loi regroupant plusieurs livres où sont regroupés les articles. Le code débute avec les lois civiles, vient ensuite les lois de commerce, la loi sur les prises, suivit de la loi sur la procédure civile, la loi de police correctionnelle, la loi concernant l'agriculture, la loi militaire et se termine par la loi pénale militaire.

⁴⁵ À cet effet, voir Jacobson, 1998.

3.2.2. Racisation dans le nord de Christophe

L'article 39 de la loi civile du code Henri spécifie que le mariage est civilement reconnu seulement lorsqu'il est sanctifié par l'église. L'article 18 de la loi concernant l'agriculture encourage le mariage entre agriculteurs. L'article 30 de la constitution de 1807 définit le catholicisme comme religion d'État et empêche toute manifestation publique d'une autre religion.

3.2.3. Subjectivisation dans le nord de Christophe

Le peuple haïtien est présenté comme ayant besoin de lois simples, mais justes et comme étant agricole et guerrier (Ibid., p. iii). L'article 61 de la loi civile stipule que le domicile du mari est nécessairement celui de l'épouse. L'article 85 de la loi civile stipule que la femme doit obéissance à son mari. L'article 135 de la loi civile définit la puissance paternelle (permettant notamment de discipliner l'enfant et la prise en charge des biens des enfants avant qu'ils atteignent la majorité) comme étant seulement personnifié par le père. L'article 412 de la loi civile n'établit pas de discriminations de sexe quant à la succession, l'article 430 de la loi civile fait passer l'épouse en héritière seconde après les enfants du décédé à moins de stipulation testamentaire à effet contraire (article 688 de la loi civile) ou de mise en place de la communauté de biens (articles 973 et 974 de la loi civile). Le préciput doit être

spécifié (article 1023 de la loi civile). L'article 726 de la loi civile stipule que les femmes mariées sont interdites de contracter sans permission du mari, de même l'article premier de la loi sur le commerce exige de la femme la permission de son mari pour commercer. Les articles 973 et 974 de la loi civile permettent la communauté de biens dans le contrat marital alors que les articles 416 à 423 de la loi sur la procédure civile établissent la séparation des biens lors de séparation d'un couple en communauté de biens.

3.2.4. Coercition dans le nord de Christophe

Les articles 1 et 2 de la constitution de 1807 interdisent l'esclavage en Haïti. L'article 49 de la constitution de 1807 définit l'agriculture comme le métier le plus noble et important. La loi concernant la culture organise une structure militaire responsable de la supervision de l'agriculture avec un général commandant chaque arrondissement, directement redevable au roi, commandant lui-même des lieutenants renforçant les lois de l'agriculture. Ces derniers exercent l'autorité du roi de la même façon envers les militaires que les civils (article 11 de la loi militaire). Le premier article de la loi concernant la culture affirme que les propriétaires terriens doivent agir en bons pères de famille avec les agriculteurs. L'article 4 de la loi concernant la culture oblige les habitations agricoles d'avoir un hôpital pour soigner les agriculteurs malades ou blessés. L'article 6 de la loi concernant l'agriculture affirme que les propriétaires terriens doivent nourrir et soigner un agriculteur d'âge avancé ou invalide. L'article 7 de la loi concernant l'agriculture stipule qu'il est interdit à un propriétaire terrien de louer les services d'un agriculteur à une autre ferme que celle où il est rattaché sans

l'autorisation du roi ; ce dernier doit d'abord s'assurer que la raison de ce choix s'explique par le fait que la terre où l'agriculteur est rattaché n'est plus productive.

L'article 1176 affirme que le louage de services d'un Haïtien ne peut être fait que pour une durée déterminée. L'article 1165 permet la location de terres avec un bail spécifiant le paiement du loyer par le fruit de la récolte du laboureur. L'article 10 de la loi concernant l'agriculture demande aux propriétaires terriens de fournir une habitation aux agriculteurs et à leur famille sur la plantation. L'article 47 de la loi concernant l'agriculture établit une proportion de terre dédiée aux cultures vivrières selon le nombre d'agriculteurs travaillant sur la plantation. Ainsi, à chaque 20 agriculteurs, un carreau de culture devrait être consacré à la culture vivrière.

L'article 17 de la loi concernant l'agriculture déclare vagabond tout agriculteur ne se trouvant pas sur la plantation où il est rattaché. L'article 22 de la loi concernant l'agriculture détermine l'horaire de travail des agriculteurs. Ainsi, l'article 105 de la loi concernant l'agriculture interdit aux agriculteurs de quitter leur plantation sans un permis du planteur. L'article 113 de la loi concernant l'agriculture établit que la peine pour vagabondage est le travail forcé. Mais les articles 29 à 45 de la loi concernant l'agriculture donnent des instructions spécifiques aux planteurs sur la façon dont doit être produit le coton, café, indigo et sucre. L'article 56 de la loi concernant l'agriculture établit que les agriculteurs auront un quart des revenus qu'ils auront manufacturés sur la plantation. L'article 59 de la loi concernant l'agriculture stipule que les propriétaires terriens ont 15 jours après la vente des produits pour effectuer ce paiement. Les articles 71 à 75 de la loi concernant l'agriculture permettent aux lieutenants d'arrondissements d'avoir recours à la main-d'œuvre forcée des agricultures pour effectuer des travaux publics.

L'article 23 de la loi sur le commerce fixe les intérêts sur prêt et avance de fond à six pour cent. L'article 26 de la loi sur le commerce interdit le prêt sur gage. L'article 25

de la loi de la police correctionnelle condamne à mort quiconque complotte en vue d'une insurrection ou y participe.

3.2.5. Synthèse des stratégies de reproduction dans le nord de Christophe

Les stratégies de reproduction du royaume du Nord marquent un changement marqué des précédentes. La différenciation entre le peuple et la classe dirigeante est marquée entre un peuple étant par essence incompatible avec un régime présidentiel et nécessitant donc un monarque éclairé. Le travail de l'élite consiste alors à extirper le peuple de la barbarie et de les amener vers les lumières. Il y a un relent évidemment de l'influence du racisme de pôle universaliste colonial.

Étant fondamentalement agricole et arriéré, le peuple a besoin de lois simples et doit être étroitement surveillé par une hiérarchie militaire assurant la mise en place de la coercition. Cela se manifeste par un renforcement des relations sociales de propriétés tributaires paternalistes conjuguant une production vivrière pour la force de travail. Le paysan est ainsi rattaché à la terre où il travaille et vit grâce à l'entretien du planteur et de sa propre culture vivrière. Il ne peut quitter sa terre. Cette coercition du paysan est conjuguée avec une régulation étatique des intérêts.

Tableau 3.1.: Synthèse des relations sociales de propriété dans la première constitution de Christophe

Place dans les RSP	Coercition	Individuation
Agriculteurs	Rattaché à la terre	Barbares
Propriétaires terriens	Devoir envers paysans Redevable au Général	Pères
Lieutenants	Hiérarchie militaire	
Général d'arrondissement	Redevable à l'exécutif personnifié par le Président/roi	Élite éclairée

Tableau 3.2 : Comparaison de la première constitution de Christophe (1806)
avec la constitution de 1807 et le code Henri.

	1806	1807	1811	
Citoyen	Membre de famille Ami	Simple paysan barbare / Planteur père / Élite éclairée		
RSP	Tributaire			
Accumulation	Physiocratique			
Pouvoir	République Séparation des	Présidentiel	Monarchie	

	pouvoirs	Exécutif prime	

3.2.6. Stratégies de reproductions dans le Sud-Ouest : la constitution de Pétion (1816)

Rigaud, ancien rival de Toussaint dans le sud, était emprisonné en France depuis 1802 d'où il s'échappa en 1810 (Janvier, 1886, p. 109). Il se rend à Port-au-Prince où il rencontre Pétion. Suit une discussion sur l'organisation de la République du Sud-ouest durant laquelle surgissent des divergences de points de vue. Rigaud déclara l'indépendance du sud en 1810. Il s'accorda alors à signer un pacte défensif contre Christophe (Ibid., p. 110). À la mort de Rigaud en 1812, son successeur, Guérin, se rallie à Pétion. Pétion demande la rédaction d'une nouvelle constitution en 1816. L'article 4 déclare l'État une république présidentielle, même si l'article 142 nomme le président à vie, Pétion sera ainsi président jusqu'à sa mort en 1818. Elle sépare le pouvoir législatif du pouvoir exécutif et judiciaire. A la mort de Christophe et l'intégration de l'île en 1820, la constitution agira sur toute l'ancienne partie française.

3.2.7. Racisation et coercition dans le Sud-Ouest de Pétion

L'article 38 de la constitution de 1816 interdit la propriété aux Blancs étrangers. L'article 39 de la constitution de 1816 reconnaît comme Haïtiens les Blancs ayant

servi dans l'armée ou dans la fonction publique. L'article 44 stipule que toute personne de couleur ou Indien ou un de leur descendant provenant de colonies peut devenir Haïtien après une année. Ainsi, bien qu'en continuité avec les constitutions précédentes quant à l'accès de la propriété aux Blancs, c'est la première fois que le racisme colonial est reconnu comme phénomène transnational et définit ainsi la catégorie « noire » comme étant propre aux frontières du pays. L'article 48 fait de la religion catholique la religion d'État.

L'article 1 de la constitution de 1816 interdit l'esclavage. L'article 6 de la constitution de 1816 définit les droits de l'homme comme étant la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété. L'article 31 de la constitution de 1816 stipule que nul ne peut être empêché de dire ou de publier sa pensée. L'article 8 de la constitution de 1816 stipule que l'égalité ne reconnaît aucune distinction de naissance. L'article 215 de la constitution de 1816 qualifie l'agriculture comme étant la première source de prospérité des États.

3.2.8. Synthèse des stratégies de reproductions dans le Sud-Ouest

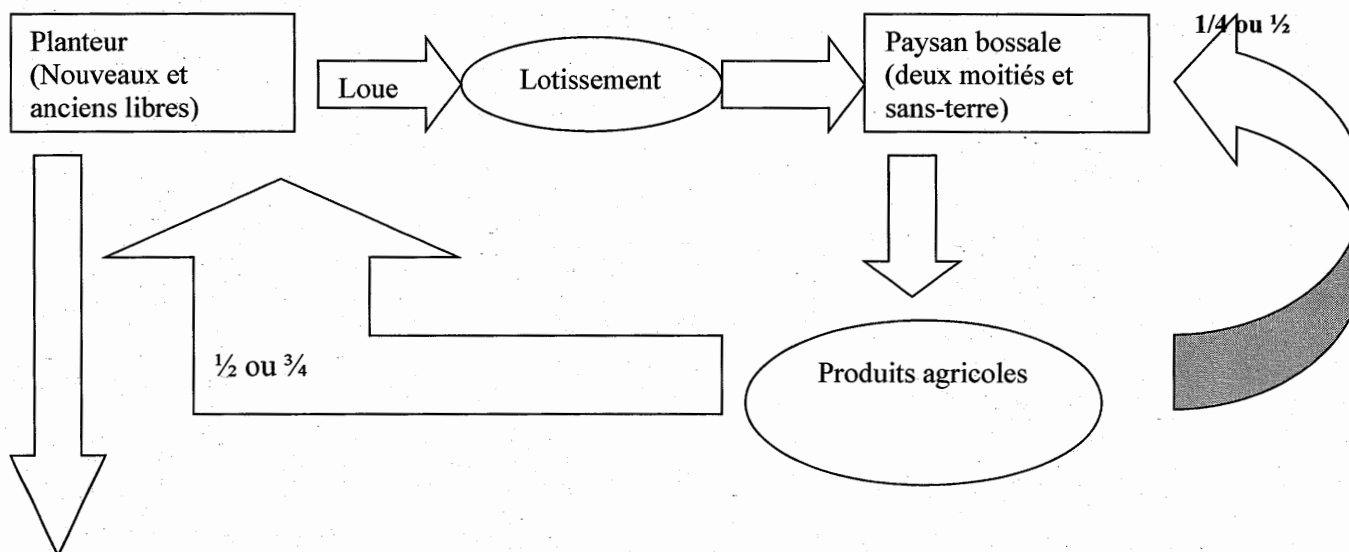
Tableau 3.3. : Comparaison des relations sociales de propriété pour la période 1801-1816

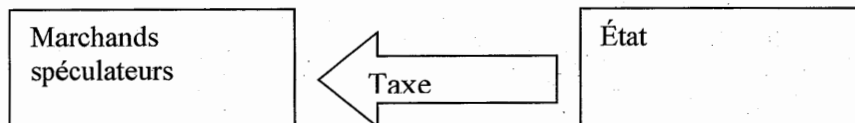
	1801	Nord	Sud-Ouest Pétion
Citoyen	Français	Membre de famille	Membre de famille

		Ami	Ami
RSP	Tributaires		
Accumulation	Coloniale	Physiocratique	Physiocratique et capitaliste marchande
Pouvoir	Département	Monarchique	République <i>de jure</i> Séparation des pouvoirs

La figure 3.2 présente une synthèse des relations sociales de propriétés tributaires haïtiennes.

Figure 3.2. : relations sociales de propriété tributaire haïtienne.





Ainsi, comme le démontre la figure 3.2, les planteurs (la plupart issus des anciens hauts gradés de la Révolution, eux-mêmes souvent des anciens libres) prêtent un lotissement à des paysans bossales métayers qui donnent une fraction de leur production aux planteurs. Ces derniers vendent les produits agricoles à des marchands spéculateurs (bien souvent des étrangers) et l'État taxe la vente. Ainsi, les relations sociales de propriété tributaire cherchent, par l'entremise de la taxation, de consolider les ressources étatiques sans nécessairement permettre l'émergence d'un marché national ou les ouvriers agricoles achèterait leur subsistance. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il s'agit d'une coercition s'assurant de moyens militaires afin de faire face à un retour éventuel de puissances esclavagistes. En ce sens, ces relations sociales de propriétés sont autant issues de changements historiques qu'une réponse à un ordre géopolitique.

Processus racisés : Bossales et anciens libres

Ne pouvant plus compter sur une inégalité économico-politique pour assurer la subjugation des esclaves, la notion de « race » n'étant plus relative à un statut juridique, il y a, après la Révolution, mise en place d'une explication pseudoscientifique remplaçant la domination légale des Africains et de leurs descendants conjugués à une propagande associant les mouvements révolutionnaires

à la dégénérescence innée des races dites « inférieures »⁴⁶ au sein du Monde atlantique. À titre d'exemple, dans les images de propagande antirévolutionnaires allemandes et anglaises, au lieu des singes et des images racistes de bestialités qui étaient auparavant utilisées pour représenter les Noirs, apparaît des images de « sans-culottes », de « Jacobins noirs » qui démontrent la peur de l'anarchie révolutionnaire Française prenant la forme de la « sauvagerie » haïtienne (voir image 1) (Gómez, 2013, p.22). La figuration du Noir racisé connaît un tournant : il est maintenant de plus en plus associé à la violence (Ibid., p.34) ainsi qu'à la destruction de l'Ancien Monde, des vieilles certitudes. L'explication de la destruction du vieux monde par la « race » fait en sorte que la Révolution haïtienne synthétise les craintes du monde atlantique de l'époque.

Image 1: « La Révolte des Nègres »



James Gillray. Londres, 1798. Coll. The National Portrait Gallery, cote : NPG D13090.

(Source : Gómez, 2013)

⁴⁶ L'idée d'expliquer les mouvements révolutionnaires par la dégénérescence de la « race » est une idée centrale chez les penseurs racistes du XIXe siècle tels Gobineau.

Durant la révolution, les dirigeants se plaignirent à maintes reprises du fait qu'ils étaient incapables de maîtriser les masses des esclaves insurgés bossales (Thornton, 2010, p. 200). Cela s'explique sans doute par le fait que, contrairement aux masses d'insurgés bossales provenant de l'Angola et du Bénin, les dirigeants de l'insurrection n'avaient aucune expérience militaire (Ibid., p. 200). Les pays d'où provenaient les esclaves de première génération (« Bossales ») étaient pour la plupart en proie à des conflits armés sévères (Ibid., p. 197). Les prisonniers de ces conflits étaient des individus ayant une expérience militaire considérable et ces prisonniers devenaient ensuite des esclaves qui étaient vendus à la France (Ibid., p. 197). La raison pour laquelle la plupart de ces prisonniers de guerre étaient vendus à la France s'explique par le fait que les conseillers catholiques des rois africains avaient convaincu ces derniers de vendre les prisonniers de guerre à des Européens catholiques (Ibid., p. 198). Pendant la période de l'insurrection à Saint-Domingue, il est estimé que la France s'accapara 116 000 esclaves dans ladite région géographique, alors que, à titre de comparaison, les Anglais en achetèrent 25 000 dans la même région (Ibid., p. 198).

Le rapport antagonique entre Bossales et Créoles, Mulâtres et Noirs, continua après l'indépendance et sera d'une importance majeure dans l'évolution du capitalisme et des processus racisés en Haïti. La tension Mulâtre/Noir était déjà importante lors de la Révolution de 1791 et s'accentuera avec les années. En témoigne la rivalité entre Toussaint Louverture et Rigaud. À cet effet, une lettre de Toussaint Louverture adressée à Christophe datant de 1799 dit au sujet des Mulâtres : « *tous les hommes de couleur en général se sont donné la main pour culbuter Saint-Domingue, en les désunissant et en armant les citoyens les uns contre les autres* » (Madiou, 1989a, p. 446). Bien que la créolisation est un processus permettant la constitution d'une identité chez les populations noires du Monde atlantique, identité leur permettant d'agir en vue d'une liberté politique (Crichlow et al. 2009, p. 221), cette dernière a laissé une fracture antagonique en Haïti entre anciens Bossales et anciens gens de

couleur⁴⁷ (Sylvain, 2007, p.333). Ceci, bien au-delà l'identification commune à la race « noire » que gens de couleurs et anciens esclaves bossales ont pu ressentir face à la discrimination coloniale (Nicholls, 1979 cité dans Gaffield, 2007, p. 83) et comme tenta de l'imposer Dessalines par la constitution de 1805. Il faut comprendre, comme le dit Labelle et comme le rappelle Thibaud que « *La notion de (race) ne s'assimile (...) pas à une simple classification raciale, elle servait à donner un statut juridique (et nous pourrions rajouter socioéconomique) à des individus.* » (Thibaud, 2003, p. 312).

La constitution de 1801 déclare que « *la religion catholique, apostolique et romaine y est la seule publiquement professée.* » (Péan, 2009, p.42). Les constitutions de 1805 et 1816 font écho à celle de 1801 sur cette question (Ibid., p. 257). Les deux langues et les deux religions évoluent ainsi parallèlement à la différenciation sociale. Mais aussi, et cela est important, elles évoluent en réaction l'une face à l'autre. Ainsi, beaucoup d'esclaves, lors de la création du panthéon vaudou, détournaient des éléments du christianisme pour les intégrer dans le vaudou (Hurbon, 1979, p.43).

Les vainqueurs de la lutte d'indépendance mirent en place un mouvement nationaliste qui cherchait à effacer les différences de classe (Fine & Chernilo, 2003, p. 239) en rédigeant une constitution considérant tous les habitants du pays Noirs. Cela fut possible par la rupture hégémonique au sein de l'ordre géopolitique du Monde atlantique et contribua à la structuration d'un autre type d'ordre géopolitique. Cette fracture dans les processus racisés entre Mulâtres et Noirs perdura pendant plusieurs décennies et est encore visible à notre époque.

Le changement le plus radical qui s'opère au niveau des processus racisés dans la période 1804-1825 est ainsi l'émergence de la catégorie « Bossale » comme une

⁴⁷ Notons à cet effet que dès la proclamation universelle de l'émancipation des esclaves en 1794 seuls les ouvriers agricoles sont nommés « Africains »; les soldats sont nommés « citoyens » et les nouveaux ou anciens libres ayant une profession sont dénommés par le titre de cette profession (voir Fick, 2007, p. 406).

catégorie racisée et la subséquente racisation des planteurs en « Mulâtres ». C'est à la fois l'échec de l'absolutisme noiriste de Dessalines et l'abandon des résolutions légales du concordat de 1791.

Ainsi, les changements au niveau des processus racisés peuvent s'expliquer les raisons suivantes :

1. L'autoracisation des planteurs comme « non-noir » lors de la révolte du sud face au projet de confiscation des biens et l'absolutisme ethnique de l'article 14 de la constitution impériale de 1805.
2. L'infantilisation des masses bossales conjuguée au paternalisme des planteurs et de la classe dirigeante.
3. La conception différente de la liberté chez les Bossales et les planteurs. Les derniers défendaient une conception de la liberté républicaine ayant des catégories morales alors que les premiers considéraient la liberté comme une autonomie productive.
4. La racisation du sud-ouest de Pétion par Christophe comme « Mulâtre » et l'auto racisation du Nord comme « noir ».

3.3. Luites de classes au sein des relations sociales de propriété tributaires

Nous avons vu précédemment que durant la période 1801 à 1825, la catégorie de « Noir » avait une signification sociopolitique importante. Cela autant dans la

structuration de l'ordre géopolitique où le Noir fut associé au révolutionnaire assoiffé de sang que dans les stratégies de reproduction haïtiennes. En ce sens, la racisation est intimement liée à la distribution des ressources. Nous verrons maintenant que les stratégies de reproduction de la classe dirigeante furent contestées par la lutte des classes et comment cette dernière amena une redéfinition des relations sociales de propriété et de l'ordre géopolitique. Lors de cette lutte, la subjectivité sociopolitique des acteurs sociaux est soumise à des changements par l'expérience de la lutte et ainsi il peut y avoir un changement dans la forme des processus racisés.

Plus spécifiquement, la lutte pour le droit à l'autosubsistance bossale se heurta à la stratégie de reproduction de la grande plantation mise de l'avant par Boyer. Cette dernière lutte était issue de la conception différente de la valeur de la terre qui était elle-même le fruit de l'histoire haïtienne.

L'alliance entre Pétion et Christophe lors de la Révolution et lors de l'assassinat de Dessaline était une façon de cimenter les intérêts objectifs de la nouvelle classe créole émergente contre une classe bossale jugée dangereuse, incontrôlable, infantile et non civilisée. Certains Bossales furent les premiers à prendre les armes suite à l'arrestation de Toussaint et c'est les grands généraux de l'indépendance (Dessalines et Christophe) qui les massacrèrent avant de diriger eux-mêmes la lutte finale pour la libération nationale.

L'accumulation politique des moyens militaires et de la coercition des paysans corrélative à la rivalité entre les États du Nord et du sud-ouest lors de la guerre civile signifia que les ressources ne furent pas mises dans le développement économique ou dans une amélioration des conditions de vie des Bossales (Brenner, 1982, pp.37-38).

Avec la militarisation de la production agraire, les relations sociales de propriété tributaires soulevèrent leur lot de tensions. Face à des conditions objectives qui, pour beaucoup de Bossales, ressemblaient à celles d'un esclavage contemporain, le pays

fut traversé par plusieurs jacqueries, expression classique de la lutte des classes dans des relations sociales de propriété tributaires. Des Bossales prirent alors les armes, sabotèrent les moyens de production et se soulevèrent contre l'élite créole fraîchement constituée. Ils demandèrent une nouvelle réforme agraire qui leur aurait permis le petit lotissement et une plus grande autonomie. Ce sera la naissance du mouvement des piquets. Les Bossales cherchaient à étendre la liberté politique avec une autonomie agraire (Mintz, 1974, p. 148). Craignant une tension sociale qui mettrait fin aux relations sociales de propriété tributaires, Dessalines, Christophe, Pétion et Boyer massacrèrent les cultivateurs insurgés (Péan, 2009, p. 64 et p.151).

Les Bossales opposaient ainsi une conception de la terre morcelée basée sur la valeur d'usage plutôt que la valeur d'échange (Théodat, 2003, p. 103). La terre avait, depuis l'indépendance, une valeur non économique (d'usage), voire symbolique, chez le Bossale, pour qui liberté et autonomie agricole étaient presque synonymes (Mintz, 1974, p. 274).

Pour Cottias, les anciens esclaves territorialisaient leur identité avec leur jardin et leur case, possessions issues du temps de l'esclavage qu'ils voyaient comme une partie constitutive de leur identité (Cottias, 2004, p. 55). Plus encore, en Haïti, à l'aune des éléments historiques que nous avons explorés jusqu'ici, nous pouvons affirmer que ce sont les relations sociales de propriété issues du temps de l'esclavage (les petites terres où les esclaves faisaient pousser leurs propres récoltes pour leur subsistance) qui affectèrent les processus racisés (Casseus, 2011, pp.52-54) au moins jusqu'à la période de la postcolonie.

Le chapitre trois a démontré que l'instabilité de la pluralité géopolitique se termina avec la victoire des troupes de Boyer (le successeur de Pétion) sur les troupes de Christophe. Boyer tentera une consolidation étatique permettant la mise en place d'une communauté imaginaire qui tentera d'apaiser les tensions issues des stratégies de reproduction avec un nouveau code rural en 1825, mais sa tentative de

consolidation sera un échec. Le retour de la dichotomie noir/mulâtre au sein des jacqueries des Piquets fut un moteur important de mobilisation collective contre Boyer. Plus encore, il mènera une diplomatie active au sein du Monde atlantique qui fera en sorte que la république aura une incidence sur le monde atlantique multipolaire.

CHAPITRE IV

CONSOLIDATION ET DÉSTABILISATION (1825-1914)

La période de 1825 à 1914 en est une à la fois de consolidation et de déstabilisation. L'État haïtien est finalement consolidé par la fin des guerres civiles qui met un terme à l'instabilité géopolitique initiale. Cette stabilité sera le moment opportun pour mettre en place des stratégies de « state-building » racisées et des stratégies de racisation induites par des luttes liées à l'organisation sociale de la propriété et aux relations internationales du contexte géopolitique. Cependant, le code rural de 1826 ainsi que le rejet des demandes des Bossales et du massacre des Piquets (des Bossales organisés en mouvement social) résulteront en l'échec de l'institutionnalisation de cette communauté imaginée malgré la mobilisation des mythes de la période révolutionnaire (Hodgson, 2014, pp, 183-184). Enfin, cette même racisation et cette même lutte pour l'accès aux ressources seront aussi synonymes de l'instabilité de la consolidation étatique, et ce jusqu'à l'invasion américaine de 1917. Le rêve de Dessaline, un absolutisme ethnique noir permettant de gommer les différences à la fois dans la racisation et dans la corollaire place dans les relations sociales de production des Haïtiens, s'avérera inconciliable avec les stratégies de reproduction que Boyer mettra en place après les guerres civiles avec son code rural de 1827 (Ibid.).

Nous verrons que durant la période de la consolidation, Boyer instituera un code rural après la guerre civile qui tentera de s'assurer que le pays puisse être apte à payer la dette d'indépendance qui aurait, croyait-il, permis à Haïti de sortir de son isolement

géopolitique. Cette dette d'indépendance reposera sur une plus forte extraction de masses bossales. Les nouveaux cultivateurs, descendants des révolutionnaires bossales, refuseront cependant la coercition tributaire relative au nouveau code rural, cela renforcera un antagonisme Noir/Mulâtre et fera revivre le désir de l'absolutisme noiriste dessalinien. Ainsi, Boyer, le successeur de Pétion lors des guerres civiles, celui qui arrivera à réunifier le pays une fois de plus après plus de dix ans de guerre civile, fera face aux mêmes enjeux dans la dichotomie Noir/Mulâtre que Dessaline, le vainqueur de la Révolution, tenta de régler avec son absolutisme ethnique.

Boyer, le successeur de Pétion, remporta la guerre contre Christophe en 1820. Cette guerre civile opposait le Nord et le Sud quant au légitime successeur de Dessalines : la République de Pétion, le président à vie au Sud, ou le royaume de Christophe au Nord. La victoire de Boyer s'accompagna de l'intégration de l'île et de la mise en place d'une stabilité dictatoriale de 25 ans⁴⁸. Mais pendant le règne de Pétion, il y eut émergence de capitalistes spéculateurs et marchands, au lieu de capitalistes productifs, qui demandèrent une fragmentation de plus en plus parcellisée de la terre (Théodat, 2003, p. 157). La petite exploitation paysanne se substitua à la grande exploitation de plantation, les spéculateurs achetèrent les produits aux paysans et les vendit à des prix gonflés sur le marché international à des capitalistes d'outre-mer⁴⁹ (Ibid., p. 157, Beauvois, 2009, p. 118) dans un Monde atlantique subissant de plus en plus de pression du développement inégal et combiné du capitalisme anglais.

L'équilibre des relations internationales dans la genèse du nationalisme en Haïti ne fut possible que par l'élimination de la pluralité géopolitique (la guerre civile opposant principalement la république du sud au royaume du nord) initiale sous Boyer (Péan, 2009, p. 15). C'est à ce moment que la formation étatique de la postcolonie débute réellement. À cet effet, Berlin (2010) dit que:

⁴⁸ Voir à cet effet la deuxième carte en annexe.

⁴⁹ Ces derniers sont des négociants des anciennes puissances coloniales dont la France et l'Angleterre fortement subventionnés par l'État de ces dernières (Péan, 2009, p. 157).

“The (colonial) towns (...) often developed independent political lives – (are) separate(d) from both African and European domination. Meanwhile, their presence created political havoc, enabling new men and women of commerce to gain prominence and threatening older, often hereditary elites. Intermarriage with established peoples allowed creoles to construct lineages that gained them full membership in local elites, something that creoles eagerly embraced. The resultant political turmoil promoted state formation along with new classes relations and ideologies.’ (Ibid., p. 121).

Venant tout juste de terminer une guerre avec les insurgés indépendantistes de l’Est, Haïti se prépara à une nouvelle guerre contre la France en 1825 (Madiou, 1988b. p. 436). Afin d’éviter une guerre, Boyer accepta l’ordonnance de Charles X qui reconnaissait l’indépendance d’Haïti en échange d’une compensation de 150 millions de francs (Ibid., p. 508). La « dette d’indépendance » permit à Boyer d’obtenir la reconnaissance d’Haïti par la France en échange de l’indemnisation qu’il s’engagea à payer en cinq années (ce qui s’avérera impossible) (Shilliam, 2008, p. 801, Sylvain, 2007, p. 337, Beauvois, 2009, p.111). Boyer voulait acheter Saint-Domingue de la même façon que la Louisiane fut achetée à la France (Beauvois, 2009, p. 112). Ce dernier organisa une fois de plus la militarisation de la production de façon à tenter de payer la « rançon de l’esclavage » (Ibid., p.111) dans le temps demandé par la France (Shilliam, 2008, p. 801). L’extraction de surplus chez les paysans s’intensifia avec les années afin de financer l’accroissement des dépenses étatiques et militaires (Trouillot, 1990, p. 80).

L’émergence de la République Dominicaine et le jeu de l’altérité racisé insulaire

Déjà avant la constitution de la République Dominicaine, les Français présentaient les Haïtiens comme des cannibales et des sauvages aux habitants de l’Est (Madiou, 1989c, p. 200). Encouragés par les Français, les députés de Saint-Domingue déclarèrent la partie Est de l’île indépendante le 28 février 1844 (Madiou, 1991, p.

90)⁵⁰. C'est au nom de leur racine espagnole que les Dominicains proclamèrent leur sécession (Ibid., pp.112-113). Haïti, déjà aux prises avec des tensions entre les Gens de couleurs et les Noirs, développa, peu de temps après son indépendance, un nationalisme noir très fort, probablement en réaction aux problèmes internes, mais aussi face aux relations que le pays entretenait avec la République Dominicaine et les États-Unis. Ainsi, rappelons que la Constitution de 1805 déclarait que tous les citoyens haïtiens étaient Noirs (Dubois, 2004, p. 300, Shilliam, 2008, p. 795). La République Dominicaine, quant à elle, opta pour une politique d'immigration qui favorisait les immigrants européens (Péan, 2009, p. 211).

À cet effet, Théodat (2003) résume la situation de la façon suivante :

Les élites dominicaines, où l'élément blanc domine, allaient façonner au fil du XIXe siècle, une idéologie de résistance à la pression démographique, économique et militaire exercée par les Haïtiens au niveau de la frontière commune, en puisant dans ce vieux fond ancien. Et pour rendre crédible cette position, elle fit de l'opposition à Haïti un impératif premier, seul garant de l'intégrité de la patrie, de la pureté de la race. Celle-ci étant fondée autant sur la couleur de la peau que sur le sentiment de partager une culture, sinon commune, du moins différente de celle de la partie voisine. (Ibid., p. 55).

La racisation des Dominicains comme « Blancs » renforcera l'autoracisation des Haïtiens comme « Noirs » et vice-versa. Les constantes invasions des Haïtiens dans la partie est, l'abandon de la colonie par l'Espagne, laissèrent un sentiment de crainte d'une agression extérieure chez les dominicains. Cette crainte se personnifia en les Haïtiens révolutionnaires et « Noirs » (Ibid., p. 91).

Bien qu'il y eût présence d'esclaves en République Dominicaine avant la Révolution de 1791 et son invasion par les troupes haïtiennes sous Dessalines en 1805, le système agraire extensif dominicain (qui faisait un plus grand usage de l'élevage)

⁵⁰ Voir à cet effet la quatrième carte en annexe.

nécessitait moins d'esclaves que le système agraire de plantation français utilisé à Saint-Domingue (Ibid., p. 50-51). Les esclaves furent tout d'abord amenés dans l'est de l'île pour travailler dans les mines, mais après l'abandon des mines, il n'y eut pas usage des esclaves au sein de grandes plantations. Conséquemment, la présence démographique de Noirs était moins importante et put avoir une influence dans les processus de racisation qui eurent lieu sur l'île. C'est ce qui peut expliquer qu'il n'y ait pas eu de créole en République Dominicaine, puisque la population y était plus homogène (Ibid., p. 53). Plus encore, les esclaves qu'il y avait en République Dominicaine étaient plus intégrés dans des activités productives spécifiques, ce qui les rendait beaucoup moins anonymes et plus intégrés à la société dominicaine (Ibid., p. 58). Ainsi, il n'y eut pas, selon notre modèle théorique, une subjectivité politique antagonique entre Noirs, Mulâtres et Blancs, même si la constitution de la Blanchité fut sensiblement la même.

La République Dominicaine, ayant été abandonnée par la Métropole et n'ayant pas coupé radicalement ses liens avec cette dernière, comme ce fut le cas pour Haïti, a toujours eu plus de facilité à invoquer son héritage espagnol ; alors qu'Haïti a procédé à une rupture plus prononcée avec son héritage français (Ibid., p. 31). Les Haïtiens, peu après l'indépendance, firent du français la langue officielle et interdirent le castillan dans les actes officiels dans la partie est (Ibid., p. 128). Ceci, conjugué avec la fermeture de l'université de Santo Domingo, que les Haïtiens considéraient comme un repaire d'opposants politiques, contribua au ressentiment dominicain envers les Haïtiens.

La République Dominicaine, enfin, fut le sujet d'une attention particulière de la part des puissances coloniales de l'époque puisqu'elle fut utilisée lors de la mise en place d'une politique de « containment » de la Révolution haïtienne (Ibid., p. 73). Ainsi, durant la période allant de 1844 à 1870 sous la présidence de Santana et de Baéz, la République Dominicaine fit appel à la France et à l'Espagne pour contrer la menace

des Haïtiens⁵¹ (Sylvain, 2007, p. 338). Lorsque les troupes haïtiennes sous la direction de Soulouque envahirent la République Dominicaine en 1849, c'est seulement grâce au fait que les Dominicains aient fait appel à la France que les troupes haïtiennes, suite aux pressions diplomatiques de la France, se retirèrent de la République Dominicaine (Théodat, 2003, p. 212). Face à cet appel aux puissances coloniales, Haïti verra dans la République Dominicaine une menace à son indépendance difficilement gagnée en 1804 (Shilliam, 2008, p. 793, Stinchcombe, 1994, p. 10). Ce cercle vicieux de méfiance et de guerre marquera profondément les deux pays dans leurs relations diplomatiques et leurs processus racisés.

C'est après la guerre d'indépendance de 1860 que la République Dominicaine va s'affranchir de l'Espagne (Théodat, 2003, p. 297) avec l'aide d'Haïti qui soutiendra les insurgés dominicains (Ibid., p. 298). Rapprochement temporaire suivi d'une méfiance commune, démontrant bien, comme le rappelle Martinez, la complexité des relations entre les deux pays (Martinez, 2003).

Ainsi, les facteurs objectifs qui différencièrent la République Dominicaine d'Haïti dès les premiers moments de la colonisation et cela jusqu'à l'indépendance de la République Dominicaine semblent empêcher une potentielle collaboration culturelle, politique et économique entre les deux pays. Théodat affirme qu'une des solutions les plus simples à cette impasse aurait été un transfert de populations de l'Est vers l'Ouest et vice-versa après l'indépendance haïtienne (Théodat, 2003, p. 124). Mais, comme semble le reconnaître l'auteur lui-même, un tel transfert de populations aurait été difficile puisqu'il aurait ramené les souvenirs de l'esclavage chez les populations bossales.

⁵¹ Les Dominicains ne firent pas appel aux États-Unis puisque ces derniers étaient à ce moment en guerre contre le Mexique. La France et l'Espagne répondirent à l'appel de la République Dominicaine non seulement pour contenir Haïti, mais aussi pour stopper les projets d'expansion américaine durant la période de la *Manifest Destiny*. (Voir à ce sujet : Théodat, 2003, p. 210).

L'indépendance de la République Dominicaine renforça un processus d'altérité racisé entre les deux pays où la constitution du nationalisme sera déterminée en réaction l'un à l'Autre : des Haïtiens « Noirs » face à des Dominicains « Blancs » et « Européens ». Des révolutionnaires face à des libéraux. Une spatialisation évidente de la notion de race pouvant être tracée par la frontière séparant l'île en deux (Howard, 2007, p. 729). Cet état de fait rappelle la thèse de Mertz selon laquelle le nationalisme se met toujours en place selon des stratégies de racisations (Mertz 1995, cité dans Crichlow & al. 2009, p. 217, Martinez, 2003, p. 82) malgré les éléments culturels communs entre les deux pays (Martinez, 2003, p. 95). Plus encore, cette altérité entre deux pays partageant la même île au milieu des caraïbes est également un microcosme de la lutte entre les aspirations à la décolonisation (Haïti) et à la libération nationale (République Dominicaine) face à une mise sous tutelle par les puissances coloniales européennes⁵² ou – plus tard – par l'impérialisme américain. Haïti, par son indépendance, mine le projet colonial et raciste dès 1804 et les puissances coloniales et impérialistes vont tenter d'utiliser la République Dominicaine pour faire échec à ce questionnement radical des processus racisés au sein du Monde atlantique.

À cet effet, Théodat (2003) dit que :

« Tout un peuple au passé indiscutablement lié au destin de l'Afrique reniait de toutes ses forces ses racines africaines dans le seul but de se protéger des menaces hégémoniques de son voisin trop ostensiblement noiriste. Si le pays avait été une île, et si Haïti n'avait été la référence inverse de son besoin de se forger une identité propre, gageons que les Dominicains auraient cultivé une égale nostalgie de l'Afrique. Bien plus que de racisme, il faut donc voir dans le rejet manifesté par les Dominicains vis-à-vis du négro la conséquence d'une propagande insidieuse menée par le clergé et l'élite sociale violemment antihaitien de l'époque et qui a fini par donner corps au sentiment national commun alors en train de se forger. » (Ibid., p.202).

⁵² La peur des Haïtiens était telle que ces derniers étaient interdits de séjour dans les colonies castillanes (voir à cet effet Thibaud, 2003, p. 313).

À l'époque où la France abandonne l'idée de reconquérir Haïti par la force, elle intensifia son aventure coloniale en Algérie (Péan, 2009, p. 228). La Troisième République de 1870 chercha à exporter la République vers les cultures « inférieures » de l'Afrique et de l'Asie (Aliano, 2008, p. 17). La France n'avait plus de visée expansionniste en Amérique et elle anticipe de vendre la Louisiane aux Américains (Péan, 2009, p.10, Shilliam, 2008, p. 794).

4.1. Les relations sociales de propriété lors de la consolidation

Lors de l'intégration de l'île sous Boyer, les coffres publics du royaume de Christophe étaient pleins alors que les coffres de Pétion étaient vides (Langley, 1996, p.143). Avec l'intégration de l'île sous Boyer, l'élite militaire de l'indépendance proposa une réforme agraire distribuant les terres selon le grade militaire et l'imposition du travail forcé pour les anciens esclaves (Madiou, 1989c, p. 140 et p.230). Il y a ainsi continuation de relations sociales de propriété tributaires. En effet, le code rural de 1827 obligeait les cultivateurs à travailler sur la plantation non pas contre un salaire, mais contre une proportion de leur récolte avec l'obligation de rester sur la même plantation pendant un certain nombre d'années (Péan, 2009, p.150).

L'État haïtien consacrait, depuis l'indépendance, une part importante de dépenses militaires et des dépenses étatiques dans la création de postes bureaucratiques, ceci en prélevant des impôts importants sur le café (Blancpain, 2001, p. 16). De plus, il eut de plus en plus recours à des prêts auprès des banques pour financer les grands projets

d'infrastructure afin d'offrir des opportunités d'investissement afin de stimuler la croissance d'une bourgeoisie locale aux prises avec des taux usuriers provoquant plusieurs faillites.

Le code rural de 1827 rattache le travailleur à la terre appartenant aux nouveaux grands planteurs de la postcolonie et essaie de mettre en place un marché national unifié. Cependant, bien qu'à première vue ce code semble dans la continuité de la mise en place d'une politique de maintien d'une économie de plantation sans esclavage mise de l'avant entre 1804 et 1806, la lutte des classes changera la nature des relations sociales de propriété (Hector, 2002, p.191). Bien que certains de ces éléments semblent à première vue se rapprocher de relations sociales de propriété capitaliste, ces dernières ne peuvent surgir, comme le rappelle Anderson, sans l'apparition du travailleur libre (Anderson, 1978, p. 17).

Les rêves d'autosubsistance et la lutte pour le petit lotissement étaient en contradiction avec les intérêts objectifs des *anciens libres* qui voulaient instaurer un système de plantation axé sur la grande propriété privée (Trouillot, 1990, p. 45) ainsi que l'élite militaire qui veut mettre en place une militarisation de la production agricole.

À cet effet, l'article 4 du code rural haïtien de 1827 stipule que :

« Les Citoyens de profession agricole ne pourront quitter les campagnes pour habiter les villes ou bourgs, sans une autorisation du Juge de Paix de la commune qu'ils voudront quitter, et de celui de la commune ou ils voudront se fixer. Le Juge de Paix ne donnera l'autorisation qu'après s'être assuré que le réclamant est de bonnes mœurs, qu'il a tenu une conduite régulière dans le canton qu'il se dispose à quitter, et qu'il a des moyens d'existence dans la ville qu'il veut habiter. Tous ceux qui ne se conformeront pas aux régies ci-dessus établies seront considérés comme vagabonds, et traités comme tels. » (Code rural haïtien de 1827)

Ainsi, le code rural de 1827, au lieu d'encourager la mise en place des conditions objectives du travailleur libre, met en place une coercition politique qui force le paysan à rester attaché à sa terre. L'article 174 spécifie les conséquences du vagabondage :

« Toutes personnes qui ne seront pas propriétaires, ou fermiers du bien rural ou elles sont fixées, ou qui n'auront point fait un contrat avec un propriétaire, ou fermier principal, seront réputées vagabonds, et seront arrêtées par la police rurale de la section dans laquelle elles seront trouvées, et conduites devant le Juge de Paix de la commune. » (Code rural haïtien de 1827)

L'article 177 du même code rural spécifie qu'un vagabond arrêté par la police rurale devra signer un contrat avec un propriétaire terrien, sous peine de quoi il sera affecté aux travaux publics où il travaillera en échange d'un logis et de nourriture.

Ainsi, bien qu'à première vue, les articles 4, 174 et 177 du code rural haïtien de 1827 semblent s'apparenter à la législation associée aux changements qualitatifs induits par l'accumulation primitive du capital, ils rattachent le travailleur à la terre au lieu de mettre en place des incitatifs pour que ce dernier se trouve un travail dans des industries naissantes en ville. Ceci, entre autres puisque la pression internationale était à extraire assez de ressources afin de s'assurer de payer la dette d'indépendance.

Une proportion importante de Bossales, cependant, héritiers des marrons des temps coloniaux, ou marrons eux-mêmes de la postcolonie, utilisaient un lopin de terre leur étant attribuée ou pris par la force afin de vivre d'une maigre agriculture d'autosubsistance. L'avantage du petit lotissement tributaire était qu'il donnait au planteur plus de pouvoir sur leur force de travail avec l'accumulation de dettes par l'achat de vêtements, d'outils et de loyer dont le prix excédait l'argent accumulé par la vente des produits agricoles par les Bossales (Amdason, 1983, p.559). Ces derniers offrirent toujours une résistance acharnée face à l'élite militaire haïtienne et c'est la victoire de Dessalines contre les chefs bossales telles Sans Souci lors de la « guerre

dans la guerre » (Trouillot, 1995, p.44) qui permettra d'affermir les intérêts de l'élite militaire contre ceux des masses bossales.

À cet effet, l'article 38 du code rural de 1827 stipule que :

« Sur chaque habitation, les cultivateurs y travaillant au quart seront tenus d'avoir, pour leur usage personnel, un jardin de vivres qu'ils cultiveront pendant leurs heures ou jours de repos. » (Code rural haïtien de 1827)

L'article 39 spécifie que les propriétaires terriens doivent allouer une terre à cet effet pour les paysans. Les masses bossales, cependant, contestent cette nouvelle forme de coercition politique et économique. Pour elles, la lutte pour l'abolition de l'esclavage signifiait que la liberté était associée à une autosubsistance agricole complète permise par la possession de la terre. Les Bossales cherchaient ainsi à radicaliser le projet politique de la classe dirigeante à un niveau qui n'avait pas d'égal dans le Monde atlantique de l'époque.

Ainsi, les idéaux qui permirent la Révolution de 1804 n'avaient pas la même signification chez les masses bossales et chez les affranchis. Pour les premiers, la liberté politique était conjuguée avec une conception de la valeur de la terre proche de celle d'une valeur d'usage⁵³. La propriété de la terre était vue, chez les Bossales, comme une condition sine qua non d'une liberté politique (Mintz, 1974, p. 274).

Ainsi, nous avons, lors de la consolidation étatique de 1825, des anciens libres voulant une réforme agraire permettant la grande exploitation, les vainqueurs (élite militaire) voulant des relations tributaires dans les relations sociales de propriété agricoles et une masse bossale voulant vivre une forme d'autarcie économique. Le code rural de 1827 représente en ce sens une cristallisation de l'antagonisme issue de

⁵³ Ceci rappelle la démonstration d'E.P. Thompson lorsqu'il discute de la nostalgie de la terre et de l'indépendance que celle-ci permettait chez les premiers ouvriers anglais (Thompson, 1976, p.254).

ces relations sociales de propriété et la conséquente lutte des classes au niveau de l'extraction du surplus. Cette stratégie de reproduction établit des relations sociales de propriétés tributaires (articles 4, 174 et 177 du code rural de 1827) tout en permettant le petit lotissement (seulement prêté aux Bossales) (article 38 du code rural de 1827).

4.1.1. Processus racisés et 'nation-bulding'

Mackey (2005) affirme que le nation-bulding est un processus qui nécessite une définition légale de la citoyenneté ainsi que des politiques d'immigrations permettant la main-d'œuvre pour la transition au capitalisme, cela tout en s'assurant de maintenir une forme d'homogénéité ethnique où l'appartenance ethnique est relative à un espace géographique souverain et vice-versa (Ibid.).

Le Code civil de 1825 donnera la citoyenneté aux personnes nées en Haïti ou nés à l'extérieur du pays d'un parent haïtien (Cabanis & Martin, 1996, p.446). Contrairement au Code napoléonien, un Haïtien peut être déchu de sa citoyenneté s'il quitte la patrie lorsque celle-ci est en danger (article 23). L'article 450, enfin, ne permet pas aux étrangers d'accéder aux biens meubles.

Aux États-Unis (Jacobson, 1998) et au Canada (Mackey, 2005) pendant la même période, le maintien d'une main-d'œuvre bon marché se fit par un recours à l'immigration. Alors que le maintien de l'homogénéité ethnique souhaitée par le nation-bulding se fit par la racisation de la classe laborieuse immigrante. Haïti chercha au contraire à maintenir la naturalisation d'une façon exclusive, limitant de facto le recours à l'immigration. Ceci afin de s'assurer une homogénéité ethnique même si cette dernière sera bien loin d'être assurée.

Boyer n'est pas parvenu à réconcilier les Bossales avec l'élite de la postcolonie. La fracture maintenant centenaire dans les processus racisés ne se règle plus avec sa mobilisation d'éléments mythiques du passé et de l'épouvantail d'une menace perpétuelle provenant de l'extérieur (Hodgson, 2014, pp,183-184). Le code rural de 1827 fut une tentative d'apaiser à la fois les planteurs et les Bossales. Mais ces derniers interpréteront les concessions de Boyer aux planteurs comme des manœuvres de « mulâtres » au détriment des Noirs. La conséquence sera l'organisation des bossales en Piquets qui amènera la chute de Boyer.

4.1.2. La chute du règne de Boyer

Le Code rural de 1827 nous donne une idée des relations sociales de propriété de la postcolonie. Il faut cependant nous arrêter un moment et tenter de présenter la conséquence politique de la constitution de ces relations sociales de propriété. Effectivement, le modèle que nous défendons est que la singularité historique haïtienne, issue d'une histoire propre et de relations internationales, a amené à une organisation sociale de la production issue de luttes de classes passées et que ces relations sociales de production influencent à leur tour la cristallisation de la lutte des classes quant à l'extraction de surplus. Ce qui complexifie la chose en Haïti et que le code rural de 1827 ne permet pas d'apprécier est la conséquence des différents types de culture, des réformes agraires et des processus racisés au sein même du pays. Il est pourtant d'une importance cruciale d'en faire mention puisque – comme nous le verrons- ces distinctions auront une incidence jusqu'aux Duvalier. Le Code rural de 1827 fut une tentative de contrecarrer la dépréciation des conditions de vie des

Bossales durant les guerres civiles, mais elle rencontra la résistance à la fois des planteurs racisés comme mulâtres et des masses bossales.

La tendance au morcellement au lieu de l'accumulation, conjugué avec la tendance à l'accumulation politique par le tribut et la guerre incessante (Brenner, 1982, p. 82) sous Pétion était désastreuse pour le développement économique. C'est pour ces raisons que le code rural de 1827 obligeait les cultivateurs à travailler sur la plantation contre une proportion de leur récolte avec l'obligation de rester sur la même plantation pendant un certain nombre d'années (Péan, 2009, p.150). Ainsi, Boyer mit un terme à l'organisation agricole de Pétion en mettant en place la grande plantation militarisée. La seule institution que Boyer conserve des concessions de Pétion aux Bossales est le métayage.

Boyer refusa de réviser la constitution de Pétion malgré les demandes des départements du Nord qui furent intégrés à sa République et il passa un amendement constitutionnel empêchant la vente de terrain de moins de 50 carreaux (Janvier, 1886, p.148). Si la première mesure eut comme conséquence d'aliéner certains généraux, la seconde aliéna les Bossales.

Tenant à la fois de répondre aux besoins de la paysannerie et des spéculateurs propriétaires des terres, de Dessalines à Boyer, le processus de consolidation étatique haïtien fut constitué afin de tenter de répondre aux besoins de classes antagonistes. L'exécutif dictatorial tributaire finit par créer de l'insatisfaction dans plusieurs camps et la conséquence fut l'instabilité politique et les renversements successifs de gouvernements (Marx, 1978, p.180). Tel Louis Bonaparte, la classe dirigeante haïtienne se veut le *bienfaiteur patriarcal* de toutes les classes, mais « *ne peut rien donner à l'une qu'(elle) ne prenne à l'autre* » (Ibid., p. 181).

Suite à la détérioration des conditions de vie chez les populations bossales, le pays fut sujet, dès 1843, à une importante jacquerie. Le soulèvement des *Piquets* opposait des

paysans bossales en révolte contre les nouveaux planteurs issus de l'élite militaire. Les piquets exigeaient une réforme agraire (Péan, 2009, p. 165) et un Noir au pouvoir. Ils vont ainsi porter au pouvoir trois généraux noirs se succédant en seulement trois ans (Ibid., p. 275).

Les généraux de Boyer se révoltèrent en 1843 et il fut forcé de capituler (Madiou, 1988c., p. 443). Boyer était perçu comme étant l'obstacle principal au progrès par les forces libérales et bourgeoises qui gagnaient de plus en plus le pays (Moïse, 1999, p. 35). Un gouvernement provisoire fut mis en place le 4 avril 1843, mais il y subsistait toujours une mésentente entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil (Madiou, 1988c. p. 489).

Face à une lutte de classes de plus en plus violente qui menaçait les règles de reproduction des relations sociales de propriétés, la classe possédante fit de plus en plus usage de la coercition politique pour garder les masses bossales disciplinées, ce qui aiguïsa la lutte de classe et produisit ainsi une spirale incontrôlable de lutte et de violence. Ainsi, bien qu'il soit vrai qu'un des échecs des dirigeants de la révolte fut de ne pas avoir compris la conception de la liberté chez les masses bossales qui ne l'associaient pas au travail libre (Bogues, 2004), la dissension entre dirigeants et masses bossales ainsi que la guerre civile qui en fut la conséquence doivent se comprendre en étudiant les relations sociales de propriétés.

4.1.3. L'insurrection des Piquets

Une bonne partie des piquets étaient propriétaires des terres (Barthélemy, 1990, p.52), mais il existait des grandes plantations ayant usage d'une main-d'œuvre salariée lors

de la récolte (Gaillard, 1992, p.95). Métayers, ils donnaient une partie de leur production au propriétaire (le $\frac{3}{4}$ ou la moitié) (Adam, 1982, p. 68). La rente était prélevée par du travail gratuit aussitôt que leur propre subsistance est assurée par leur agriculture vivrière (Corten, 2011, pp.94-95). Pour les métayers, la mise en valeur de leur récolte passait par la commercialisation (Corten, 2011, p. 96). De la vente de café, les intermédiaires prenaient 30%, l'État prélevait 30% de taxes et le paysan recevait 40%, mais il restait souvent endetté malgré tout (Corten, 2011, p.73). Nous savons que l'exportation de café diminuera avec les années (voir annexe I).

La différence frappante entre ces piquets et des prolétaires est, comme le rappelle Corten, que le dernier a accès à la nourriture par l'entremise du marché alors que la plupart des métayers ont accès à leur subsistance par leur propre travail agricole (Ibid., p.112).

Le tableau 4.1 présente un échantillon de douze plantations de café au Sud. Il donne une idée du petit morcellement au sein des plantations de café du sud en 1868.

Tableau 4.1. : morcellement des terres dans les plantations de café du sud en 1868.

Sections rurales		Récolte annuelle de café (en livres)	Producteurs
A.- Limonade			
1) Habitation Bonhomme, 2e section de Bois de Lance	5 carreaux ⁵⁴ $\frac{1}{2}$	3 500	1 paysan et son fils

⁵⁴ 1 carreau = 1.3 hectare.

2) Habitation Dufort	3 carreaux	3 000	1 paysanne et ses deux filles
3) Habitation Lefèvre, Petite Place	4 carreaux ½	3 000	3 paysans
4) Habitation Bullet	3 carreaux	2 500	
B.- Quartier Morin			
1) Habitation Grand Pré	1 carreau ¾	1 000	1 paysan et sa femme
2) Habitation Grand Pré	2 carreaux	1 150	1 paysan et sa femme
3) Habitation Grandisse	2 carreaux	1 200	1 paysan et sa femme
4) Habitation Nuodeux	1 carreau ½	1 200	1 paysan
C.- Milot			
1) Habitation Milot	3 carreaux	3 000	1 paysan et sa femme
2) Habitation Milot	2 carreaux	2 000	1 paysan
3) Habitation Milot	2 carreaux	2 000	1 paysan et sa femme
4) Habitation Lecurieux	3 carreaux	3 000	1 paysan et sa femme

(Source : Adam, 1982, p. 69)

Nous voyons ainsi que les piquets étaient issus principalement du sud et cultivaient le café. Le sud était une région qui fut sous l'égide de Pétion qui – comme nous l'avons vu précédemment – prit des mesures afin d'encourager le petit lotissement. Faisant face à une classe possédante mulâtre plus importante, leur lutte politique s'incarna principalement par l'entremise de la vieille dichotomie Noir/Mulâtre jusqu'à assurer le maintien de Salomon au pouvoir. Les piquets demandaient un dirigeant noir et

voyaient ainsi dans la figure racisés du dictateur renforçant le pouvoir exécutif une solution à leurs maux.

La stratégie de reproduction des Bossales était de cultiver pour leur subsistance puisque l'argent fait par la commercialisation du marché (café et sucre) était volatile. La famine était une menace constante si leurs produits baissaient en valeur alors que les produits consommés augmentaient en valeur, en ce sens les Bossales cherchaient à éviter la médiation de leurs produits par le marché international. Le Code rural de 1827 représentait pour eux une réelle menace puisque l'État cherchait à pousser la valorisation des produits agricoles par le marché afin de générer de l'accumulation monétaire en vue de payer la « dette d'indépendance » à la France et gagner ainsi une souveraineté reconnue par la communauté internationale.

C'était la résistance des Bossales face à la mise en place de la grande Plantation dans le Sud-Ouest qui se présenta sous une forme racisée héritée de la subjectivité politique issue des luttes propres à la Révolution de 1791. Nous voyons ainsi en quoi les processus racisés comme les relations de pouvoir deviennent les médiateurs⁵⁵ de la subjectivité politique des individus.

Enrégimentés dans les armées de grands généraux (Adam, 1982, p. 28). Les premiers piquets sous la direction d'Acaau en 1843 avaient comme demandes le respect de la Constitution, la fin de la loi martiale (Nicholls, 1979, p. 78) une réforme agraire permettant le petit lotissement et qu'un Noir soit porté au pouvoir (Heinl & Heinl, 1996, p. 179). Ce sont les piquets qui portèrent Salomon au pouvoir et sur ces derniers que compte le président pour y rester (Nicholls, 1979, p. 121), les transformant en bandes armées, les *zinglins*, qui terrorisaient les Mulâtres (Heinl & Heinl, 1996, p. 189). Solomon s'était fait connaître lors de son opposition à Boyer et à ce qu'il considérait comme une élite mulâtre qui n'agissait pas dans les intérêts des Noirs (Madiou, 1989a, p. 503) et qui s'était enrichis lors du règne de Boyer (Ibid., p.

⁵⁵ Voir Warmington 2009, p. 289 sur l'aspect médiateur de la « race ».

510). Soulouque eut également recours aux Piquets pour s'assurer de garder le pouvoir Noir et d'éliminer ses opposants.

Malgré son hésitation initiale d'avoir des paysans 'noirs' dans les rangs de leurs partisans (Sheller, 2010, p. 40), l'opposition politique à Boyer intégra les demandes de parcellisation des terres et d'autosubsistance des Bossales à leur projet de porter un des leurs, Herrard, au pouvoir (Ibid., p. 40). À la victoire d'Herrard, les promesses faites aux masses bossales furent abandonnées.

Les Piquets portèrent au pouvoir trois généraux noirs se succédant en seulement trois ans (Péan, 2009, p. 275). Lorsque le Général Guerrier, un Noir, fut porté au pouvoir, les Piquets y voient la manifestation de l'esprit de la Révolution de 1791 (Madiou, 1988, p. 146). Guerrier fit plusieurs promesses dans sa Constitution de 1843 qui ne furent cependant pas respectées, établissant un régime autoritaire écrasant l'opposition. (Ibid., p. 153). Lorsqu'il devint commandant de l'arrondissement des Cayes, Acaau, dirigeant des Piquets, refuse de s'entendre avec le pouvoir central et agit comme un despote local (Ibid., p. 167).

C'est en 1843 qu'est formé le Parti noir construit sur la méfiance des Noirs face aux Mulâtres et le sentiment d'aliénation de ces premiers dans la structure politique haïtienne de l'époque (Madiou, 1988c. p. 491). Il est dit que les Noiristes étaient méfiants du libéralisme et préféraient une tête forte paternaliste à la tête du pays avec l'appui de l'armée (Nicholls, 1979, p. 114). Cette racisation de catégories morales et politiques est conséquente des stratégies de reproduction opposant une élite de la grande plantation avec une masse bossale souhaitant la généralisation de la petite plantation. Les derniers voyaient dans les premiers un obstacle à la réalisation de leurs demandes, ce qui est loin d'être étonnant. Ce qui l'est peut-être un peu plus est le fait que le libéralisme politique (démocratie et séparation des pouvoirs) sera racisé comme étant propre aux « mulâtres ». La réponse à cette association trouve sa source dans le fait que déjà, lors de la Révolution, les demandes de libertés politiques

excluant les demandes d'autonomies agraires étaient portées par une élite racisée comme « mulâtre ». Plus encore, lors du régime de Pétion et de Boyer (tous les deux racisés comme « mulâtres »), la démocratie constitutionnelle sera invoquée alors qu'aucun effort réel ne sera fait pour la mettre en place en pratique. La conséquence fut évidemment un cynisme chez les masses bossales qui voyaient, dans la démocratie, qu'un subterfuge des mulâtres afin de conserver leurs privilèges des grandes plantations au détriment des bossales et de la petite exploitation agricole.

La conséquence de la révolte des piquets sera le renversement de Boyer en 1843 (Théodat, 2003, p. 174). La chute de Boyer ne signifia pas la disparition des tensions sociales entre paysans bossales et la nouvelle élite. Le pays sera traversé pendant une majeure partie de son histoire par cet antagonisme fondamental qui se manifeste autant au niveau de la production, des processus racisés, de la langue et des pratiques religieuses (Ibid., p. 190). Ainsi, à la chute de Boyer en 1843, nous avons :

- Les *Anciens libres*: parfois déjà propriétaires avant la révolution, ils profitent de l'indépendance de 1804 pour renforcer leur pouvoir;
- Les *Nouveaux libres*: Ayant servi dans l'armée, ils ont bénéficié des codes ruraux de la postcolonie et ont ainsi grimpé dans la hiérarchie sociale de façon à devenir propriétaires à leur tour;
- Les *Demoatie* « deux moitiés »: les paysans recevant la moitié de leur production agricole et donnant l'autre au propriétaire des terres;
- Les paysans sans terre: beaucoup plus nombreux, recevant le quart des récoltes et vivant dans des conditions proches de l'esclavage (Ibid., p. 189-190).

Enfin, l'absence de cadastre, l'explosion démographique et les incessantes jacqueries feront en sorte que les cultivateurs haïtiens occuperont de plus en plus de petites

parcelles de terre pour y subsister avec leur famille (Blancpain, 2003, p.156). C'est un véritable déclin dans les grandes plantations qui signifia l'intensification du vagabondage et la baisse des recettes de l'État (Ibid, p.158).

4.2. Stratégies de reproduction (1843-1914)

4.2.1. Les constitutions de 1843 et 1846.

À la chute de Boyer, Hérard prend le pouvoir, ce dernier commande la rédaction de la constitution de 1843. Hérard conteste presque immédiatement les limitations au pouvoir de l'exécutif au sein de la constitution (Janvier, 1886, p.187). La conséquence fut une tentative de séparation de l'est en 1844. Le pouvoir central élit Guerrier pour apaiser les troubles à l'est et au nord, mais la République Dominicaine gagne malgré tout son indépendance en 1844. Ce dernier quitte le pouvoir en 1846 et est remplacé le général Richer qui demande la rédaction de la constitution de 1846.

4.2.2. Racisation (1843-1914)

L'article 7 de la constitution de 1843 et 6 de la constitution de 1846 stipulent que les Africains ou Indiens et leurs descendants peuvent devenir haïtiens. L'article 8 de la

constitution de 1843 et 7 de la constitution de 1846 interdit aux Blancs de devenir citoyens et d'avoir accès à la propriété en Haïti.

4.2.3. Coercition (1843-1914)

L'article 17 de la constitution de 1843 et 19 de la constitution de 1846 interdirent toute distinction d'ordre. L'article 42 de la constitution de 1843 et 44 de la constitution de 1846 font reposer la souveraineté sur la division des pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. L'article 105 de la constitution de 1843 établit que le président est élu par l'assemblée électorale pour une période de quatre ans. L'article 117 de la constitution de 1846 établit que le président est nommé à vie par un vote de citoyens de plus de 21 ans, propriétaire ou employé à la fonction publique (article 156) organisés dans un sénat. L'article 32 de la constitution de 1846 garantit la liberté de parole et de presse. L'article 38 de la constitution de 1846 assure la liberté d'association.

4.2.4 La constitution de 1846.

Le système de rente deux moitiés encore en force sous Richer continua à nourrir le mécontentement des masses bossales (Janvier, 1886, p.224). En février 1846, Acaau refuse de reconnaître le gouvernement de Richer (Ibid., p.226). S'ensuit un nouveau soulèvement des Piquets où Acaau trouve la mort. Richer meurt en 1847, le Sénat

vota pour Soulouque comme nouveau président. Un soulèvement tenta de renverser Soulouque en 1848, mais échoue (Ibid., p.233), des militaires signèrent une pétition demandant plus de pouvoir au président, le deuxième Empire vit le jour en 1849, la constitution de 1846 fut révisée (Ibid., p.234). Soulouque, ancien esclave, devint empereur en 1847 et le resta pendant 13 ans.

Soulouque tenta une invasion de la République Dominicaine nouvellement indépendante, mais échoua. La diplomatie française et américaine, voyant en la République Dominicaine un allié puissant dans l'isolement politique d'Haïti, le convainquit de cesser toute nouvelle tentative (Barros, 1984, p. 210).

4.2.5. Racisation et subjectivisation

L'article 5 stipule que tout Africain ou Indien et leurs descendants peuvent devenir haïtiens. L'article 7 interdit aux Blancs de devenir citoyens et d'avoir accès à la propriété en Haïti.

L'article 39 stipule que tout citoyen doit son service à la patrie pour défendre la liberté, l'égalité ou la propriété. L'article 32 établit la liberté de culte, l'article 34 donne cependant une protection spéciale aux prêtres catholiques.

4.2.6. Coercition

L'article 14 établit que l'exercice des droits politiques se perd par la naturalisation chez une nation étrangère et par l'abandon de la patrie lors d'un danger imminent. L'article 31 établit la liberté de parole et de presse. Les articles 43 et 44 établissent une division des pouvoirs en exécutif, judiciaires et législatifs. L'article 46 stipule que le pouvoir exécutif est entre les mains de l'empereur. L'article 108 fait de l'empereur un titre héréditaire. L'article 63 stipule que les sénateurs sont nommés par l'empereur. L'article 121 permet à l'empereur de nommer tout les fonctionnaires civils et militaires.

4.2.7. Les amendements à la constitution de 1846

Soulouque fut chassé du pouvoir par une insurrection en 1858 (Janvier, 1886, p.268). Greffard fut porté au pouvoir et rétablit la constitution de 1846 en y portant des amendements importants, notamment celui permettant à un étranger mariant une Haïtienne d'avoir accès à la propriété. Il signe également un concordat qui développe une hiérarchie ecclésiastique en Haïti (Ibid., p. 285).

Geffrard, porté par l'optimisme d'une jeunesse libérale, succéda à Soulouque en 1860 (Madiou, 1991, p. 211). Ce dernier tentera sans succès d'assurer la neutralité politique d'Haïti dans le Monde atlantique, mais les Américains, poussant alors les idées de la doctrine Monroe⁵⁶, ne pouvaient permettre un pays neutre au sein du Monde atlantique (Ibid., p. 214). La doctrine voulait étendre l'influence de l'hégémonie américaine dans les Amériques et exclure les puissances européennes

⁵⁶ À cet effet, Chomsky (1996, p.15-16) dit que: *“la signification pratique de la Doctrine Monroe était que “les États-Unis considèrent leurs propres intérêts. L'intégrité des autres nations américaines est accessoire, elle n'est pas une fin en soi.”*

(Bender, 2006, p.114). Bien qu'Haïti fût initialement exclue de la doctrine (puisqu'elle était gouvernée par des Noirs elle ne pouvait pas jouir de la protection américaine), le pays est envahi en 1915 en prétextant d'assurer la stabilité et la bonne gouvernance (Ibid., p.236). Fut ainsi mise en place la base d'un repositionnement géopolitique dans le Monde atlantique avec l'émergence unilatérale des Américains.

Mais Greffard, toujours impopulaire auprès des masses paysannes est renversé par le militaire Salnave. Salnave est président pour les quatre prochaines années, la chambre rédigea une nouvelle constitution en 1867. Celle-ci fut essentiellement la même que la constitution amendée de 1846 mis à part le fait qu'elle rétablissait la République et un régime présidentiel (articles 42, 46 et 104).

Mais Salnave dissout la chambre, et la république fut transformée en dictature légale avec la suspension de la constitution. Salnave dû faire face à des paysans du Nord appelés cacos (Janvier, 1886, p.340-341) et mobilisa les piquets qui étaient en faveur de son régime en leur promettant qu'il donnerait le pouvoir à Solomon (Ibid., p.346). Cela déclencha une guerre civile entre piquets et cacos (Ibid., p.342). Salnave fut vaincu en 1870, fait prisonnier et fusillé.

Le gouvernement provisoire rédigea une constitution en 1874 qui était dans l'esprit de celle de 1846 et qui s'inspire de celle de 1806 et de 1816 (Ibid., p.356). L'article 7 de la constitution de 1874 permettait au président de naturaliser des étrangers, ouvrant ainsi la porte au fait que ces derniers puissent éventuellement avoir accès à la propriété. Elle établit une division des pouvoirs (article 43) avec un régime présidentiel ayant des élections chaque huit ans (article 112). L'article 186 déclarait la nécessité de la constitution d'une banque avec plusieurs succursales qui finance l'agriculture.

Le gouvernement provisoire fut une fois de plus renversé par une nouvelle guerre civile qui porta Salomon au pouvoir, ce dernier supervisa la rédaction de la

constitution de 1879 (Ibid., p.414). Salomon était un ministre sous Souloque ayant toujours été populaire auprès des piquets. Il appartient au parti national noir et s'oppose à Boyer-Bazelais, petit-fils de Boyer et membre du parti libéral (Berloquin-Chassany, 2004, p.18). Salomon cré la Banque nationale d'Haïti qui concède la trésorie et les privilèges d'impression de monnaie à une société française (Ibid., 2004, p.19). Salomon était un sénateur ayant toujours été populaire auprès des piquets. Il fut exilé sous le gouvernement de Geffrard et de retour au pays en 1879. La constitution était similaire à la précédente et se différencie seulement dans le fait que le président suit des mandats de 7 ans au lieu de huit.

4.2.8. Synthèse des stratégies de la période 1843-1879.

Le tableau 4.2. suggère une synthèse comparative des textes constitutionnels de la période 1801-1816 et 1843-1867.

Tableau 4.2. : Comparaison des relations sociales de propriété entre les périodes 1801-1816 et 1843-1867

	1801	Nord	Sud-Ouest Pétion	1843-1879
Citoyen	Français	Membre de famille Ami	Membre de famille Ami	Personne légale publique.
RSP	Tributaires			

Accumulation	Coloniale	Physiocratique	Physiocratique et capitaliste marchande	Mercantiliste
Pouvoir	Département	Monarchique	République <i>de jure</i> Séparation des pouvoirs	Séparation des pouvoirs Renforcement du pouvoir exécutif

Contrairement aux premières constitutions, il n'y a plus aucun souci de marquer ce qui qualifie un bon citoyen en Haïti, mais plutôt de mentionner ce qui peut faire perdre la citoyenneté. C'est la passation d'une citoyenneté morale à une citoyenneté abstraite et légale. Cependant, les articles 39 et 14 de la deuxième constitution impériale réitérent le caractère martial de la mobilisation des Haïtiens comme ce fut le cas lors des premières constitutions. Cette dernière sera toujours associée à la figure racisée du Noir autocratique et populiste, comme le fut Soulouque. C'est la dichotomie fondamentale entre Noir/Mulâtre Libéraux/Populistes. Elle sera aussi opposée à la constitution de 1846 présentée comme plus démocratique et ouverte au droit de propriété des étrangers⁵⁷. Cette tension entre la constitution de 1843 et 1846 est également le fruit des doutes quant à l'ouverture des marchés et l'abandon d'une politique purement physiocratique au profit d'une politique plus mercantiliste. Les révisions constitutionnelles de Salnave, qui permet la propriété aux étrangers et met

⁵⁷ Bien que le droit de propriété n'est pas permis aux étrangers dans la constitution de 1843, les constitutions qui suivront et qui invoqueront l'héritage de la constitution de 1843 avaient tous une ouverture de la propriété aux étrangers.

en place des banques pour le financement de l'agriculture sont en ce sens représentatives de l'esprit de 1843.

Un autre changement important que nous révèle la comparaison des premières constitutions avec celles de la période 1843-1867 est la passation d'une accumulation physiocratique à une accumulation mercantiliste. Suite aux pressions de l'ordre géopolitique, Haïti sentit en effet une pression de s'adapter à cette logique d'accumulation. Le fait que ceux-ci soient présents dans les textes constitutionnels illustre la co-détermination des stratégies de reproduction microsociologiques avec la structuration macrosociologique.

La stratégie de consolidation de Boyer reposait sur l'intégration entière de l'île sous un seul État avec une stabilité économique. Cette consolidation avait pour objet de mettre un terme à l'hétérogénéité de la racisation qui fracturait la partie Est de la partie Ouest, mais aussi qui fracturait la population civile entre « Mulâtres » et « Noirs ». La consolidation économique qui fut mise en place et qui répondait au besoin d'arriver à accumuler une somme permettant de payer la « dette de l'indépendance » se manifesta par une coercition plus importante des masses paysannes. Ces dernières perçurent cette intensification des relations sociales de propriétés tributaires comme une stratégie d'accumulation d'une élite « mulâtre » et leur subjectivité politique se manifesta par l'autoracisation comme « noir » et un retour à l'idéal de l'absolutisme ethnique dessalinien. Cependant, lors de la succession à Boyer, les piquets se transformèrent en mouvement réactionnaire inféodé à la mise en place d'un absolutisme noiriste sous Faustin et Salomon.

Les capitaux spéculateurs étrangers firent leur percée en Haïti alors qu'une bonne partie de l'élite locale continuait à voir dans les relations sociales de propriétés tributaires la seule façon de contribuer à la vie économique et civile (Théodat, 2003, p. 255). La terre était encore synonyme d'indépendance et c'est cette prétendue

« autarcie » des petits paysans qui les rendaient « *patriotes, indépendants... en un mot des citoyens* » (Ibid., p. 155).

En 1860, la pénétration du capital étranger fut facilitée par l'amendement de la constitution par Greffard qui permit aux étrangers mariés à un Haïtien d'avoir accès à la propriété⁵⁸. Une classe commerçante émergea au même moment dans les grandes villes (OTR-UCI, 2005, p. XXXVII). Beaucoup de paysans quittèrent les campagnes pour chercher du travail en ville, bien que ceux-ci ne se transformèrent pas en prolétariat, dû à l'absence de capital industriel (Ibid., p. XXXVII).

Le pays fut une fois de plus parcellisé en trois entités étatiques en 1860 et tomba dans la guerre civile pour un court moment jusqu'à la mainmise de Greffard sur une Haïti une fois de plus réunie. La République Dominicaine décida alors de se mettre sous la protection des États-Unis ; alors que les ressortissants américains et les investisseurs fuirent Haïti suite à l'instabilité politique.

Afin d'assurer que les pouvoirs publics haïtiens remboursent la dette qui fut contractée auprès des puissances étrangères au travers des années, la Banque Nationale d'Haïti est créée en 1880 (Théodat, 2003, p. 262). Cette banque ayant son siège social à Paris fut remplacée en 1910 par la Banque Nationale de la République d'Haïti dont 40% des titres appartenaient à la National City Bank de New York (Ibid., p. 262).

De 1867 à 1915, l'instabilité politique est telle que la moyenne des termes des présidents est de trois ans (Logan, 1968, p. 104). La production agricole était encore en grande partie tributaire jusqu'en 1915 (Sylvain, 2007, p. 337). De plus, de 1804 jusqu'à 1915, le pays connut deux guerres civiles, quatorze constitutions et une vingtaine de coups d'État (Sylvain, 2007, p. 337). Les États-Unis cherchaient, pendant cette période turbulente de guerre civile, à gagner la concession de la Banque

⁵⁸ Voir le chapitre précédent à cet effet.

d'Haïti ainsi que de la région du Môle Saint-Nicolas pour étendre leur influence géopolitique (Logan, 1968, p. 110). Mais le chaos inhérent aux successions rapides des gouvernements rendait ces concessions impossibles. Les États-Unis envisageaient de prendre le Môle Saint-Nicolas par la force, mais l'opinion publique américaine rendit cette entreprise impossible (Ibid., p. 111).

Le chapitre quatre s'intéressa à la façon dont les changements historiques issus de la période postrévolutionnaire alimenta un antagonisme noir/mulâtre représentant d'une part une lutte contre les stratégies de reproduction des dominants et de l'autre le maintien de celles-ci. Ces stratégies de reproduction furent également maintenues par le développement inégal et combiné du capitalisme au sein du Monde atlantique (notamment au niveau de la valorisation des produits agricoles).

C'est la doctrine Monroe et l'extension du capitalisme américain qui amènera des troupes américaines en Haïti pour une trentaine d'années. Occupation qui projettera Haïti dans le jeu géopolitique complexe de deux guerres mondiales et de la Guerre froide.

CHAPITRE V

L'OCCUPATION AMÉRICAINE ET LES DUVALIER (1915 ET SUIVANTES)

Nous verrons dans ce chapitre comment l'impérialisme américain et l'occupation conséquente d'Haïti amèneront une haïtianisation permettant pour la première fois une présentation séculaire du conflit de classe, mais qui fut remplacé par un absolutisme noiriste avec Duvalier sous l'influence de la négritude et de la décolonisation.

La fin de la Guerre de Sécession et la victoire des États-Unis contre les troupes mexicaines firent que les Américains tournèrent leur attention vers les Caraïbes. La fin de l'esclavage aux États-Unis fit qu'ils reconnurent l'indépendance d'Haïti en 1862 (Stinchcombe, 1994, p. 3). Ce rapprochement était à la fois une façon pour les Américains d'étendre leur influence dans les Caraïbes et d'intensifier la présence de capitaux américains en Haïti (Théodat, 2003, p. 227).

Une guerre civile opposait, au début du vingtième siècle, les partisans d'Anténor Firmin aux troupes du général Nord Alexis (Moïse, 1990, p. 11). Firmin, diplomate et homme politique, tentait d'incarner le modernisme libéral contre le général octogénaire (Ibid., p. 11). Alexis qui prit part à un nombre considérable de tentatives de coups d'État était présenté comme la personnification des tendances militaristes du siècle passé (Ibid., p. 11). Alexis, chef de l'État, justifie la répression sanglante contre la population en invoquant les conspirations des partisans de Firmin (Ibid., p. 12). Après ses tentatives de coup d'État raté, Firmin mourra en exil des années plus tard (Ibid., p. 12).

Pour la période allant de 1900 à 1911, les exportations d'Haïti vers les États-Unis passèrent de 3 424 662\$ à 7 042 772\$ (Ibid., pp.15-16). Plusieurs concessions de tarifaires préférentielles furent accordées aux États-Unis, et ces derniers cherchaient à évincer les puissances européennes rivales du marché haïtien (Ibid., p. 16). Ainsi, une compagnie américaine se fit offrir le contrat de la construction du chemin de fer haïtien (Ibid., p. 17).

Pendant cette période, la région du nord-est était traversée par une vague de mécontentement. Un manque de travail et d'accès aux terres transforma rapidement ce mécontentement en insurrection. C'est l'annonce de la concession de la construction du chemin de fer haïtien aux Américains qui transforma les masses insurgées en troupes putschistes (Ibid., p. 18). Des troupes de paysans cacos s'insurgèrent sous la direction de généraux qui cherchèrent à s'installer au pouvoir (Ibid., p. 17). Après une série de batailles où des massacres furent commis autant chez les troupes insurgées que celles du président Simon, ce dernier fut vaincu et s'exila le 2 août 1911 (Ibid., p.18). Il eut recours à l'impression sans retenue de papier monnaie pour investir dans l'économie haïtienne, ce qui amena une inflation galopante. Un nouveau président fut nommé en 1914. Mais ce dernier, timide dans l'application de réformes et d'une politique antiaméricaine est renversé par Leconte (Ibid., p.20). Leconte et son successeur, Auguste, empruntèrent aux banques allemandes afin de continuer leur investissement massif (Logan, p.117).

Les Américains affirmèrent alors qu'ils étaient inquiets pour la sécurité de leurs ressortissants en Haïti et envahirent le pays (Moïse, 1990, p. 21). Alors qu'il semble plutôt que ça soit l'influence des banques allemandes au détriment des banques américaines en Haïti et le souci de prendre possession du môle Saint-Nicolas qui aurait motivé les visées expansionnistes américaines. Le président Wilson étant préoccupé par une intervention qui pourrait sembler motivée strictement par des intérêts financiers (Logan, 1968, p.122), les Américains invoquèrent la présence

allemande en Haïti pour justifier l'intervention (Ibid., p. 125). L'année 1915, où plusieurs puissances européennes sont en guerre contre l'Allemagne, semble en effet propice à cette rhétorique qui ne semble, d'ailleurs, basée sur aucune source fiable.

Les relations sociales de propriété tributaires en Haïti ne permettaient pas l'accumulation de surplus nécessaire à l'accumulation primitive permettant le saut qualitatif vers le capitalisme (Akram-Lodi, 1998, p. 137). Lénine conçoit deux sauts qualitatifs dans la transition d'une société agraire à une société capitaliste. Le premier (celui du modèle prussien) est le capitalisme « par le haut » où les propriétaires des terres se « mutent » en capitalistes et les locataires en prolétariat industriel ou agricole; le second (celui du modèle américain) est le capitalisme « par le bas » où des fermes familiales se transforment lentement, par l'introduction de nouvelles technologies, en une ferme capitaliste à faible usage de capital variable amenant une prolétarianisation conséquente vers la ville (Lénine, 1964 : 33, cité dans Akram-Lodhi, 1998, p. 137). Haïti, nous le verrons plus bas, ne connut aucun de ces deux sauts qualitatifs. Effectivement, l'invasion américaine est bien un saut qualitatif vers le capitalisme « par le haut », mais pas par une classe nationale, aussi réactionnaire, soit-elle, mais par une puissance étrangère (Casseus, 2011, p.58). La production tributaire considère toujours la main-d'œuvre comme du capital constant et non du capital variable, ce qui signifie un faible incitatif à l'investissement technologique et l'absence d'expansion du marché (Post, 2009).

5.1. L'occupation américaine : le capitalisme « d'ailleurs »

Relativement isolationniste au siècle dernier, les Américains développèrent, au début du vingtième siècle, la doctrine Monroe. Cette dernière stipulait que si un pays refusait de suivre les règles d'une société « civilisée » il est normal qu'un pays « civilisé » comme les États-Unis interviennent militairement pour y rétablir l'ordre (Moïse., 1990, p. 13). Il allait également de soi que ces interventions militaires visaient à rétablir l'hégémonie impérialiste des États-Unis dans les régions périphériques. Entre 1867 et 1900, les États-Unis annexèrent l'Alaska, Hawaï, Guam, les Philippines ainsi qu'une cinquantaine d'îles dans les pacifiques (Schmidt, 1971, p.4). Ainsi, entre 1849 et 1913, les navires de la marine américaine entrèrent 24 fois dans les eaux haïtiennes afin de « protéger les ressortissants américains » (Chomsky, 1994, p. 8). L'application de cette doctrine poussa les États-Unis à intervenir de plus en plus directement dans les Caraïbes et les pays d'Amérique latine (Moïse., 1990, p. 13) afin d'installer des gouvernements favorables aux capitaux privés et étrangers ainsi qu'à la libre entreprise (Chomsky, 1996, p. 24). Entre 1898 et 1915, le Venezuela, la République Dominicaine, le Nicaragua et le Mexique furent envahis par les troupes américaines (Moïse, 1990, p.13). La décision d'occuper le pays est prise par les États-Unis en juin 1915 (Ibid., p. 25). Ces derniers profitent de l'embourbement des anciennes puissances coloniales durant la Première Guerre mondiale pour étendre leur sphère d'influence au sein du Monde atlantique (Ibid., p. 33). Les marines rétablirent la corvée pour mettre à terme leurs grands travaux d'infrastructure, ce qui donna un nouveau souffle à l'insurrection caco (Gaillard, 1982, p.84). Bien qu'officiellement abandonnée en 1918, la corvée sera maintenue illégalement par les forces d'occupation (Schmidt, 1971, p.101). Les Américains se donnent deux objectifs : 1) briser la résistance des jacqueries cacos du nord; 2) contrôler les institutions de pouvoir politique haïtien (Moïse, 1990, p. 27). La France, craignant l'influence des Allemands en Haïti, considérait l'occupation d'Haïti par les Américains comme étant dans ses intérêts immédiats (Blancpain, 2001, p. 148). À la veille de l'occupation, les États-Unis assuraient le $\frac{3}{4}$ des importations haïtiennes (Barros, 1984, p. 220).

Quelques jours avant les élections, une dépêche des forces d'occupation affirmait que seuls les Américains étaient habilités à contrôler les tarifs douaniers et les autres instruments financiers afin « *d'assurer une gestion économique saine du pays* » (Moïse, 1990, p. 31). La Convention haïtiano américaine du 16 septembre 1915 fut écrite par les occupants, mais ratifiée par le sénat haïtien après d'âpres débats (Ibid., p.41). Cette convention justifiait le protectorat, et « *suggère d'une part l'incapacité de l'État d'Haïti de résoudre ses problèmes de finances, de sécurité et de développement et proclame d'autre part la généreuse volonté (sic) des États-Unis de contribuer à la réalisation de ce triple objectif.* » (Ibid, p. 42).

L'élite politique haïtienne était divisée. Certains voulaient que le gouvernement refuse d'abandonner une partie de sa souveraineté économique, alors que d'autres poussaient à la collaboration avec les Américains afin d'éviter l'annexion comme ce fut le cas pour Porto Rico en 1898 (Ibid., p. 35).

En janvier 1915, les forces d'occupation firent reculer les insurgés caco du nord et affermirent leur mainmise sur les institutions politiques et économiques haïtiennes. L'établissement annuel du budget de la République fut ainsi assuré par un fonctionnaire américain (Gaillard, 1982, p.27). L'ancienne armée haïtienne fut dissoute et les marines étaient les seules forces militaires sur le sol haïtien avec l'élimination de la guérilla caco (Soukar, 1993, p. 173). Une chose cependant empêchait encore la mainmise assurée des Américains sur l'économie haïtienne : l'interdiction faite par la constitution haïtienne aux étrangers d'avoir droit de propriété. C'est pour modifier cet aspect fondamental de la constitution haïtienne, aspect qui – comme nous l'avons vu plus haut – est une partie intégrante de la constitution depuis Dessalines, que les Américains poussèrent le sénat haïtien à adopter une nouvelle constitution (Moïse., 1990, p. 59). Les forces d'occupation « proposent » ainsi en avril 1916 des modifications obligatoires à la constitution (Ibid., p. 59) par l'entremise d'un plébiscite illégal sous surveillance militaire

(Schmidt, 1971, p.11). Certes, par l'entremise du mariage et des alliances, il était possible à un étranger d'avoir le droit de propriété en Haïti (Moïse, 1990, p. 66), mais cette prohibition gardait toutefois un certain caractère effectif. En changeant la Constitution, les Américains s'assuraient de ne plus avoir d'embûches à leur accumulation de surplus dans le pays occupé. L'occupation américaine se traduit ainsi par une extension de l'exploitation des masses paysannes par le capital américain⁵⁹ (Ibid., p. 78).

Pour Teschke, le capitalisme opère une séparation entre la domination politique de l'État et l'extraction du surplus par la bourgeoisie (Teschke, 2003, p. 256). Le capitalisme est donc autant l'émergence d'une économie « économique » que d'un État « moderne ». Nous voyons que les changements constitutionnels, lors de l'occupation américaine, amènent un changement dans les relations sociales de propriété par l'accès à la propriété pour les étrangers. Il y a ainsi, dans un Monde atlantique impérialiste où le capital américain force des changements dans les relations sociales de propriété, l'apparition du travailleur libre par l'expulsion forcée des masses paysannes autrefois « autosuffisantes » et socialement atomisées⁶⁰ (Casseus, 2011, p. 58).

5.1.2.L'apparition du travailleur « libre » et la corrélation de la composition organique des capitaux

⁵⁹ Il est dit qu'à l'époque le prix d'une journée de travail par un ouvrier était de 20 cents, alors qu'il était de 3US\$ au Panama (Chomsky, 1994, p. 12).

⁶⁰ À cet effet, Chomsky (1994, p. 10) cite le président Wilson qui dit que : *"The establishment of foreign-dominated plantations necessitated destruction of the existing minifundia land-tenured system with its myriad peasant freeholders."*

L'occupation américaine amena une brisure des anciennes règles de reproduction qui encadraient les relations sociales de propriété tributaires par une coercition politique et leur remplacement par des relations sociales de propriété capitaliste. Il y a ainsi passage du code rural de 1827 qui cristallisait les relations sociales de propriété tributaire à la constitution de 1918 écrite par les États-Unis qui cristalliseront les relations sociales de propriété capitaliste. Il s'agit maintenant de comprendre comment les changements qualitatifs induits par l'accumulation primitive eurent une incidence sur la société haïtienne (Post, 2009, p. 456). Concrètement, il y a passation d'une exploitation de produits agricoles traditionnels (café et bois) à une production agro-industrielle et minière (sisal, sucre, bauxite).

Initialement, les investisseurs américains voyaient dans les richesses naturelles haïtiennes une source potentielle d'accumulation, mais ils comprirent assez vite qu'Haïti leur était profitable par sa main-d'œuvre bon marché (Schmidt, 1971, p. 170). Mais pour pouvoir employer une main-d'œuvre, celle-ci devait être libérée de la coercition des anciens codes ruraux.

Il n'y a rien de surprenant dans le fait que l'exploitation agricole capitaliste surgisse si « tardivement » en Haïti, puisqu'elle fit son émergence, à titre d'exemple, dans le sud des États-Unis un peu après la Première Guerre mondiale, dans les débris de l'esclavagisme (Byres, 1991, cité dans Akram-Lodhi, 1998, p. 143). Depuis l'indépendance, en Haïti, la croissance du capital constant en agriculture était quasi nulle (Trouillot, 1990, p. 84). Plus encore, cette transformation dans le capitalisme agricole nécessite aussi l'émergence d'une production marchande, même à l'état embryonnaire avec la médiation de l'État entre l'accumulation primitive et l'émergence d'un marché national (Akram-Lodhi, 1998, p. 146). Comme le rappelle Wood, sans un secteur agricole productif permettant d'alimenter une force de travail industrielle importante, il ne peut y avoir de saut qualitatif vers le capitalisme (Wood, 2002, p. 142). Le modèle veut que les formes capitalistes surgissant des villes

changent l'organisation agraire non capitaliste agissant comme une barrière à l'accumulation capitaliste et apparaît corrélativement avec des changements au niveau de la coercition politique (Gaido, 2002, p.1). Ceci est autant reconnu par Marx (1985) que par Polanyi (1983, p. 205). WEB Du Bois (1962, p.19) rappelle qu'aux États-Unis, la présence de terres agricoles « libres » a ralenti l'industrialisation du pays puisque la présence de terres peu dispendieuses fut un découragement à l'utilisation de capital constant pouvant augmenter la productivité des terres et ainsi, l'apparition du capitalisme.

Les formes agricoles précapitalistes peuvent ainsi agir comme une source de blocage à l'accumulation du capital, ceci est admis autant par Ricardo que par Amin (1976, p. 64). La non-existence d'un capitalisme agricole en Haïti amena un blocage dans l'apparition de forces de production innovatrices et conséquemment une hausse des prix agricoles, hausse des prix qui se répercutèrent dans la stagnation de la génération de profit pour le capitalisme industriel naissant⁶¹ (Du Bois, 1962, p. 3).

La corrélation de la composition organique des capitaux (industriels et agricoles) nous renseigne que l'émergence du capitalisme est symptomatique de la réduction relative et absolue du capital variable dans l'agriculture et le contraire dans le capital industriel (Ibid., p. 8). Puisque, comme ce fut le cas aux États-Unis, la technologie agricole se perfectionna beaucoup plus rapidement (Eckstein, 1906 : 251, cité dans Gaido, 2002, p.19) que pour le capital industriel, le capitalisme produit une pression dans la composition organique du capital agricole qui se manifesta par une plus grande importance du capital constant au détriment du capital variable; ce qui a eu comme conséquence l'augmentation de la main-d'œuvre en ville par le manque de travail en campagne et renforce la part variable du capital industriel.

⁶¹ Une hausse des prix des produits agricoles, dû au blocage de l'adoption de progrès techniques, a une incidence directe sur l'augmentation du prix de la reproduction de la main-d'œuvre (capital variable) et conséquemment une plus petite proportion du taux de profit dans l'extraction de la plus-value par le capital.

Si les débats théoriques entre marxistes se situent souvent dans la forme de l'émergence du capitalisme « par le haut » ou « par le bas » au niveau des changements au sein de l'agriculture (Heller, 2009), il semble qu'en Haïti, il s'agit d'une apparition du capitalisme « par l'extérieur ».

Reste à voir, au niveau des changements politiques, si le pouvoir se dépersonnalise et se sépare de l'extraction économique. Nous verrons ainsi dans les pages suivantes comment l'accumulation primitive, dans son aspect qualitatif, est toujours un mouvement violent d'appropriation et que le cas d'Haïti ne fait pas exception à la règle. Il y aura mis en place une sphère autonome d'accumulation du capital, bien qu'il n'y aura pas de révolution bourgeoise ou passive qui permettra une démocratisation (Callinicos, 1982, cité dans Morton, 2010, p. 17) de la société haïtienne. En effet, nous verrons comment les balbutiements d'une révolution passive furent balayés par l'arrivée de Duvalier père.

5.1.3. Les conditions idylliques du saut vers le capitalisme.

Nous verrons dans les pages suivantes comment le massacre des cacos dans une lutte portant encore une fois une conception de la valeur de la terre propre à l'usage et non propre à l'échange ainsi que les changements constitutionnels apportés par les Américains mis en place les conditions idylliques de l'accumulation primitive du capital. La masse des travailleurs agricoles travaillant leurs propres terres sera prolétarisée et une séparation s'établira entre l'extraction économique et la domination politique.

L'occupation américaine et sa brutalité envers les masses paysannes donnèrent un deuxième souffle à l'insurrection caco du nord. Celle-ci gagna d'autres régions récemment soumises à l'exploitation capitaliste américaine, telles l'Artibonite et la plaine du Cul-de-sac (Moïse, 1990, p.78). D'une lutte contre l'autocratie du gouvernement de Port-au-Prince et pour de meilleures conditions socioéconomiques, le mouvement se métamorphosa en une lutte de libération nationale. Cette deuxième phase de la lutte paysanne s'étendra d'octobre 1918 à novembre 1919 et sera beaucoup plus sanglante et coûteuse que la première (Ibid., p.79).

Les demandes des cacos demeurèrent lettre morte chez les élites politiques haïtiennes qui se prêtèrent pendant ce temps à un jeu de pouvoir entre un nationalisme pur et dur et un discours d'accommodation à l'occupation (Ibid., p. 81). Au début de l'automne 1920, la résistance caco est entièrement éliminée (Ibid., p. 80).

Avec la défaite de la dernière résistance armée en Haïti en 1920, les Américains intensifièrent leur contrôle de l'économie haïtienne. Ils forcèrent le gouvernement à adopter deux réformes économiques importantes : 1) l'abolition de l'or et de toute monnaie étrangère par la Banque Nationale haïtienne; 2) le changement de statut de la Banque Nationale au profit de la National City Bank de New York (Moïse, 1990, p. 83). Les Américains, profitant de la nouvelle constitution de 1918 permettant aux étrangers d'avoir accès à la propriété achètent des terrains et formèrent la HASCO (Haïtian Sugar Company) (OTR- UIC, 2005, p. XLI). Face à la résistance des ministres haïtiens et des puissances européennes, les Américains abandonnèrent leur première réforme (Moïse., 1990, p. 85).

En 1928 a lieu un plébiscite pour réviser la constitution de 1918, certains articles sont amendés minimalement et les articles sur les présidents communaux sont supprimés.

Le président Borno remplaça le président Dartiguenave lors des élections de 1922 (Moïse., 1990, p. 110). Ce dernier dû manœuvrer une collaboration politique avec les

forces d'occupation face à une bourgeoisie nationaliste libérale de plus en plus menaçante (Ibid., p.110) et issue des changements qualitatifs propres à l'accumulation primitive. Cette dernière, silencieuse depuis la nouvelle constitution de 1918, se réunit en un groupe politique du nom d'Union patriotique (UP) sous la direction de Georges Sylvain (Ibid., p.120). Cette génération de l'occupation renonça à leur héritage français et s'inspira de plus en plus de leur héritage noir et africain (Schmidt, 1971, p. 23). Borno voulut, avec l'aide du capital américain, mettre de l'avant une vaste politique de développement d'infrastructures faisant sortir les masses de leur ignorance et de leur superstition (Moïse., 1990, p. 111). Il voulait ainsi encadrer les masses paysannes en lesquelles il voyait toujours un risque d'instabilité politique (Ibid., p. 115). Pour ce faire, il mit en place des commissions spéciales censées contrôler et surveiller les masses paysannes (Ibid., p. 116).

L'UP, sous l'impulsion du rétablissement des pouvoirs autochtones en République Dominicaine par les Américains, se lança dans la course aux élections de 1923 (Ibid., p. 128-129). La campagne de Sylvain traite de déboisement, de la reprise par la bourgeoisie haïtienne des concessions données aux puissances étrangères, de l'émigration paysanne et de la mise en place d'une police locale remplaçant celle mise en place par les forces d'occupation (Ibid., p. 129). L'opposition légaliste bourgeoise fut vaincue par des manœuvres politiques de l'occupant et c'est Borno qui fut reporté au pouvoir (Ibid., p. 135). Ce dernier se méfiait de l'opposition bourgeoise nationaliste. Il conteste la sagesse de laisser un peuple principalement constitué de masses paysannes dites « ignorantes » (Bossales) voter pour le chef d'État et refusa ainsi des élections présidentielles et permit seulement des élections communales (Ibid., p. 138). Après une révision constitutionnelle, il fut décidé que les élections présidentielles soient assurées seulement par le Conseil d'État (Ibid., p. 139).

Cependant, la brutalité de l'occupation américaine résulta en une augmentation du soutien pour la lutte d'indépendance d'Haïti aussi bien dans certains pays de

l'Amérique latine que dans une partie de la population américaine (Ibid., p.149). En 1923 et 1924, l'UP mena une lutte politique pour révoquer le changement dans la conduite des élections présidentielles au sein de la constitution (Ibid., p. 156). Plus encore, il y eut une véritable explosion de forces syndicales nationalistes entre 1924 et 1927 (Ibid., p. 156). La lutte de l'UP, la croissance d'une société civile et de forces ouvrières progressistes et non plus réactionnaires comme pouvaient souvent l'être les Bossales parcellisés, et les sympathies internationales pour la cause de la lutte de libération nationale haïtienne, mit en place une nouvelle conjoncture politique. La crise économique de 1929 et les grèves étudiantes haïtiennes soutenues par les forces nationalistes déstabilisèrent le gouvernement et poussèrent les Américains à chercher une issue à l'occupation qui semblait dans une impasse (Ibid., p. 157).

Les forces d'occupation mirent en place la Commission Forbes qui assura un départ honorable du président Borno et une désoccupation progressive conjuguée avec une reprise des institutions politiques haïtiennes par les Haïtiens (Ibid., p. 167). La retraite des troupes américaines et la reprise du pays par les Haïtiens furent prévues pour 1936.

Tableau 5.1. : Relations sociales de propriété & constitution politique des Bossales en Haïti durant la période postcoloniale (1825-1915).

	Région	Appellation	Lutte	RSP	Production
Paysans Bossales	Nord	Cacos	Davilmar : égalitaire Charlemagne : libération nationale	Métayer (deux moitiés ou ¼)	Sucre
	Sud	Piquets	Acaau : absolutiste, réformiste et noiriste.	Rente Petite propriété mixte : vivrière &	Café & vivrière

				rente. Vente par médiation du marché	

Ainsi, comme nous le renseigne le tableau 5.1, un Bossale n'est pas simplement un Bossale. Tous les cacos ou les piquets sont des Bossales, mais le contraire n'est pas vrai. La distinction piquets / cacos que nous présentons ici est nécessaire à la suite de notre analyse. Elle repose sur une différenciation de la propriété qui provient, historiquement, à la fois d'une adaptation à la production agricole (sucre et café) et d'une volonté politique de la part de la classe dirigeante et des classes laborieuses. Ainsi, la région géographique avait une incidence sur le type de production qui avait une incidence sur l'organisation de la production qui avait une incidence sur les relations sociales de propriété qui avait finalement une incidence sur le type de lutte que mèneront les cacos et les piquets.

Le mouvement caco était un mouvement de paysans du nord qui furent en majorité des métayers (Corten, 2011, p. 78). Le nord cultivait principalement le sucre. Le sucre supposait une organisation du travail qui passait par le salariat et exigeait des installations importantes (Ibid., p. 16), des moulins à sucre et une main-d'œuvre disciplinée (Heinl & Heinl, 1996, p. 143). Nous savons que l'exportation de sucre augmentera avec les années (voir annexe VII).

Lors de l'occupation américaine, le cacoisme de Davilmar mit de l'avant un projet de société cherchant à abolir les inégalités politiques, économiques et sociales (Gaillard, 1992, p.123). Les cacos de Charlemagne, cependant, issus du Plateau central où la petite propriété était endémique ne semblaient pas avoir de projets politiques mis à part le retrait des troupes américaines (Ibid., p. 329).

5.1.4. La retraite des Américains : racisation et haïtianisation

Jusqu'en 1946, les régimes dictatoriaux en Haïti tentèrent d'écraser les revendications ouvrières issues des nouvelles relations sociales de propriété capitaliste. Ces revendications firent suite aux changements induits par l'accumulation primitive ont en effet mis en place de nouvelles relations sociales de propriété antagonistes opposants une bourgeoisie industrielle principalement racisés comme mulâtre à une classe ouvrière émergente, une petite bourgeoisie urbaine et commerçante ainsi que des membres de professions libérales racisés principalement comme noirs. Les nouvelles relations sociales de propriété capitaliste reposaient sur l'héritage historique des processus racisés et des relations sociales de propriété coloniales et postcoloniales. Ces relations sociales de propriété mettront en place un nouvel horizon politique et présageront l'arrivée des Duvalier.

La transition de la gestion américaine du pays à une gestion haïtienne signifia le triomphe des idées nationalistes au détriment des idées de collaboration avec l'occupant. Au sein de la nouvelle tendance nationaliste, deux perspectives différentes se dégagèrent. La première, plus radicale, préconisait le retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'occupation et la destruction de tout héritage constitutionnel hérité du temps de l'occupation. La seconde, formée d'anciens militants de l'UP, préférait une transition graduelle à la fin de l'occupation, telle qu'exprimée par le Plan Forbes (Moïse., 1990, p. 169). Vincent est élu lors des présidentielles de 1930. Ce dernier voulut mettre de l'avant une politique qui aurait réussi à rassembler toutes les tendances nationalistes (Ibid., p. 176). Il procéda ainsi à une politique d'haïtianisation qui se déroulait par étape, ce qui lui valut d'être critiqué

par les nationalistes radicaux (Ibid., p. 179). C'est la constitution de 1932 qui aggravera les critiques envers le gouvernement de Vincent, principalement l'article 5 qui reconnaît le droit de propriété aux étrangers (Ibid., p. 192). Usant de l'article 127 qui donnait le droit au gouvernement de déclarer l'état de siège en cas de péril, le gouvernement de Vincent interpréta les critiques de l'opposition comme un « péril imminent » et entra « légalement » en dictature (Ibid., p. 194).

C'est en 1934 que les troupes américaines quittèrent le territoire haïtien. Laissant une classe de bureaucrates s'étant greffée à l'État, une masse de paysans désarmés et une armée supervisant les développements politiques et prêts à intervenir par des coups d'État (Barros, p. 235). Cependant, bien que les troupes quittèrent physiquement le pays, les États-Unis s'assurèrent de garder le contrôle sur les principales institutions financières d'Haïti (Moïse, 1990, p. 203) en évinçant les puissances européennes du commerce et du contrôle financier (Barros, 1984, p. 234). La légitimité du gouvernement de Vincent était secouée par une opposition politique de plus en plus organisée malgré la mise en place de l'état de siège, et ce dernier fut poussé à une refonte constitutionnelle en 1935 (Moïse, 1990, p. 218).

Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la politique extérieure des États-Unis changea quelque peu. Ils décident d'abandonner, du moins en apparence, la doctrine Monroe et appliquèrent plutôt un déferlement d'accords économiques bilatéraux (Gilderhus, 2005, p. 314). Alors que pour la période de la Guerre froide, les États-Unis optèrent beaucoup plus pour le financement subreptice de groupes armés d'opposition ou des débarquements militaires (Ibid., p. 314).

Le gouvernement de Vincent se rapprocha de la dictature de Trujillo en République Dominicaine et signa plusieurs contrats d'exclusivité avec des compagnies américaines pour l'exploitation des ressources naturelles et de la main-d'œuvre haïtienne (Moïse, 1990, p. 223). Cependant, le deuxième mandat de Vincent fut marqué par un incident important : le massacre des Haïtiens sur la frontière avec la

République Dominicaine en octobre 1937 (Ibid., p. 228)⁶². Le gouvernement de Vincent, qui était très proche du gouvernement de Trujillo est délégitimé par l'évènement (Ibid., p. 228). Il est annoncé officiellement que 18 000 civils haïtiens y ont perdu la vie, mais il est probable que le chiffre réel soit le double (Rudel, 1994, p. 49).

Vincent ne se présenta pas pour un troisième mandat et l'Assemblée nationale organisa l'élection de son successeur (Gilderhus, 2005, p. 231). Lescot entra en fonction en mai 1941. Un de ses premiers actes fut de placer l'armée et la Garde d'Haïti sous son contrôle personnel (Ibid., p. 232). Usant de l'entrée d'Haïti en guerre aux côtés des alliés comme prétexte, le nouveau président déclara l'état de siège et intensifie la dictature légale héritée de Vincent (Ibid., p. 233). Poursuivant le travail de Vincent dans la concession de droits et des privilèges au capital étranger, Lescot céda à une compagnie américaine, la Société haitiano américaine de développement agricole (SHADA), de larges portions du territoire haïtien pour l'exploitation agricole (Ibid., p. 236-237). Lescot alla jusqu'à céder des privilèges de monopole à des favoris de son régime (Ibid., p. 237). Enfin, il combattit la pratique du vaudou et s'allia à la hiérarchie catholique haïtienne (Ibid., p. 238). Lescot mit de l'avant une politique clientéliste qui privilégia son entourage et les capitaux étrangers. Politique qualifiée de « mulâtrisme » par ses opposants et qui rencontra une résistance de la part des populations noires (Ibid. p. 238-239).

En périphérie du pouvoir, dans les coulisses, les laissés pour compte du régime de Lescot organisèrent l'opposition. Elle se constitua principalement de Noirs petits-bourgeois qui se sentaient délaissés par la politique de Lescot (Ibid., p. 247). Une correspondance devenue publique entre le président Lescot et Trujillo quant à la complicité de Lescot avec le régime autoritaire de la République Dominicaine amena la grogne contre le gouvernement à son paroxysme (Ibid., p. 247). L'opposition au

⁶² Le massacre du Persil eut lieu en 1937 lorsque le président Trujillo massacra des travailleurs illégaux haïtiens travaillant dans les plantations.

régime de Lescot prit les rues et gagna en intensité malgré la répression (Ibid., p. 250). Même le gouvernement américain commença à se dissocier du gouvernement de Lescot (Ibid., p. 248). C'est en janvier 1946 qu'une junte militaire, le Comité Exécutif Militaire (CEM) déposa le gouvernement de Lescot (Ibid., p. 251).

L'effondrement du régime de Lescot permit une explosion d'organisations sociales et ouvrières qui exigèrent une panoplie de réformes sociales (Ibid., p. 255). Il y eut également une multiplication de formations politiques dont des Partis Communistes, Socialistes, Conservateurs et Libéraux (Ibid., p. 256). Il y avait cependant brouillement des clivages idéologiques puisque pour beaucoup d'organisations politiques naissantes, « Mulâtre » et « bourgeois » étaient synonymes : ils représentaient le pouvoir qui s'était enrichi lors de l'occupation (Ibid., p. 257). Les formations politiques « noiristes » se rangèrent du côté du CEM dans lequel ils voyaient une force de défense contre les mulâtres (Ibid., 2005, p. 257). Le CEM organisa des élections en 1946 et c'est Estimé qui les remportèrent. Ce dernier attira dans son cabinet le chef du principal parti Noiriste (le MOP) ainsi que le chef du principal parti mulâtre (PSP) (Ibid., 2005, p. 279).

Le noirisme, issu des processus de racisations coloniaux fut porté au-devant de la scène suite au ressentiment vécu par l'invasion américaine, ainsi que les changements qualitatifs relatifs à l'accumulation primitive du capital qui permit l'émergence d'une petite bourgeoisie noire (Nicholls, 1979, p. 190). Ce mouvement fut grandement influencé par les idées de Dorsainvil et Price-Mars qui, dans les années vingt et trente autour du groupe des Griots, proposèrent de refonder le nationalisme haïtien sur la base du rejet de la culture européenne et une glorification de la culture du peuple, une culture issue des premiers bossales d'Afrique et prenant compte des traditions paysannes et africaines (Labelle, 1988, p.136). Ils vont jusqu'à affirmer l'existence d'une psychologie africaine, plus mystique, essentiellement différente de la psychologie européenne, plus cartésienne (Ibid., p.137). Le gouvernement d'Estimé,

se voulant noiriste, comprit rapidement les failles de l'idéologie de couleur, mais fut inopérant par l'ensemble des courants idéologiques qui le traversait (progressistes, réactionnaires, conservateurs, mouvement paysan, syndical, etc.) (Gilderus, 2005, p. 290). La conjoncture économique était cependant favorable à Estimé : après la guerre, le prix des denrées exportées par Haïti s'était envolé, le tourisme se développa et il y eut une expansion des travaux publics (Ibid., p. 294). En 1950, Estimé, malgré les contradictions politiques au sein de son gouvernement, réussit à réduire l'opposition au silence (Ibid., p. 298). Cependant, les tentatives de remaniement constitutionnel d'Estimé provoquèrent la colère des militaires (particulièrement le projet de l'article 135 qui interdit aux militaires en activité de briguer des postes électifs) (Ibid., p. 300). Survient un coup d'État par une junte militaire dirigée par Magloire qui força Estimé à l'exil en mai 1950 (Ibid., p. 301).

Le premier acte de Magloire fut de s'assurer que l'article empêchant les militaires d'être à des postes électifs ne soit pas inclus dans sa révision constitutionnelle de 1950 (Ibid., p. 312). Magloire distribua des postes importants à des amis et mets en place des élections sans qu'il y ait d'opposition. Il fut élu président en 1950 (Ibid., p. 313). Lors de la révision constitutionnelle, Magloire prit les mêmes dispositions que la plupart des précédents présidents quant à la religion : le catholicisme est la seule religion reconnue (Ibid., p. 319).

Magloire s'adapte au contexte de la guerre froide et utilisa l'argument de l'anticommunisme pour instaurer une dictature (Ibid., p. 321). La persistance des revendications politiques et sociales gênait le pouvoir en place et le spectre du communisme était invoqué pour réprimer les mouvements sociaux ou ouvriers, qu'ils fussent communistes ou non (Ibid., p. 321). Magloire alla jusqu'à ordonner la dissolution des partis politiques populaires, socialistes et communistes (MOP et PSP) (Ibid., p. 322). En 1954, Magloire affirma se désister des élections présidentielles. Cependant, face à son refus d'assurer la collaboration des forces armées aux

candidats à la présidence, il devint président provisoire, constitua un nouveau cabinet ministériel et se débarrassa de toutes entraves légales ou constitutionnelles en effectuant plusieurs arrestations d'opposants politiques (Ibid., p. 331). La réponse de l'opposition parlementaire et des mouvements ouvriers et sociaux fut immédiate. La grève générale s'étendit dans plusieurs régions du pays, Magloire perdit beaucoup de ses partisans au sein de ses ministres et même au sein de l'armée (Ibid., p. 331). Il se vit forcé de céder la présidence, mais garda sa place dans l'ombre du pouvoir, à la tête de l'armée. Enfin, une publication de l'État Major annonça alors que Magloire quittait la tête de l'armée et s'exilait (Ibid., p. 332).

La chute de Magloire entraîna un véritable chaos politique. Une « *compétition ouverte à la présidence* » (Ibid., p. 333) où cinq gouvernements se succédèrent entre 1950 et 1957 (Gilderus, 2005, p. 333). Joseph Pierre Louis, président provisoire, fit faire face à deux principaux opposants politiques : François Duvalier, force principale du camp noiriste et de la petite bourgeoisie noire ; et Louis Déjoie, lequel se fit connaître comme le chef de file de l'opposition démocratique, sénateur, Mulâtre et grand industriel; il représentait la bourgeoisie mulâtre (Ibid., p. 334). Les deux opposants usèrent de moyens légaux et illégaux (milice qui terrorisent les éléments « magloiristes » par Duvalier et mobilisation des milices populaires « rouleau compresseur » de Fignolé, leader populiste) pour renverser le président provisoire (Ibid., pp. 337-341). Les « révolutionnaires » ayant usage de grèves et d'actions directes de partisans (Fignolé et Duvalier) s'opposèrent au constitutionnel usant de moyens parlementaires et légaux (Déjoie) (Ibid., p.337-341). Le 6 février 1957, Joseph Pierre Louis démissionna, Franck Sylvain, candidat à la présidence, fut nommé président provisoire (Ibid., p. 343). Menacé par « rouleau compresseur » de Fignolé et l'armée, le président provisoire doit compter sur les forces duvaliéristes du Parti Unité Nationale (Ibid., p. 346). Un complot d'attentat à la bombe dans les bureaux politiques de Déjoie attribué aux forces duvaliéristes provoqua la mort de deux officiers militaires (Ibid., p. 346). Le président Sylvain est arrêté par l'armée et

mis en résidence surveillée. Il devint alors clair que, dans la course à la présidence, nul ne pouvait gagner sans le support de l'armée (Ibid., p. 347).

Estimé, Magloire et Sylvain tentèrent ainsi, comme plusieurs avant eux, de mettre en place des règles de reproduction permettant la cristallisation et la stabilisation des luttes issues des relations sociales de propriété antagonistes. C'est le recours au parrainage des États-Unis ainsi qu'un engagement idéologique clair au sein des relations internationales de la guerre froide et l'usage d'une idéologie noiriste faisant écho aux processus racisés constitutifs de l'histoire haïtienne qui permettront la stabilisation d'une stratégie de reproduction après l'Haïtianisation. Ça sera la stratégie de Duvalier.

La constitution de 1935 fut ratifiée par un plébiscite en 1935 et révisée par un référendum populaire en 1939. Elle constitue le symbole politique de l'Haïtianisation. Bien que l'article 6 établisse qu'une certaine différence de privilège peut être exprimée dans la loi entre les Haïtiens d'origine et les Haïtiens naturalisés, l'article 7 donne le droit à la propriété à tous les citoyens et l'article 8 à l'étranger résidant en Haïti.

L'article 14 établit qu'Haïti est une république civile et démocratique. L'article 37 exige du président qu'il fasse l'adresse, à l'ouverture de chaque session de la chambre, les mesures prises pour améliorer la santé, l'éducation nationale, l'économie et l'état des routes.

Le Conseil Exécutif de Gouvernement (CEG) nomme un gouvernement provisoire (Ibid., p. 348). Cependant, le fait que Vincent soit encore maintenu en détention par l'armée rend plusieurs partis politiques sceptiques (Ibid. p. 349). Suite au refus de nommer un ministre duvaliériste à la tête du parquet de Port-au-Prince, les duvaliéristes boycottent le CEG. Le CEG décide alors de former le gouvernement provisoire sans aucun ministre duvaliériste (Ibid., p. 349). S'ensuit un conflit entre les

militaires favorables à Duvalier et ceux ne l'étant pas. La victoire de la faction duvaliériste de l'armée porte François Duvalier au pouvoir après l'élection du 22 septembre 1957 (Ibid., p. 357-358).

5.2. Les Duvaliers

La période allant de 1930 jusqu'au milieu des années 1970, en Amérique latine, en est une où les mouvements progressistes, voir socialistes (Cuba en est le meilleur exemple), gagnèrent plusieurs pays (Petras & Veltmeyer, 1999, p. 33). Duvalier joua la carte de l'anticastriste pour s'assurer de l'aide militaire, politique et économique des États-Unis. À titre d'exemple, lors d'une guérilla contre le Parti Communiste haïtien qui se solda par la mort de plus de 300 militants communistes, Duvalier reçut une augmentation de l'aide militaire des États-Unis (Hurbon, 1979., p. 86).

Sous Magloire, le bâillonnement politique et la corruption poussèrent le pays en une situation de crise entre 1950 et 1957 (Ibid., p.84). La République Dominicaine, à cette époque, était sous la dictature de Trujillo et ce, jusqu'à son assassinat en 1961. Le sentiment nationaliste antihaïtien de la République Dominicaine s'érigea en racisme ouvert pendant la période de Trujillo (Théodat, 2003, p. 205, Martinez, 2003, p. 82) comme en témoignent les nettoyages ethniques d'Haïtiens à la frontière dominicaine (Ibid., p. 94).

La première tâche à laquelle se livre Duvalier lorsqu'il prend le pouvoir est la domestication systématique des institutions sociales à son profit ; la subjugation par les limogeages, meurtres et promotions dans l'armée, la police, les écoles, la presse, les tribunaux (Hurbon, 1979., p. 85). Duvalier va ainsi taire les antagonismes issus

des relations sociales de propriété par la force de l'idéologie noiriste en ayant recours à l'aide des États-Unis dans un Monde atlantique bipolaire. S'il y avait les balbutiements d'un progressisme lors du printemps haïtien de 1940, Duvalier incarna la contre-révolution.

Au lendemain de l'élection de Duvalier, Déjoie proteste contre des irrégularités qu'il y eut pendant les élections. Les partisans de Déjoie organisèrent une fermeture de commerces en protestation (Moïse, 1990, p. 366). Les dirigeants du mouvement de protestation furent faits prisonniers et Duvalier proclama la loi martiale le 26 septembre (Ibid., p. 366). Les partis politiques furent suspendus, toute activité politique interdite (Ibid., p. 366). Duvalier met en place, un peu avant son investiture en octobre 1957, la *mise hors la loi* : permettant à l'armée ou à n'importe quel citoyen habilité par le pouvoir exécutif d'exécuter des individus ayant eu recours à des actes subversifs envers le gouvernement (Ibid., p. 366-367). Ce décret représentait l'institutionnalisation de la répression brutale du régime de Duvalier.

Pendant la répression duvaliériste, un Américain succomba à la torture dans une caserne militaire de Port-au-Prince (Ibid., p. 366). Duvalier fait face, peu après son assermentation, à une opposition politique de certains milieux bourgeois et du clergé ainsi qu'à des relations tendues avec les États-Unis (Ibid., p. 380). Face à une conjoncture politique défavorable, peu croient que Duvalier restera longtemps au pouvoir. Duvalier tient alors ses adversaires en respect en faisant usage de l'armée au même moment qu'il négocie avec les Américains afin de détendre l'atmosphère (Ibid., p. 382). Il proposa une amnistie généralisée qui lui permit de calmer les tensions avec ses opposants politiques (Ibid., p. 382). Cependant, cette amnistie bénéficia aussi aux éléments duvaliéristes qui furent emprisonnés avant la prise du pouvoir de Duvalier (Ibid., p. 382).

En 1957, la dette publique de l'État était de 60 millions de dollars US pour des recettes évaluées à 30 millions de dollars (Barros, 1984, p.29). L'agriculture

représentait 48.5% du PIB (Ibid., 1984, p. 31) et il est estimé que 80% de la population en tirait des revenus (Ibid., p. 34). À la même époque, l'exploitation agricole de plus petite taille qu'un hectare représentait 66.3% des exploitations agricoles (Ibid., p. 44). Les industries d'assemblage se classaient parmi le secteur industriel le plus dynamique (Barros, 1984, p. 63).

Hybride capitaliste, l'Haïti d'alors est le fruit de sa propre histoire : héritage de la petite plantation et de l'exclusion d'une partie de la classe laborieuse haïtienne de la coopération industrielle expliquant ainsi comment les masses cherchent toujours dans un « leader » autoritaire une solution à ses problèmes.

Le 29 juillet 1958, un commando formé de trois anciens officiers haïtiens et de deux mercenaires américains prit d'assaut la caserne Dessalines (Moïse, 1990, p. 385). Les troupes haïtiennes vinrent à bout des insurgés. Duvalier, ayant gagné l'assurance du support des Américains pour armer et soutenir son régime, accusa l'opposition politique d'avoir organisé l'expédition. Survient alors la « phase explosive » du régime. Les opposants sont arrêtés, emprisonnés, torturés et abattus (Ibid., p. 385). Duvalier en profita aussi pour procéder à la « macoutisation » de l'armée. Il arrêta certains dirigeants de l'armée qui semblaient timides au régime pour les remplacer par des militants duvaliéristes (les macoutes) (Ibid., p. 385). Ces tontons macoutes réunissaient dans le même panier les déclassés, les bourgeois, les criminels et les juges, les fonctionnaires et les analphabètes, les catholiques et les pratiquants du vaudou (Rudel, 1994, p. 59).

Le régime de Duvalier se rapprocha des États-Unis qui assuraient l'instruction militaire de son armée et de sa milice, mais se rapproche également du régime du dictateur dominicain Trujillo (Moïse, 1990, p. 389). Duvalier et Trujillo signent un pacte de coopération qui promet de « *ne pas tolérer les activités subversives d'exilés politiques dont les entreprises portent atteinte aux bonnes relations entre les deux pays.* » (Ibid., p. 389).

L'opposition continua cependant à s'organiser. Certains dirigeants politiques prirent la route de l'exil. D'autres continuèrent la lutte au pays. Ainsi, on enregistre des mouvements populaires de grèves et de manifestations pour l'année 1958 issue de mouvements populaires et syndicaux, un attentat et une tentative de renversement du régime par des troupes cubaines (Ibid., p. 390).

Duvalier, utilisant la rhétorique de la Guerre froide, s'assurait de la collaboration des Américains en présentant son régime comme une force d'endiguement du communisme aux Caraïbes (Ibid., p. 395). Les Américains assureront une aide économique, militaire et politique au régime de Duvalier pour contrer la menace du « castrisme » dans les Caraïbes (Ibid., p. 395).

L'assassinat de Trujillo le 30 mai 1961 et la dégradation des rapports entre les Américains et Duvalier provoqua une tension politique (Ibid. p. 401-402). Les Américains demandèrent en juillet 1962 à Duvalier de désarmer sa milice macoute qu'ils trouvent trop coûteuse (Ibid., p. 401). Kennedy était déterminé à ne pas laisser Duvalier rester au pouvoir après 1963. Cependant, la crise des missiles de Cuba qui captera toute l'attention des États-Unis pour les années suivantes et le projet de renversement de Duvalier fut délaissée (Ibid., p. 401).

La chute de Trujillo permit cependant à des opposants haïtiens d'organiser une offensive contre le régime Duvalier à partir de la République Dominicaine (Ibid., p. 402). Duvalier répond, comme à son habitude, par une intensification de la répression. Il va jusqu'à envoyer des soldats dans l'ambassade dominicaine, faisant fi des conventions internationales, afin d'y déloger des opposants (Ibid., p. 403). La République Dominicaine répliqua en menaçant d'une frappe militaire si son personnel diplomatique n'était pas assuré d'être en sécurité (Ibid., p. 403).

L'assassinat de Kennedy en 1963 assura à Duvalier qu'il pouvait donner des gages d'anticommunisme pour s'assurer le soutien de la nouvelle administration américaine

(Ibid. p. 405). Duvalier peut souffler un peu, il mit en place une révision constitutionnelle en 1964 qui le proclame président à vie (Ibid., p. 411). Il développa encore plus son appareil répressif, il se rapprocha de l'église et des milieux bourgeois (Ibid., p. 415). À la fin des années 1960s, le régime semblait stable. C'est le moment que Duvalier père transmet le pouvoir à son fils Jean-Claude Duvalier (Ibid., p. 415).

L'exil et le meurtre de l'opposition politique permirent à Duvalier père de passer le pouvoir de son fils dans une période « d'accalmie politique » (Ibid., p. 419). Jean-Claude Duvalier mit de l'avant une libéralisation de l'économie haïtienne qui permit aux capitalistes locaux ou internationaux d'exploiter une main-d'œuvre à bas prix dans des centres urbains de plus en plus peuplés (Ibid., p. 419). Le capital américain continua sa pénétration dans le marché haïtien. Il est estimé que de treize compagnies américaines sur le sol américain en 1966, le nombre crût à 154 en 1981 (Chomsky, 1994, p. 12).

Malgré la prolétarianisation inhérente au premier mouvement d'accumulation primitive lors de l'invasion américaine de 1917, il restait toujours, au moment de Duvalier fils, une proportion importante de travailleurs agricoles⁶³ ainsi que de travailleurs semi-prolétariés de l'informel. Cela est inhérent au mouvement de l'accumulation primitive qui permet à la classe possédante d'accumuler toujours plus de surplus en gardant ces populations dans des conditions de pauvreté extrême (Glassman, 2006). Plus encore, il ne semblait pas y avoir nécessairement disparitions de certaines veilles institutions d'échanges avec les changements qualitatifs inhérents à l'accumulation primitive : la médiation par le capital peu très bien « s'accommoder » de ces institutions plus anciennes (Harriss-White et al. 2009, p. 532). Cependant, l'importance du capital est telle, dans ces cas, que les anciennes institutions ne peuvent pas se reproduire sans avoir usage de la médiation du capital et du marché

⁶³ Ainsi, Corten rapporte qu'en 1970, 80% de la population était rurale (Corten, 2011, p.21).

(Harriss-White et al. 2009, p. 536). Les Bossales n'étaient d'ailleurs plus uniquement en milieu rural et gagnèrent les villes (Corten, 2011, p.22).

5.2.1. Processus racisés sous le duvaliérisme

Duvalier proclama Dessalines comme son guide idéologique (Barros, 1984, p. 40), s'inscrivant ainsi dans la continuité historique du premier empereur d'Haïti et de celui qui proclama dans la constitution de 1805 que tous les Haïtiens étaient Noirs.

Certains auteurs tels Hurbon qualifient le régime de Duvalier d'un « fascisme tropical » (Hurbon, 1979, p. 82). Issue du mouvement des griots et influencée par le mouvement de l'Africanisme et de la négritude⁶⁴, Duvalier tissa une propagande autour du noirisme pour se donner une légitimité au sein des classes populaires (Ibid., p. 83). L'identité de classe fit troquer par l'identité « noire » (Corten, 2000, p. 51). Il fit appel à la petite bourgeoisie noire et au prolétariat noir contre la corruption de l'élite mulâtre et catholique (Hurbon, 1979, p. 84). Faisant sa propre interprétation de Gobineau, Duvalier affirmait que la race et non la classe était le facteur dominant de la marche de l'histoire (Ibid., p.91). Il emprunta également les catégories raciales essentialistes issues de la Troisième République (Aliano, 2008, pp. 21-22).

Il incarnait le chef spirituel absolu, assurant un syncrétisme entre le vaudou et le christianisme, le français et le créole et les contradictions de classe par l'idéologie totalisante du noirisme. La race incarnait ainsi, pour Duvalier, la valeur morale de la nation haïtienne (Hurbon, 1979., p. 91). Il revendiquait une filiation directe entre lui

⁶⁴ Fondamentalement, le mouvement de la Négritude représentait une réaction contre la politique d'assimilation du colonialisme français par une glorification du passé Africain et en cherchant une essence de la « race » nègre (Tishken, 2008, p.251).

et Toussaint (Hurbon, 1979, p. 96). Dès Toussaint, les contradictions de classe se résolurent sous la gouvernance du « leader » mythique (Ibid., p. 106). De « paria », la « race » noire serait ainsi sauvée par un messie noir (Ibid., p. 100).

Prônant, comme beaucoup des thèses racistes, un essentialisme des « races », le Duvaliérisme croit à une sensibilité présente dans le sang des Noirs que ces derniers doivent saisir pour accéder à leur conscience de race (Ibid., p. 93). Mais cette idéologie duvaliériste n'est pas surgie par « génération spontanée », mais est bien le paroxysme des processus racialisés qui prirent naissance dans la société esclavagiste coloniale.

5.2.2.Stratégie de reproduction : les constitutions duvaliéristes

La constitution amendée de 1964 est essentiellement la même que celle de 1957 mis à part un amendement faisant de Jean-Claude Duvalier l'héritier du pouvoir de son père. Le préambule spécifie que la constitution vient cadrer une démocratie adaptée aux mœurs et aux traditions de la nation haïtienne.

Bien que l'article 12 interdise aux étrangers le commerce de détail, l'article 14 leur permet d'avoir accès à la propriété.

Même si l'article 26 semble établir la liberté de presse et d'opinion, et que l'article 48 assure une division des trois pouvoirs, l'article 99 fait de François Duvalier le président à vie. Ce même article affirme que la prise de conscience nationale initiée par Duvalier remonterait à 1804, faisant de Duvalier l'incarnation de Dessalines. Ce même article stipule que Duvalier assuré l'harmonisation du travail et du capital, soulignant ainsi le caractère corporatisme de la dictature duvaliériste. L'article 176 établit que le travail n'est pas de l'exploitation.

L'article 27 assure la liberté de culte, mais l'article 35 institue le Français comme langue officielle, même si le Créole est permis aux citoyens qui ne parlent pas encore suffisamment la langue française. L'article 145 interdit le droit de grève des fonctionnaires et établit leur militarisation en cas de grève générale à caractère politique.

L'article 28 encourage le mariage plus particulièrement chez les paysans puisque le mariage assure la pureté des mœurs.

5.2.3. La chute de Jean-Claude Duvalier

L'assermentation du président Carter à la présidence des États-Unis en 1976 permit la lente montée de mouvements sociaux en Haïti qui demanderont un plus grand respect des droits de la personne (Moïse, 1990, p. 422). Les organisations politiques se firent de plus en plus bruyantes jusqu'à ce qu'une vague de répression frappe le pays le 29 juillet 1979 (Ibid., p. 423). Le mouvement de démocratisation subit la répression du régime duvaliériste le 28 novembre, lorsque les principales figures politiques, médiatiques, syndicales de l'opposition furent arrêtées (Ibid., p. 425-426). Ce coup arriva peu après l'élection de Reagan que les forces duvaliéristes ne pensent pas choquer par la répression (Ibid., p. 426). Il rassura également les éléments de la bourgeoisie qui n'avaient aucun intérêt dans une montée d'un mouvement ouvrier (Ibid., p. 426).

C'est la visite du pape en Haïti, annonçant que la situation politique du pays devait changer qui ranima les forces des mouvements des églises de base (*ti-legliz*), fortement opposées au régime de Duvalier (Ibid., p. 429). Ce sont ces églises,

influencées par la théologie de la libération, qui organisèrent les nouvelles forces de l'opposition antiduvaléristes à partir de 1985 (Barros, 1984, p. 44). L'opposition et les manifestations vont s'intensifier jusqu'au départ de Jean-Claude Duvalier du pays le 7 février 1986 (Moïse, 1990, p. 448).

CONCLUSION

Cette thèse avait comme double ambition une présentation sommaire de l'histoire d'Haïti depuis l'arrivée de Colomb jusqu'aux Duvalier permettant de répondre à notre question de recherche : Comment les changements historiques au sein des relations sociales de propriété et les processus racisés qui en sont co-constitutifs lors de la période à l'étude en Haïti permettent et sont permis par la structuration de l'ordre géopolitique du Monde atlantique?

Nous allons revenir sur ce que nous considérons comme étant les contributions principales de la thèse. D'abord, au niveau théorique et ensuite, au niveau empirique.

Au niveau du champ de la sociologie historique, nous avons démontré l'importance de prendre en compte la longue durée dans l'étude de la dynamique des changements historiques au sein des sociétés. Effectivement, les études récentes qui se sont intéressées à l'importance de la révolution haïtienne dans la constitution de la modernité européenne (Dubois, 2004 ; Buck-Morss, 2009; James, 2008 ; Trouillot 1995) pour ne citer qu'eux), sont souvent des analyses qui sont circonscrites à la période révolutionnaire précédée d'une présentation succincte de la période coloniale. La prise en considération de la longue durée nous fait comprendre la résilience de l'histoire dans les stratégies de reproduction des dominants et dans les stratégies de résistance des subalternes. Elle permet également de comprendre comment s'imbrique la catégorisation raciale dans cette dynamique. Ceci, la réémergence de la question de l'absolutisme dessalinien chez Duvalier est sans doute l'exemple le plus éloquent. Deuxièmement, une étude de la longue durée démontre comment le long développement des différents régimes de propriétés est imbriqué avec la catégorisation raciale. En ce sens, les transitions historiques sont alimentées à la fois par les changements au niveau des régimes de propriété que la catégorisation. En premier lieu, l'étude sur la longue durée a démontré la façon dont les catégories

raciales constituent une dimension centrale de la lutte des subalternes quant aux stratégies de reproduction de la classe dominante et, conséquemment, centraux dans l'explication des changements historiques.

Les contributions théoriques précédentes ont montré l'importance de comprendre l'imbrication des changements historiques, de la catégorisation raciale et des relations sociales de propriété doivent se comprendre au niveau de la dynamique géopolitique du Monde atlantique.

Au niveau des contributions au champ du marxisme politique, la thèse suggère des innovations théoriques importantes. Celles-ci sont principalement au niveau de la relation entre les processus racisés et les relations sociales de propriété. Effectivement, la thèse démontre que les processus racisés ne sont pas un épiphénomène induit par monocausalité par les relations sociales de propriété, mais sont bien un élément central ayant une influence dans les changements historiques. Cela s'illustre par le fait que les processus racisés sont des éléments centraux qui sont mobilisés par les subalternes pour contester les stratégies de reproduction de dominant. En ce sens, bien que les relations sociales de propriété aient une influence dans la catégorisation raciale, celle-ci peut, à son tour, avoir une influence sur les premiers. Ainsi, nous avons vu comment les relations sociales de propriété esclavagistes dans la partie ouest de l'île qui deviendra plus tard Haïti amenèrent la constitution historique d'une population « bossale » anonyme, travaillant dans des champs avec accès à un petit lotissement pour leur subsistance. Cette population bossale, assurant leur propre subsistance par l'usage du petit lotissement, était très peu intégrée aux relations sociales de propriété et se distinguait d'une population de Créoles et d'affranchis ; certains libres et beaucoup plus intégrés aux relations sociales de propriété et à la société haïtienne.

Créoles et Bossales mirent aussi en place les premiers balbutiements des processus racisés haïtiens où la pigmentation de la peau était relative à la place occupée au sein

des relations sociales de propriété. Ainsi, plus un individu était proche de la classe d'extraction de surplus; plus il était associé à une pigmentation de la peau « claire » et vice versa. Plus encore, cette racisation établissait également la pigmentation de la peau avec la liberté des individus.

Ainsi, plus un individu était considéré comme servile, plus il était considéré comme « noir ». Cette incidence des processus de racisation sur la conception de la liberté influença la Révolution de 1791 et la lutte des classes dans la postcolonie puisque ce fut les masses bossales qui radicalisèrent le projet politique de la Révolution française de 1789 en obtenant l'émancipation pleine et entière des esclaves alors que les affranchis et Créoles luttèrent pour gagner des privilèges politiques.

Dessalines tenta de mettre en place un absolutisme noiriste comme projet de consolidation étatique empruntant des catégories morales associées aux Noirs. Mais autant l'ordre géopolitique de l'âge des révolutions qui connut une restructuration vers l'impérialisme américain que la trahison de ses anciens généraux suite au ressentiment induit par l'opposition mulâtre/bossales empêcha son projet d'être mise en œuvre.

Suite à la Révolution de 1791, les élites militaires de la postcolonie tentèrent de mettre en place une réforme agraire avec la rédaction des codes ruraux. À cet effet, le code rural rédigé par Boyer en 1827 nous renseigne que l'élite militaire tenta de mettre en place de grandes exploitations où les masses bossales furent soumises à une discipline militaire. Cette militarisation de la production agricole fut la conséquence de la crainte d'une intervention militaire des anciennes puissances coloniales – notamment la France et les États-Unis. La militarisation de la production eut comme conséquence une redéfinition de la lutte des classes où l'enjeu principal se situait au niveau de l'extraction de surplus : à une élite militaire poussant la mise en place d'une militarisation de la production (valeur d'échange); les masses bossales luttèrent pour la mise en place du petit lotissement qui leur aurait permis l'autosubsistance

(valeur d'usage). La lutte des classes dans la postcolonie n'eut pas comme conséquence la mise en place du morcellement des terres pour permettre l'autosubsistance agricole. En effet, ces masses bossales furent utilisées à l'avantage de membres de l'élite racisée pour mettre en place des coups d'État successifs, initialement réussis grâce à la promesse d'assurer la mise en place du petit lotissement pour les masses bossales.

Cette cristallisation de la lutte des classes quant à la conception de la valeur de la terre (usage contre échange), la conception de la liberté et l'organisation de la production mit en place un statu quo dans les règles de reproduction et les relations sociales de propriété haïtiennes. C'est seulement l'invasion américaine de 1917 qui annihila la résistance armée des masses bossales et permit ainsi les changements qualitatifs inhérents à l'accumulation primitive du capital.

Comme nous le voyons, la compréhension des changements qualitatifs propres à l'accumulation primitive du capital doit être analysée à l'aune des spécificités historiques haïtiennes, la structuration d'ordres géopolitiques et les relations sociales de propriété ainsi que les processus de racisation qui en découlent.

Ainsi, l'étude de Haïtien au sein du paradigme du Monde atlantique opérationnalisé comme un espace d'accumulation et une formation raciale, nous permet de comprendre l'ouverture quant aux changements historiques au sein des sociétés. Cela nous permet aussi de démontrer comment les processus racisés sont intimement liés aux changements dans les stratégies de reproduction qui sont elles-mêmes possibles par la structuration des ordres géopolitiques. Enfin, elle nous fait comprendre la portée universelle de la catégorie « noire » dans le Monde atlantique et comment cette dernière fut toujours liée à la distribution des ressources, mais aussi à un projet politique spécifique.

L'après Duvalier

C'est autour de l'église que la grogne populaire s'est organisée puisque Duvalier père et fils avait complètement détruit le mouvement ouvrier et l'opposition bourgeoise (OTR-UCI, 2005, p. 19). C'est dans ces petites églises que naîtra le mouvement « Opération lavalas » qui est un mariage entre des organisations populaires et des politiciens antiduvaliéristes dont le porte-parole, Aristide, se présentera à la présidence (Aristide & Richardson, 1994, p. 67). La constitution de 1987 qualifie Haïti comme étant une république coopératiste (Élie, 2010, p. 10). Stratégie de reproduction tentant d'intégrer une partie de la population exclue dans un universalisme politique en deçà des contradictions au sein de relations sociales de propriété du temps. Cette stratégie de reproduction sera contestée par le FMI et ses politiques d'ajustement structurel.

En 1991, le président Balaguer de la République Dominicaine annonce que tous les Haïtiens plus jeune que 16 ans et plus vieux que 60 ans seront expulsés du pays, ce qui provoque le retour de 20 000 travailleurs haïtiens en Haïti (Prince, 1994, p. 22).

Après un gouvernement provisoire d'une année, Aristide, se déclarant le candidat anticapitaliste (Fleurimond, 2009, p. 45), est porté à la présidence en 1991 (OTR-UCI, 2005, p. 181). Les Programmes d'Ajustement structurel mis en places au milieu des années 1990 transforment Haïti en un véritable chaos ingouvernable (Rivero, 2001, cité dans Thedes, 2008, p. 40), ce qui, avec la nouvelle politique développementaliste de la sécurité humaine au cœur du développement (Thedes, 2008, p. 39) rend Haïti une cible privilégiée d'une aide au développement axée vers les groupes privés, notamment les ONG.

Des militaires débarquent dans les rues en 1991 et massacrent aléatoirement la population avant de déposer Aristide et de le remplacer par le militaire Cédras (Ibid., p. 229). Aristide s'exile. Les leaders syndicaux qui sont nés du mouvement populaire qui a mit fin au régime de Jean-Claude Duvalier sont persécutés, renvoyés de leur travail et parfois même tués (National Labor Committee, 1994, p. 137). Les États-

Unis et la France condamnent le coup d'État et mettent en place un embargo (Fleurimond, 2009, p. 233). Mais l'embargo américain est seulement sur papier et ne constitue pas une dissuasion politique en soi (Ives, 1994, p. 89). Les militaires putschistes restent au pouvoir pendant trois ans sans dissoudre le parlement et nomment Bazin comme premier ministre (Fleurimond, 2009, p. 232).

Le 15 octobre 1994, Aristide entre au pays (Ibid., p. 239) grâce à l'appui des démocrates maintenant au pouvoir à Washington. Les soldats américains, suivis par des Casques bleus, occupent Haïti, pour assurer la transition démocratique (OTR-UCI, 2005, p. 291). Il s'agit pour les Américains de présenter une coalition multilatérale dans une intervention qui aurait pu être militairement unilatérale afin de gagner une forme de légitimité géopolitique aux yeux du reste du monde dans un contexte post guerre froide (Kreps, 2007, p. 451). Aristide remporte les élections législatives de 1995 (OTR-UCI, 2005, p. 294). Pendant son mandat, le président rétablit les relations diplomatiques avec Cuba, interrompue lors du temps des Duvalier (Fleurimond, 2009, p. 111). En 1996, le successeur d'Aristide, Préval, est investi pour une durée de cinq ans (OTR-UCI, 2005, p. 333). Le président de la Banque d'Haïti présente aux bailleurs de fonds un plan d'austérité économique comprenant privatisations et réduction des dépenses de l'État (Ibid., p. 336). L'opposition anti-Aristide voit dans une éventuelle victoire des républicains aux États-Unis leur seule chance d'être porté au pouvoir (Fleurimond, 2009, p. 47).

Les élections de 2000 sont boycottées par la classe politique traditionnelle. Aristide remporte 82% des suffrages (OTR-UCI, 2005, p. 340). En 2001, Aristide nomme Bazin comme ministre afin de calmer l'opposition de la Convergence Démocratique (Fleurimond, 2009, p.80). Bazin étant un ancien ministre duvaliériste et ayant participé au régime des généraux en 1992 et 2001, Aristide aliène une frange de la gauche de *Fanmi lavalas* (Ibid., p. 80). Alors que l'opposition (la Convergence démocratique) ne cherche qu'à renverser le gouvernement, Aristide tente de négocier

en nommant des ministres pris dans leur rang (Ibid., p. 86). L'impasse politique mène à une crise en 2001.

L'Organisation des États Américains (OEA) tente une médiation de la situation avec une résolution forçant Aristide à former un Comité Électoral Provisoire (CEP) et de trouver un accord politique avec la Convergence démocratique (Ibid., p. 108). L'opposition, pour sa part, invite le général Avril, ancien dictateur, à leur réunion et appelle à la reconstruction de l'armée qui fut dissoute par Aristide quelques années plus tôt (Ibid., p. 120).

George Bush remporte les élections aux États-Unis ce qui donne un vent d'espoir à la Convergence démocratique. Le CARICOM arrive à convaincre Aristide de partager le pouvoir et de nommer un membre de l'opposition comme premier ministre (Pina, 2007, p. 102). Par un décret du 4 avril 2003, Aristide reconnaît le vaudou comme une religion officielle en Haïti (Fleurimond, 2009, p. 243). Colin Powell donne jusqu'au 4 septembre 2003 à Aristide pour changer les choses en Haïti et sortir de la crise politique (Ibid., p. 285).

La situation se dégrade lorsque surgit une nébuleuse d'associations patronales prenant le nom du Groupe de 184 exigeant le départ d'Aristide en 2004 (OTR-UCI, 2005, p. 410). L'armée étant inexistante, aucune force au pouvoir ne peut en avoir usage comme le faisait traditionnellement les politiciens face à une impasse politique (Fleurimond, 2009, p. 303). Une guerre civile éclate au nord du pays, ce qui provoque la chute d'Aristide et l'occupation par des forces canadiennes, américaines et françaises (Ibid., p. 326). Le 1er janvier 2004, ces forces furent remplacées par des forces de l'ONU (Pina, 2001, p. 102).

Vers le début du 21^e siècle, une « marée rose » se répand en Amérique latine (Webber, 2008, p. 24). Une baisse de la menace impérialiste américaine conjuguée avec un mouvement progressiste notamment au Venezuela, en Bolivie et en Équateur,

semble créer une conjoncture favorable à une alternative progressiste dans les pays d'Amérique latine et des caraïbes (Ibid., p. 28). En effet, l'embourbement de l'armée américaine en Irak, la baisse de l'importance des fonds disponibles au FMI, l'échec de la ZLEA et l'émergence de l'ALBA sont tous des éléments minant l'hégémonie du néolibéralisme et le spectre de l'intervention américaine (Ibid., p. 50).

Une force de travail industrielle stable et importante semble favoriser l'organisation des travailleurs et leur promotion d'idées progressistes (Ibid., p. 39). Mais Haïti demeure essentiellement un pays agricole avec 67% de sa population vivant à la campagne (Corten, 2000, p. 36). L'informel est généralisé et constitue la principale occupation des habitants des villes (Ibid., p. 140).

Aristide demeure en exil en Afrique du Sud et le nombre de meurtres par le régime le remplaçant est estimé à environ 5 000 jusqu'en 2006, année pour laquelle René Préval est réélu président (Hallwart, 2007, pp. 107-108). Pendant la période intérim entre 2004 et 2006, il eut une flagrante dégradation de l'investissement étatique dans les services publics et une prépondérance des ONG pour « pallier » à l'insuffisance étatique⁶⁵ (Schuler, 2009, p. 87). En août 2005, environ 2 000 individus sont déportés de la République Dominicaine sous prétexte qu'ils avaient l'air haïtiens (Howard, 2007, p. 726). C'est seulement avec l'arrivée de Préval en 2006 que les travaux d'infrastructures et d'investissements sociaux furent repris par l'État (Schuler, 2009, p. 88). À la fin de l'année 2009, environ 8 000 ONG opéraient en Haïti, la plupart étant le fruit de programmes d'aides économiques bilatéraux et multilatéraux (Zanotti, 2010, p. 757). Effectivement, depuis la fin des années 1990, l'idéologie néolibérale semble voir en les ONG une façon d'assurer la démocratisation de la société civile tout en déployant de l'aide à des moindres coûts que l'investissement étatique dans les programmes sociaux (Ibid., p. 757). L'augmentation des ONG est corrélative à la réduction de l'aide extérieure envers l'État (Ibid., p. 758). Ces

⁶⁵ À cet effet, il est estimé que les ONG assurent 1/3 des emplois dans le secteur formel, rivalisant sérieusement avec l'État pour engager les « cerveaux » du pays (Schuler, 2009, p. 91).

derniers arguent d'un affaiblissement du pouvoir étatique au nom d'une société civile qui offre des services de plus en plus réduits à une marge de plus en plus petite de la population (Petras & Veltmeyer, 2001, p. 197) . Souvent financées par des organismes ou pouvoirs étrangers, elles engendrent un nouveau type de colonialisme économique et culturel (Ibid., p. 201).

Économiquement, la situation ne semble pas s'améliorer, on note une chute du PIB per capita continu depuis 2000 (voir annexe V). En janvier 2010 un tremblement de terre causa 250 000 morts, la destruction de 80% de Port-au-Prince et affaiblit substantiellement la capacité administrative de l'État (Zanotti, 2010, 756). Le tremblement de terre amène un gonflement exponentiel des ONG et de la question de la gouvernance de l'État haïtien (Ibid., p. 757). Effectivement, ces ONG sont massivement financées par des organismes tels l'USAID et l'International Republican Institute; possèdent des mandats politiques clairs (tel que former une opposition à Aristide), mais ne sont pas redevables politiquement à la population (Ibid., p. 759)

Le 5 avril 2011, l'ancien chanteur de carnaval Michel Martelly remporte les élections contre Mirlande Manigat, la partenaire de l'ancien premier ministre, avec un fort taux de participation de la population (Guillemette, 2011). Il succède ainsi à René Préval ayant épuisé ses deux mandats de cinq années. Contrairement au premier tour, il n'eut pas de troubles lors du comptage des scrutins (Ibid.).

Cette sommaire présentation historique de l'après-Duvalier génère un nombre de questions de recherche pour les travaux inscrits dans le champ de la sociologie historique et du marxisme politique. Auparavant, nous allons faire état des principales limites de notre recherche.

Limites

Les principales limites de notre analyse sont les suivantes :

1. Empiriquement, il ne nous a pas été possible de nous intéresser un peu plus à la constitution des processus de racisation à la partie est de l'île (devenu plus tard la République Dominicaine) relativement à la formation étatique de ce pays. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer les textes légaux entre les deux pays voisins qui possèdent une histoire si divergente et une mésentente profonde.
2. Il n'a pas été possible d'étudier empiriquement le répertoire des contentions sociales des acteurs de conflits sociaux. Bien qu'il nous apparaisse évident suite à une étude empirique de l'histoire haïtienne que les logiques d'actions des acteurs soient relatives à une expérience d'individuation relative à la place dans des relations sociales de propriété constituées historiquement, une étude empirique de ce que les acteurs auraient eux-mêmes à dire relativement à la lutte auxquelles ils prenaient part aurait permis d'opérer une théorisation plus approfondie de la question.
3. Il aurait été bénéfique d'effectuer un recoupement des principales périodes de la révolution qui aurait pu concorder avec les typologies relatives aux différents types de révolution (Dufour, 2015, p. 269). Cela nous aurait permis de comprendre comment des révolutions d'un certain type peuvent ensuite se transformer en un autre type suite aux pressions exercées par des puissances régionales ou globales.
4. Il aurait été fructueux de recenser les figures de la racisation et leur changement historique de façon plus systématique aux États-Unis et dans quelques pays d'Amérique latine (dont le Venezuela et la Colombie qui eurent des liens importants avec Haïti lors de la période de la Grande Colombie ainsi que Cuba et d'autres pays des Caraïbes), ceci afin d'effectuer une théorisation macrosociologique des formations raciales du Monde atlantique et leur lien avec la structuration d'ordres géopolitiques.

Pistes de recherches futures

À la lumière de ces limites et de la synthèse que nous avons présentée au début de notre conclusion, un certain nombre de pistes de recherches peuvent être présentées. Nous allons débiter par une brève énumération de pistes de recherches relativement à l'histoire récente d'Haïti avant de nous intéresser aux pistes de recherche théorique.

En premier lieu : comment expliquer la déclaration qu'Haïti est une république coopératiste dans la constitution de 1987 et comment cela doit-il se comprendre dans l'évolution historique haïtienne? Plus encore : est-ce que ce changement constitutionnel s'inscrit dans une plus forte présence de l'économie dite « informelle » ainsi que des changements au niveau des stratégies de reproduction ainsi que du capitalisme en Haïti ?

Au niveau théorique, un certain nombre de pistes émergent de l'analyse que nous avons effectuée. Effectivement, nous nous sommes posés comme interlocuteur entre les analyses empiriques de la société haïtienne pendant la période prérévolutionnaire et postrévolutionnaire et d'autres parts, le champ théorique du Monde atlantique et de la sociologie historique. Une appréciation de la littérature s'intéressant au cas d'Haïti nous démontre assez rapidement (voir l'objet de recherche en fin de première partie) que l'étude du pays a été très peu prise en compte dans une perspective théorique que nous avons défendue. Ainsi, même si beaucoup de penseurs contemporains ont commencé depuis plusieurs années à placer Haïti comme un pays central dans le développement des événements historiques dans les Amériques (Dubois 2004, Trouillot 1995 et Buck-Morss 2009 pour ne nommer qu'eux), très peu, voir aucun, n'ont eu le souci de comprendre cette histoire comme étant imbriquée à celle du Monde atlantique. La raison se trouve peut-être dans le fait que les études du Monde atlantique sont le fruit d'une majorité de chercheurs anglophones alors que les études portant sur Haïti sont le fruit d'une majorité de chercheurs anglophones. Il n'empêche que, lorsqu'une telle analyse est conduite, plusieurs pistes de recherches théoriques nouvelles émergentes.

La République dominicaine

Un ensemble d'éléments historiques et empiriques concernant la relation difficile qu'a toujours entretenue Haïti avec la République Dominicaine émergent lors de la prise en compte de l'histoire tumultueuse de l'île. Bien qu'il y ait un nombre considérable d'analyse qui s'intéressent à la relation entre les deux pays, très peu d'entre elles prennent en considération deux éléments : 1) la façon dont les relations sociales de production affectèrent la racisation dans les deux pays et les conflits qui en furent subséquents ; 2) la façon dont la structuration d'ordres géopolitiques différents eurent un impact sur la rivalité entre les deux pays.

En premier lieu, le fait que la partie est de l'île eut usage de plantation qui nécessitait peu d'esclave, fit en sorte que le pays se constitua une communauté imaginaire plus homogène, ne connaissant pas un clivage comme la partie ouest. Cette dernière recourut à la figure du Noir révolutionnaire pour transcender les divisions dans le pays. Ce qui fut immédiatement perçu comme une menace par la République Dominicaine.

En deuxième lieu, la partie Ouest de l'île a presque toujours été utilisée de façon à ce que les puissances régionales et globales puissent s'assurer de restreindre la portée de la Révolution haïtienne. Une bonne partie du racisme issue des Dominicains relativement à leur voisin, provient de l'usage du racisme afin de discréditer la partie Ouest de l'île par les puissances régionales et globales.

Sociologie des conflits sociaux

Puisque l'objet de notre thèse demeure en grande partie la Révolution haïtienne, il allait de soi que notre analyse s'articule dans le champ de la sociologie historique. Cependant, l'analyse a démontré la façon dont la contention sociale alimentant les changements historiques fut un champ d'où émergent des contributions importantes. Notre analyse a souligné la façon dont, dès le début d'arrivée des

Européens sur l'île d'Ayiti, le conflit social a été un enjeu central de l'île. Il semble même que c'est l'ensemble de l'histoire qui ait été poussé par les forces de conflits opposants des acteurs sociaux différents selon les époques. Cela est cohérent avec la perspective théorique du marxisme qui reconnaît l'importance des conflits dans les changements historiques. Il serait même possible de supposer qu'il y ait eu des conflits qui aillent précéder ceux qui débutèrent avec l'arrivée des Européens, mais le manque de source nous empêche de faire une analyse rigoureuse de cette période historique.

Affirmer que l'histoire est le fruit de conflits peut sembler presque tautologique pour certains, et il n'est pas dans notre intention de simplement réifier un lieu commun marxiste cependant, quelques éléments de l'analyse nous renseignent sur d'éventuelles pistes de recherches intéressantes quant à la sociologie des conflits sociaux.

En premier lieu, il nous apparaît évident que les conflits entre anciens libres et nouveaux libres portaient sur l'importance de la terre. Cela fait écho à un certain nombre de recherches sur l'esclavage (citons notamment Sala-Molins, 2012 sur la question du petit lotissement). Thornton (2010) démontre également que cette demande de petit lotissement est une constante chez tous les esclaves du Monde atlantique. La conséquence de ceci au niveau de la représentation de ce que signifiait la liberté n'a cependant pas été assez étudiée. Pourtant, cela ouvre un large horizon au niveau des études des logiques d'actions des acteurs au niveau du conflit social et de la distribution des ressources. Plus encore, cela permettrait de proposer une analyse de la genèse des logiques d'action des individus sans tomber dans les enjeux épistémologiques propres à la notion d'idéologie. Effectivement, à partir du moment où les marxistes étudièrent les logiques qui poussaient les individus à l'action (ce qu'ils nommaient « idéologie ») comme étant des « fausses » ou des « vrais » consciences, il est devenu difficile d'étudier ces logiques d'actions en soi, sans

jugement de valeur. Ces répertoires de contentions sociales (Dufour, 2015, p.301) suivent une logique qui doit se comprendre relativement à l'histoire des sociétés étudiées. En les détaillant empiriquement et en tentant de comprendre la logique dans lesquelles ces dernières s'inscrivent au niveau de l'histoire et de la distribution des ressources, nous sommes capables de réinscrire la logique d'action des individus dans l'analyse sociologique sans nécessairement se piéger dans une réification de l'individualisme méthodologique du choix rationnel (Dufour, 2015, p. 298) ou la dyade vrai/fausse conscience des marxistes.

Nous avons vu, dans notre analyse, que les logiques d'actions des esclaves portaient essentiellement sur une liberté concrète, par opposition aux anciens libres qui revendiquaient une liberté politique et donc, plus abstraite. Ces conceptions de la liberté étaient logiques puisqu'elles étaient inhérentes à la réalité concrète qui constituait l'expérience concrète des esclaves. Elles étaient relatives à une individuation puisqu'elles étaient la motivation de projets politiques qui prirent forme suite à leur expérience concrète de subjugation. Ainsi, il était complètement illogique pour un esclave de souhaiter des droits politiques lui permettant de siéger à l'assemblée coloniale alors qu'il faisait l'expérience de se faire confisquer de la nourriture lorsqu'il ne travaillait pas assez. Il lui semblait beaucoup plus logique d'associer la quête de la liberté à une autonomie du produit de sa terre. Dans le même ordre d'idée, il aurait paru complètement superflu pour un ancien libre de considérer que sa liberté serait relative à s'assurer une autonomie alimentaire, lui pour qui l'expérience concrète de subjugation passait par le fait que bien qu'il fût un planteur parfois plus riche que beaucoup de Blancs, il n'avait aucun droit de faire entendre ses intérêts politiques.

Nous avons vu, enfin, que ces logiques d'actions s'articulaient autour de la place dans les relations sociales de propriété, mais qu'elles trouvaient également leur origine quant à la conception de la valeur. Ceci est également une piste de recherche

fructueuse. En effet, une analyse de la logique d'actions des individus alimentant les conflits sociaux au niveau de la valeur nous permettrait de comprendre la façon dont celle-ci s'articule avec le procès de reproduction du capital et sa valorisation, qui est tout un champ théorique qui est souvent peu utilisé dans l'analyse de la sociologie des conflits sociaux.

Deuxièmement, la thèse a réussi également à illustrer l'importance de l'histoire pour l'analyse des conflits sociaux. La résilience des catégories historiques fut démontrée de façon éloquente et incontestable tout au long de l'analyse. L'exemple le plus évident est, bien sûr, la récupération de la figure politique de Dessalines et du noirisme de la constitution impériale de 1804 par Duvalier. Il ne s'agit pas ici de discuter si cette récupération était fondée ou non, mais plutôt de prendre compte comment cela illustre, en dehors de tout l'aspect évident de propagande que cela impliqua, la façon dont les catégories politiques issues d'une histoire lointaine continue d'avoir une incidence beaucoup d'années plus tard. Puisqu'il est inconcevable que Duvalier ait eu usage de cette figure historique et de son projet politique, sans qu'il ait conscience que ceux-ci aient encore une incidence dans la population haïtienne de son époque.

Nous avons relevé l'importance de la continuité historique au niveau des catégories politiques, certes, mais aussi au niveau de la racisation. Cela est cohérent avec la théorie de la sociologie des conflits sociaux où il est admis que les contentions sociales résultent de la sédimentation historique d'un ensemble d'interactions sociales (Dufour, 2015, p.302). Premièrement, au niveau des catégories politiques, il y a toujours une importance de l'enjeu autour du petit morcellement en opposition à celui des grandes plantations. Cela peut certes se comprendre suite au fait que les masses Bossales ne connurent jamais la réalisation de la réforme agraire qu'ils avaient souhaité depuis la Révolution et aussi suite à leur méfiance relativement à la grande plantation qui leur rappelait l'esclavage. Cependant, il y aurait sans doute un

ensemble d'éléments empiriques qui pourraient éclairer sur la façon dont les transitions au niveau des relations sociales de propriété permettent malgré tout une forme d'individuation qui modifie légèrement des catégories politiques au niveau de la forme, mais qui conservent des contenus de socialité qui perdurent. Deuxièmement, la dichotomie anciens libres / nouveaux libres a perdurer malgré des changements de forme. Le qualificatif de « bossale » est le meilleur exemple de ce que nous cherchons ici à illustrer. Ce terme qui est issu du temps de l'esclavage est en effet encore utilisé à notre époque chez les Haïtiens, pour désigner un individu rustre. Cela s'explique sans doute, encore une fois par le fait que les places dans les relations sociales de propriétés demeurèrent assez rigides au travers d'une époque, mais poser la question en soi, en ayant le souci de trouver des preuves empiriques pouvant étayer une démonstration, permettrait un enrichissement au niveau de la théorie de la sociologie historique.

Dans le champ de la sociologie des révolutions, notre étude permet de jeter une nouvelle lumière relativement aux révolutions stato-centrées et aux révolutions de décolonisations. Ainsi, si Haïti semble, à première vue, correspondre beaucoup plus à ce que Dufour (2015) appelle une révolution de décolonisation (p.270), une appréciation de l'histoire de l'Haïti postrévolutionnaire nous fait comprendre qu'il s'agit beaucoup d'une révolution stato-centrée (Ibid., p. 284) issues de facteurs internationaux qu'une révolution bourgeoise ayant eu comme finalité la mise en place de droits et de libertés politiques qui furent consentis à la population d'anciens esclaves. En ce sens, la Révolution haïtienne démontre comme une révolution d'abord anticoloniale mena au gain de droits politiques pour les masses, même si ceux-ci ne firent pas des droits relatifs à une démocratisation, tout en étant le fruit de facteurs internationaux qui permit la constitution d'un état. Ainsi, cela nous permet d'apprécier comment une révolution est un phénomène historique complexe mettant en scènes plusieurs acteurs et plusieurs conflits pouvant mener à des accomplissements différents pendant une période relativement court. Nous

comprenons ainsi que ces types abstraits purs peuvent se complexifier avec les relations de pouvoir avant et pendant la période instable de consolidation de pouvoir étatique (*state building*) qui suit une révolution. L'analyse permet enfin de démontrer comment une révolution produit toujours un projet politique (une idéologie) qui propose la transformation de la société ayant une portée internationale (Dufour, 2015, p.291). Dans notre cas, il a été illustré comment le projet politique des révolutions française et américaines furent radicalisées dans le projet politique de l'émancipation universelle des esclaves par leur propre moyen; et comment ce projet politique eut une incidence dans la Monde atlantique par la suite.

Sur la sociologie du racisme

Au niveau de la sociologie du racisme, notons que les pistes de recherche s'articulent au niveau de trois éléments : 1) la racisation comme subjectivité politique ; 2) la complexité du noirisme; et enfin : 3) la relation entre les formations raciales et les ordres géopolitiques.

En premier lieu, il y a des pistes de recherches importantes au niveau du lien entre racisation et subjectivité politique. Effectivement, ce qui est frappant lorsque le cadre théorique fut confronté à la réalité empirique est de prendre conscience sur la façon dont la racisation fut un élément central dans le sens qui était constitué au niveau du projet politique porté par la révolution. Le modèle suivait une certaine constance : 1) une partie de la population subjuguée était racisé (Noirs, Bossales, etc.) 2) cette racisation venait à qualifier une expérience d'individuation propre 3) cette racisation était utilisée comme vecteur de mobilisation afin de pousser pour un changement (réappropriation du stigmat) ; 4) cette autoracisation devenait un projet politique. Ainsi, ce n'est pas que la racisation était seulement utilisée à des fins de subjugation politique, elle était également réappropriée puisqu'elle signifiait concrètement une expérience d'individuation qui permit le développement d'une conscience politique nécessaire au changement qui eut lieu dans l'histoire haïtienne. Cette imbrication de

l'autoracisation dans la prise de conscience politique ouvre un ensemble d'interrogations au niveau d'une sociologie du racisme qui voudrait comprendre la racisation au niveau des conflits sociaux ainsi que son lien avec les relations sociales de propriété. En ce sens, notre analyse permet de résoudre le nœud théorique présentant soit le racisme comme un épiphénomène induit de façon monocausal par l'infrastructure des modes de production ou en présentant le racisme comme un phénomène purement culturel ne s'ancrant pas dans les relations sociales de propriété.

Ce qui est également une conséquence de notre premier point est la prise de conscience de la complexité du « noirisme » dans le champ de la sociologie du racisme. Il ne s'agit pas ici de réitérer les études sur la color line, mais plutôt de relever comme la catégorie « noire » devait être beaucoup plus étudiée dans son acceptation politique et historique. Historiquement, la catégorie noire doit être comprise comme étant impérative à la constitution du Monde atlantique comme espace d'accumulation du capital. En ce sens, elle est une catégorie centrale dans l'étude du Monde atlantique et aura ainsi une incidence majeure sur la racisation dans ce vaste espace culturel. Politiquement, il apparaît central de comprendre cette catégorie comme étant inscrite un projet politique de state-building au même titre que la blanchité aux États-Unis et, en ce sens, elle contient elle aussi des catégories morales qui définissent un idéal de la citoyenneté.

Bien que les études sur le Monde atlantique pendant l'âge des révolutions, et que les études au niveau des formations raciales foisonnent dans les recherches contemporaines, une prise en compte de la façon que la seconde puisse être consolidée par la première n'est rarement prise en compte. À l'aune de l'étude que nous avons effectuée, il nous semble d'un grand intérêt analytique de tenter de comprendre les conséquences de l'imbrication de ces deux mécanismes au niveau de l'ensemble du Monde atlantique. En effet, les catégories morales qui furent

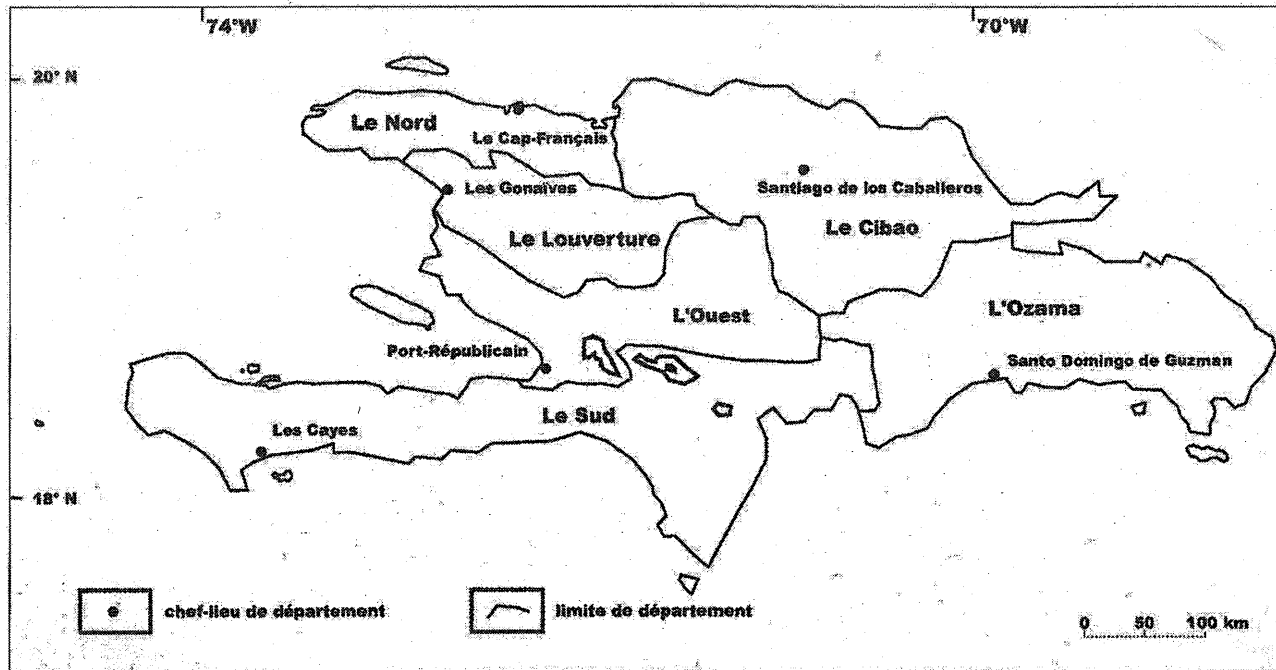
structurées dans les législations postrévolutionnaires aux États-Unis et en Haïti étaient toutes les deux racisées et c'est le jeu d'influence mutuelle de l'histoire des processus racisés des différents pays du Monde atlantique qui fait en sorte qu'il y a la constitution d'une formation raciale. Cela fait en sorte, enfin, qu'un ensemble d'interrogations peuvent se porter entre géopolitique et racisation.

La formation étatique dans le Monde atlantique

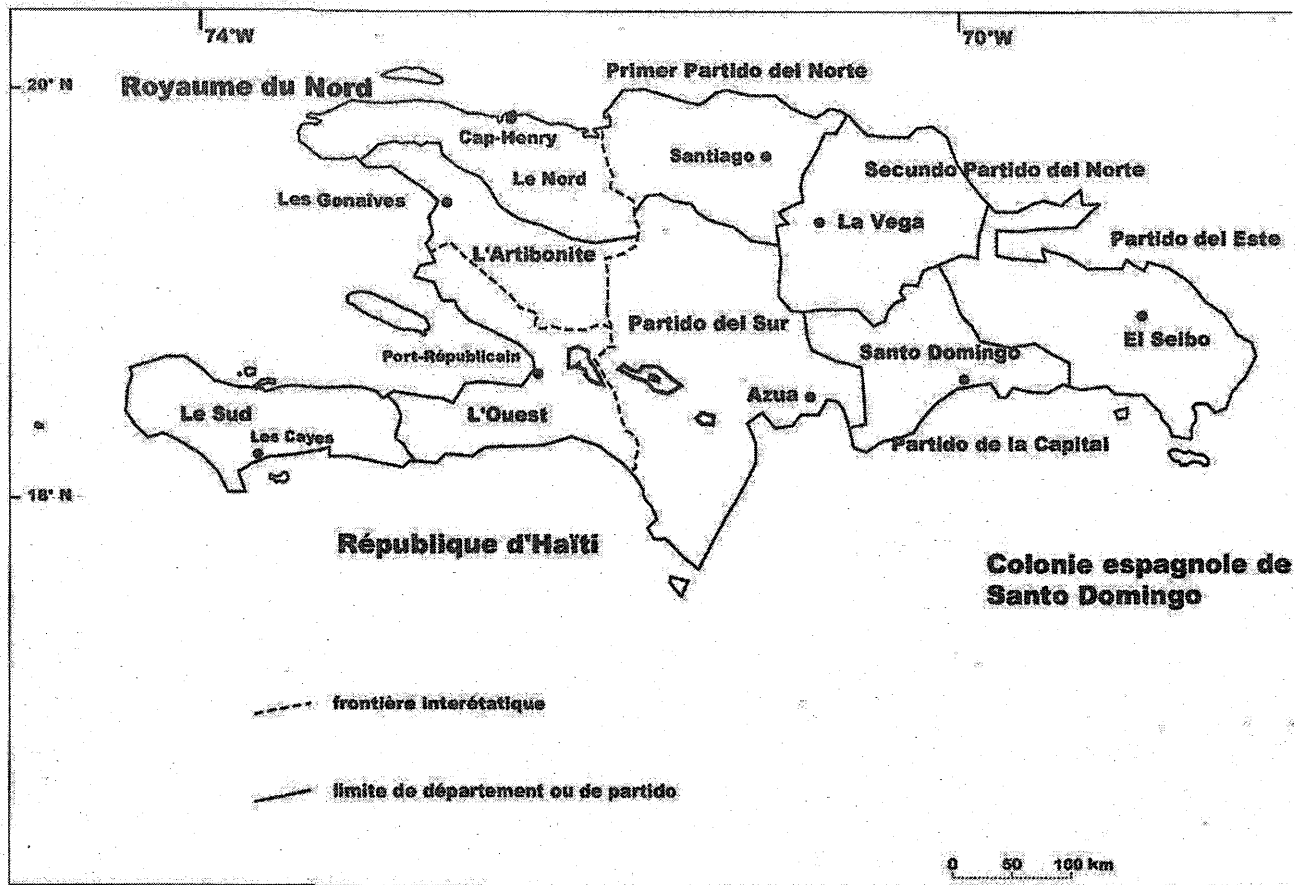
Un travail qui s'inscrit dans le champ de la sociologie des révolutions aura à faire état des processus inhérents à la formation étatique. Nous travail ne fait pas exception, et il nous a été possible de faire état d'un cas de figure de la formation étatique dans le Monde atlantique. Il y a une littérature importante qui porte sur la consolidation étatique (*nation building*), mais très peu qui analyse la façon dont cette dernière doit se comprendre dans le contexte de la structuration du Monde atlantique. Il ressort de notre analyse que la constitution de la communauté imaginaire d'Haïti s'est mise en place suite à la pression exercée par les autres puissances régionales et globales. C'est suite à une menace face aux États-Unis et la France, deux puissances esclavagistes qui menaçaient la souveraineté haïtienne que la communauté imaginaire haïtienne prit forme. Ainsi si aux États-Unis, les lois sur la naturalisation posaient le citoyen américain comme un homme blanc et libre, le sujet haïtien, lors des constitutions postrévolutionnaires, était posé comme un homme noir et prêt à défendre sa liberté par l'arme. Par la suite, les mises en place de communautés imaginaires dans une grande partie des pays d'Amérique du Sud, se constituèrent en réaction face au sujet révolutionnaire haïtien. Ceci réitère en bonne partie les thèses d'Anderson (1991), mais il y a un vaste espace de recherches futures pouvant se porter sur la structuration d'ordres géopolitique suite à des changements au niveau des stratégies de reproduction et comment cela peut affecter la formation étatique dans le Monde atlantique. Cette perspective permettrait, selon nous, de sortir d'un modèle de formation étatique diffusionniste ou eurocentrique.

Annexe A : L'île en 1804

(Source : Théodat, 2003.)

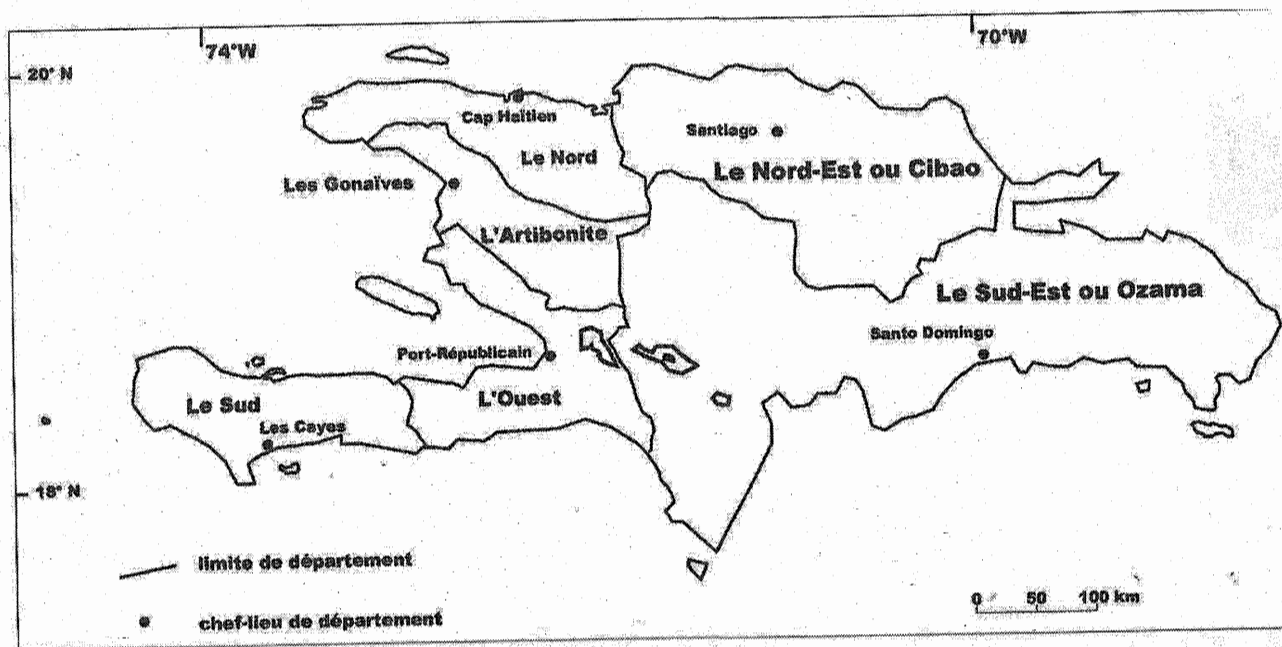


Annexe B : L'île en 1804
(Source : Théodat, 2003.)



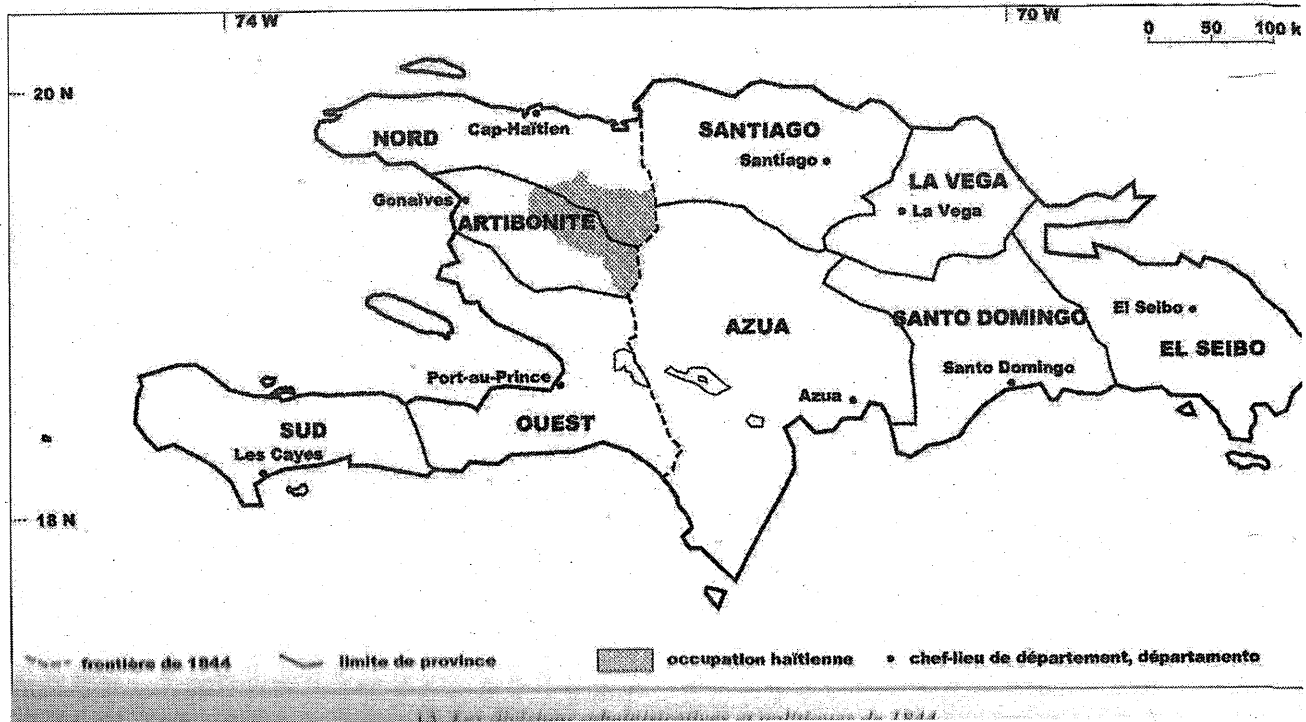
Annexe C : L'île unifiée sous Boyer

(Source : Théodat, 2003.)



Annexe D : Les frontières de 1844

(Source : Théodat, 2003.)



Annexe E : Croissance du PIB per capita.

TABLEAU 13
CROISSANCE DU P.I.B. PER CAPITA
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/HAÏTI 1950-2009

Comptes nationaux de l'Amérique latine et des Caraïbes.
Produit interne brut par habitant à prix constants du marché.
Dollars à prix constants de 2000.

	République Dominicaine	Haïti
1950*	600	440
1960*	740	430
1970*	900	410
1980*	1 700	510
1990	1 828	516
1991	1 810	515
1992	1 962	478
1993	2 064	443
1994	2 073	383
1995	2 148	413
1996	2 262	422
1997	2 403	426
1998	2 530	427
1999	2 657	431
2000	2 763	427
2001	2 769	416
2002	2 885	408
2003	2 834	403
2004	2 828	383
2005	3 045	384
2006	3 322	386
2007	3 553	392
2008	3 688	389
2009	3 764	394

SOURCES:

1950-1990 : Estimation, Corten, 1989, p. 37.

1990-2008 : ONU Statistical Yearbook, ECLAC /

CEPAL Anuario estadístico de América Latina y el Caribe 2009

2006-2009 : ONU CEPAL Anuario estadístico de América Latina y el Caribe 2010 /

ECLAC Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean 2010

Annexe F : Exportation café

TABLEAU 2
HAÏTI, EXPORTATIONS DE CAFÉ
1890-2008

Moyennes annuelles par périodes quinquennales

	En milliers de tonnes métriques	Indice
1890-1895	38,4	100,0
1910-1915	30,4	79,2
1930-1935	28,8	75,0
1950-1955	26,2	68,2
1955-1960	27,2	70,8
1960-1965	25,1	65,4
1965-1970	18,3	47,6
1970-1975	20,9	54,4
1975-1980	18,9	49,2
1980-1985	21,2	55,2
1986-1990	13,5	35,2
1991-1995	8,6	22,4
1996-2000	6,4	16,7
2001-2005	2,4	6,3
2006	1,4	3,7
2007	1,2	3,2
2008	1,0	2,7

SOURCES:

1890-1990: Corten, 1993, tableau 2

1991-2008: Organisation des Nations Unies

pour l'alimentation et l'agriculture,

FAOSTAT 2011, TradeSTAT Commerce, Cultures et produits animaux

<http://faostat.fao.org/site/535/DesktopDefault.aspx?PageID=535#ancor>

Annexe G : Exportation sucre.
TABLEAU 4 (suite)

En milliers de tonnes métriques,
moyennes annuelles par périodes quinquennales.

	Manioc	Bananes plantains	Patates douces	Sucre
1948-52	n.d.	n.d.	100.....	53
1961-65	111	207	84.....	75
1966-70	112	n.d.	105.....	61
1971-75	140	193	90.....	71
1976-80	213	216	95.....	57
1981-85	262	308	n.d.....	47
1986-90**	299	282	260.....	1 720***
1991-95	3321	281	191.....	1 366
1996-00	308	290	173.....	1 000
2001-05	346	282	180.....	861
2006	400	265	200.....	1 075
2007	450	240	220.....	1 100
2008	435	200	230.....	1 100

SOURCES:

1948-1990: Corten, 1993, tableau 4

* Estimation de la production par personne

**1986-2008: données disponibles pour canne à sucre

1961-1990: viande de bœuf; 1986-1990: bananes plantains; 1986-90: n.d.
complétées avec FAOSTAT 2011

1991-2008: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
FAOSTAT 2011, TradeSTAT Commerce, Cultures et produits animaux
<http://faostat.fao.org/site/535/DesktopDefault.aspx?PageID=535#ancor>

***À partir de 1986 données en tonnes de canne à sucre

Références

- Adam, A., G (1982). *Une crise haïtienne 1867-1869 : Sylvain Salnave*, Port-au-Prince : Prix Littéraire Deschamps
- Adamson, C., R (1983). Punishment after Slavery: Southern State Penal Systems, 1865-1890. *Social Problems*, 30 (5), 555-569.
- Akram-Lodhi, A. H (1998). The agrarian question, past and present. *Journal of Peasant Studies*, 25 (4), 134-149.
- Aliano, D (2008). Revisiting Saint Domingue: Toussaint L'Ouverture and the Haitian Revolution in the French Colonial Debates of the Late Nineteenth Century. *French Colonial History*, 9, 15-35.
- Allen, T., W (1994). *The Invention of the White Race. Volume 1: Racial Oppression & Social Control*, London/ New York: Verso.
- Althusser, L (2012). Ideology and Ideological State Apparatuses (Notes towards an Investigation), dans Zizek, S., (ed) (2012). *Mapping Ideology*, London / New York : Verso.
- Amin, S (1973). *Le développement inégal: essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Anderson, C (2008). The Cold War in the Atlantic World, dans Falola, T., & Roberts, K., D (2008) *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.
- Falola, T., & Roberts, K., D (2008). Introduction, in Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.). *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.
- Anderson, B (1991). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London / New Work: Verso.
- Anderson, K (2010). *Marx at the Margins: on Nationalism, Ethnicity and Non-Western Societies*, Chicago & London: The University of Chicago Press.
- Anderson, P (1978). *L'État absolutiste: ses origines et ses voies : Tome I : L'Europe de l'Ouest*, Paris : François Maspero.

Anderson, P (1978). *L'État absolutiste: ses origines et ses voies : Tome II : L'Europe de l'Est*, Paris : François Maspero.

Anderson, P (1977). *Les passages de l'antiquité au féodalisme*, Paris : François Maspero.

Anghie, A (2004). *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law*, Londres: Cambridge University Press.

Anievas, A (2013). 1914 in World-Historical Perspective: the "Uneven" and "Combined" Origins of World War I, *European Journal of International Relations*, 19, (4), 721-746.

Anievas, A (2015). Revolutions and International Relations: Rediscovering the Classical Bourgeois Revolutions, *European Journal of International Relations*, 21, (4), 841-866.

Appiah, K., A., & Gutmann, A (1996). *Color Conscious*, Princeton: Princeton University Press.

Arendt, H. (1967). *The Origins of Totalitarianism*, George Allen & Unwin Ltd: London.

Aristide, M., & Richardson, L (1994). *Haiti's Popular Resistance*, dans Ridgeway, J. *The Haiti Files: Decoding the Crisis*, Washington: Azul Editions.

Aristote (2008), *Les Politiques*, Paris : Flammarion.

Asante, M., K., et Ismail, S. (2015). Interrogating the African Roman Emperor Caracalla: Claiming and Reclaiming an African Leader, *Journal of Black Studies*, 47 (1), 1-12.

Austin, G (2014). Capitalism and the Colonies, dans Neal, L., & Williamson, J., G. *The Cambridge History of Capitalism, Volume II: The Spread of Capitalism: From 1848 to the Present*, Cambridge: Cambridge University Press.

Balibar, E., & Wallerstein, I (1997). *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, Paris : La Découverte.

Balthazar, F (1996). L'Amérique avant Christophe Colomb, in Leconte, F. A. (1996). *1492 : Le viol du Nouveau Monde*, Montréal : CIDHICA.

Banaji, J (2010). *Theory as History: Essays on Modes of Production and Exploitation*, Boston: Brill.

Banaji, J (2013). Putting Theory to Work, *Historical Materialism*, 21, (4), 129-143.

Bandeau, A (2013). The Narrations of the Destruction of Saint-Domingue in the Late 18th Century and their Reinterpretations after the Bicentennial of the Haitian Revolution, *L'ordinaire des Amériques* (En ligne), 215, 2013, mis en ligne le 23 février 2014, consulté le 2 septembre 2014. URL: <http://orda.revues.org/688>

Bannerji, H (2005). Building from Marx: Reflections on Class and Race, *Social Justice*, 32, (4), 144-160.

Banton, M (1974). 1960: A Turning Point in the Study of Race Relations, *Slavery, Colonialism, and Racism*, 103, (2), 31-44.

Baptist, E (2014). *The Half Has Never Been Told: Slavery and the Making of American Capitalism*, New York: Basic Books.

Barjon, J. E (1996). L'autre visage de la découverte, dans Leconte, F. A (1996). *1492 : Le viol du Nouveau Monde*, Montréal : CIDHICA.

Barros, J (1984). *Haïti : de 1804 à nos jours*, Paris : l'Harmattan.

Barthélemy, G (1990). *L'univers rural haïtien : le pays en dehors*, Paris : L'Harmattan, Paris.

Beaud, S., & Pialoux, M. (2006). Racisme ouvrier ou mépris de classe? Retour sur une enquête de terrain, dans Fassin, D., & Fassin, E. *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, Paris : La Découverte.

Beauvois, F (2009). L'Indemnité de Saint-Domingue : « dette d'indépendance » ou « rançon de l'esclavage »? *French Colonial History*, 10, 109-124.

Bender, T (2006). *A Nation Among Nations: America's Place in World History*, New York: Hill & Wang.

Bendix, R (1946). Max Weber's Interpretation of Conduct and History, *American Journal of Sociology*, 51, (6), 518-526.

Bendix, R., & Roth G (1971). *Scholarship and Partisanship: Essays on Max Weber*, Berkeley / Los Angeles / London: University of California Press.

Benjamin, T (2009). *The Atlantic World: Europeans, Africans, Indians and their Shared History, 1400-1900*, Cambridge/New York: Cambridge University Press.

Benot, Y (1992). *La démence coloniale sous Napoléon*, Paris : Éditions la Découverte.

Benot, Y (2005). *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, Paris :Éditions la Découverte.

Berger, L (2009). Capitalisme et Mondialisation. De l'autonomie des trajectoires locales à l'interdépendance systémique globale, dans Beaujard, P., Berger, L., & Norel, P. (dir), *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris : Éditions La Découverte.

Berlin, I (2010). From Creole to African: Atlantic Creoles and the Origins of African-American Society in Mainland North America, dans Dubois, L., & Scott, J., S. *Origins of the Black Atlantic*, New York & London.

Berloquin-Chassany, P (2004). *Haïti, une démocratisation compromise : 1890-1911*, Paris : L'Harmattan.

Billings, D., B (1982). Class Origins of the 'New South': Planter Persistence and Industry in North Carolina, dans Burawoy M., & Skocpol, T. *Marxist Inquiries: Studies of Labor, Class, and State*, Chicago: University of Chicago Press.

Blackburn, R (1997). The Old-World Background to European Colonial Slavery, *William and Mary Quarterly*, 54, (1), 65-102.

Blancpain, F (2010). *La condition des paysans haïtiens : Du Code noir aux Codes ruraux*, Paris : Karthala.

Blancpain, F (2001). *Un siècle de relations financières entre Haïti et la France (1825-1922)*, Paris : L'Harmattan.

Blauner, R (1969), Internal Colonialism and Ghetto Revolt, *Social Problems*, 16, (4), 393-408.

Bogues, A (2004). Haitian revolution and the making of freedom in modernity. Disponible au: [http:// www.polisci.upenn.edu/programs/theory/bogues.pdf](http://www.polisci.upenn.edu/programs/theory/bogues.pdf)

Bogues, A (2013). *The Dual Haitian Revolution and the Making of Freedom in Modernity*, dans Barreto, J-M (ed). *Human Rights from a Third World Perspective, Critique, History and International Law*, Cambridge: Cambridge University Press.

Bonacich, E (1972). Advanced Capitalism and White/Black Race Relations in the United States: A Split Labor Market Interpretation, *American Sociological Review*, 41, (1), 34-51.

Bonacich, E (1976). A Theory of Ethnic Antagonism: The Split Market Theory, *American Sociological Review*, 37, (5), 547-559.

Bonacich, E (1980). Class Approaches to Ethnicity and Race, *Critical Sociology*, 10, (9), 9-23.

Bonefeld, W., Gunn, R., & Psychopedis, K (1992). Introduction, dans Bonefeld, W., Gunn, R., & Psychopedis, K (eds) (1992). *Open Marxism Volume II: Theory and Practice*, London: Pluto Press, xi-xviii

Bouamama, S (2010). *Les discriminations racistes: une arme de division massive*, Paris : l'Harmattan.

Bourdieu, P (2001). *Science de la science et réflexivité*, Paris : Raison d'agir.

Boucher, M., P (2010). Présentation. Histoire et actualité du droit de propriété, dans Boucher M., P (ed). *La propriété et ses multiples*, Montréal : éditions Nota bene.

Buck-Morss, S (2000). Hegel and Haiti, *Critical Inquiry*, 26, (4), 821-865.

Buck-Morss, S (2009). *Hegel, Haiti and Universal History*, Pittsburgh: University of Pittsburgh Press.

Burgat, F (1998). Esclavage et propriété, *L'Homme*, 45, 11-30.

Braudel, F (1979). *Civilisation matérielle et capitalisme, Tome 1*, Paris : Librairie Armand Colin.

Braudel, F., *Civilisation matérielle et capitalisme, Tome 3 : le temps du monde*, Librairie Armand Colin, Paris, 1967, 463 pages.

Brenner, R (1976). Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe, *Past and Present*, 70, 30-75.

Brenner, R (1982). The Agrarian Roots of European Capitalism, *Past and Present*, 97, 16-113.

Brenner, R (2001). The Low Countries in the Transition to Capitalism, *Journal of Agrarian Change*, 1, (2), 169-241.

Brenner, R (2006). From Theory to History: 'the European Dynamic' or Feudalism to Capitalism? dans Hall, J., A & Schroeder, R (ed.). *An Anatomy of Power: The Social Theory of Michael Mann*, New York: Cambridge University Press.

Brenner, R (1986). The Social basis of Economic Development, dans Roemer, J., (Ed.) *Analytical Marxism*, New York: Cambridge University Press.

Bret, B (2008). Les colonisations européennes dans Bret, B., Ghorra-Gobin, C., & Medina-Nicolas, L (eds). *Géopolitique des Amériques*, Paris : Éditions Sedes.

Brière, J., F (2009). Le Baron Portal et l'Indépendance d'Haïti, 1818-1821, *French Colonial History*, 10, 97-108.

Brown, M., & Paquette, G (2011). The Persistence of Mutual Influence: Europe and Latin America in the 1820s, *European History Quarterly*, 41 (3), 387-396.

Brubaker, R (2004). *Ethnicity Without Groups*, Cambridge: Harvard University Press.

Brubaker R (2009). Ethnicity, Race and Nationalism, *Annual Review of Sociology*, 35, 21-42.

Brubaker, R (2002). Ethnicity Without Groups, *Archives of European Sociology*, XLIII, (2), 163-189.

Brubaker R., & Cooper, F (2000). Beyond 'Identity', *Theory and Society*, 29, (1), 1-47.

Brubaker, R., Loveman M., & Stamatov, P (2004). Ethnicity as Cognition, *Theory and Society*, 22, 1, 31-64

Buckner, T., R (2008). The Slave Trade's Apex in the Eighteenth Century, dans Falola, T., & Roberts, K., D. *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Bumas, E., S (2000). The Cannibal Butcher Shop: Protestant Uses of las Casas's "Brevisima relacion" in Europe and the American Colonies, *Early American Literature*, 35, (2), 107-136.

Burawoy, M (1982). Introduction, dans Burawoy M., & Skocpol, T. *Marxist Inquiries: Studies of Labor, Class, and State*, Chicago: The University of Chicago Press, 1-30.

Butel, P (1999). *The Atlantic*, Londres: Routledge.

Cabanis, A., G., et Martin, M., L (1996). Un exemple de créolisation juridique modulée : le code civil haïtien de 1825 et le code Napoléon, *Revue internationale de droit comparé*, 48, (2), 443-456.

Cahill, D (2008). Independence Movements in the New World, dans Falola, T., & Roberts, K., D. *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Callinicos, A. & Rosenberg, J (2008). Uneven and combined development: the social-relational substratum of 'the international'? An exchange of letters, *Cambridge Review of International Affairs*, 21, (1), 77-112.

Calhoun, C (1998). Explanation in Historical Sociology: narrative, General Theory, and Historically Specific Theory, *American Journal of Sociology*, 104, (3), 846-871.

Cardoso, J., L (2014). The Political Economy of Rising Capitalism, dans Neal, L., & Williamson, J., G. *The Cambridge History of Capitalism, Volume I, the Rise of Capitalism: From Ancient Origins to 1848*, Cambridge: Cambridge University Press.

Casséus, J (2005). Accumulation primitive, racialisation des rapports sociaux et domination extérieure en Haïti, *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, Juin 2011, 51.

Casséus, J., *Étude de la notion de pauvreté à travers le discours médiatique de la diaspora haïtienne*, Mémoire déposé au département de sociologie de l'Université de Montréal, Montréal, 2005, 160 pages.

Casséus, J., (2013), *Représentation antagonistes de la valeur de la terre et échec des réformes agraires après la Révolution haïtienne*, *Revue des Sciences sociales*, no.50, pp. 148-157.

Van Campenhoudt, L. et Quivy, R (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.

De Cauna, J (2013). Patrimoine et mémoire de l'esclavage en Haïti : les vestiges de la société d'habitation coloniale, *In Situ* (En ligne), 30, 2013, mis en ligne le 30 mai 2013m consulté le 15 septembre 2014. URL: <http://insitu.revues.org/10107>

Cavanagh, E (2014). Possession and Dispossession in Corporate New France, 1600-1663: Debunking a "Juridical History" and revisiting *Terra Nullius*, *Law and History Review*, 21, (1), 97-125.

Chambers, D., B (2008). The Black Atlantic: Theory, Method, and Practise, dans, T., & Roberts, K., D (Ed.). *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press, 2008.

Chari, S., & Verdery, K (2009). Thinking Between the Posts: Postcolonialism, Postsocialism, and Ethnography after the Cold War, *Comparative Studies in Society and History*, 2009, 51, (1), 6-34.

Chaveau, J., P (1982). Pour une sociologie historique du développement, *Revue Tiers-Monde*, XXIII, 90, 297-305.

Chibber, V (2011). What is Living and What is Dead in the Marxist Theory of History, *Historical Materialism*, 19, (2), 60-91.

Childs, M., D (2010), The 1812 Aponte Rebellion and the Struggle Against Slavery in Cuba (Selections), in Dubois, L., & Scott, J., S., *Origins of the Black Atlantic*, New York & London: Routledge, 269-322.

Chomsky, N (1994). *The Tragedy of Haiti*, in Ridgeway, J. (ed) (2010). *The Haiti Files: Decoding the Crisis*, Washington: Azul Editions.

Chomsky, N (1996). *Les dessous de la politique de l'Oncle Sam*, Montréal : Écosociété.

Cole, M (1989). 'Race and Class or 'Race', Class, Gender and Community? A Critical Appraisal of the Radicalised Fraction of the Working-Class Thesis, *The British Journal of Sociology*, 40, (1), 118-129.

Collins, P (1989). Common Grounds and Crossroads: Race, Ethnicity, and Class un Women's Lives, *Signs*, 14, (4), 745-773.

Comninel, G., C (2003). Historical Materialist Sociology and Revolutions, in Delanty, G., Isin, E., F (2003). *Handbook of Historical Sociology*, London/California/New Delhi: Sage Publications, 85-95.

Corten, A (2000). *Diabolisation et mal politique, Haïti : misère, religion et politique*, Montréal : Les éditions du CIDHICA/ KARTHALA.

Corten, A (2011). *L'État faible : Haïti et République Dominicaine*, Montréal : Mémoire d'encrier.

Corten, A (1992). Politique migratoire et société de rente, *Chemins critiques*, 2, (4), 11-42.

Cottias, M (2004). Droit, justice et dépendance dans les Antilles française (1848-1852), *Annales. Histoire, sciences sociales*. 2004/3, 59e année, 547-567.

Cottias, M., Cunin E., & de Almeida Mendes, A (2010). *Les traites et les esclavages : perspectives historiques et contemporaines*, Paris : Karthala, Paris, 9-20.

Cox. O., C (2011). Race, Prejudice, Class Conflict, and Nationalism, *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Context*, 4, (2), 169-182.

Crichlow, M., A., Metzger, S., Northover, P (2009). Questioning Freedoms in the Atlantic World, *Cultural Dynamics*, 21, (3), 215-222.

Creenshaw, K (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur, *Cahiers du genre*, no.39, 51-82.

Dahomey, J (2001). La tentation tyrannique haïtienne, *Chemins Critiques*, V, (1), 11-36.

Darder, A., Torres, R (2004). *After Race: Racism after Multiculturalism*, New York / London: New York University Press.

Daykin, J (2006). "They Themselves Contributed to their Misery by their Sloth": The Justifications of Slavery in Eighteen-Century French Travel Narratives, *The European Legacy*, 11, (6), 623-632.

De la Fuente, A (2010). From Slaves to Citizen? Tannenbaum and the Debates on Slavery, Emancipation and Race Relations in America, *International Labor and Working-Class History*, 77, 154-173.

De la Fuente, A (2007). « Slaves and the Creation of Legal Rights in Cuba: Coartacion and Papel », *Hispanic American Historical Review*, 87, (4), 659-671.

Der Pilj K., V (2010). Historicising the International: Modes of Foreign Relations and Political Economy, *Historical Materialism*, 18, (2), 3-34.

Dobb, M (1977). Une critique (1950), in Dobb, M., & Sweezy, P., M., (eds), *Du Féodalisme au capitalisme, problèmes de la transition (vol.1)*, Paris : François Maspero, 79-94.

Dua, E., Razack, N., Nyasha Warner, J (2005). Race. Racism, and Empire : Reflections on Canada, *Social Justice*, 32, (4), 1-10.

Dubois, L (2004). *Avengers of the New World*, Cambridge: The Belknap Press of Harvard University.

Dubois, L (2007). The Haitian Revolution and the Sell of Louisiana, *Southern Quarterly*, 44 (3), 18-41.

Du Bois, WEB (1985). *Against Racism: Unpublished Essays, Papers, Addresses, 1887-1961*, Amherst: The University of Massachusetts Press.

Du Bois, WEB (1962). *Black Reconstruction in America: An Essay Toward a History of the Part Which Black Folk Played in the Attempt to Reconstruct Democracy in America, 1869-2880*, New York: Russell & Russell.

Du Bois, WEB, (1986), The Suppression of the African Slave-Trade, in WEB Du Bois *Writings*, New York, The Library of America, 1986, pp. 3 -356.

Dubois L. & Scott J., S. (2009). *Origins of the Black Atlantic*, New York: Routledge.

Ducharme, D. & Eid, P. (2005). *La notion de race dans les sciences et l'imaginaire raciste : la rupture est-elle consommée?*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 12 pages. Consulté le 20 octobre 2013 au http://www.cdpedj.qc.ca/publications/race_science_imaginaire_raciste.pdf

Dufour, F., G (2008). Historical Materialism and International Relations, in Bidet & Kouvelakis (ed), *Critical Companion to Contemporary Marxism*, Boston: Brill, 453-470.

Dufour, F., G (2008). Les débats sur la transition au capitalisme : une défense de l'approche qualitative, *Cahiers de recherche sociologique*, 45, 73-91.

Dufour, F., G (2012). Les relations sociales, la formation de l'État au début de l'ère moderne et le nettoyage religieux : contribution à la sociologie historique des clôtures sociales, *Cahiers de recherche sociologique*, 52, 161-189.

Dufour, F., G (2015). *La sociologie historique : Traditions, trajectoires et débats*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Dufour, F., G (2008). Le retour du juridique comme dimension constitutive des théories critiques du droit international? *Études Internationales*, 39, 1, 63-81.

Dufour, F., G (2010). Review: The Social Structures of Economy, *Historical Materialism*, 18, 178-192.

Dufour, F., G (2007). Social-property regimes and the uneven and combined development of nationalist practices, *European Journal of International Relations*, 13 (4), 583-604.

Dufour, F., G., & Lapointe, T (2011). Assessing the Historical Turn in IR: an Anatomy of Second Wave Historical Sociology, *Cambridge Review of International Affairs*, 25, 1-25.

Dufour, F., G., & Lapointe, T (2010). La sociologie historique néomarxiste, dans Macleod, A., & O'Meara, D., (eds), *Théories des relations internationales*, Outremont : Athéna.

Dufour, F., G., & Lapointe, T (2011). Assessing the Historical Turn in IR: An Anatomy of Second Wave Historical Sociology, *Cambridge Review of International Affairs*, 25, 1-25.

Dufour, F., G., & Martineau, J (2007). Le moment libéral et sa critique : pour un retour à l'histoire au-delà du fonctionnalisme, *Études Internationales*, 38 (2), 209-227.

Dupont, B (2006). *Jean-Jacques Dessalines : Itinéraire d'un révolutionnaire*, Paris : l'Harmattan.

Durkheim, E (1964). *The Division of Labor in Society*, New York: Free Press.

Durkheim, E (1951). *Suicide*, New York : The Free Press.

Duvivier, M., Y (2015). *Trois études sur l'occupation américain d'Haïti (1915-1934)*, Montréal : Mémoire d'encrier.

Drexler, M., J (2008). Haiti, Modernity and US Identities, *Early American Literature*, (43), 2, 453-465.

Élie, J., R (2010). Économie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de l'année 2007, *Cahier du LAREPPS*, 10, (04), 1-35.

Fabella, Y (2010). Redeeming the "Character of the Creoles": Whiteness, Gender and Creolization in Pre-Revolutionary Saint-Domingue, *Journal of Historical Sociology*, 23, (1), 41-72.

Falola, T., & Roberts, K., D (2008). Introduction, in Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press, 2008, ix-xiv.

Fanon, F (2002). *Les damnés de la terre*, Paris : La Découverte.

Fanon, F (1952)., *Peau noire, masques blancs*, Paris : Le Seuil.

Fanon, F (2001). *Pour un socialisme africain*, Paris : Éditions La Découverte.

Fassin, D., (2006), Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale, dans Fassin, D., & Fassin, E., *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, La Découverte, Paris.

Ferrer, A (2003). La société esclavagiste cubaine et la Révolution haïtienne, *Annales. Histoire Sciences Sociale*, 2, (58), 333-356.

Fick, C (1998). Dilemmas of Emancipation: From the Saint Domingue Insurrection of 1791 to the Emerging Haitian State, *History Workshop Journal*, 46 (Autumn 1998), 1-15.

Fick, C (1990). *The Making of Haiti: The Saint Domingue Revolution from Below*, Knoxville: The University of Tennessee Press.

Fick, C (2000). Emancipation in Haiti: from Plantation Labour to Peasant Proprietorship, *Slavery & Abolition*, 21, 2, 11-40.

Fick, C. (2007). The Haitian revolution and the limits of freedom: defining citizenship in the revolutionary era, *Social History*, 32, 4, 394-414.

Firmin, A (2005)., *De l'égalité des races humaines : Anthropologie positive*, Montréal : Mémoire d'encrier.

Fitte-DuvaFiles (2010), Entre inclusion et exclusion : cadre juridique et pratiques de l'esclavage dans les îles d'Amérique (de 1664 à 1789), dans *Les traites et les esclavages : perspectives historiques et contemporaines*, Paris : Karthala, 125-136.

Fleurimond, W., K. (2009), *Haïti de la crise à l'occupation : Histoire d'un chaos (2000-2004)*, Paris, l'Harmattan.

Fogel, R., W., & Engerman, S., L (1974). *Time on the Cross: The Economics of American Negro Slavery*, Boston/Toronto: Little, Brown and Company.

Ford III, J., E (2011). From Being to Unrest, from Objectivity to Motion: The Slave in Marx's *Capital*, *Rethinking Marxism*, (23),1, 22-30.

Foucault, M (1989). *Résumé des cours : 1970-1982*, Paris : Julliard.

Fradera, J., M (2008). L'esclavage et la logique constitutionnelle des empires, *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 3, 533-560.

Fracchia J., & Ryan, C (1992). Historical –materialist Science, Crisis and Commitment, dans Bonefeld, W., Gunn, R., & Psycopedis, K., *Open Marxism, Vol. II: Theory and practise*, London: Pluto Press.

Frank, G (1970). The Development of Underdevelopment, dans Rhodes, R., *Imperialism and Underdevelopment: A Reader*, New York & London: Modern Reader.

Frostin, C (2008). *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Gainot, B. (2002), Métropole, colonies, projets constitutionnels et rapports de forces: 1798-1802, dans Bénot, Y., & Dorigny, M., (dir), *1802 : Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve & Larose.

Gaffield, J (2007). Complexities of Imagining Haiti: A Study of National Constitutions, 1801-1807, *Journal of Social History*, (41), 81-103.

Gaido, D (2002). The American Path of Bourgeois Development, *Journal of Peasant Studies*, 29 : 2, 1-23.

Gaillard, R (1982). *Les Blancs débarquent 6 : Charlemagne Péralte le caco*, Port-au-Prince, 364 pages.

Gallissot, R (2000). *Identité / Identification*, dans Galissot, R., Kilani, M., Rivera A., *L'Imbroglie ethnique*, Lausanne : Éditions Payot Lausanne.

Gallissot, R (2000). *Nationalisme et racisme*, dans Galissot, R., Kilani, M., Rivera A., *L'Imbroglie ethnique*, Lausanne : Éditions Payot Lausanne.

Games, A (2008). Migrations and Frontiers, dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Gauthier, F (2009). *L'apparition et les progrès du « préjugé de couleur » dans la colonie française esclavagiste de Saint-Domingue (1750-1791)*, dans *Ethnicité et eugénisme : Discours sur la race*, Paris : l'Harmattan.

Garrigus, J., D (2006). *Before Haiti: Race and Citizenship in French Saint-Domingue*, New York: Palgrave MacMillan.

Gilderhus, T (2005). Forming an Informal Empire Without Colonies: US-Latin-American relations, *Latin American Research Review*, 40, (3), 312-325.

Gilroy, P (1993). *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*, Cambridge: Harvard University Press.

Girard, P., R., 2005, Liberté, Égalité, Esclavage: French Revolutionary Ideals and the Failure of Leclerc Expedition to Saint Domingue, *French Colonial History*, 6, pp. 55-77.

Gisler, A (1981). *L'Esclavage aux Antilles françaises (XVIIe – XIXe siècle)*, Paris : Karthala.

Glassman, J (2006). Primitive Accumulation, Accumulation by Dispossession, Accumulation by « extra-economic » means, *Progress in Human Geography*, 30, (5), 608-625.

Godelier, M (1984). *L'idéal et le Matériel*, Paris : Fayard.

Godelier, M (1973). *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris : François Maspero.

Goldberg, T (2001). *The Racial State*, Maiden: Wiley-Blackwell.

Gómez, A., E., (2013) Images de l'apocalypse des planteurs, *L'Ordinaire des Amériques* (En ligne), 215, mis en ligne le 11 juillet 2014, consulté le 12 septembre 2014. URL: <http://orda.revues.org/665>.

Gosset, T., F (1997). *Race: The History of an Idea in America*, New York/Oxford: Oxford University Press.

Grady, T., P. (2008), Contact and Conquest in Africa and the Americas, dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Graeber, D (2006). Turning Mode of Production Inside Out: Or, why is Capitalism a Transformation of Slavery, *Critique of Anthropology*, 26, (61), 61-85.

Green, J (2010). Uneven and Combined Development and the Anglo-german prelude to World War I, *European Journal of International Relations*, 18, (2), 345-368.

Guasco, M (2008). From Servitude to Slavery, dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press, 69-95.

Guérin, D (1973). *De l'oncle Tom aux Panthères*, Paris : Éditions de Minuit.

Guillemette, M., Haïti- Martelli sera président, *Le Devoir*, Édition électronique du 5 avril 2011.

Guillaumin, C (1972). *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Paris : Mouton.

Guillaumin, C (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris : Côté femmes, Paris.

Gunn, R (1992). Against Historical Materialism, dans Bonefeld, W., Gunn, R., & Psycopedis, K. *Open Marxism, Vol. II: Theory and practise*, London: Pluto Press.

Hall, G., M (2007). The Franco-African People of Haiti and Louisiana, *Southern Quarterly*, 44, 3, 10-17.

Hall, S (1986). Gramsci's Relevance to the Study of Race and Ethnicity, *Journal of Communication Inquiry*, 10, (5), 5-27.

Hallward, P (2007). 'One Step at a Time': An Interview with Jean-Bertrand Aristide, *International Journal of African Renaissance Studies*, 2, (1), 107-129.

Hamilton, P (1985). Introduction dans Hamilton, P., *Readings from Talcott Parsons*, London/New York: Tavistock Publications.

Harley (2014). British and European Industrialization, dans Neal, L., & Williamson, J., G (2014). *The Cambridge History of Capitalism, Volume I, the Rise of Capitalism: From Ancient Origins to 1848*, Cambridge: Cambridge University Press.

Harman, C (2012). *Une histoire populaire de l'humanité*, Montréal : Boréal.

Harris-White, B., Mishra, D., K. & Upadhyay, V (2009). Institutional Diversity and Capitalist Transition: The Political Economy of Agrarian Change in Arunachal Pradesh, India, *Journal of Agrarian Changes*, 9, (4), 512-547.

Hartigan, J., Jr (2005). *Odd Tribes: Toward a Cultural Analysis of White People*, Durham/ London: Duke University Press.

Havard, G (2009). « Les forcer à devenir Citoyen » : État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle), *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 5, 985-1018.

Hector, M (2002). Les deux grandes rebellions paysannes de la première moitié du XIXe siècle haïtien, dans Bénot, Y., & Dorigny, M., (dir), *1802 : Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve & Larose.

Hedrick, T (2008). Race, Difference, and Anthropology in Kant's Cosmopolitanism, *Journal of the History of Philosophy*, 46, (2).

Heine, C., & Teschke, B (1996). Sleeping Beauty and the Dialectical Awakening: On the Potential of Dialectic for International Relations, *Millennium- Journal of International Studies*, 25, 399-423.

Heinl, R. & Heinl, G., N (1996). *Written in Blood: The Story of the Haitian People 1492-1995*, New York: University Press of America.

Heller, H (2009). The *Longue Durée* of the French Bourgeoisie, *Historical Materialism*, 17, 31-59.

Hérodote (1964), *Enquête, livres I à IV*, Paris : Gallimard.

Herrera, R (2008). Theories of the Capitalist World-System, dans Bidet, J., & Kouvelakis, S., (eds.), *Critical Companion to Contemporary Marxism*, Leiden/Boston: Brill.

Hickey, D., R (1982). America's Response to the Slave Revolt in Haiti, 1791-1806, *Society for Historians of the Early American Republic*, 2, (4), 361-363.

Hilton, R (1977). Introduction, dans Dobb, M., & Sweezy, P., M., (eds). *Du Féodalisme au capitalisme, problèmes de la transition (vol.1)*, Paris : François Maspero.

Hobsbawm, E (1969). *L'Ère des révolutions*, Paris : Fayard, 1969.

Hobsbawm, E (1962), Du féodalisme au capitalisme, dans Dobb, M., & Sweezy, P., M. *Du Féodalisme au capitalisme : problèmes de la transition*, Paris : François Maspero.

Hobsbawm, E (1984). Marx et l'histoire: textes inédits, *New Left Review*, 143, 39-50.

Hobsbawm, E (2014). *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge: Cambridge University Press.

Hobsbawm, E., & Ranger, T (1983). *The Invention of Tradition*, Cambridge: Cambridge University Press.

Hodgson, K (2014). 'Internal Harmony, Peace to the Outside World': Imagining Community in Nineteenth-Century Haiti, *Paragraph*, 37, (2), 178-192.

Holmwood F., & O'Mailley, M (2003). Evolutionary and Functionalist Historical Sociology dans Delanty, G., Isin, E., F. *Handbook of Historical Sociology*, London/California/New Delhi: Sage Publications.

Horan, J (2010). The Colonial Famine Plot: Slavery, Free Trade, and Empire in the French Atlantic, 1763, 1791, *IRSH*, 55, 103-121.

Hong, K (2001). The Geography of Time and Labor in the Late Antebellum American Rural South: *Fin-de-Servitude* Time Consciousness, Contested Labor, and Plantation Capitalism, *International Review of Social History*, 46, 1-27.

Howard, D (2007). Development, Racism and Discrimination in the Dominican Republic, *Development in Practice*, 17, (6), 725-738.

Hrodej, P (2012). Les premiers colons de l'ancienne Haïti et leurs attaches en métropole, à l'aube des premiers établissements (1650-1700), *Les Cahiers de Framespa* (En ligne), 9, mis en ligne le 8 mars 2012, consulté le 15 septembre 2014. URL : <http://framespa.revues.org/1050>

Hurbon, L (1979). *Culture et dictature en Haïti : l'imaginaire sous contrôle*, Paris : Edition L'Harmatan.

Hurbon, L (2007). La révolution haïtienne : une avancée postcoloniale, *Rue Descartes*, 4, (58), 56-66.

Icart, J., C (2001). Historical Perspectives on Racism in Quebec, *Conseil des relations interculturelles du Québec*, Montréal, (Québec).

Ignatiev, N (2002). Whiteness and Class Struggle, *Historical Materialism*, 11, 4, 227-235.

Ives., K (1994). *The Unmaking of a President*, in Ridgeway, J. *The Haiti Files: Decoding the Crisis*, Washington: Azul edition.

Iweriebor, E., G., & Warnock, A (2008). The Diasporic Dimensions of Caribbean Nationalism, Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Jackson, M (2008). The Rise of Abolition, dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Jacobson, M., F (1998). *Whiteness of a Different Color: European Immigrants and the Alchemy of Race*, Cambridge/London: Harvard University Press.

James, C.L.R (2008). *Les Jacobins Noirs : Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, Paris : Éditions Amsterdam.

Janvier, L., J (1886). *Les constitutions d'Haïti (1801-1885)*, Paris : Flammarion.

Jenkins, R (1999). Ethnicity etcetera: social anthropological points of view, dans Bulmer, M., Solomos, J., *Ethnic and Racial Studies*, London/New York: Routledge.

Jerad, R (2013). L'esclavage aux Amériques: différences et similitudes. Une brève historiographie vue des États-Unis, 1947-1972, *L'Ordinaire des Amériques* (En ligne), 215, mis en ligne le 6 octobre 2013, consulté le 1 septembre 2014. URL : <http://orda.revues.org/562>

Jessop, B (2008). *State Power: A Strategic-Relational Approach*, Malden: Polity Press.

Joachim, B (1975). La reconnaissance d'Haïti par la France (1825): naissance d'un nouveau type de rapports internationaux, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 22 (3), 369-396.

Johnson, R., A (2011). A Revolutionary Dinner: U.S. Diplomacy Toward Saint-Domingue, 1798-1801, *Early American Studies*, Winter 2011, 114-141.

Kalberg, S (2002). *La sociologie historique de Max Weber*, Paris : éditions la Découverte.

Kant, I (2008). *Anthropologie du point de vue pragmatique*, Paris : Vrin.

Kelly, D (2003). Karl Marx and Historical Sociology, dans Delanty, G., & Isin, E., F. *Handbook of Historical Sociology*, London: Sage, 2003.

Ken, I (2007). Race-Class-Gender Theory: An Image(ry) Problem, *Gender Issues*, 24, 1-20.

Keucheyan, R (2010). *Hémisphère gauche : une cartographie des nouvelles pensées critiques*, Montréal : Lux.

Khanna, N (2011). *Biracial in America: Forming and Performing Racial Identity*, Lanham / Boulder / New York / Toronto / Plymouth: Lexington Books.

Kilani, M (2000). *L'inhumanité de l'autre? Notes introductives sur quelques concepts clés*, dans Galissot, R., Kilani, M., Rivera A., *L'Imbroglia ethnique*, Lausanne : Éditions Payot.

Klein, H., S (2010). *The Atlantic slave trade*, Cambridge: Cambridge University Press.

Klooster, W (2009). *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York: New York University Press.

Knafo. S (2002). The fetishizing Subject in Marx's Capital, *Capital & Class*, 26, 145-173.

Knafo, S (2007). Political Marxism and Value Theory: Bridging the Gap Between Theory and History, *Historical Materialism*, 15, (1), 75-104.

Knafo. S (2008). Y a-t-il une voie au-delà du positivisme ? Les approches critiques et le débat épistémologique en relations internationales, *Études Internationales*, 39, (3), 387-410.

Knowles, C (1999). The Symbolic Empire and the History of racial inequality, dans Bulmer, M., Solomos, J. *Ethnic and Racial Studies*, London/New York: Routledge, 45-59.

Koddenbrock, K., J (2015). Strategies of Critique in International Relations: From Foucault and Latour Towards Marx, *European Journal of International Relations*, 21, (2), 243-266.

Korngold, R (1965). *Citizen Toussaint*, New York: Hill & Wang.

Kosik, K (1988). *La dialectique du concret*, Paris : Les Éditions de la Passion.

Kreps, S., E (2007). The 1994 Haiti Intervention: A Unilateral Intervention in Multilateral Clothes, *The Journal of Strategic Studies*, 30, (3), 449-474.

Kuper, L (1971). Theories of Revolution and Race Relations, *Comparative Studies in Society and History*, 13, (1), 87-107.

Labelle, M., (1988), La force opérante de l'idéologie de couleur en 1946, dans Voltaire, F., *Pouvoir noir en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 1988, pp. 133-154.

Labelle, M (1976). *Idéologie de Couleur et Classes sociales en Haïti*, thèse de Philosophie Doctor (anthropologie), Département d'Anthropologie, UDM.

Labelle, M (1987). *Idéologie de Couleur et Classes sociales en Haïti*, Montréal : Éditions CIDIHCA.

Labelle, M (2010). *Racisme et antiracisme au Québec : Discours et déclinaisons*, Québec : Presse de l'Université du Québec.

Lacher, H (2005). International Transformation and the Persistence of Territoriality: Toward a New Political Geography of Capitalism, *Review of International Political Economy*, 12, (1), 26-52.

Lacher, H (2006). *Globalization. Capitalism, Modernity and the International Relations of Modernity*, London: Routledge.

Lacher, H., (2003), Putting the State in its Place: The Critique of State-centrism and its Limits, *Review of International Studies*, 29, 521-541.

Lachman, R (1990). Elite Conflict and Capitalist Class Formation, *American Sociological Review*, 55, (3), 398-414.

Lachmann, R (1989). Elite Conflict and State Formation in 16th – and 17th Century England and France, *American Sociological Review*, 54, (2), 141-162.

Lachman, R (1989). Origins of Capitalism in Western Europe: Economic and Political Aspects, *Annual Review of Sociology*, 15, 47-72.

La coste, Y (2012). La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique, *Hérodote*, 3, (146-147), 14-44.

Lacoste, Y (1998). *Ibn Khaldoun*, Paris : La Découverte.

Lamont, M (2000). *The Dignity of Working Men: Morality and the Boundaries of Race, Class and Immigration*, New York: Russel Sage.

Landers, J., G (2010). *Atlantic Creoles in the Age of Revolutions*, London: Harvard University Press.

Langley, L., D (1996). *The Americas in the Age of Revolution*, New Haven and London: Yale University Press.

Lapicque, L. (1906). Les Nègres d'Asie et la race nègre en général, *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Ve Série, tome 7, 233-249.

Lawson, G (2007). Historical Sociology in International Relations: Open Society, Research Programme and Vocation, *International Politics*, 44, 343-368.

Lefebvre, H (1957). *Le matérialisme dialectique*, Paris : Presse Universitaire de France.

Lefebvre, H (1973). *La survie du capitalisme, la re-production des rapports de production*, Paris : Anthropos.

Lionnet, F (2008). Postcolonialism, Language and the Visual: By way of Haiti, *Journal of Postcolonial Writing*, 44, (3), 227-239.

Livesey, J (2009). The Limits of Terror: the French Revolution, Rights and Democratic Transition, *Thesis Eleven*, 97, 63, 64-80.

Logan, R (1968). *Haiti and the Dominican Republic*, London: Oxford.

Loomba, A (2005). *Colonialism / Postcolonialism*, London/New York: Routledge.

Lubin, M., A (1968). Les premiers rapports de la jeune nation haïtienne avec l'étranger, *Journal of Inter-American Studies*, 10, (2), 277-305.

Lukacs, G (1960). *Histoire et conscience de classe*, Paris : Éditions de Minuit.

Lyman, S., M (1968). The Race Relations Cycle of Robert E. Park, *The Pacific Sociological Review*, 11, (1), 16-22.

Mackey, E (2005). *The House of Difference: Cultural Politics and National Identity in Canada*, London: Routledge.

Madiou, T (1989). *Histoire d'Haïti: Tome I 1492-1799*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T (1989). *Histoire d'Haïti: Tome II 1799-1803*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T (1989). *Histoire d'Haïti: Tome III 1803-1807*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T. (1987). *Histoire d'Haïti: Tome IV 1807-1811*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T (1988). *Histoire d'Haïti: Tome V 1811-1818*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T (1988). *Histoire d'Haïti: Tome VI 1819-1826*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T (1988). *Histoire d'Haïti: Tome VII 1827-1843*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Madiou, T (1991). *Histoire d'Haïti: Tome VIII 1843-1846*, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Malinovich, N (2010). What's the Color of a Jew ? Les Juifs, la blanchitude et le multiculturalisme aux États-Unis à l'époque contemporaine, dans Prum, M., (Éd.), *La Place de l'autre*, Paris, L'Harmattan.

Manigat, S (2002). Le régime de Toussaint Louverture en 1801 : un modèle, une exception, dans Bénot, Y., & Dorigny, M., (dir), *1802 : Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve & Larose.

Mann, M (1987). "Ruling Class Strategy and Citizenship", *Sociology*, 21(3), 339 - 354.

Mann, M (1986). *The Source of Social Power*, New York: Cambridge University Press.

Martuccelli, D (2005). *La consistance du social : une sociologie pour la modernité*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Matin, K (2007). Uneven and Combined Development in World History: The International Relations of State-formation in Premodern Iran, *European Journal of International Relations*, 13, (3), 419-447.

Martinez, S (2009). Not a Cockfight: Rethinking Haitian-Dominican Relations, *Latin American Perspectives*, 30, (3), 80-101.

Marx, K (1978). *Le 18-Brumaire de Louis Bonaparte*, dans Marx, K., & Engels, F, *Œuvres choisies*, Moscou : Éditions du Progrès.

Marx, K (1985). *Le Capital : livre I (sections I à IV)*, Paris : Flammarion.

Marx, K (1985). *Le Capital : livre I (sections V à VIII)*, Paris : Flammarion.

Marx, K (1957). *Le Capital, Livre Troisième*, Paris : Éditions Sociales.

Marx, K (1972). *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris : Éditions sociales.

Marx, K (1978). *Correspondances*, dans Marx, K., *Œuvres*, Paris : Éditions du progrès.

Marx, K (1968). « *Grundrisse* » 2. *Chapitre du Capital*, Paris : Éditions Anthropos.

Marx, K (1969). *Le Manifeste du parti communiste*, Paris : édition 10/18.

Mason, D. (1986), Introduction: Controversies and Continuities in Race and Ethnic Relations Theories, dans Rex, J., Mason, D., *Theories of Race and Ethnic Relations*, Cambridge: Cambridge University press.

Massey, D (2007). *Categorically Unequal: The American Stratification System*, New York: Russel Sage.

Mathewson, T (1995). Jefferson and Haïti, *The Journal of Southern History*, 61 (2), 209-258.

Matin, K (2007). Uneven and Combined Development in World History: The International Relations of State-formation in Premodern Iran, *European Journal of International Relations*, 2007, 13, (3), 419-447.

McMichael, P (1990). Incorporating Comparison within a World-Historical Perspective" An Alternative Comparative Method, *American Sociological Review*, 55, (3), 385-397.

- McMicheal, P (1991). Slavery in Capitalism: The Rise and Demise of the U.S Ante-Bellum Cotton Culture, *Theory and Society*, 20, (3), 321-349.
- Memmi, A (1972). *Portrait du colonisé*, Montréal : Éditions l'Étincelle.
- Merton, R., K (1965). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Plon.
- Midy, F (2001). Le pouvoir: volonté de puissance et humiliation, *Chemins critiques*, V, (1), 75-104.
- Mignot, D., A (2010). *Les traites et les esclavages : perspectives historiques et contemporaines*, Paris : Karthala, 37-52.
- Miles, R (1982). *Racism and Migrant Labour*, London: Routledge.
- Miles, R (1993). *Racism after 'Race Relations'* London: Routledge.
- Miles, R (1989). *Racism*, London: Routledge.
- Mills, C (2010). *Radical Theory, Caribbean Reality: Race, Class and Social Domination*, The University of West Indies Press.
- Mills, C (1997). *The Racial Contract*, Cornell University Press.
- Mintz, S., W (1974). *Caribbean Transformations*, Chicago: Aldine Publishing Company.
- Moïse, C (2003.) *Dictionnaire historique de la Révolution haïtienne*, Montréal : CIDHICA.
- Moïse, C (1999). *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien, un aperçu historique*, Montréal : CIDIHCA.
- Morelli, F (2012). La dimension atlantique des révolutions hispano-américaines, *Les cahiers de Framespa* (En ligne), 9, 2012, mis en ligne le 8 mars 2012, consulté le 15 septembre 2014. URL : <http://framespa.revues.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca>
- Morelli, F., Thibaud, C., & Verdo, G (2009). *Les empires atlantiques : des lumières au libéralisme (1763-1865)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Morton, A., D (2010). Reflections on Uneven Development: Mexican Revolution, Primitive Accumulation, Passive Revolution, *Latin American Perspective*, 37, (7), 7-34.

National Labor Committee (1994), *Sweatshop Development*, in Ridgeway, J. *The Haiti Files: Decoding the Crisis*, Washington: Azul Editions, 1994.

Myrdal, G (1964). *An American Dilemma: The Negro in a White Nation*, New York/Toronto/London : McGraw-Hill.

Ndiaye, P (2005). Pour une histoire des populations noires en France : préalables théoriques, *Le Mouvement social*, 213, 91-108.

Neal, L (2014). *The Cambridge History of Capitalism, Volume I, the Rise of Capitalism: From Ancient Origins to 1848*, Cambridge: Cambridge University Press.

Nettleford, R (2007). The Haitian Revolution and the Struggle against Slavery: Challenges to Knowledge, Ignorance, and Silence, *UNESCO*.

Ndiaye, P (2006). Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme, dans Fassin, D., & Fassin, E., *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, Paris : La Découverte.

Nicholls, D (1979). *From Dessalines to Duvalier: Race, Color and National Independence in Haiti*, New Jersey: Rutgers University Press.

North, D., C., & Thomas, R.P (1980). *L'Essor du monde occidental*, Paris : Flammarion.

O'Brien, P. K (2014). The Formation of States and Transitions to Modern Economies: England, Europe, and Asia Compared, dans *The Cambridge History of Capitalism, Volume I, the Rise of Capitalism: From Ancient Origins to 1848*, Cambridge: Cambridge University Press.

Omi, M., & Winant, H (1986). *Racial Formation in the United States: From the 1960s to the 1980s*, New York / London: Routledge.

Organisation des Travailleurs Révolutionnaires (OCR-UCI) (2005). *Haïti 1986-2004 : De la chute de Duvalier à l'éviction d'Aristide, une histoire politique*, Les Bons Caractères, Pantin.

O'Rourke, K., & Williamson, J., G (2014). Introduction: The Spread and Resistance to Global Capitalism, dans Neal, L., & Williamson, J., G., *The Cambridge History of Capitalism, Volume II: The Spread of Capitalism: From 1848 to the Present*, Cambridge: Cambridge University Press.

Pannah, M., H, (2002). Social Revolution: The Elusive emergence of an Agenda in International Relations, *Review of International Studies*, 28, (2), 271-291.

Pannekoek, A (1970). *Lénine Philosophe*, Paris: Spartacus.

Park, R., E (1950). *Race and culture*, New York: The Free Press.

Parsons, T (1977). *Social Systems and the Evolution of Action Theory*, New York: The Free Press.

Parsons, T (1966). Introduction, dans Spencer, H (1972). *The Study of Sociology*, Michigan: Michigan University Press.

Péan, L., J.-R (2007). *Haïti, économie politique de la corruption : Tome IV : L'ensauvagement macoute et ses conséquences, 1957-1990*, Montreal : Maisonneuve & Larose.

Péan, L (2009). *Aux origines de l'État marron en Haïti (1804- 1860)*, Port-au-Prince : Les Presses de l'Université d'État d'Haïti.

Pearson, P (2008). The World of the Atlantic Before the "Atlantic World", dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Petras, J., & Veltmeyer, H (1999). Latin America at the End of the Millennium, *Monthly Review*, 51, (3), 31-52.

Petras, J., & Veltmeyer, H (2001). *La face cache de la mondialisation*, Paris : éditions Parangon.

Pina, K (2007). Haiti and the America Latina: it is as Always was, *Race & Class*, 49, (100), 100-110.

Polanyi, K (1983). *La grande transformation: Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : éditions Gallimard.

Poulantzas, N (1972). *Pouvoir politique et classes sociales I*, Paris : éditions François Maspero.

Poutignant P., & Streiff-Fenart, J (2012). *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF.

Post, C (2009). Agrarian Class Structure and Economic Development in Colonial British North American: The Place of the American Revolution in the Origins of US Capitalism, *Journal of Agrarian Change*, 9, (4), 453-483.

Post, C (2013). Capitalism, Laws of Motion and Social Relation of Reproduction, *Historical Materialism*, 21, (4), 71-91.

Post, C (2011). Social-property Relations, Class Conflicts and the Origins of the US Civil War: Towards a New Social Interpretation, *Historical Materialism*, 19, (4), 129-168.

Postone, M (2009). *Temps, travail et domination sociale : une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, Paris : Mille et une Nuits.

Prince, P (1994). *Haiti in the Eyes of the World*, dans Ridgeway, J., *The Haiti Files: Decoding the Crisis*, Washington: Azul editions.

Putnam, L (2006). To Study the Fragments/Whole: Microhistory and the Atlantic World, *Journal of Social History*, 39, (3), 615-630.

Pronier, T (2002). L'implicite et l'explicite dans la politique de Napoléon, dans Bénot, Y., & Dorigny, M., (dir), *1802 : Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : Aux origines de Haïti*, Paris : Maisonneuve & Larose.

Ragin, C., & Chirot, D (1984). World System of Immanuel Wallerstein, in Sloppol, T., (ed), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press.

Raudzen, G (2003). Outfighting or Outpopulating? Main reasons for Early Colonial Conquests, 1493-1788, dans *Technology, Disease, and Colonial Conquests: Sixteenth to Eighteenth Centuries*, Boston/Leiden: Brill Academic Publishers.

Razack, S (2011). *La chasse aux musulmans: évincer les musulmans de l'espace politique*, Montréal : Lux.

Rebok, S (2009). La Révolution de Haïti vue par deux personnages contemporains : Le scientifique prussien Humboldt et l'homme d'état américain Thomas Jefferson, *French Colonial History*, 10, 75-95.

Rediker, M., & Linebaugh, P (2001). *L'Hydre aux milles têtes : l'histoire cachée de l'Atlantique révolutionnaire*, Paris : Éditions Amsterdam.

Reich, M., Gordon, D., M. & Edwards, R., C (1973). A Theory of Labor Market Segmentation, *Papers and Proceedings of the Eighty-fifth Annual Meeting of the American Economic Association*, 63, (2), 359-365.

Reinhardt, T (2004). 200 Years of Forgetting: Hushing up the Haitian Revolution, *Journal of Black Studies*, 35, (4), 245-261.

Rioux, S., & Dufour, F., G., (2008). La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété, *Actuel Marx*, 1, (43), 126-139.

Robinson, W., I (2007). The Pitfalls of Realist Analysis of Global Capitalism: A Critique of Ellen Meiksins Wood's *Empire of Capital*, *Historical Materialism*, 15, (1), 71-93.

Rhodes, R., I (1970). *Imperialism and Underdevelopment: a reader*, New York & London: Modern Readers.

Rioux, S (2013). The Fiction of Economic Coercion: Political Marxism and the Separation of Theory and History, *Historical Materialism*, 21, (4), 92-128.

Roediger, D., R (1991). *The Wages of Whiteness: Race and the Making of the American Working Class*, London: Verso.

Roge, P (2008). 'La Clef de Commerce' – The Changing Role of Africa in France's Atlantic Empire ca. 1760-1797, *History of European Ideas*, 34, 431-443.

Rosenberg, J (2010). Basic Problems in the Theory of Combined and Uneven Development. Part II: Unevenness and Political Multiplicity, *Cambridge Review of International Affairs*.

Rosenberg, J (2005). Globalization Theory: A Post-mortem, *International Politics*, 42, 2-74.

Rosenberg, J (2006). Why no International Historical Sociology? *European Journal of International Relations*, 12 (3), 307-340.

Rossignol, M., J (2002). L'Atlantique de l'esclavage, 1775-1860, *Transatlantica* (En ligne), 1, 2002, mis en ligne le 23 mars 2006, consulté le 20 août 2014. URL : <http://transatlantica.revues.org/418>

Rossignol, M., J (2009). *Les empires atlantiques : des lumières au libéralisme (1763-1865)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 21-38.

Rudel, C (1994). *Haïti, les chaînes d'Aristide*, Paris : Les Éditions de l'Atelier.

Rex, J (1986). The Role of Class Analysis in the Study of Race – a Weberian perspective, dans Rex, J., Mason, D., *Theories of Race and Ethnic Relations*, Cambridge: Cambridge University press.

Saada, E (2006). Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales, dans Fassin, D., & Fassin, E., *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, Paris : La Découverte.

Said, E (1994). *Orientalism*, New York: Random House.

Saint-Louis, V (2006). Le surgissement du terme « Africain » pendant la Révolution de Saint-Domingue, *Ethnologie*, 28, (1), 147-171.

Saint-Méry, M (1797). *Description topographique, physique, civile, politique de la partie française de Saint-Domingue*, Paris : Dupont.

Sala-Molins, L (2012). *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris : PUF.

Saye, L., M (2010). The Haitian State: Something Alien, *Journal of Third World Studies*, 27, (2), 71-88.

Schaff, A (1974). *Structuralisme et marxisme*, Paris éditions Anthropos.

Schmidt, H (1971). *The United States occupation of Haiti, 1915-1934*, New Jersey: Rutgers University Press.

Schuller, M (2009). Gluing Globalization: NGOs as Intermediaries in Haiti, *Political and Legal Anthropology Review*, 32,,(1), 814-104.

Scott, J.S (2010). "Negroes in Foreign Bottoms", dans Dubois, L. & Scott, J. S., *Origins of the Black Atlantic*, New York & London: Routledge.

Secher, U (2007). The Hight Courst and Recognition of Native Title: Distinguishing Between the Doctrines of *Terra Nullius* and 'Desert and Uncultivated', *University of Western Sydney Law Review*, 11, (1), 1-39.

Seguin, M., S (2003). Déluge et deluges: de la pluralité des mondes au polygénisme, *Dix-septième siècle*, 2003/4, no.221, 685-694.

Sheridan, R (2010), The Jamaican slave Insurrection Scare of 1776 and the American Revolution, dans Dubois, L. & Scott, J., S., *Origins of the Black Atlantic*, New York & London: Routledge, 26-46.

Shilliam, R., (2009). The Atlantic as a Vector of Uneven and Combined Development, *Cambridge Review of International Affairs*, 22, (1), 69-88.

Shilliam, R (2008). What the Haitian Revolution might tell us about Development, Security, and the Politics of Race, *Comparative Studies in Society and History*, 50 (3), 778-808.

Skocpol, T (1985). *États et Révolutions sociales*, Paris : Fayard.

Skocpol, T (1987). Social History and Historical Sociology: Contrasts and Complementaries, *Social Science History*, 11, (1), 17-30.

Skocpol, T (1994). *Social Revolutions in the Modern World*, Cambridge: Cambridge University Press.

Skocpol, T (1984). Sociology's Historical Imagination, in Skocpol, T., (ed), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press.

Smeralda-Amon, J (2002). *La racisation des relations intergroupes ou la problématique de couleur : le cas de la Martinique*, Paris : L'Harmattan.

Smith, J., C., A (2010). The Many Americas: Civilization and Modernity in the Atlantic World, *European Journal of Social Theory*, 13, (117), 117-134.

Spencer, H (1972). *The Study of Sociology*, Michigan: Michigan University Press.

Soltow, J.H. (1994). Cotton as Religion, Politics, Law, Economics and Art, *Agricultural History*, 68, 6-19.

Sprague, J., B (2012). Paramilitaries in Haiti, *Monthly Review*, 64, (4), 24-36.

Stinchcombe, A., L (1994). Class Conflict and Diplomacy: Haitian in the 19th Century World System, *Sociological Perspectives*, 37 (1), 1-23.

Soukar, M (1993). Armée, politique et histoire, dans Barthélemy & Girault, *La République haïtienne, État des lieux et perspectives*, Paris : Karthala, 170 – 176.

Sylvain, P (2007). Heterodoxical Haiti and Structural Violence: Fanonian Reflections, *Human Architecture: Journal of the Sociology of Self Knowledge*, Summer 2007, 331-340.

Szymanski, A (1976). Racial Discrimination and White Gain, *American Sociological Review*, 41, (3), 403-414.

Sweezy, P (1977). Une critique (1950), dans Dobb, M., & Sweezy, P.,M., (eds), *Du Féodalisme au capitalisme, problèmes de la transition (vol.1)*, Paris : François Maspero.

Tannenbaum, F (1946). *Slave and Citizen: The Negro in the Americas*, Boston: Beacon Press.

Tansel, C., M (2015). Deafening Silence ? Marxism, International Historical Sociology and the Spectre of Eurocentrism, *European Journal of International Relations*, 21, (1), 76-100.

Teschke, B (2006). Bourgeois Revolution, State Formation and the Absence of the International, *Historical Materialism*, 13, (2), 3-26.

Teschke, B (2002). Theorizing the Westphalian System of States: International Relations from Absolutism to Capitalism, *European Journal of International Relations*, 8 (1), 5-48.

Teschke, B (2004). *The Myth of 1648: Class, Geopolitics and the making of Modern International Relations*, London / New York: Verso.

Teschke, B., & Lacher, H (2007). The changing 'logics' of capitalist competition, *Cambridge Review of International Affairs*, 20, (4), 565- 580

Testart, A (1998). L'esclavage comme institution, *L'Homme*, 45, 31-69.

Thedes, N (2008). Human Security, Democracy and Development in the Americas: The Washington Consensus Redux? *Canadian Journal of Latin America and Caribbean Studies*, 33, (65), 33-56.

Théodat, J., M (2003). *Haïti / République Dominicaine: une île pour deux (1804-1916)*, Paris : Karthala.

Thibaud, C (2003). « Coupé têtes, brûlé cazes » : Peurs et Désirs d'Haïti dans l'Amérique de Bolivar, *Annales. Histoire et Sciences Sociales*, 58 (2), 305-331.

Thucydide (1964). *La guerre du Péloponnèse*, Paris: Gallimard.

Tilly, C (1985). "War Making and State Making as Organized Crime" dans Evans, P., B., Rueschemeyer D. et Skocpol T. (dirs.) *Bringing the State Back In*, Cambridge: Cambridge University Press.

Thompson, E.P (1976), *The Making of the English Working Class*, Middlesex: Penguin Books.

Thompson, E.P (1975). *Whigs and Hunters: The Origin of the Black Act*, New York: Pantheon Books.

Thornton, J (2010). African Soldier and the Haitian Revolution, dans Dubois, L., & Scott, J., S., *Origins of the Black Atlantic*, New York & London: Routledge, 195-213.

Thornton, J. (1992), *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World, 1400-1800 (second edition)*, New York: Cambridge University Press.

Tishken, J., E (2008). African Independence Movements, dans Falola, T., & Roberts, K., D (2008) dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Tomich, D (1991). World Slavery and Caribbean Capitalism, *Theory and Society*, 20, 297-319.

Trimberger, E., K (1984). E.P. Thompson: Understanding the Process of History, dans Sloppol, T., (ed), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press.

Trouillot, M. R (1990). *Haïti: State Against Nation: The Origins and Legacy of Duvalierism*, New York: Monthly Review Press.

Trouillot, M., R (1995). *Silencing the Past: Power and the Production of History*, Beacon Press: Boston.

Usman, A., A (2008). The Nineteenth-Century Black Atlantic, dans Falola, T., & Roberts, K., D. (Ed.), *The Atlantic World: 1450-2000*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Van der Linden, M (2007). The "Law" of Uneven and Combined Development: Some Underdeveloped Thoughts, *Historical Materialism*, 15, (1), 145-165.

Vaughan, Alden T (1995). *Roots of American Racism: Essays on the Colonial Experience*. Oxford University Press.

Vidal, C (2009). Francité et situation coloniale: Nation, empire et race en Louisiane française (1699-1769), *Annales. Histoire, Science Sociale*, 5, 1019-1050.

Wallerstein, I (2002)., *Le capitalisme historique*, Paris : La découverte.

Wallerstein, I (1974). *The Modern World-System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York & London: Academic Press.

Warmington, P (2009). Taking Race out of Scare Quotes: Race-conscious Social Analysis in an Ostensibly Post-racial World, *Race Ethnicity and Education*, 12, (3), 281-296.

Webber, J (2008). Rebellion to Reform in Bolivia. Part I: Domestic Class Structure, Latin-American Trends, and Capitalist Imperialism, *Historical Materialism*, 16, 23-58.

Weber, M (1996). Ethnic Groups, dans Werner, S. (ed), *Theories of Ethnicity: A Classical Reader*, New York: New York University Press.

West, C (1993). *Race Matters*, Boston: Beacon Press.

Williams, E (1961). *Capitalism and Slavery*, New York: Russel & Russel.

Williams, E (2010). The Slaves and the Slavery, dans Dubois, L., & Scott, J., S., *Origins of the Black Atlantic*, New York & London: Routledge, 323-333.

Wieviorka, M (1998). *Le racisme, une introduction*, Paris : La Découverte.

Williams, R (1991). Base and Superstructure in Marxist Cultural Theory, dans Mukerji, C., & Schudson, M., *Rethinking Popular Culture: Contemporary Perspectives in Cultural Studies*, Berkeley: University of California Press.

Winant, H (2000), Race and Race Theory, *Annual Review of Sociology*, 26, 169-185.

Wood, E., M (1995). *Democracy Against Capitalism*, Cambridge: Cambridge University Press.

Wood, E., M (1999). *The Origin of Capitalism*, London & New York: Verso, 1999.

Wood, E., M., (2002), The Question of Market Dependence, *Journal of Agrarian Changes*, 2, (1), 50-87.

Wood, E., M., (2007), A Reply to Critics, *Historical Materialism*, 15, (1), 143-170.

Zanotti, L (2010). Cacophonies of Aid, Failed State Building and NGO in Haiti: Setting the stage for disaster, envisioning the future, *Third World Quarterly*, (31), 5, 755-771.

Zinn, H (2002). *Une histoire populaire des États-Unis*, Montréal : Lux éditeur, , 2002.